TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 966

DERNIÈRE ÉDITION

VENDREDI 2 MAI 1980

La reine Beatrix est intronisée aux Pays-Bas

LIRE PAGE 6



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 255 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 600 l. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 15

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

L'« appel » de Paris et les P.C. européens

D'un côté, les Etats-Unis, adversaires acharnés de la détente et dont l'impérialisme fait peser sur le monde la menace d'une guerre nucléaire dévastatrice. De l'autre, l'Union soviétique, défenseur obstiné de la paix, qui ne s'arme que lorsqu'elle est « obligée » de le faire et dans un but uniquement défensif. Les thèmes développés à Paris, lundi 28 et mardi 29 avril, lors de la rencontre des P.C. européens pour la paix et le désarmement, n'auront ni péché par excès de nuance ni brillé par leur nouveauté.

C'est à un retour au manichéisme imprécateur de la guerre froide qu'il a été donné d'assister. Trente ans après, la similitude est frappante entre l'appel aux peuples d'Europe publié à l'issue de cette rencontre et celui qui avait été lancé le 15 mars 1950, à Stockholm, par le Comité des partisans de la paix en faveur de l'interdiction de l'arme atomique. Une arme que l'U.R.S.S. commençait tout juste à maîtriser. Aujourd'hui comme hier, il s'agit de créer un large mouvement d'opinion favorable à l'Union soviétique et de faire de Moscou la capitale du pacifisme. La comparaison, pourtant, s'arrête là pour trois raisons. D'abord, parce que le monde ne compte plus maintenant une mais deux superpuissances et que le potentiel militaire de l'U.R.S.S. est au moins égal à celui des Etats-Unis. A l'heure où l'affaire des otages de Téhéran met à mal le prestige américain, tandis que la « normalisation » de l'Afghanistan ne se heurte qu'à une guérilla aux mains nues, il est bien difficile de désigner Washington comme l'unique « fauteur de guerre » de la planète. Même si M. Carter tentait demain de répondre par la manière forte au défi iranien, il est très improbable que l'appel de Paris puisse susciter un élan rappelant même de loin le succès de celui de Stockholm — signé en sept mois par deux cent soixante-treize millions de personnes, dont douze millions en France.

Ensuite, l'objectif n'est plus aujourd'hui pour Moscou d'opposer un capital de sympathie populaire internationale à la puissance américaine. Il s'agit plutôt d'ajouter une pression politique aux efforts déployés par la diplomatie soviétique pour enfoncer un coin entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis. L'entreprise peut sembler illusoire, mais force est de constater que les maladresses et les volte-face américaines constituent autant d'atouts pour Moscou, tandis que la dégradation des relations Est-Ouest inquiète profondément l'Europe, et Bonn au premier chef. La détente a permis à l'Europe occidentale de développer en dix ans d'importantes relations économiques avec l'Est et d'élargir sa marge de manœuvre politique. Ces avantages ne sont évidemment pas négligeables, et la presse des pays socialistes ne cesse depuis janvier de le rappeler en usant alternativement des satisfecit et des menaces.

Troisième différence enfin, la rencontre de Paris — avant de servir de base à des campagnes d'envergure contre l'implantation des missiles de l'OTAN et pour la détente — aura surtout souligné la division du mouvement communiste. Organisée par celui des partis au pouvoir qui bénéficie de la meilleure image internationale (le polonais) et par le seul des grands partis occidentaux qui ait appuyé l'invasion de l'Afghanistan (le français), elle a été boycottée par neuf des invités, dont les partis roumain, yougoslave, italien et espagnol, peu soucieux de cautionner la politique étrangère de l'U.R.S.S.

Conséquence de cette situation : bien avant les forces socialistes et chrétiennes, ce sont les P.C. contestataires qu'il s'agit maintenant de rallier à l'initiative « unitaire » des fidèles de l'U.R.S.S.

C'est à la fois l'affaiblissement du poids moral de la patrie du socialisme et le renforcement de sa puissance étatique qu'aura mis en lumière la mini-conférence communiste de Paris.

(Lire nos informations page 7.)

La nomination de M. Muskie

Le nouveau secrétaire d'État américain est un partisan de la conciliation dans les rapports Est-Ouest

A la surprise générale, le président Carter a désigné le sénateur Edmund Muskie pour succéder, au département d'Etat, à M. Cyrus Vance. Il a également demandé à M. Warren Christopher de rester à son poste de numéro deux de la diplomatie américaine. En présentant M. Muskie à la presse, mardi après-midi 29 avril, M. Carter a loué le « jugement » et l'« intégrité » du sénateur du Maine, dont la confirmation par ses pairs du Sénat, nécessaire à sa nomination définitive, ne devrait être qu'une simple formalité. Jusqu'à présent, M. Muskie est apparu comme un partisan de la conciliation dans les rapports Est-Ouest.

A Téhéran, cinq jours après la tentative manquée du commando, un nouvel incident survenu mardi aurait pu avoir des conséquences sérieuses (nos dernières éditions du 30 avril). Deux avions Phantom F-14 américains, d'après Téhéran, ont ouvert le feu sur un avion iranien qui patrouillait en mer d'Oman, mardi vers 12 heures locales. Selon le Pentagone, aucun coup de feu n'a été tiré. L'incident s'est produit alors qu'un avion de transport militaire iranien Hercules C-130 se trouvait à environ 80 kilomètres du porte-avions américain « Nimitz ». Deux F-14 américains ont aussitôt décollé du « Nimitz » pour contraindre l'appareil iranien à s'éloigner.

De notre envoyé spécial

Washington. — La désignation du sénateur Edmund Muskie à la tête de la diplomatie américaine en remplacement de M. Cyrus Vance n'annonce pas, de toute évidence, un changement d'attitude à l'égard de la République islamique. Le nouveau secrétaire d'Etat avait d'ailleurs publiquement soutenu l'opération de sauvetage du 25 avril, et avait exprimé des regrets qu'elle n'ait pas réussi. Il n'aurait d'ailleurs pas accepté d'assumer ces fonctions si des divergences fondamentales le séparaient à ce sujet du président Carter.

Il n'en reste pas moins que M. Muskie pèsera davantage que son prédécesseur au sein de l'administration. Il aura l'oreille du président à un double titre : c'est non seulement un ami personnel de M. Carter, avec lequel il dînait fréquemment à la Maison Blanche, mais c'est aussi et surtout un homme politique respecté et influent à Washington, avec lequel il faudra compter.

Avant d'accepter de succéder à M. Vance, M. Muskie avait demandé et obtenu l'assurance que M. Brzezinski n'aurait pas la prééminence dans la définition de la politique étrangère des Etats-Unis.

On peut se demander néanmoins si les deux hommes ne tarderont pas à s'affronter : le nouveau secrétaire d'Etat fait figure de « colombe » par rapport au conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité nationale. Il s'opposa en 1968 aux bombardements du Vietnam du Nord et, dès 1972, préconisa le retour d'Indochine des troupes américaines.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 4.)



(Dessin de KONK.)

Les réformes pénales

• Aggravation des textes sur la récidive
• Réduction du nombre des sursis
• Nouvelles limitations des libérations conditionnelles

Le conseil des ministres a adopté, ce mercredi 30 avril, un projet de loi de caractère pénal intitulé « Sécurité et liberté ». Réajustant le taux des sanctions d'un grand nombre d'infractions pour les rendre plus conformes aux pratiques actuelles des juridictions, il aggrave les conditions de la récidive et d'octroi des circonstances atténuantes.

Le texte supprime d'autre part la possibilité de sursis pour une quantité accrue de cas et renforce, en matière d'exécution des peines, les dispositions répressives déjà fixées par une loi du 22 novembre 1978. Les libérations conditionnelles et les permissions de sortir sont encore une fois soumises à des conditions qui aboutiront à une nouvelle diminution de mesures d'aménagement du régime pénitentiaire. (Lire le communiqué du conseil des ministres page 44.)

Les cachottiers ! A qui voulait l'entendre, on faisait accroire que toute réforme du code pénal était remisée au rayon des projets périmés ; qu'il y avait de plus urgents soucis que de rénover ce vieil habit de cent soixante-dix ans et que le changement ne portait pas en soi la vertu. Les cachottiers !

Oui, les travaux officiels ont été mis au placard. Mais pour mieux en sortir d'autres, il est vrai plus occultes.

Donc, ce mercredi 30 avril, le conseil des ministres a adopté un gros texte de soixante-quatre articles intitulé : « Projet de loi renforçant la sécurité et garantissant la liberté des personnes, sécurité et liberté », et à qui l'on connaît, outre le ministre de la justice, deux auteurs, deux professeurs de droit.

M. Jean-Claude Soyer, membre du Conseil supérieur de la magistrature, président de la délégation française à la commission des droits de l'homme des Nations unies, éditorialiste bien connu du Figaro, ainsi que son collaborateur de toujours, M. Decocq, professeur à Paris-II, ont été jugés plus habiles et convenables à la préparation des lois que les magistrats de la chancellerie, dont on croyait que c'était la mission.

PHILIPPE BOUCHER.

(Lire la suite page 11.)

POINT

Les soutiers du métro

Les nettoyeurs du métro touchaient un salaire mensuel moyen de 2 350 francs ; un mois et demi de discussions aura été nécessaire pour qu'on accepte de leur accorder 2 800 francs... d'ici au 1er juillet 1982. Ils entretenaient les salles de douches sans avoir le droit de s'en servir ; ils pourront désormais se laver après leur travail. Comment contester le bien-fondé de telles revendications qu'on a presque honte d'énoncer ? Personne, d'ailleurs, n'a osé et n'ose le faire, et les grévistes ont reçu, dès le début, l'appui verbal des pouvoirs publics et des usagers.

Pourquoi alors avoir tant tardé à les satisfaire ? Cette grève aura illustré, c'est la deuxième leçon, l'incroyable dilution de responsabilités à laquelle conduisent des fonctions trop bien partagées. Employés sous statut d'entreprises concessionnaires de la R.A.T.P., les nettoyeurs se sont retrouvés, au moment des décisions, sans patron. Les sociétés se sont retournées vers la R.A.T.P., qui s'est tournée vers le ministère des transports, qui a finalement renvoyé la balle aux sociétés. Le maire de Paris est intervenu mais pour se déclarer sans pouvoir vis-à-vis de la R.A.T.P. M. Stoléru, secrétaire d'Etat aux travailleurs manuels et immigrés a prononcé une parole d'encouragement aux grévistes pour paraître le regretter et se taire définitivement ensuite.

Les vrais raisons du retard mis à satisfaire des revendications que tout le monde semblait trouver légitimes réside en fait dans la crainte, si on augmentait le salaire des nettoyeurs du métro, de devoir, par contagion, augmenter celui de tous ceux qui se trouvent dans la même situation qu'eux. Notre société gaspilleuse et égoïste redoute de devoir payer à son juste prix le travail des immigrés sans statut et sans défense qu'elle utilise comme bonnes à tout faire.

(Lire nos informations page 44.)

La révolte des gueux au Libéria

De notre envoyé spécial
JEAN-CLAUDE POMONTI

Monrovia. — Dans cette ville à moitié délabrée et rongée par l'humidité tropicale, qui porte le nom d'un ancien président américain, Monroe, et vit au rythme de la semaine des quatre jours « sans téléphone, sans électricité, sans eau et sans climatisation », selon la formule d'un diplomate, une page d'histoire a été tournée le 12 avril. Réunis sur une plage, une quinzaine de sous-officiers ont conçu et réalisé, avec la complicité de deux autres, à l'intérieur du palais présidentiel, un coup de main qui a transfiguré l'Etat le plus vieux du continent noir.

Vingt-huit morts et plusieurs rafales de mitraillette dans la nuit, peu après une soirée d'adieu offerte par le doyen guinéen du corps diplomatique : cette apparente vérité sur laquelle se tisse déjà une légende a marqué, après cent trente-deux ans de domination d'une minorité d'américano-libériens, l'émancipation des « autochtones » regroupant environ seize tribus et à peu près deux millions de personnes. Seule certitude : les descendants d'esclaves affranchis ont perdu pour de bon le pouvoir, et le Libéria a rejoint la « mère Afrique » qu'ils avaient rêvé, lors de la fondation de la République en 1847, de regrouper au sein d'une fédération indépendante. Le reste semble beaucoup plus confus.

Depuis quinze jours, en effet, ce petits pays sans grande importance semble vivre à des heures différentes, à l'image de ces groupes qui éprouvent du mal à coordonner leurs actions et à ajuster leurs préoccupations pour le gouverner. Depuis un an, les dirigeants de l'actuel Progressive people's party (P.P.P.) et les intellectuels du Mouvement pour la justice en Afrique (MOJA) avaient, de façon parallèle, mené la bataille contre le régime élitiste et corrompu de Tolbert.

(Lire la suite page 5.)

Le Monde ne paraîtra pas le 1er mai

« LE MONDE DES LIVRES » sera publié dans notre prochain numéro, qui comportera également « le Monde des loisirs et du tourisme » (daté 3 mai).

AU JOUR LE JOUR

Si...

Admettons que le chah décide un jour de quitter sa retraite égyptienne. Admettons que, dans un sursaut héroïque, il se rende dans son pays, qu'il n'avait du reste officiellement quitté que pour prendre des vacances. Bref, admettons qu'il se soumette enfin aux implacables volontés de l'imam Khomeiny afin de preserver la paix du monde. Admettons-le...

Alors, si les mots ont un sens, les cinquante otages américains seraient libérés, les sanctions contre l'Iran seraient levées, et le soulagement du président Bani Sadr serait au moins aussi profond que celui de Jimmy Carter. Seuls, les libérateurs de Kaboul, on s'en doute, auraient quelque raison de froncer le sourcil au-dessus de leur Kalachnikov.

Mais le chah n'ayant apparemment pas de dispositions pour la sainteté, on peut en conclure que M. Leonid Brejnev s'en réjouit chaque jour un peu plus.

XAVIER GRALL.

LA MORT D'ALFRED HITCHCOCK

Le cinéaste Alfred Hitchcock (Sir Alfred depuis son anoblissement par la reine d'Angleterre le 1er janvier dernier) est mort mardi 29 avril à Hollywood à l'âge de quatre-vingts ans.

Le maître à filmer de la nouvelle vague

Avec Alfred Hitchcock disparaît le metteur en scène qui aura certainement exercé, aux côtés de Fritz Lang, la plus forte influence sur deux générations de cinéphiles — critiques et cinéastes — depuis un quart de siècle. L'homme dont la silhouette replète a été longtemps familière de par le monde à des millions de spectateurs et dont le nom, pourtant difficile à prononcer, appartient tout autant à l'imaginaire collectif que celui de Walt Disney. Un des plus grands amuseurs de la courte histoire du cinématographe, en même temps que, selon ses thuriféraires, un des plus brillants créateurs de formes.

Ses sorties répétées contre les acteurs qu'il traite de « bétail » — Jean Renoir lui en voudra toujours un peu d'avoir ainsi rabaissé l'importance du comédien, — son goût du paradoxe qui lui faisait affirmer que, une fois achevés le scénario et le découpage technique d'un film, il aurait pu aussi bien quitter le plateau et laisser la charge de la mise en scène à un tiers, son refus d'être pris trop au sérieux, son regard toujours rigoureusement fixé sur la courbe du box office, firent de lui une légende, l'homme du show business cinématographique par excellence.

La renommée s'empare définitivement de lui alors que, émigré aux Etats-Unis, comme Fritz Lang, toujours, les augures le disent sur le déclin et placent son avenir derrière lui. Hitchcock a connu la gloire à la veille de la guerre, dans son pays natal la Grande-Bretagne. Rebecca, son premier film américain, à la fois succès de prestige auprès de la critique américaine de l'époque et succès public, lui vaut la consécration et une certaine liberté.

LOUIS MARCORELLES.

(Lire la suite page 23.)

Le Monde

idées

COMPRENDRE

UNE NOUVELLE REVUE CHEZ GALLIMARD

Pierre Nora ouvre le « Débat »

« EN 1945, Jean-Paul Sartre présentant *les Temps modernes*, comparait les auteurs bourgeois, ravagés par l'esprit d'analyse, à des petits pois en boîte. Trente-cinq ans plus tard, Pierre Nora, lançant *le Débat*, traite les intellectuels, auxquels il s'adresse, de tyrans, de despotes, qu'il faut à tout prix démocratiser.

Le Débat, qui sort cette semaine dans les kiosques sous une jolie couverture où jouent des bandes de couleur, vient rejoindre, chez Gallimard, *les Temps modernes* et l'antique *N.R.F.* sans cesse rajeunie. Trois revues mensuelles, donc sous le même toit. *Le Débat* trouve à qui se mesurer ou s'opposer. Pierre Nora, lui, n'est pas un nouveau venu dans la maison. Depuis plus de quinze ans il anime les trois collections qu'il y a créées, « la Bibliothèque des histoires », « la Bibliothèque des sciences humaines » et « Témoins ». Il est, par ailleurs, directeur d'études à l'Ecole des hautes études. Malgré cela, *le Débat* ne sera pas une revue spécialisée. Elle veut s'empoigner avec notre temps, et elle le fait avec une remarquable élégance de présentation : mise en page aérée, variété des caractères et des justifications, maximum de lisibilité. Mais elle ne rénove pas qu'une forme. Laissons son directeur nous parler d'elle.

« N'est-il pas téméraire aujourd'hui de lancer une revue ?

— Téméraire, oui, et Claude Gallimard a été bien courageux dans cette entreprise. Depuis vingt ans les grandes revues ont été supplantées dans notre paysage culturel par les hebdomadaires et les quotidiens comme *le Monde*. Elles survivent. Elles pourraient revivre si l'on redonnait au public le goût d'une information sur notre temps plus réfléchie, plus distancée, plus largement ouverte à ce qui se fait et se pense dans le monde. C'est précisément l'enjeu du *Débat*, revue difficile, d'intérêt général, culturelle. Qu'elle soit sortie des presses le jour de la mort de Sartre me paraît être un symbole, le signe d'une relève.

— Cette relève, où vous mène-t-elle dans la crise idéologique que nous traversons ?

— Cette table rase est justement favorable à une revue qui ne veut pas apporter de philosophie nouvelle, mais être, à la circulation des idées, ce que *le Monde* est à la circulation de l'information : métier, tenue, qualité.

— Ainsi vous prétendez vous garder de toute idéologie ?

— C'est impossible évidemment. Nous savons bien que nous aurons une certaine forme d'idéologie. Pour la définir en gros, je dirais que *le Débat* c'est le contrepied des *Temps modernes* et de sa philosophie de l'engagement.

» Son titre ne signifie pas que nous convoquerons chaque mois trois ou quatre personnes pour discuter un thème à la mode. Nous voudrions faire apparaître les problèmes de fond qui se posent à la société contemporaine et en débattre, librement, avec les seules armes de l'intelligence et du savoir.

— Quel savoir ?

— Celui qu'apportent l'histoire et les sciences humaines. Non que *le Débat* se spécialise dans ces disciplines, mais parce que ce sont elles qui permettent aujourd'hui de comprendre notre présent. Et sur ce présent, oser dire ce que les autres ne disent pas ou disent ici et là. En somme, avoir la liberté des marginaux en occupant une position centrale.

— Placé où vous l'êtes, aurez-vous les moyens de cette liberté ?

— C'est ce qui me soucie le plus. Se garder d'abord des groupes, écoles, chapelles, institutions qui pourraient nous l'enlever. Mais il y a d'autres écueils. Dans notre milieu intellectuel, trop confiné, il faut beaucoup de courage pour dire la vérité. On rencontre l'après-midi celui sur qui on a écrit le matin. Je voudrais que ceux qui participent au *Débat* — et personne n'en est exclu — tolèrent à leur égard une certaine liberté de ton, allant de l'étude sérieuse à la mise en boîte.

» Et puis, il faut ouvrir les fenêtres... Editeur, je suis bien placé pour savoir combien c'est difficile de connaître ce qui se passe intellectuellement ailleurs qu'à Paris qui vit de mode en mode, sur un nombrilisme satisfait, consommant une idéologie par semaine, une ontologie par mois, une philosophie — nouvelle ou pas — par trimestre. Ouvrir les fenêtres sur un autre horizon culturel que l'hexagonal serait déjà un signalé service à rendre à l'intelligence française. Pour situer d'un mot la position du *Débat* : « Les intellectuels parlent aux intellectuels. »

Le pouvoir intellectuel

— Est-ce une riposte aux attaques d'un Régis Debray contre le « pouvoir intellectuel » ?

— Pas directement. Mais mon analyse du « pouvoir intellectuel » diffère radicalement de la sienne. Pour Régis Debray, les intellectuels se situent, de tout temps, dans la mouvance du pouvoir politique, effets de surface des classes dominantes dont ils sont les serviteurs. Il ne tient pas compte de la mutation qui s'est opérée au dix-huitième siècle. Sous l'Ancien Régime, oui, le pouvoir politique sacré, de droit divin, qui n'était à prendre par personne, détenait le pouvoir intellectuel qu'il exerçait par l'intermédiaire de ses scribes. Il l'a perdu en devenant représentatif, et il a laissé à d'autres — les intellectuels précisément — le soin de penser la société, de définir ses fins dernières.

» C'est alors que se crée ce second pouvoir complètement autonome du premier. Il tire sa légitimité de ceux au nom desquels il parle. Mais il leur doit des comptes, comme l'autre. Et on s'interdit de les lui demander si on nie son existence ou si on le confond avec le pouvoir politique.

— Vous souhaitez, en somme, non pas abattre mais démocratiser le pouvoir intellectuel ?

— J'en indique quelques moyens dans le passage de mon texte liminaire que vous reproduisez par ailleurs. Mais je ne pense pas sortir de ma poche le programme d'une révolution des intellectuels sur eux-mêmes, pas plus que ceux qui vivaient dans la seconde moitié du dix-huitième siècle ne pourraient rédiger les Constitutions. Je souhaite lutter contre le terrorisme, le despotisme d'un pouvoir qui, à la différence du pouvoir politique, n'a jamais été contenu.

» Cette mise en cause du pouvoir intellectuel, je ne l'invente pas. Elle marque notre époque. Tardivement sensibles au phénomène totalitaire, les intellectuels ont, enfin, découvert leur propre totalitarisme.

— C'est donc un mouvement de notre sensibilité que vous captez ?

— Comme toutes les autres revues quand elles se sont créées, la *N.R.F.* contre toutes les formes d'académisme en littérature ; *Esprit*, dans les années 30, contre les interprétations traditionnelles de la crise ; *les Temps modernes* contre les démissions sanguinaires de la bourgeoisie dominante. A son tour, *le Débat* se situe en réaction contre le passé, contre les immobilismes mentaux de droite et de gauche.

— Et vous pensez que le marxisme fait partie de ces immobilismes ?

— Je voudrais éviter le débat traditionnel : Etes-vous pour ou contre le marxisme ? Nous sommes post-marxistes comme on dit post-industriels. Le marxisme a été l' « horizon indépassable » d'une génération qui a vécu pour l'idée de révolution. Or notre génération, elle, qui vit tragiquement la crise de la gauche, ne peut que prendre acte de l'épuisement de l'idée révolutionnaire.

— Et par quoi voulez-vous remplacer cette espérance ?

— Par une analyse aussi juste que possible des données complexes du monde contemporain. C'est pourquoi je n'hésite pas à en appeler à l'histoire, une histoire politique, conceptuelle, contemporaine, qui reste largement à faire. Non pas que je croie à une philosophie de l'histoire, mais, dans le désarroi intellectuel où nous vivons, l'histoire me paraît être le seul recours sûr pour expliciter le présent.

— Dans votre premier numéro, à part l'article d'Alain Clément sur les difficiles relations entre la France et les Etats-Unis, expliquées par leurs révolutions respectives, il n'y a pas d'histoire proprement dite.

— Non. Mais quand Kouznetsov, exposant le statut de détenu politique que voudrait obtenir le Mouvement des camps, nous apprend qu'un tel statut avait été accordé par le tsar ; quand Kundera dans le prochain numéro décrit l'éclat de la vie culturelle à Prague entre les deux guerres pour mettre en évidence l'assassinat dont elle a été victime, font-ils autre chose que de l'histoire ? Liliane Kandel, qui présente, ici, l'explosion de la presse féministe depuis dix ans, fait l'histoire, à travers ses moyens d'expression, d'un mouvement spécifique de notre temps.

» Dans une rubrique intitulée « L'histoire invisible » nous essaierons de capter les phénomènes en gestation : il y a quinze ans, c'eût été de dénoncer la dénatalité ; aujourd'hui, en pleine puissance des syndicats, de faire apparaître la désyndicalisation, Robert Castel et François Le Cerf, dans ce numéro et les suivants, analysent, avec des preuves très drôles à l'appui, la psychologisation de notre société. Bref, l'histoire sera partout sauf dans le domaine historique proprement dit.

— Et comment mettrez-vous en œuvre ce beau programme ?

— *Le Débat*, ce sera trois revues en une. Il traitera des idées, des livres, de l'air du temps. Pour casser la présentation habituelle des revues, nous plaçons les articles de fond non pas en tête, mais au milieu. Ailleurs nous faisons alterner les notes et les études substantielles.

» Pour les livres, nous ne rendrons pas compte systématiquement de ce qui nous paraît important, mais nous ferons surgir un sujet à partir de plusieurs ouvrages : l'utopie, la presse, le monde chinois... Notre « bibliothèque » se terminera sur un « livre montage » : présentation, avec extraits commentés, d'un ouvrage le plus souvent étranger, ou s'il est français passé inaperçu. C'est ainsi que nous monterons, dans le prochain numéro, le livre d'un professeur de gymnastique, agrégé de philo, *le Corps redressé*, de Georges Vigarello, analyse et histoire de la notion de maintien, qui a été publié sans aucun écho, il y a deux ans, chez Delarge.

— Là vous ne cherchez pas l'actualité.

— L'importance seulement. Nous présenterons de grands classiques, telle cette histoire anglaise de la classe ouvrière de E. P. Thomson, ouvrage quasiment mythique de plus de mille pages qui remonte à 1950 mais qui n'a pas été traduit.

» L'air du temps sera dispersé à travers la revue soit sous la rubrique « Actuelles - inactuelles », soit dans le « Journal des idées », où seront décrits les lieux et milieux de notre vie culturelle, ses moyens d'information. Dans le prochain numéro, nous commencerons une série sur la presse étrangère.

— Pour tout cela vous avez une équipe ?

— Deux noms seulement au départ, celui de Marcel Gauchet et le mien. Marcel Gauchet est un philosophe politique d'une trentaine d'années qui vient de publier, avec Gladys Swain dans la Bibliothèque des sciences humaines, *la Pratique de l'esprit humain*. Il n'appartient pas à l'Université, il vient de la revue *Libre* de Claude Lefort et Castoriadis.

» Nous n'avons pas de comité, mais un réseau d'amis qui nous aident dans la recherche et la préparation des articles : Krzysztof Pomian, Antoine Danchin dans le domaine scientifique, Alain Minc pour l'économie, Pierre Rosanvallon pour les questions sociales, André Fermigier pour l'art, Mona Ozouf, François Furet, Jacques Revel comme historiens...

» Cette absence de comité est une façon de préserver notre indépendance. Je défie quiconque de dire que nous sommes au service d'autre chose que la liberté. »

Propos recueillis par
JACQUELINE PIATIER.

Pour une démocratie intellectuelle

Nous extrayons du texte liminaire de Pierre Nora dans le Débat *(« Que peuvent les intellectuels ? ») cette manière de décalogue pour un régime de démocratie intellectuelle.*

En régime de démocratie intellectuelle, on ne peut pas se permettre d'un jour à l'autre des virages à 180 degrés en prétendant péremptoirement rester fidèle à sa ligne qui, d'ailleurs, n'intéresse personne. Il n'y a que les tyrans pour changer d'avis comme de chemise et pouvoir compter sur les complices et l'amnésie collective.

En régime de démocratie intellectuelle, on ne peut pas haranguer le peuple dans un langage dont l'affectation ou l'obscurité sont autant de meurtres symboliques différés pour la jouissance d'attirer l'autre en le tenant à distance.

En régime de démocratie intellectuelle, on ne peut pas, sous peine d'être immédiatement sifflé, pratiquer une rhétorique de l'intimidation ou un terrorisme de l'autorité dont les procédés variés, mais tous connus, consistent tantôt à déplacer éternellement le problème pour penser son impossibilité d'être pensé, tantôt à ne pas citer les sources auxquelles on doit tout, pour rehausser sa propre originalité.

En régime de démocratie intellectuelle, on ne peut pas réclamer sans cesse la critique et la discussion pour n'en reconnaître jamais le bien-fondé, soit en disqualifiant d'entrée de jeu l'interlocuteur, soit en évacuant l'argument par habileté ou par mépris.

En régime de démocratie intellectuelle, on ne peut pas s'amuser à prêcher l'égalité des intelligences et des capacités pour augmenter, par faiblesse ou par calcul, la clientèle qui encombre ensuite le marché du produit de ses sous-imitations.

En régime de démocratie intellectuelle, on ne peut pas s'exprimer dans un style assez ambigu pour que toute interprétation soit aussitôt taxée de trahison, et qu'on puisse à tout instant prétendre qu'on n'a pas dit ce qu'on a dit.

En régime de démocratie intellectuelle, on ne peut pas bloquer indéfiniment la libre circulation des idées à travers les frontières, pour faire éternellement, de la moindre information extérieure à l'Hexagone, non un devoir, mais une licence ou un exploit.

En régime de démocratie intellectuelle, on ne peut pas accabler les générations montantes sous la flatterie indifférenciée ou la fin systématique de non-recevoir pour, ce faisant, ne leur laisser le choix à votre égard qu'entre le suivisme ou le massacre.

En régime de démocratie intellectuelle, on ne peut pas impunément se draper dans la bonne conscience d'avoir eu souvent tort pour des raisons toujours bonnes quand ceux qui vous ont cru, parfois, en sont morts.

En régime de démocratie intellectuelle, l'histoire compte. Et c'est pourquoi nous en faisons le nerf de notre entreprise. (...)

Le livre des renversements

par RENÉ GIRARD

DANS ce « livre des renversements », les lieux communs les mieux établis de l'anthropologie de l'Occident sont investis un à un et de fond en comble réaménagés.

Non, l'activité économique n'est pas — comme l'affirme l'économie politique — productrice de richesses, mais la rançon payée à notre incontournable *pauvreté*. Et, par ailleurs, l'économie elle-même n'est pas au singulier mais au pluriel : il n'y a pas d'économie tout court, objet d'une science universelle, mais seulement des *économies*, irréductibles les unes aux autres et qui, comme telles, requièrent chacune une approche singulière.

Non, ces économies ne forment jamais une « infrastructure » de la société, mais constituent les manifestations les plus révélatrices de sa « superstructure ».

Non, l'économie en tant que discipline n'est pas une science qui a pour objet la condition matérielle des hommes, mais un outil forgé de toutes pièces pour rendre possible la *prise du pouvoir*.

Non, ce n'est pas la rareté qui fonde l'économie, ainsi que l'admet comme allant de soi toute la pensée économique, mais la *finitude*. La confusion entre les deux fausse, à leur base, les prémisses mêmes de la théorie des phénomènes relevant de l'économique.

Non, l'économie de l'Occident moderne n'est pas celle d'une société d'« abondance » (économie de « développement »), mais la *première économie de subsistance* de l'histoire : elle ne se propose pas de nous faire « avancer », mais s'interroge comment nous faire *survivre*.

Non, la finalité de la technique n'est pas de « réaliser » quoi que ce soit, mais de *dé-réaliser* les contraintes du réel : la technique *travaille*, mais elle n'*œuvre pas* ; l'art seul est producteur d'œuvre.

Le besoin n'existe pas

Non, la technique, si elle *libère* l'homme, ne le rend pas pour autant *plus libre* : la liberté n'est pas le « produit final » du processus de libération dont la technique serait l'instrument. Le concept de « maîtrise de la nature » est un concept *vide*.

Non, il n'y a pas de « progrès technique ». La *foi* en lui est la grande illusion de l'Occident : il n'existe pas de techniques plus « progressistes » en soi que d'autres — la mémoire des ordinateurs n'est pas plus « avancée » que les techniques mnémoniques des civilisations de l'oral, l'avion que la diligence, l'agriculture mécanisée que celle du bâton à fouiller, la fusée thermonucléaire que la flèche, — il ne peut y avoir qu'un progrès dans et de la *puissance* : pour le meilleur et... pour le pire.

Non, le *travail* ne libère pas l'homme, il *l'aliène* : il est toujours *la part de l'autre*, « tribut » à lui payé.

Non, il n'est en aucune manière une catégorie relevant de l'économie, mais uniquement de la technique. Son passage en fraude du domaine de la seconde à celui de la première sert à dissimuler dans l'idéologie moderne, sous le masque de la positivité de l'accomplissement, le négatif de la *peine*, à occulter la réduction de l'homme opérée par cette idéologie au rôle de créature *besogneuse*.

Non, la question centrale qui hante la modernité n'est pas celle de la libération de l'homme, mais de sa *domination* : « dominer ou être dominé », telle est l'alternative que doit affronter l'Hamlet moderne.

Non, notre fragilité ne provient pas du défaut de notre pouvoir, mais de sa possession : car c'est lui qui *tue* ; quelle que soit la « cause » derrière laquelle il s'abrite. Aussi n'avons-nous pas à lutter aujourd'hui pour le prendre, mais pour nous en *déprendre*.

Non, le « besoin », cette pseudo-entité à tout faire de l'économie politique et, derrière elle, de la quasi-totalité de l'anthropologie moderne, n'explique rien : car *le besoin, ça n'existe pas*. Spectre hallucinatoire qui hante les spéculations des économistes, il n'est qu'un simple effet de « mirage linguistique ». Sa seule fonction réelle est de nous mystifier quant à la nature de l'économie et de la technique, en occultant le travail du *désir*, en dissimulant comment — en tant que puissance abyssale et *poïétique* par excellence où s'origine et d'où provient notre humanité, autant que toute histoire de la société dite humaine — *il nous travaille*.

Le montrer *à l'œuvre*, faire apparaître dans toute la lumière *son (ses) œuvre-(s)*, tel est le point de chute en même temps que la nouveauté propre de cet essai.

Essai, dont l'itinéraire nous fait traverser, chemin faisant et en projetant sur eux un éclairage nouveau, d'autres lieux « signifiants » de notre modernité, voire de notre humanité : « culte de la personnalité » interprété dans la perspective de la sémantique de l'icône ; capitalisme en tant qu'économie du temps, du temps mis au régime de l'exploitation « économique » ; économie politique en tant que science « bourgeoise » par excellence ; problème de la peine de mort et « principe d'utilité » ; art moderne dans ses rapports avec le réel ; genèse de l'idéologie de l'*homo laborans*, celle du « travailleur » ; rapports entre la praxis et le déterminisme du milieu ; « centralité » de l'espace et du temps humain ; Occident et invention de l' « attitude technique » ; « pure dépense » comme abolition de la finitude humaine et comme instauratrice du principe révolutionnaire — et, économiquement parlant, totalement « irrationnel » et « disfonctionnel » — de la double dépense ; camps de concentration en tant qu'économie de la dés-économie ; mouvements de dissidence en tant que signes annonciateurs des temps à venir ; etc.

★ *Les Jeux du désir*, de G.-H. de Radkowski, P.U.F., collection « Croisées », 264 p., environ

● RECTIFICATIF. — Le nom de M. Marco Pannella, auteur de l'article sur « Le droit de l'Etat contre l'état de droit », paru dans la page « Idées » du *Monde* du 15 avril, était mal orthographié (avec un seul « n »). D'autre part, M. Pannella n'est plus président du parti radical italien, poste qui est actuellement occupé par M. Jean Fabre, mais député aux Parlements italien et européen.

Edité par la S.A.R.L. le *Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire n° 57 437.

Le Monde

étranger

LES CONSÉQUENCES DE L'ÉCHEC DU RAID AMÉRICAIN EN IRAN

Le président Carter affirme qu'il emploiera tous les moyens pour délivrer les otages

New-York. — Le président Carter a tenu, mardi soir 29 avril, sa seconde conférence de presse en deux semaines, essentiellement pour évoquer le coup de main manqué en Iran.

Dans une introduction à la fois passionnée et émue où passaient des accents religieux, le président a déclaré qu'il partageait la déception et la douleur des Américains devant l'échec de la mission de sauvetage des otages et les pertes en vies humaines. Mais il partage aussi, a-t-il dit, *« la fierté profonde que le pays ressent devant le courage et la compétence »* de ceux qui y ont participé. Le président a répété qu'il avait pris *« l'entière responsabilité du lancement de l'opération et de sa suspension lorsque l'échec est devenu inévitable... » « Il y a pire que l'échec,* a-t-il dit, *c'est l'absence d'action. »*

Evoquant sa rencontre, il y a quarante-huit heures, avec le commando retour d'Iran, M. Carter a déclaré que les hommes l'avaient remercié de leur avoir *« accordé l'honneur de tenter de sauver les otages »* et lui ont demandé de *« les autoriser à faire d'autres tentatives »*. Les épreuves que traversent le pays, a poursuivi le président, demandent de grands sacrifices.

M. Carter a affirmé que le but des Américains en Iran n'était pas la conquête ou la destruction : il en a donné pour preuve le fait que les quarante-cinq passagers iraniens du bus, qui s'était trouvé sur le passage du commando, ont été relâchés sains et saufs. *« Ce qui contraste,* a dit le président, *avec l'horrible et inhumain spectacle qu'a été, à Téhéran, l'exposition des corps des Américains... Voilà le genre d'hommes auxquels nous avons affaire... Ce n'est pas aux soldats américains qu'ils ont apporté la honte et le déshonneur, c'est à eux-mêmes. »*

Pour terminer son exposé, le président a déclaré que les Etats-Unis avaient l'intention, aussi longtemps que les otages ne leur seraient pas rendus, de continuer à *« punir l'Iran »* qui souffre déjà de graves troubles économiques et de désordres politiques.

Répondant aux questions des journalistes, M. Carter a déclaré qu'il n'envisageait pas de rencontre

De notre correspondante

au sommet avec les alliés avant la réunion qui doit avoir lieu en juin à Venise.

Une opération préparée dès novembre

A propos du raid en Iran, le président a précisé qu'il avait été préparé dès novembre *« pour le cas où les otages auraient subi des sévices »*. Il a été lancé après que toutes les tentatives de règlement diplomatique, y compris par l'intermédiaire des Nations unies, eurent échoué et que les responsables iraniens soient revenus plusieurs fois sur leur parole. Et aussi avant que l'approche de l'été ne complique les aspects techniques de l'entreprise.

Comme un journaliste lui demandait s'il n'envisageait pas de faire un geste en direction du peuple iranien pour éviter de nouvelles effusions de sang, le président, perdant son calme, a déclaré que c'était les Iraniens qui étaient *« coupables d'un crime contre l'humanité en persécutant depuis six mois des Américains innocents »* et revenant sur la *manifestation organisée, dimanche,* par l'ayatollah Khalkhali devant les corps calcinés des huit Américains tués dans l'opération, M. Carter a stigmatisé *« le membre du Conseil de la révolution qui a orchestré cette profanation... et les membres du gouvernement qui ont accepté de laisser les corps aux terroristes »*.

Le président a, d'autre part, répété que la partie de l'opération qui aurait été la plus facile aurait été le sauvetage proprement dit des *otages, les parties les plus difficiles* étant la mise en place du dispositif (dont la première phase avait commencé), et le départ d'Iran du commando.

Interrogé sur la démission de M. Vance, M. Carter a indiqué que le secrétaire d'Etat était opposé à toute action militaire en Iran. *« Pour moi,* a-t-il poursuivi, *je n'ai aucun doute d'avoir pris la décision qu'il fallait. »* Si l'entreprise avait réussi, a déclaré le président, non seulement nous aurions sauvé les otages, mais nous aurions aussi évité la déstabilisation de la région, épargné à Téhéran les nouvelles sanctions économiques que les alliés se préparent à appliquer et *« réintégré l'Iran dans le concert des nations »*

Des questions ont été posées concernant l'importance peut-être exagérée qu'il avait accordée à l'affaire des otages, alors que le monde connaît d'autres crises graves, ce qui n'a fait, a dit une journaliste, qu'aggraver l'entêtement des dirigeants iraniens. M. Carter a démenti avoir négligé les autres aspects de l'actualité internationale. Il a déclaré : *« Vers le 20 novembre, les terroristes avaient menacé d'exécuter les otages, mais nous avons réussi à faire comprendre aux Iraniens que la moindre atteinte physique portée à nos compatriotes aurait les effets les plus graves. » « Les dirigeants iraniens, comme les terroristes, ont apparemment compris cela,* a dit le président. *Nos diverses actions, y compris nos pressions économiques, ont empêché la révolution iranienne de faire le moindre progrès : elle n'a même pas été capable d'organiser de véritables élections. »* Le président a conclu qu'en conséquence les Etats-Unis continueront à tenter de faire *comprendre par tous les moyens aux* dirigeants iraniens qu'il est décidément dans leur intérêt de rendre les otages.

Interrogé, enfin, sur la succession de M. Vance, M. Carter a démenti que la balance du pouvoir penche en faveur du conseil national de sécurité plutôt que du département d'Etat. Pour justifier la nomination de M. Edmund Muskie, qui a pris tous les milieux politiques de court, le président a indiqué que le sénateur du Maine avait joué un rôle très actif à l'époque de ses campagnes pour la vice-présidence, puis pour la présidence, qu'il connaissait remarquablement bien le pays et qu'il détenait une position-clé au Sénat, notamment comme président de la commission du budget.

Ce qui a confirmé les observateurs dans le sentiment que la politique intérieure plus, sans doute, que la diplomatie avait guidé le choix du président.

NICOLE BERNHEIM.

M. EDMUND S. MUSKIE

Un sénateur respecté

M. Edmund S. Muskie est né à Rumford (Maine), en 1914, d'un père tailleur, immigré de Pologne en 1903, et d'une mère américaine d'origine polonaise. Le patronyme d'origine de la famille, Marciszewski, avait été abrégé en « Muskie » par l'officier d'immigration. Catholiques fervents, les parents du jeune Edmund lui donnèrent comme second prénom celui de plusieurs papes : Sixtus.

Après de brillantes études secondaires, qui lui valurent une bourse à l'école de droit de l'université Cornell, Edmund Muskie s'inscrit au barreau, mais la guerre survient et il est mobilisé dans la marine.

Après les hostilités, il entre à la Chambre des représentants du Maine et est élu, en 1954, gouverneur de l'Etat En 1959, il est élu sénateur du Maine et sera réélu en 1964, 1970 et 1976.

Au Sénat, M. Muskie s'intéresse surtout aux questions sociales et internationales. Après avoir appartenu aux sous-commissions des affaires urbaines, de la santé, des finances internationales, il était dernièrement membre de la commission des affaires étrangères et de celle du budget.

Le drame de sa carrière a été sa candidature à l'élection présidentielle de 1972. Après trois mandats sénatoriaux, M. Muskie, qui avait déjà été candidat à la vice-présidence en 1968 aux côtés de Hubert Humphrey, pense que son heure était venue : depuis la présidence de John Kennedy, les portes de la Maison Blanche paraissaient ouvertes aux catholiques, et la réputation du sénateur du Maine n'avait cessé de s'affirmer sur la scène nationale. M Muskie décida de se présenter aux élections primaires du New-Hampshire, coup d'envol traditionnel de la campagne présidentielle.

Les médias saluèrent l'arrivée sur le devant de la scène du premier démocrate du Maine, jusqu'alors fief des républicains. Dans les semaines qui précédèrent le scrutin, les sondages donnèrent M Muskie nettement en tête devant son principal adversaire, le sénateur du Dakota-du-Sud, George McGovern. Mais M McGovern se révéla un candidat beaucoup plus dynamique et à l'aise dans les bains de foule que M. Muskie. D'autre part, le quotidien ultra-conservateur le plus puissant de l'Etat, le Manchester Union Leader*, avait entamé une campagne en règle contre le principal candidat démocrate, répandant, notamment, des rumeurs diffamatoires sur sa femme, Jane.*

M. Muskie, très ému par ces méthodes, décida de contre-attaquer et de tenir un meeting électoral sous les fenêtres du Manchester Union Leader *Ses nerfs le trahirent et, le visage décomposé — certains témoins assurèrent voir des larmes couler sur ses joues, mais il est vrai qu'il faisait très froid, — il ne put achever son discours. Malgré un bon score aux « primaires » locales, la popularité de M. Muskie ne résista pas à cette épreuve, et le sénateur du Maine dut renoncer à ses ambitions présidentielles.*

La nomination de M. Muskie, dont l'honnêteté et la conscience professionnelle sont les qualités les plus connues, mais dont les connaissances en matière d'affaires internationales paraissent limitées, était interprétée, mardi soir, dans les milieux politiques, comme un renforcement probable de l'influence du conseiller de M. Carter pour les questions de sécurité, M Brzezinski Cependant, le choix de M Muskie, qui est très respecté au Capitole, devrait aussi faciliter les relations du président avec un Congrès traumatisé par la démission de M. Cyrus Vance.

N. B.

PARIS DÉMENT QU'UN « ACCORD SECRET » AIT ÉTÉ CONCLU AVEC L'IRAN

Les allégations selon lesquelles la France a signé un accord secret avec l'Iran le 21 novembre dernier sont sans fondement, a déclaré le Quai d'Orsay, mardi 29 avril, à la suite d'un article du journaliste américain Jack Anderson. Selon ce journaliste, aux termes de cet accord, la France équiperait l'armée iranienne et recevrait, à partir de 1980, 20 millions de tonnes de pétrole par an.

A Téhéran

La recherche des « complices des Américains » crée un climat de « chasse aux sorcières »

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Autonomistes kurdes, contre-révolutionnaires proches de l'ancien premier ministre M. Chapour Bakhtiar, agents secrets américains ou iraniens à la solde des Etats-Unis, terroristes irakiens téléguidés par Bagdad, extrémistes de gauche ou fascisants nostalgiques de l'ancien régime, quels peuvent être les auteurs des quatre attentats à la bombe commis le 28 avril à Téhéran, qui se sont finalement soldés par la mort de quatre personnes, l'hospitalisation de vingt-huit blessés et d'importants dégâts matériels ?

En soutenant opiniâtrement celle de ces thèses qui correspond le mieux à ses convictions politiques ou religieuses, chacun s'emploie activement depuis vingt-quatre heures à exiger, sinon à entreprendre pour son propre compte, l'une de ces *« chasses aux sorcières »* dont l'Iran semble toujours aussi friand qu'aux premiers jours de la révolution. Sous forme de messages, d'instructions officielles, de recommandations ou de notes de service, qui se suivent à une cadence soutenue, les appels à la mobilisation, à la vigilance *et à la prudence se multiplient* de toutes parts, parfois assortis d'incitations à la *délation pure et* simple. Qui hésiterait un instant à aller *dénoncer*, soit au comité islamique le plus proche, soit au *commissariat de police*, soit encore au bureau d'arrondissement des gardiens de la révolution, toute personne ou tout agissement qui lui paraît suspect, et, ce duirait en mauvais citoyen, et ce qui est bien pis encore, en mauvais musulman.

« Avertir les autorités de toute rumeur douteuse... »

« Nous devons tous accroître nos efforts en vue de détruire les ennemis de l'Islam et de l'Iran », peut-on lire, par exemple, dans un communiqué signé conjointement par le comité central islamique et la direction générale de la police de Téhéran, qui poursuit : *« Nous attirons l'attention de tous sur les points suivants : il est du devoir de chacun de se considérer comme un gardien de la révolution et un policier révolutionnaire et curieux. Les responsables de tous les lieux publics doivent prendre conscience de leurs responsabilités et faire part de toute attitude suspecte au comité ou au poste de Police le plus proche. Ils doivent avertir les autorités de toute rumeur douteuse dont ils pourraient être informés... »*. Suivent les numéros de téléphone où l'on peut trouver à tout instant une oreille attentive.

Le journal *Bamdad*, lui, se fait carrément alarmiste et avertit ses lecteurs : *« La guerre psychologique, militaire et terroriste contre la révolution islamique est entrée dans une nouvelle phase. Les menées américaines contre les gardiens de la révolution, les comités et les institutions révolutionnaires prennent un tour nouveau, et il faut s'attendre, dans les tout prochains jours, à des tentatives de destruction d'un grand nombre de centres islamiques et populaires, y compris les sièges des journaux d'obédience religieuse... »*

L'épuration de l'Université

De *même*, c'est très probablement dans le but d'éliminer d'entrée de jeu tous les éléments susceptibles d'y introduire la contestation et surtout l'agitation, que l'Université prépare dès à présent une réforme radicale des conditions d'admission. Déjà, les milieux de tendance laïque font part de leurs inquiétudes. Selon eux, à la prochaine rentrée, l'accès aux études supérieures devrait être impitoyablement interdit à *tous ceux qui ne souscriraient pas pleinement à des critères sans le moindre rapport* avec leurs connaissances mais fondés sur leurs seules convictions politico-religieuses. Autre innovation contenue dans ce projet, l'obligation pour les candidats à l'Université de faire au préalable une sorte de « service civil », à la mode chinoise, consistant en une période de travail obligatoire, soit en usine, soit aux champs.

Pour sa part, l'ayatollah Khalkhali, *procureur de la révolution* islamique, exige du gouvernement par la voie de la presse que la marine et l'armée de l'air subissent *« au plus haut niveau »* une purge destinée à en éliminer tous les sujets soit incapables, soit suspects d'intelligence avec les ennemis de l'Iran. En effet, le procureur juge *« inadmissible »* que le commando aérien américain ait pu pénétrer aussi profondément en territoire iranien sans avoir jamais été repéré, et *a fortiori* inquiété. Dans le même temps, son *alter ego*, l'ayatollah Ghodoussi, met en garde *« les imprimeurs, les éditeurs, les libraires et vendeurs d'estampes, les réalisateurs de films et de disques »* Ceux d'entre eux, précise-t-il dans cet avertissement, qui *« collaboreraient avec des factions contre-révolutionnaires »* en diffusant des ouvrages interdits seront eux-mêmes considérés par les tribunaux islamiques comme des contre-révolutionnaires et châtiés en tant que tels.

L'imam Khomeiny lui-même, dans une lettre adressée à son représentant dans la région de Yazd, l'ayatollah Sadoqi, demande à ce dernier de veiller *« tout spécialement, avec le concours de la chère jeunesse islamique, à déjouer le complot anticlérical, prologue à un complot anti-islamique tramé par les agents diaboliques de l'étranger... »*.

La méfiance s'instaure même à l'égard de la presse étrangère : les quatre envoyés spéciaux du magazine ouest-allemand *Stern* ont été interpellés à l'hôtel Intercontinental, dans la nuit du 29 avril, et retenus par les services de renseignements du comité central islamique jusqu'au lendemain dans la matinée, sous prétexte *« qu'ils avaient été vus à bord d'une automobile blanche dans l'après-midi de lundi sur les lieux de l'attentat meurtrier du 28 avril »*. Comme ces journalistes n'étaient pas officiellement accrédités, a indiqué le directeur du service de la presse étrangère au ministère de l'orientation nationale, M. Sadegh — ce qui semble surprenant, le premier souci des envoyés spéciaux arrivant à Téhéran étant d'obtenir une indispensable carte de presse, — ils ont été priés de quitter l'Iran.

C'est dans ce pénible climat de suspicion permanente, où les rumeurs les plus fantaisistes ont tôt fait de circuler, que la population de la capitale doit, le jeudi 1er mai converger en cortèges, venus de tous les points de la ville, vers la résidence de l'imam Khomeiny pour lui rendre une nouvelle fois un massif hommage populaire.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

A Londres

UN POLICIER PRIS EN OTAGE A L'AMBASSADE D'IRAN

Londres, (A.F.P.). — Un homme armé d'un fusil a obligé, mercredi matin 30 avril, le policier de garde devant l'ambassade d'Iran à Londres à entrer dans l'immeuble de la mission diplomatique. Des coups de feu ont été entendus. Scotland Yard indique que le policier est pris en otage à l'intérieur de l'ambassade d'Iran par cet homme armé.

La concierge de l'immeuble voisin a, d'autre part, indiqué qu'un homme se trouve caché dans le jardin situé derrière l'ambassade. Un autre témoin a déclaré avoir entendu *« deux ou trois coups de feu »*.

Des policiers revêtus de gilets pare-balles se sont rendus sur les lieux.

PROCHE-ORIENT

L'ÉCHEC DU RAID AMÉRICAIN

L'AGENCE TASS ACCUSE LES NEUF DE SE FAIRE « COMPLICE » DU PRÉSIDENT CARTER

(De notre correspondant.)

Moscou. — Après le sommet de Luxembourg, l'agence Tass a accusé, le mardi 29 avril, l'Europe des Neuf de se faire la « complice » des aventures insensées de l'administration Carter, qui *« mène un jeu dangereux d'équilibre au bord du gouffre »*. Les Soviétiques considèrent que les chefs d'Etat et de gouvernement européens, par leur déclaration du 28 avril (*le Monde* du 30 avril), ont donné leur « appui pratique » à la politique d'intervention américaine contre l'Iran et que la « triste expérience » du raid manqué de Tabas ne leur a rien appris.

Alors que l'Europe des Neuf avait justifié la prise de sanctions économiques et politiques contre Téhéran, en expliquant que cette démarche éviterait aux Etats-Unis l'emploi de la force, *« le plan anti-iranien de la C.E.E.*, écrit Tass, *a servi pratiquement de camouflage à l'aventure militaire de Carter »*. Mais, conclut l'agence officielle soviétique, *« il semble bien que le rôle de pion dans le jeu d'autrui arrange parfaitement les dirigeants des Neuf »*.

Dans son commentaire de politique internationale, la *Pravda* de ce mercredi 30 avril estime d'ailleurs que les rapports entre l'Europe et les Etats-Unis dans l'affaire iranienne ne sont pas étrangers à la démission de M. Vance. Le journal du P.C. soviétique écrit, en effet, que l'ancien secrétaire d'Etat avait, sur l'insistance de M. Carter, *« donné sa parole d'honneur »* aux représentants de l'Europe occidentale que, si cette dernière acceptait de prendre des sanctions contre l'Iran, Washington n'entreprendrait aucune action armée.

L'U.R.S.S. ne se contentera pas d'utiliser le raid manqué des Américains à Tabas pour tenter de faire oublier son « coup de Kaboul ». Elle va plus loin puisque, dans son éditorial de ce mercredi, la *Pravda* voit dans l'affaire de Tabas une preuve de l'intervention des Etats-Unis... en Afghanistan.

DANIEL VERNET.

LA NOMINATION DE M. MUSKIE

(Suite de la première page.)

L'année suivante, il fut l'un des principaux législateurs au Sénat du War Powers Resolution, destiné à empêcher le président d'engager des hostilités militaires sans l'approbation du Congrès. Partisan du traité Salt 2 et de la détente Est-Ouest il s'est senti « trahi » quand les troupes soviétiques envahirent l'Afghanistan en décembre dernier. Mais il persisterait à croire que la conciliation est de loin préférable à la confrontation, que M. Brzezinski jugerait inévitable.

Il n'est pas sûr cependant que M. Muskie réussira à faire prévaloir ses vues sur celles du principal conseiller de M. Carter : bien que membre de la commission des affaires étrangères du Sénat de 1971 à 1974, puis de nouveau à partir de l'année dernière, il s'était surtout consacré aux travaux de la commission du budget qu'il présidait. Il manque d'expérience en matière diplomatique et ignore à peu près tout du dossier iranien. Par-dessus tout la tension entre Washington et Téhéran a atteint une telle ampleur qu'il lui serait difficile d'inverser le cours des événements.

Du matériel militaire — notamment des chars et des véhicules blindés — destiné aux Rapid Deployment Forces (forces d'intervention) sera acheminé cette semaine vers le Moyen-Orient. Selon le *Washington Post*, trente-sept navires de guerre, transportant quelque trente-quatre mille hommes, patrouillent dans l'océan Indien, non loin du golfe Persique, tandis que mille huit cents « marines » pourraient à tout moment se diriger vers la côte iranienne à bord d'embarcations amphibies. Il s'agit là de la plus grande concentration de la marine de guerre américaine depuis le début de la crise iranienne. Cependant, un porte-parole du Pentagone a assuré que le président Carter n'avait donné aucun signe de vouloir recourir pour le moment à la force.

ERIC ROULEAU.

Irak

Une loi peu hospitalière

De notre envoyé spécial

Bagdad. — L'Irak peut se flatter d'être le pays qui à l'égard des ressortissants des *« pays frères »* met le mieux en pratique les principes de l'unité arabe. Tout citoyen arabe a la possibilité, à tout moment et quel que soit l'état des relations de son gouvernement avec Bagdad, d'entrer sans visa en Irak, de s'y établir, provisoirement ou définitivement, et d'y travailler sans permis spécial.

Les Irakiens eux-mêmes envient parfois les autres Arabes vivant chez eux — Egyptiens, Libanais, Palestiniens, etc. — car ils peuvent facilement voyager à l'étranger et ne sont pas tenus, pour s'assurer quelque succès dans la vie, de s'inscrire au parti Baas. Quant aux étrangers non arabes, ils s'estimeraient heureux de ne bénéficier que d'une partie des privilèges attachés entre Tigre et Euphrate et la « nationalité arabe ».

Des règlements édictés récemment par le gouvernement de Bagdad limitent, en effet, à cinq ans, avec dans certains cas faculté de prolongation durant trois autres années, la durée maximum de séjour en Irak des individus ayant le handicap de ne pas être arabes. Ces textes ont, en quelque sorte, un effet rétroactif puisqu'ils tiennent compte du temps déjà passé dans le pays par les personnes concernées au moment où ils ont été mis en application. Ils s'appliquent également au conjoint étranger de nationaux irakiens, dont une centaine de Françaises. Ces femmes ont le choix entre le rapatriement ou la naturalisation irakienne, qui ne les tente guère car elle ne garantit pas l'inestimable bien qu'est la liberté d'aller et de venir.

Il est des cas plus pathétiques encore : ceux des religieux, notamment français, qui ont consacré toute leur existence aux populations les plus déshéritées de l'ancienne Mésopotamie, musulmanes ou chrétiennes et dont l'Irak est devenu la seconde patrie. Ils ont quand même reçu l'ordre de partir dans les huit jours, telle Mère Antonin, religieuse française de l'ordre de la Présentation, âgée de quatre-vingt-dix ans, depuis cinquante-six ans en Irak et qui comptait bien y finir ses jours.

Naturellement, des démarches ont été effectuées par les gouvernements des ressortissants frappés par les nouveaux décrets et certaines dérogations provisoires ont été accordées par les autorités irakiennes qui reconnaissent, d'ailleurs, qu'elles n'ont rien à reprocher aux résidents européens. Cette loi inhospitalière vise, en fait, quelques milliers d'Iraniens qui vivent encore dans les régions chiites du pays, ayant échappé à la vague d'expulsions de 1974.

Il y a quelques années, l'interdiction de l'enseignement privé visant les institutions iraniennes a, du même coup, enlevé à l'Irak un réseau d'écoles chrétiennes où, de longue date, était diffusé le meilleur enseignement du pays. Faut-il, dans le cas du séjour des étrangers, sacrifier à des impératifs politiques le destin de dizaines de familles et priver la population de dévouements dont elle a encore besoin ? L'hospitalité arabe, qui a ses raisons que la raison d'Etat n'a point, indique aux dirigeants de Bagdad le chemin à suivre, pour humaniser, autant que la politique le permet, cette loi maladroite.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

● *M. Tayef Abdoul Karim, ministre irakien du pétrole*, a été reçu mardi 29 avril par M. Giscard d'Estaing. Il lui a remis un message de M. Saddam Hussein, président de la République d'Irak.

Egypte

LE PARLEMENT A APPROUVÉ LA « LOI SUR LA HONTE »

Le Caire (*A.F.P.*). — L'Assemblée du peuple (Parlement) a approuvé mardi 29 avril, à une large majorité, le projet de loi dit « la loi sur la honte » proposé par le président Sadate pour *« codifier les règles de la moralité en Egypte »*.

Ce projet de loi a pour but de *« préserver les valeurs fondamentales de la société »* et de châtier les auteurs d'actions « honteuses » (*le Monde* du 12 avril).

Dans la liste d'actions « honteuses » figurent notamment la négation des préceptes divins, l'incitation des jeunes à renier leur patrie ou les valeurs religieuses, la publication en Egypte ou à l'étranger d'informations susceptibles de nuire à l'intérêt national et, enfin, toute atteinte à l'unité nationale et à la paix sociale dans le pays (la coexistence entre chrétiens et musulmans).

Les auteurs de telles actions seront traduits par un procureur général devant un tribunal dit des « valeurs » composé d'un juge, de trois magistrats et de trois personnalités publiques. Ce procureur général est présenté à l'Assemblée du peuple par le président Sadate.

● *Un Centre d'études sur les droits de l'homme en Egypte* vient d'être inauguré à Paris (8, rue Castex). Il s'est fixé pour tâche de faire *« respecter et sauvegarder les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Egypte et de faire cesser les atteintes auxquelles pourraient être soumis les citoyens, sans distinction de sexe, de couleur, de religion, d'idéologie, d'appartenance politique ou de situation sociale »*.

Ce centre, créé en janvier dernier, est géré par un conseil d'administration de neuf personnes, toutes de nationalité française, dont deux d'origine égyptienne : le président du centre est le docteur Mustafa Safwan, psychanalyste, enseignant à l'Ecole freudienne de Paris, et le secrétaire, M. Pierre Wissa Wassef, maître-assistant à l'université Paris-VI.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Trois mille cinq cents réfugiés cubains ont déjà débarqué en Floride

Après deux jours de tempête, une mer plus clémente a permis la reprise de la « navette sauvage » entre Key-West, *en Floride, et le port de Mariel, à Cuba. Le bilan de la tempête*, encore provisoire, est lourd et l'on estime que quarante personnes ont péri. Les garde-côtes ont repéré une trentaine d'embarcations retournées dans le détroit.

Aux Etats-Unis, l'inquiétude grandit face à ce flot de réfugiés cubains et les relations entre Washington et la « communauté » cubaine en exil se tendent.

De notre correspondante

New-York. — Plus de trois mille cinq cents Cubains ont déjà débarqué à Key-West. Mais, selon les responsables des services d'immigration, plus de deux cent mille personnes seraient attendues.

Washington a décidé d'accueillir seize mille réfugiés cubains par an. Et le président Carter a accepté trois mille cinq cents personnes sur les dix mille qui s'étaient réfugiées dans les jardins de l'ambassade péruvienne à La Havane. Mais la majorité des réfugiés qui arrivent par mer ne faisaient pas partie de ce dernier groupe. Ce sont, pour la plupart, des parents ou des amis de la communauté cubaine installée en Floride.

Les autorités américaines, débordées, s'inquiètent des conditions précaires dans lesquelles s'opère ce « pont maritime ». Elles ont décidé d'imposer une amende de 1 000 dollars par passager clandestin aux propriétaires de bateaux. Mais nombre de petits bâtiments débarquent leurs passagers dans des criques discrètes.

A Miami, la situation se tend. La communauté cubaine apporte une aide enthousiaste aux réfugiés : un propriétaire d'hôtel héberge gratuitement une centaine de personnes, des médecins se relaient jour et nuit dans les centres de rassemblement. Mais les logements et les emplois sont rares dans la région, et la communauté noire, en particulier, voit d'un mauvais œil l'arrivée de cette population qui paraît devoir bénéficier d'une aide économique.

A Washington, une réunion orageuse a eu lieu le 26 avril entre des représentants du département d'Etat et des délégués des organisations américano-cubaines, qui accusent les Etats-Unis de *« tourner le dos aux victimes de l'oppression communiste »*. Les autorités américaines craignent maintenant que des agents du gouvernement cubain ne se glissent dans la foule des réfugiés. Elles redoutent aussi un renouveau d'activité des organisations anticastristes, surtout dans la région de New-York. C'est ce qu'en termes très diplomatiques, un représentant du département d'Etat a indiqué, en insistant sur *« la nécessité de convaincre la communauté cubaine de se rallier aux intérêts généraux du pays »*.

N. B.

Brésil

La France accorde des crédits de 2,5 milliards de francs pour la réalisation de grands travaux

Brasilia (*A.F.P.*). — La France a signé mardi 29 avril, à Brasilia, un protocole financier accordant 2 milliards et demi de francs de crédits au Brésil, soit le plus important protocole financier jamais passé par la France avec un pays étranger, a annoncé M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères.

« Ces crédits du trésor français, a-t-il dit lors d'une conférence de presse, *seront consacrés à la construction de la centrale hydro-électrique de Porto Primavera, à l'électrification de la ligne de chemin de fer Santos-Uberaba, à la construction de la desserte ferroviaire de Belo-Horizonte et à la mise en chantier de deux navires phosphatiers. »*

Ces prêts ont été octroyés au taux de 7,5 % avec un délai de grâce de dix ans.

Les projets financés par ce protocole avaient été étudiés par MM. Ernesto Geisel et Giscard d'Estaing lors de la visite de ce dernier au Brésil, en octobre 1978. *« Cela prouve*, a dit M. Stirn, *que les projets ont été bien suivis et cela augure bien de la visite en France du président Joao Figueiredo au début de 1981 »*.

La signature de ce protocole, a fait valoir M. Stirn, permettra aux entreprises françaises et brésiliennes de passer à la réalisation des projets. Interrogé sur une éventuelle participation française à l'exploitation des gigantesques réserves de fer de Carajas (Amazonie), M. Stirn a répondu que plusieurs ministres brésiliens avaient évoqué cette question lors de sa visite. *« Nous étudierons cette possibilité*, a-t-il dit, *et les conditions dans lesquelles la France — avec d'autres pays étant donnée la taille du projet — pourrait y participer. »*

M. Stirn a indiqué que la France ne faisait pas dépendre l'achat de trente-cinq avions brésiliens d'Xingu à la commande par le Brésil de Mirage et d'Airbus.

● *La Confédération mondiale du travail* a déposé le 28 avril une plainte contre le gouvernement du Brésil auprès du directeur général du BIT, M. Francis Blanchard, pour *« violation caractérisée de la liberté syndicale »* après les arrestations des dirigeants syndicaux de Sao-Paulo.

● M. JEAN VINCENT EGLIN, un Français détenu par la police politique de Sao-Paulo, sera expulsé du Brésil pour « distribution de tracts », a déclaré mardi 29 avril le chef de la section des étrangers de la police politique (DOPS). M. Eglin, vingt-sept ans, avait été mis à la disposition du DOPS vendredi dernier après avoir été renversé et blessé par une voiture de la police militaire. Il était en possession de tracts et de documents relatifs à la grève des métallurgistes de Sao-Paulo. M. Eglin a été atteint de fractures du crâne, du bassin et de la clavicule. — (*A.F.P.*)

El Salvador

La junte décrète une réforme agraire radicale

San-Salvador (*A.F.P., U.P.I.*). — La junte a annoncé, lundi 28 avril, une importante radicalisation de la réforme agraire mettant un terme au système du fermage. Cent cinquante mille familles, soit un million de personnes ou encore 20 % de la population totale du pays, bénéficieront de cette mesure, qui a surpris les intéressés et provoqué une stupeur générale. En effet, même au Nicaragua, les révolutionnaires sandinistes ne sont pas allés aussi loin dans la réforme agraire (*le Monde* du 30 avril).

Ainsi toutes les propriétés louées à des paysans seront expropriées et redistribuées : *« La terre au Salvador sera à ceux qui la travaillent »*, a déclaré le colonel Majano, l'un des deux militaires de la junte de cinq membres.

Cette mesure pourrait gêner les mouvements de masse de la gauche révolutionnaire et démocratique pour qui la junte n'est qu'une *« tyrannie militaire fasciste »* et dont ils dénoncent sans cesse la brutale répression. Selon eux, elle n'a nullement l'intention de mener à terme ne serait-ce que la première étape de la réforme agraire annoncée en mars dernier.

L'un des grands drames du petit Salvador, surpeuplé avec ses cinq millions d'habitants, est une immense injustice sociale : une centaine de « grandes familles » possèdent la quasi-totalité des terres cultivables, tandis que 97 % de la population vit dans la misère. Le coup d'Etat du 15 octobre par des militaires modérés visait à mettre un terme à cet état de choses. Mais l'extrême droite, qui refuse de renoncer à ses privilèges, a recours à la violence, alors que l'extrême gauche poursuit sa guerre révolutionnaire.

La junte, qui compte trois civils (dont deux membres de la démocratie chrétienne) a un allié de poids : les Etats-Unis. Le président Carter vient de lui réaffirmer son soutien et a déjà accordé une aide économique de 50 millions de dollars et une aide militaire de 6 millions de dollars. On annonce, d'autre part, la démission, mardi, du ministre des finances M. Roberto Albergue, qui est ainsi la quatrième personne à quitter le gouvernement depuis le mois de mars.

Les guérilleros se sont emparés de quatre stations de radio d'où ils ont diffusé des messages appelant à al manifestation du 1er mai alors que soixante d'entre eux attaquaient au bazooka les casernes de la garde nationale et de Santa-Ana, à 60 kilomètres à l'ouest de la capitale.

Les autorités judiciaires ont pour leur part annoncé la découverte de deux corps décapités à Tecoluca, à 100 kilomètres à l'est de San-Salvador. La tête d'une femme avait été attachée par ses cheveux aux branches d'un arbre alors que celle d'un homme avait été introduite dans une conduite d'égoût. La sauvagerie de ce geste fait penser aux juges qu'il s'agit de l'œuvre des commandos d'extrême droite.

…ES

…ts-Unis

…ants réfugiés cubains …rqué en Floride

Brésil

…ccorde des crédits …rancs pour la réalisation …ds travaux

…l Salvador

…une réforme agraire radicale

AMÉRIQUES

Canada

Le référendum sur la souveraineté-association du Québec

Les deux camps s'affrontent de plus en plus vivement à l'approche de l'échéance du 20 mai

De notre correspondant

Montréal. — « *Plus j'y pense, plus c'est non.* » Ce slogan, diffusé par la presse écrite et à la télévision, s'adresse aux quelque 30 % de Québécois qui *ne savent* pas encore comment ils voteront le 20 mai, lors du référendum sur la souveraineté-association du *Québec. Pour* convaincre ces indécis, le Regroupement des Québécois pour le « non » insiste surtout sur les avantages économiques de l'appartenance au Canada et sur les dangers d'une « séparation ». Chez les partisans du « oui » les messages publicitaires cherchent à minimiser l'importance des changements que le gouvernement québécois souhaiterait apporter en cas de victoire.

Il n'est même pas fait mention de *la souveraineté-association, ni a fortiori* de l'indépendance. On parle *plutôt de négociation* générale avec le gouvernement fédéral pour établir des relations d'« *égal à égal* », et on présente cela comme une nouvelle étape d'un processus historique amorcé au début des années 60 par les premiers ministres québécois Jean Lesage et Daniel Johnson.

La prudence observée dans les slogans tranche avec le ton des discours. L'agressivité est montée de quelques crans dans les jours qui ont suivi l'ouverture de la campagne référendaire, le 15 avril. Le chef du Regroupement pour le « non », M. Claude Ryan, qui dirige le parti libéral du Québec et l'opposition *officielle* à l'Assemblée nationale, dénonçait déjà *depuis quelques* semaines la « *fourberie* » du gouvernement québécois et l'accusait de cacher son objectif « *séparatiste* » sous le concept rassurant de souveraineté-association. Mais les attaques les plus rudes sont venues de la Chambre des communes, à Ottawa, où les députés libéraux du Québec *ont profité* du débat sur le budget pour s'adresser aux Québécois *et les inviter à voter* « non » au référendum.

Les interventions des trois ministres québécois du gouvernement fédéral ont été remarquées. *Le ministre de l'énergie, M. Marc* Lalonde, a brossé un sombre *tableau de l'avenir énergétique* d'un Québec indépendant, tandis que *le ministre des affaires* sociales, Mme Monique Bégin, déclarait, chiffres à l'appui, que le gouvernement québécois serait obligé de réduire ses programmes d'aide sociale, en particulier pour les compléments de retraite et des allocations familiales, *subventionnées* en partie par Ottawa. Avec *beaucoup moins de subtilité*, le ministre de la consommation, *M. André Ouellet*, s'en est pris aux « *séparatistes convaincus qui se sont infiltrés dans tous les milieux, à tous les niveaux, dans le monde de l'enseignement d'abord, dans le monde de l'information ensuite, dans le monde artistique bien entendu, dans le monde syndical, dans le monde agricole, dans la fonction publique provinciale et fédérale (…) et même dans des associations charitables* ».

D'une certaine manière, ces propos ont réjoui les indépendantistes québécois, qui ont été heureux de se voir reconnaître une telle force, et comptent sur les excès de langage de leurs adversaires pour qu'ils se discréditent eux-mêmes auprès de la population québécoise. Consciente du danger, la presse anglophone a *très sévèrement* critiqué M. Ouellet, surtout lorsqu'il a *déclaré que dans tout autre pays* « *les séparatistes (…) se seraient fait emprisonner et même dans plusieurs pays ils se seraient fait fusiller* ».

Au Québec même, la campagne a perdu de sa sérénité à la suite des attaques lancées le 20 avril par le regroupement fédéraliste *contre le gouvernement québécois*, littéralement noyé sous les accusations de fascisme, *de nazisme et* de communisme. Des accusations fantaisistes et contradictoires ont été lancées par une série d'orateurs lors d'une importante assemblée qui réunissait à Montréal environ huit cents personnes, essentiellement des Québécois d'origine étrangère. Le gouvernement québécois est en général impopulaire chez les immigrants non *francophones*, qui acceptent difficilement les mesures de francisation du *système scolaire*, de l'affichage, de la plupart des activités professionnelles, et qui craignent de voir un Etat français du Québec leur enlever des libertés que leur garantit le Canada.

Cette crainte, qui trouve des justifications dans les drames personnels *que* certains immigrants ont connus dans leur pays d'origine (*juifs, exilés des pays* socialistes, réfugiés politiques du tiers-monde), a été alimentée par les organisations fédéralistes.

Depuis des mois, d'immenses panneaux publicitaires payés par la Fédération pro-Canada (*organisme créé et grassement financé* par les grandes entreprises privées et publiques) arborent un message sibyllin que les Québécois sont appelés à méditer : « *Le Canada, j'y suis, j'y reste pour ma liberté.* » Plusieurs attentats à la bombe — ce sont les seuls incidents de ce genre pour l'instant — *ont endommagé* quelques-uns de ces panneaux.

Les deux « oui »

Les partisans du « oui » ont un très net avantage psychologique *sur leurs adversaires, qui ont du* mal à expliquer leur position et, du coup, tentent de faire croire que voter « non », c'est dire… « oui » à une rénovation du fédéralisme canadien. Tout en étant opposés à l'indépendance du Québec, et même à la *souveraineté-association*, de nombreux Québécois sont tentés de voter « oui » parce que la promesse d'un deuxième *référendum leur permettra* de s'opposer, le cas échéant, aux *transformations* qui leur seront alors proposées. C'est là que se trouve toute la subtilité de la démarche du gouvernement québécois, qui en jouant sur la fierté de l'appartenance à la communauté francophone, espère que la *majorité se prononcera pour* ce qui n'est après tout qu'un « *mandat de négocier* » la souveraineté-association avec Ottawa.

Tous les discours du premier ministre, M. Lévesque, font appel à cette « *solidarité* » qui a permis aux Québécois de survivre dans un environnement hostile pendant deux siècles et qui pourrait, pense-t-il, déboucher sur la création d'un Etat indépendant. Le premier ministre canadien, *M. Pierre Elliott Trudeau a senti* le danger puisqu'il s'est inquiété de la tournure que *prenait* la campagne du « non ». Il faut démontrer aux Québécois, a-t-il déclaré, qu'ils ont des « *raisons nobles de voter non* ». Sa contribution à la campagne référendaire s'est limitée pour l'instant à un important discours à la chambre des Communes, dans lequel il a *clairement indiqué qu'il ne négocierait* en aucun cas la souveraineté-*association avec* le gouvernement québécois. M. Trudeau semble avoir pris la décision de rester discret, mais il devrait prononcer deux ou trois discours à Montréal à partir du 2 mai.

Les Québécois ont conscience qu'ils vivent un moment très important de leur histoire, et il n'est pas un *secteur* d'activité qui n'ait créé ses comités du « oui » et du « *non* », *conformément* à la loi qui oblige les électeurs à se regrouper pour *défendre leurs* options. C'est ainsi qu'il existe des comités des économistes, des ingénieurs, des étudiants. Un comité pour le « oui » a même été constitué par des détenus dans une prison fédérale, tandis que la création d'un comité des chrétiens pour le « oui » suscite des réactions hostiles de la part de ceux qui ne souhaitent *pas voir* les *convictions* religieuses intervenir dans une décision *politique. Quatre-vingts employés* du journal montréalais de langue *anglaise The Gazette ont* également créé un comité pour le « oui » sur *leur lieu de travail*, ce qui a provoqué une véritable commotion chez les dirigeants de cette vénérable institution anglophone, farouchement opposée à la souveraineté-association.

Si les partisans du « oui », *comme le déplorait M. Ouellet* ont réussi à s'infiltrer partout, il n'en demeure *pas moins que leurs* adversaires sont très puissants et qu'ils étaient nettement majoritaires jusqu'à tout récemment. Depuis décembre, plusieurs sondages ont indiqué une lente progression du « oui », qui est maintenant exactement à égalité avec le « non ». Un sondage publié le 29 avril donnait 41 % aux deux options et 18 % d'indécis, mais soulignait également qu'environ 30 % des personnes *interrogées* auraient changé d'avis d'ici au 20 mai.

BERTRAND DE LA GRANGE.

Chili

LES AUTORITÉS S'INQUIÈTENT D'UNE RECRUDESCENCE DES ATTENTATS

Santiago-du-Chili (*A.F.P.*). — Santiago a *été ratissé*, mardi 29 avril, par la police et les services de renseignements qui recherchent les auteurs de l'attentat perpétré, lundi, contre un monument et au cours duquel un policier a *été tué* (*le Monde* du 30 avril).

Cette vaste opération a donné lieu à des perquisitions et à des dizaines d'arrestations. Lors des recherches, un membre du mouvement *de la gauche révolutionnaire* (MIR) a été tué par la police. Au cours du *ratissage*, les policiers ont désamorcé une bombe dans une rue du centre de la capitale.

Le chef de l'Eglise catholique, le cardinal Raul Silva Henriquez, a condamné *de toutes* ses forces « *ces resurgences d'une violence qui, d'où qu'elle vienne, ne pourra engendrer que la violence* ».

AFRIQUE

Le sommet économique de l'O.U.A. à Lagos adopte un « plan » très imprécis de développement

De notre envoyé spécial

Lagos. — Les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Lagos pour confronter leurs vues sur le développement économique de l'Afrique ont achevé leurs travaux, mardi soir 29 avril, sans être apparemment parvenus à se mettre d'accord sur autre chose que des principes aussi généreux que généraux.

Un « *plan d'action* » pour le développement de l'Afrique, appelé à déboucher — par étapes régionales *et sous-régionales ainsi* que sectorielles, — sur la mise en place ultérieure d'un marché commun de*vant englober un jour tous les pays* du continent, a été adopté et la coordination de sa mise en œuvre a été confiée au secrétaire général de l'O.U.A., qui reçoit même, pour *ce faire, un assez large mandat*. Toutefois pour le moment, ce « *plan* » ne contient guère que des têtes de chapitre (développement des cultures vivrières, harmonisation du dévelop*pement industriel, amélioration de* l'interconnexion des réseaux de transition téléphonique et des raccordements des réseaux routiers et ferroviaires, etc.). D'autre part, la *résolution finale adoptée mardi soir* ne mentionne même pas le projet, qui avait été évoqué ces jours-ci, de création d'une commission africaine de l'énergie et *a fortiori* d'un *fonds africain de l'énergie*.

Bref, après avoir entendu plusieurs dizaines d'orateurs émettre *des diagnostics concordants* sur la gravité de la situation économique de l'Afrique, la conférence s'est séparée sans vraiment répondre à l'appel pathétique que lui avait lancé, dès l'ouverture de ses *travaux*, son secrétaire général en exercice, M. Edem Kodjo.

Mardi matin, le président Sekou Touré avait théâtralement demandé une minute de silence à la *mémoire du président Tolbert, assassiné* à Monrovia, et l'assemblée, oubliant sans doute le sort tragique de son ancien secrétaire général, Diallo Telli, « liquidé » par le même *Sekou Touré, à Conakry, il y a trois* ans, s'était aussitôt levée comme un seul homme.

Dans la soirée, par contre, une note moins consternante devait marquer, pendant quelques instants, les travaux : le président Kenneth Kaunda de Zambie faisait applaudir *par tous les participants, qui affichaient* des sourires rayonnants, les deux Blancs de la délégation zambienne, présentés comme « *eux aussi, de vrais Africains* ».

PIERRE BIARNÈS.

La guerre civile au Tchad

LE PRÉSIDENT GOUKOUNI OUEDDEÏ ACCEPTE LA PRÉSENCE D'UNE FORCE INTERAFRICAINE

Lagos (A.F.P.). — Le président du gouvernement d'Union nationale de transition du Tchad, M. Goukouni Oueddeï, a accepté l'envoi, le plus *rapidement* possible, d'une force interafricaine à N'Djamena. Un *comité de trois* pays, *composé du* Nigeria, du Togo et de la Guinée, a été chargé, précise-t-on à Lagos, de la mise en application des accords de Lagos et du cessez-le-feu.

Le Nigeria et le Sénégal auraient fait savoir qu'ils étaient prêts à *apporter un soutien logistique* et financier à la force interafricaine.

République Sud-Africaine

La police intervient avec violence contre les lycéens métis

De notre correspondante

Johannesburg. — Des milliers de parents métis sud-africains ont protesté ce mercredi 30 avril avec véhémence contre la violence policière dont ils ont été témoins et parfois victimes *mardi dans leur cité* de Newlands, dans la proche banlieue de Johannesburg.

Escaladant les grilles et suivis de plusieurs chiens, les policiers anti-émeute ont littéralement pris d'assaut le lycée métis de Westbury où les élèves de plusieurs établissements s'étaient réunis pour une nouvelle journée de *grève organisée en signe de protestation* contre la discrimination *et la ségrégation* raciale *dans* l'enseignement. Courant après les jeunes, les poursuivant jusque dans les maisons où certains s'étaient réfugiés, n'hésitant pas à charger les badauds ou les parents souvent accompagnés de bébés et enfants en bas âge, les policiers, selon des dizaines de témoins, n'ont pas hésité à frapper. (…)

Les récits de voisins de l'établissement scolaire, dont la porte fut forcée et les enfants emmenés de force dans des camions, s'accumulent. De nombreuses personnes affirment avoir vu des jeunes monter dans les camions avec des blessures *multiples*.

Le chiffre exact des lycéens arrêtés n'était pas encore connu avec exactitude mercredi matin, mais variait entre 300 et 900. La quasi-totalité ont entre douze et dix-sept ans. 430 d'entre eux avaient déjà comparu devant le magistrat à 23 heures mardi soir, sous l'inculpation de rassemblement illégal. Leur procès a été remis au 13 mai et ils sont pour le moment en liberté provisoire.

Le responsable de la police, le brigadier J. Swanepoel, affirmait ignorer tout acte de violence dans l'opération de mardi matin : « *Les élèves étaient rassemblés illégalement, aussi nous les avons arrêtés pour contravention à la loi. C'est aussi simple que cela* », a-t-il déclaré.

Le premier ministre lui-même, M. Pieter Botha, parlant devant l'Assemblée avant le vote final de son budget, a mis en garde « *ceux qui poussent les lycéens* » contre les conséquences possibles… « *Ce gouvernement s'opposera avec les moyens qu'il a à sa disposition contre les actions extra-parlementaires et les tentatives pour harceler le gouvernement sous l'uniforme des lycéens… Je veux avertir ce gens qu'ils vont en pâtir et s'il y a des conséquences, ils ne devront pas venir se plaindre plus tard. Il y a des tentatives de la part des marxistes pour créer une révolution dans le pays et moi-même ou l'opposition ne pouvons rien faire pour apaiser leur faim. Ils veulent renverser le système et la civilisation en Afrique du Sud, rien d'autre.* »

Cette menace correspond aux nombreuses arrestations non seulement de lycéens, mais aussi d'étudiants, *de professeurs*, d'opposants à la politique d'apartheid gouvernementale, auxquelles la police a procédé ces derniers jours.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Libéria

La révolte des gueux

(Suite de la première page.)

Leur travail de sape a porté, mais, comme ils ont été soit internés soit paralysés à partir de mars 1980, ce sont dix-sept sous-officiers qui, à la surprise générale et sans rencontrer de résistance, *ont porté le coup de grâce* à l'ancien régime et orné ce conseil populaire de rédemption (C.P.R.) qui règne aujourd'hui et adopté la devise du P.P.P., « *au nom du peuple, la lutte continue* ».

Premier étage, donc, le C.P.R., *dont l'un des membres au moins*, M. Thomas Quiwonkpa, sergent-chef *de son état*, a été promu général de brigade et commandant général des forces armées, et dont le président est le chef de l'Etat, le sergent-chef Samuel Doe, vingt-huit ans, treillis et casquette à visière, personnalité apparemment sans préjugés et peu familière des arcanes de la *politique, de la diplomatie* et, bien entendu, de la gestion publique.

A ce niveau, on a paru soucieux, au début, à la fois de rétablir l'ordre — mettre fin au pillage qui a duré plusieurs jours — et d'exorciser les pouvoirs de « *la clique* » qui dirigeait le pays. En *y* ajoutant la peur, — de l'inconnu ou d'éventuels complots qu'auraient pu *manigancer* les alliés de feu William Tolbert —, *on comprend peut-être mieux* l'étalage de cruauté dont Monrovia a été *le théâtre* : exposition de corps à moitié décomposés et leur enterrement public dans une fosse commune, exécutions sommaires de dignitaires de l'ancien régime en présence d'une foule qui applaudissait et, sans doute, ainsi se rassurait. Le nouveau pouvoir *exhibait* sa force. Tolbert et son entourage n'existaient plus. Pour les sous-officiers, cette *preuve comptait* bien davantage, au départ, que les réactions *qu'elle pourrait susciter* à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières.

Deuxième étage du pouvoir, un gouvernement de dix-sept ministres composé de dirigeants du P.P.P., libérés le 12 avril, de ceux du Moja, de cinq officiers et de trois anciens ministres « *techniciens* » sous Tolbert. Ce cabinet rassemble donc l'opposition sous l'ancien régime et des représentants d'une hiérarchie militaire plus classique, sensibles à l'opinion internationale et désireux de *consolider* les assises du nouveau régime — rétablir l'ordre, *relancer l'économie, doter le pays* de nouvelles institutions. — Ils paraissent *s'inquiéter, bien* qu'ils s'en défendent publiquement, de voir la « révolution » qu'ils appelaient de tous leurs vœux portée, sinon court-circuitée, par des *sous-officiers*.

Cette alliance bien disparate paraît avant tout soudée *sur* un rejet du passé. Dans une société marquée par un esprit de « *rédemption* », de « *rachat* » et de « *purification* », nous dira un diplomate, « *il n'y a pas de retour possible des anciens* », tout en ajoutant, « *mais à partir du moment où on a prouvé qu'on peut faire un coup d'Etat au Libéria…* ». On imagine volontiers la conclusion.

Dans de nombreux pays africains, victimes de sous-administration et de ces fléaux que sont le tribalisme, la balkanisation territoriale et la dépendance économique, la « *révolution* » a souvent dérapé au bout de quelques mois. *Pour être le plus* ancien Etat indépendant d'Afrique noire, le Libéria n'est *pas forcément* à l'abri de ce genre de processus, et rien ne dit que l'unanimité contre la « *vieille garde* » — Tolbert et ses amis — n'y cache pas un profond malentendu. En tout cas, la coalition actuelle y paraît trop de circonstance pour pouvoir être durable.

A une conférence de presse donnée par le ministre de la justice, *M. Chea Cheapoo*, avocat du P.P.P., un journaliste libérien se plaint d'avoir été rançonné par un soldat dans une rue de Monrovia. « *Si c'est vrai*, lui répond le ministre, *amenez-moi ce soldat que j'ai une preuve ; quand on combat pour la liberté, on ne doit avoir peur de rien.* » De son côté, la radio nationale a diffusé les appels à la clémence d'Amnesty *International*, du conseil des ministres de l'Organisation de l'*unité africaine ou de la Ligue internationale* des droits de l'homme.

Un air provincial

A Monrovia, depuis le coup d'État et l'imposition d'un couvre-feu nocturne, les « *deuxième classe* » de l'armée libérienne tiennent le haut du pavé, avec une discrétion toutefois croissante. Les marins étrangers en bordée se sont évanouis. L'hôtel Ducor, qui domine la ville, est à moitié vide. Ce port de passage, avec sa *zone franche et ses* pavillons de complaisance, s'éteint avant la *nuit*, à 18 heures, quand *sonne* l'heure du couvre-feu. La ville a repris *son air provincial* même quand les centaines de danseuses venues de l'« *Afrique profonde* » s'exhibent à longueur de matinée sur les pelouses du palais présidentiel. Ce retour à la brousse est d'autant plus sensible que les dix-sept membres du C.P.R. appartiendraient à l'ethnie minoritaire des Krans, originaires du Nord-Est. Jamais la capitale, ce point de contact entre le monde extérieur — l'Amérique avant tout — et la forêt tropicale africaine, n'a été si partagée, si divisée, à *l'image du fossé qui semble* séparer, dans leurs ambitions respectives, les *ministres de leurs maîtres* sous-officiers.

Une question s'impose donc : un contre-coup d'Etat est-il concevable, non pour *restaurer* l'ordre ancien mais pour départager des apprentis bâtisseurs des revanchards, le « *raisonnable* » de ce qui ne l'est pas, le lettré de l'illettré, le possible du probable ? La réponse est simple : on peut se demander si les *membres* de cette armée peu disciplinée — qui avaient participé aux pillages d'avril 1979 et dont Tolbert se méfiait assez pour appeler à la *rescousse* les soldats du président Sekou Touré — répondraient encore à *des ordres de leurs officiers* quand les « sous-off » ont prouvé qu'ils pouvaient se conduire comme ils l'entendaient.

Les ambiguïtés de la « deuxième libération » du Libéria sont loin d'être levées. MM. Tipoteh, président du Moja, et Cheapoo, avocat du P.P.P., ministres respectivement du plan et de la justice, l'ont clairement souligné, au cours de conférences de presse successives, par leurs hésitations dans la défense du nouveau régime. S'il *est exact que le tribunal* militaire, formé par cinq officiers, ne *se serait prononcé que sur* la condamnation à mort de quatre sur les treize suppliciés du 22 avril — et qu'il aurait menacé, depuis, de « rendre son tablier » — ces ambiguïtés sont loin d'être aplanies.

Le sergent-chef Samuel Doe n'aura-t-il été que le fossoyeur de Tolbert ou plus durablement, deviendra-t-il le symbole de cette révolte des gueux africains qui couvait depuis au moins un an au Libéria ? Deux semaines après le coup d'Etat, la question se pose déjà. Mais la « révolution » libé*rienne — sans autre volonté que* de débarrasser le pays d'une *clique dont la mainmise était* devenue insupportable — n'a toujours pas livré ses secrets.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

LE NOUVEAU PRÉSIDENT ANNONCE QU'IL N'Y AURA PLUS D'EXÉCUTIONS

Le nouveau président du Libéria, le sergent-chef Samuel Doe, a annoncé mardi 30 avril qu'il n'y aurait plus d'exécutions de dirigeants de l'ancien régime. Dans un communiqué transmis aux ministres, aux diplomates et aux journalistes, M. Doe a reconnu avoir reçu de nombreux appels lui demandant d'épargner les vies de quelque quatre-vingts officiels du régime de l'ancien président Tolbert qui doivent être jugés pour « *trahison, corruption et violation des droits de l'homme* ».

« *Puisque notre peuple demande à son gouvernement de cesser les exécutions liées à la révolution du 12 avril, nous n'avons pas d'autre choix que de dire à notre peuple et au monde entier que, pour ce gouvernement, il n'y aura plus d'exécutions* », a déclaré le chef de l'Etat.

Cette décision intervient une semaine après l'exécution publique *de treize anciens dirigeants* du régime de l'ex-président Tolbert.

CORRESPONDANCE

A propos du budget sud-africain

M. R. H. Goris, attaché à l'ambassade d'Afrique du Sud, nous écrit :

Dans son article sur le budget de l'Afrique du Sud (*le Monde* du 28 mars), *votre correspondante* à Johannesburg souligne tout particulièrement *l'accroissement* des dépenses militaires et l'intitule : « Les crédits militaires ont plus que doublé en cinq ans ». Afin de replacer la « militarisation » sud-africaine dans son contexte, je me permets d'ajouter les informations ci-après :

— Le budget français de la défense est passé de *9 970 millions* de dollars en 1974 à 18 776 en 1979 — il a presque doublé en cinq ans. L'Afrique du Sud ne fait donc pas exception ;

— La dernière augmentation des crédits militaires (14 %) équivaut au taux d'inflation ; ces derniers sont donc restés constants, en termes réels ;

— Par rapport à l'ensemble du *budget, les crédits militaires ont* représenté 16,1 % en 1979 et 15,8 % en *1980* ;

— Les chiffres correspondants des autres pays occidentaux pour 1979 sont : 21,5 % (Etats-Unis), 22,3 % (Allemagne de l'Ouest), 18,8 % (Suisse) et 17,5 % (France) ; chiffres tous supérieur à ceux de l'Afrique du Sud ;

— Les dépenses militaires sud-africaines *per capita en 1979* se sont élevées à 76 dollars, 520 dollars *aux Etats-Unis, 396 dollars* en Allemagne de l'Ouest, 292 dollars en Suisse et 349 dollars en France ;

— Outre l'augmentation des crédits militaires, le budget sud-africain prévoit une augmentation de 32 % des subventions à l'éducation des Noirs, de 28 % à la consomation des produits alimentaires et de 20 % au logement de tous les groupes de population disposant de faibles revenus.

AFRIQUE

Les Palestiniens et les Sahraouis

L'O.L.P. ENTRE ALGER ET RABAT

Annoncée à Tripoli le 15 avril par le Front de la fermeté, la reconnaissance de la République sahraouie, créée par le Polisario, engage-t-elle l'O.L.P. ? Force est de se poser la question après les déclarations contradictoires faites à ce sujet par les porte-parole palestiniens.

Le représentant de l'O.L.P. à Alger, Abou Hassan, dans une déclaration publiée lundi 27 avril par « El Moudjahid », n'hésite pas à démentir son collègue Abou Adib, envoyé prodiguer des apaisements à Rabat (« le Monde » du 25 avril). « Ses propos, assure-t-il, n'engagent que lui. » Selon Abou Hassan, « l'O.L.P. adhère pleinement à toutes les résolutions du Front de la fermeté, y compris celle concernant la reconnaissance de la R.A.S.D. ». Le représentant palestinien à Alger a profité de l'occasion pour démentir l'existence d'une « médiation palestinienne entre Alger et Rabat à propos du Sahara ».

Qui croire ? Il n'est pas certain que la direction de l'O.L.P., qui seule pourrait lever l'équivoque, s'empresse de le faire. L'organisation de M. Arafat avait toujours évité jusqu'à présent de s'engager de façon explicite sur des questions qui divisent les rangs arabes. Elle se souciait d'abord de préserver l'unanimité sur le combat, à ses yeux prioritaire, de la « libération de la Palestine ». Le durcissement de Rabat, qui vient de rompre coup sur coup ses relations diplomatiques avec Cuba et Tripoli et réétudie ses rapports avec Damas, les pressions de pays comme l'Arabie Saoudite sur l'O.L.P., peuvent pousser cette dernière à une prudente réserve concernant une décision qui ne fait manifestement pas l'unanimité dans ses propres rangs.

D. J.

● *« Le Swaziland a reconnu la R.A.S.D. »*, a déclaré, lundi 17 avril à Lagos, en marge du premier sommet économique de l'O.U.A., M. Ibrahim Hakim, *« ministre sahraoui des affaires étrangères »*. C'est le quarantième Etat qui accomplit cette démarche et le vingt-troisième en Afrique. Il ne manque plus à la R.A.S.D. que trois reconnaissances pour pouvoir faire partie de l'O.U.A. — *(A.F.P.)*

LE MOUVEMENT TOGOLAIS POUR LA DÉMOCRATIE EST EMPÊCHÉ DE TENIR UNE CONFÉRENCE DE PRESSE A PARIS

Une conférence de presse convoquée par le Mouvement togolais pour la démocratie (M.T.D.) a été interrompue mardi 29 avril à Paris sur intervention de la préfecture de police. MM. Gilchrist Olympio et Patrik Lawson, dirigeants de ce mouvement, ont dû cesser leur exposé après que le directeur de l'établissement où se tenait la conférence, accompagné de plusieurs fonctionnaires de la préfecture, leur eut notifié l'interdiction préfectorale de poursuivre la réunion.

Le M.T.D., qui avait organisé une exposition et un bal à Paris à l'occasion du vingtième anniversaire de l'indépendance du Togo, s'était déjà vu signifier par les mêmes autorités l'interdiction de ces manifestations. Ces mesures, selon le M.T.D., ont été prises à la demande du gouvernement togolais, et de la mission diplomatique de ce pays à Paris.

Au moment où ils ont été interrompus, MM. Olympio et Lawson traitaient de la *« violation »* des droits de l'homme au Togo, et faisaient état de *« détentions arbitraires »*, de *« tortures »* et de *« déportations vers le camp de Temedja »*, ainsi que de meurtres *« perpétrés par le régime togolais »*.

M. ROGER DUZER EST NOMMÉ AMBASSADEUR AU KENYA

Le *Journal officiel*, de ce mercredi 30 avril, publie la nomination de M. Roger Duzer comme ambassadeur au Kenya en remplacement de M. Christian Girard.

[M. Roger Duzer, né en 1926, engagé en 1943 dans les Forces françaises combattantes, est entré aux affaires étrangères en 1952. Il a été en poste à trois reprises à la direction d'Asie-Océanie de l'administration centrale ainsi qu'à Djakarta, Taipeh, Hanoi, Tokyo, Washington et Pékin. Il a été ambassadeur à Vientiane de 1976 à la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Laos, en 1978.]

● *La session du comité du désarmement des Nations unies*, commencée le 5 février, à Genève, a pris fin, mardi 29 avril. Le comité se réunira à nouveau le 12 juin.

EUROPE

Turquie

Violentes manifestations contre l'interdiction de célébrer le 1er mai

De notre correspondant

Ankara. — Une passante tuée, trois blessés, quatre cent quatre-vingt-dix-huit jeunes, pour la plupart des lycéens, gardés à vue : tel est le bilan du mouvement de boycottage des cours déclenché, mardi 29 avril, par les groupes d'extrême gauche, suivi d'occupation des locaux et d'affichage dans plusieurs lycées et facultés de la capitale, pour protester contre l'interdiction de la manifestation du 1er mai décidée par les autorités. Plusieurs établissements scolaires à Istanbul et à Izmir ont connu pareille agitation, sans victimes dans ces deux villes.

A Ankara, les forces de l'ordre, renforcées par des unités militaires, ont essuyé le feu et les cocktails Molotov lancés par des jeunes extrémistes, après plusieurs heures d'échauffourées, avant de faire évacuer les établissements occupés. Quatre-vingt-sept membres du personnel administratif ou professoral ont été placés en garde à vue pour négligence.

Les dirigeants de la centrale ouvrière de gauche, la DISK, dont le siège à Istanbul avait été fouillé, lundi 28 avril, par la police — qui a placé en garde à vue plusieurs responsables syndicaux, — estiment injustifiée l'interdiction de célébrer le 1er mai. Toutefois, ils déclarent qu'ils s'y conformeront, tout en annonçant que l'unique manifestation du 1er mai de leur organisation aura lieu symboliquement à Merson (Anatolie du Sud), *« non pas pour célébrer le 1er mai, mais surtout comme un meeting de protestation contre les pressions et les assauts tendant à le faire oublier par force »*.

Le chef de l'opposition, M. Ecevit, a lancé un appel aux travailleurs pour qu'ils demeurent calmement dans la légalité et se montrent vigilants face aux provocateurs. Le président du parti républicain juge, en effet, que les incidents éventuels seraient susceptibles d'être utilisés comme un *« prétexte »* par certains milieux souhaitant la restriction des libertés ouvrières. Une trentaine d'élus appartenant à l'aile gauche de cette formation ont déposé une proposition de loi pour que le 1er mai soit rebaptisé « fête ouvrière ». Actuellement, ce jour figure comme *« fête de printemps »* au calendrier officiel. Et la droite, très allergique à toute manifestation ouvrière de nature « internationaliste », ne semble pas du tout disposée à ce qu'il change de nom.

ARTUN UNSAL.

Grèce

L'ÉLECTION DE M. CARAMANLIS A LA PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE EST ASSURÉE

(De notre correspondant.)

Athènes. — Après le second tour de scrutin, qui lui a apporté cent quatre-vingt-une voix, l'élection de M. Caramanlis à la présidence de la République est assurée pour le troisième tour, qui aura lieu le lundi 5 mai. Les députés de son parti reportent leur intérêt sur le problème de sa succession à la tête de la Nouvelle Démocratie, mais aussi du gouvernement.

Le premier vice-président du gouvernement, M. Papaconstantinou, remplira vraisemblablement les fonctions de premier ministre, le temps que le groupe parlementaire de la Nouvelle Démocratie désigne un chef du parti. *Ils* ont le choix entre MM. Averof et Rallis. Tout semble indiquer que M. Averof *formera* le prochain gouvernement dont la composition et l'orientation seront très différentes de l'actuel.

L'opinion ne se passionne pas outre mesure pour l'élection du président de la République.

M. M.

Espagne

● VIOLENTS AFFRONTEMENTS A L'UNIVERSITE DE DROIT DE MADRID. — Un étudiant a été blessé par balle mardi 29 avril au cours de violents affrontements à l'université de droit de Madrid. Une vingtaine de militants d'extrême droite ont attaqué l'université armés de revolvers, de fusils à canons sciés et de matraques. Les agresseurs ont attaqué plusieurs groupes d'étudiants. Le recteur a décidé de fermer l'université jusqu'à jeudi. — *(A.F.P.)*

Union soviétique

La triste fin d'un antisémite notoire

De notre correspondant

Moscou. — Un antisémite notoire en prison à Moscou. Ne nous y trompons pas : pas à cause de ses idées, de son idéologie raciste, nationaliste, antisémite qui glorifie la race supérieure des Slaves et accuse le « complot judéo-maçonnique » de toutes les turpitudes. Enfin, pas directement. Son cas relève plutôt du fait divers. M. Valeri Emelianov est soupçonné d'avoir tué sa femme, dont le cadavre a été découvert sur une décharge le 7 avril dernier.

Trois jours plus tard, M. Valeri Emelianov, universitaire, économiste, ancien doyen de la chaire d'arabe à l'Institut des langues étrangères Maurice-Thorez, ancien membre du parti communiste soviétique, était arrêté et envoyé dans une institution psychiatrique pour criminels. Il a eu le tort, il y a *quelques mois, de faire parvenir* clandestinement à l'Ouest un livre intitulé « Désionisation », dans lequel il exposait franchement ses thèses antisémites favorites. Cette infraction à la loi lui valut d'être exclu, à la fin du mois de mars dernier, du parti, puis, en conséquence de perdre son travail à l'Institut Maurice-Thorez. Depuis, sa femme ne cessait de le lui reprocher, et il l'aurait tuée au cours d'une dispute.

A vrai dire, M. Emelianov avait déjà eu quelques ennuis *il y a deux ans quand* une traduction de sa thèse consacrée à la franc-maçonnerie était parvenue en Occident. Directeur du département d'arabe à l'Institut Maurice-Thorez, il avait été alors sanctionné et il était resté longtemps sans emploi avant de retrouver un poste d'assistant en sciences politiques à la suite, semble-t-il, de l'intervention de personnages influents.

Les idées qu'il avait développées dans une lettre à la section internationale du comité central étaient des plus simples : le *complot judéo-maçonnique* vise à établir la domination des juifs sur le monde entier pour l'an 2000. Face au « péril », il proposait au P.C. soviétique de prendre l'initiative d'un large front international antisioniste et antimaçonnique, et de mener à l'intérieur de l'U.R.S.S. une campagne contre « le sionisme et la franc-maçonnerie et contre leur source commune, le judaïsme » (« le Monde » du 16 septembre 1978).

M. Valeri Emelianov paraît bien n'être qu'un illuminé, comme il en existe partout. Pourtant, il a bénéficié d'une tolérance rare dans un pays où tout écrit, et surtout toute publication, sont soumis à la censure (les écrivains « libéraux » en savent quelque chose), et il appartient à un groupe plus ou moins informel, mais très *influent*. Il *représente une idéologie* très répandue au sein même du parti communiste et, dit-on, dans ses plus hautes instances. Groupe et idéologie généralement connus sous le nom de « parti russe ». Les composantes de ce groupe sont très diverses : elles mêlent l'orthodoxie religieuse, le monarchisme, le communisme « national », les mysticismes des religions anciennes et, bien sûr, l'antisémitisme. Cette sensibilité, qui n'est peut-être pas une « tendance » à proprement *parler*, s'exprime aussi bien dans les milieux politiques que littéraires et scientifiques.

Sous le couvert de lutte contre le sionisme, toute une littérature ouvertement antisémite s'est développée ces dernières années en U.R.S.S. (« le Monde » du 31 janvier 1979). Ces ouvrages ont fait l'objet de commentaires approbateurs dans les plus grands organes de la presse soviétique où l'antisémitisme est toujours dénoncé comme un « phénomène social monstrueux de l'époque capitaliste », mais où le glissement constant entre sionisme et judaïsme *justifie* toutes les inquiétudes. Il y a quelques années, la « Komsomolskaïa Pravda » avait d'ailleurs repris à son compte — en les atténuant un peu — les thèses d'Emelianov sur le complot sionisto-maçonnique.

M. Emelianov n'est pas un cas exceptionnel, marginal, isolé, mais il en a trop fait. Pour être impunément antisémiste, il y a un ton et une manière qu'il ne possédait pas. Il a porté jusqu'à leurs dernières conséquences des thèses qui doivent rester discrètes et feutrées, et surtout en les diffusant à l'étranger sans autorisation officielle il risquait de nuire à l'image de marque de l'Union soviétique. Il n'a pas seulement franchi les limites de la tolérance, qui sont plus larges qu'on ne le pense généralement, il a transgressé aussi les règles d'une société où — plus que dans toute autre peut-être — la sécurité et la tranquillité ne sont garanties que dans la grisaille du juste milieu.

D. V.

● *Arrestation d'Alexandre Lavout.* — Le mathématicien Alexandre Lavout a été arrêté mardi 29 avril à Moscou à l'issue d'une perquisition à son domicile et à ceux de ses amis, l'historien Volodia Toltz et la physicienne Natalia Kravtchenko. Lié au groupe d'étude sur l'utilisation abusive de la psychiatrie et au groupe moscovite de surveillance de l'application des accords d'Helsinki, le mathématicien avait déjà fait l'objet d'une perquisition de six heures à son domicile le 12 février dernier. —

Pays-Bas

La reine Juliana remet le trône à sa fille Beatrix

La reine Juliana des Pays-Bas a abdiqué, ce *mercredi* 30 avril, au *terme* de trente et un ans de règne, en faveur de sa fille aînée Beatrix. La souveraine, âgée de soixante et onze ans, a pris congé de ses sujets avec émotion, mardi soir, par un message télévisé.

Après les cérémonies d'abdication, la princesse héritière Beatrix devait prêter serment lors d'une séance conjointe extraordinaire des deux chambres du Parlement, dans la Nieuwekerke *(Nouvelle Eglise), proche du palais royal.* D'importants dispositifs de sécurité ont été mis en place. Une bombe fumigène a été lancé, mercredi matin, par des manifestants, à proximité du palais royal, lorsque la reine s'adressait à la foule. Dans un autre quartier de la ville, des affrontements mettaient aux prises deux cents squatters et des gendarmes.

PORTRAIT

Une princesse passionnée par la chose publique

« Beatrix, par la grâce de Dieu reine des Pays-Bas, princesse d'Orange-Nassau, etc., etc. » C'est ainsi que la nouvelle souveraine néerlandaise sera désormais appelée dans les textes officiels, comme l'avait été sa mère, la reine Juliana, le double *« etc »* compris. Pour être gens respectueux de la monarchie et de ses pompes, les Hollandais ne perdent pas pour autant tout sens pratique. Et vraiment l'énumération des *titres de noblesse de la reine* aurait, même pour les esprits les moins prévenus contre la Maison d'Orange, quelque chose de fastidieux.

Est-ce à dire pourtant que toutes les fées se soient penchées sur le royal berceau du palais de Soestdijk à Baarm où elle naquit le 31 janvier 1938, et que sa vie ait toujours été aussi facile que celle de la princesse de contes qu'elle semblait promise à devenir ? Pas tout à fait : ni les circonstances, ni ses parents, ni elle-même ne l'auront voulu.

Les circonstances : en mai 1940 la famille royale, pour mettre la souveraineté néerlandaise à l'abri de l'occupant doit prendre le chemin de l'exil. La reine Wilhelmine s'installe à Londres avec ses ministres. Celle qui n'est encore que la princesse Juliana y amène la jeune Béatrix, qui émigre ensuite à Ottawa avec sa mère et ne regagnera les Pays-Bas que le 4 août 1945.

C'était la volonté de Juliana, *avant même qu'elle ait succédé* à la reine Wilhelmine en 1948, que de voir sa fille Béatrix se préparer méthodiquement à assumer un jour les charges de la couronne. Après des études au lycée de Baarm, la princesse entre en 1956 à l'université d'Etat de Leyde où elle étudie le droit public et la sociologie, ainsi que l'histoire parlementaire de son pays et celle des relations internationales. Le 31 janvier 1956, Béatrix devient majeure et siège à ce titre au Conseil d'Etat où sa mère l'installe au cours d'une séance solennelle.

Un mariage contesté

D'elle-même, la *« princesse héritière présomptive de la couronne des Pays-Bas »* ne paraît pas préférer la facilité. On le voit surtout lorsqu'elle fait annoncer par sa mère, en *juin* 1965, ses fiançailles avec un diplomate ouest-allemand, M. Klaus von Amsberg.

C'est pour Beatrix la première grande épreuve de sa vie d'adulte. Sans doute n'est-il pas nouveau qu'une future reine épouse un prince allemand : Wilhelmine et Juliana l'avaient fait avant Beatrix. Mais Klaus von Amsberg a porté l'uniforme de la Wehrmacht. Les anciens résistants hollandais protestent et boudent systématiquement les voyages en province, au cours desquels Beatrix vient présenter son fiancé à la population. En mars 1966, le mariage princier — pour lequel une autorisation parlementaire a été constitutionnellement nécessaire — est l'occasion d'incidents assez violents. Plus de la moitié des conseillers municipaux d'Amsterdam refusent d'y assister. Sur le passage du cortège, des passants font, par protestation, le salut nazi. Les *« provos »* d'Amsterdam jettent quelques bombes fumigènes.

La *princesse héritière* ne recule pas, au contraire : sans provocation mais sans faiblesse, elle impose son mari, effectue avec lui de nombreux déplacements officiels à l'étranger, au Surinam, aux Antilles néerlandaises et à l'intérieur des Pays-Bas. La naissance d'un premier fils, le prince Willem-Alexander, en avril 1967, hâte la « normalisation » des rapports entre le couple princier et l'opinion. Deux autres héritiers voient le jour peu après, les princes Johan (septembre 1968) et Constantijn (octobre 1969). Et puis une autre affaire vient atteindre plus gravement la *famille royale : celle des pots-de-vin de Lockheed*, où le prince Bernhard est gravement compromis. Le malaise qu'avait pu provoquer le mariage de Beatrix avec le diplomate allemand, devenu « Jonkheer Van Amsberg », s'est finalement dissipé plus vite qu'on ne le pensait.

La princesse héritière, en a-t-elle tiré une nouvelle leçon de ténacité ou du moins la preuve que la fermeté pouvait décidément être payante ? Elle passe en tout cas aujourd'hui pour une femme de tête. Certains Néerlandais vont jusqu'à reprendre à son propos l'expression utilisée outre-Manche pour qualifier Mme Thatcher, une *« dame de fer »*, comparaison qui trouve vite ses limites : la nouvelle souveraine néerlandaise régnera sans gouverner. *Du moins lui prête-t-on* l'intention de jouer pleinement son rôle constitutionnel. Sans doute la souveraine ne peut-elle exercer directement le moindre pouvoir politique, surtout depuis que les partis néerlandais ont pris l'habitude, en 1973, de divulguer la teneur des recommandations qu'ils lui adressent en cas de crise gouvernementale. Mais la reine reçoit tous les lundis le chef du gouvernement pour examiner avec lui les affaires de la nation. Elle a, en *outre, de nombreuses fonctions* de représentation officielle, qu'il s'agisse de recevoir des chefs d'Etat aux Pays-Bas ou de leur rendre visite chez eux, deux activités à l'occasion desquelles une souveraine passionnée par la chose publique pourra être tentée sinon de jouer un rôle actif du moins d'exercer une certaine influence. D'autant plus que l'impatience *de Beatrix à accéder au trône* était notoire.

Ce trône n'est aujourd'hui menacé par aucun péril, et le prestige de la Maison d'Orange demeure grand aux Pays-Bas, malgré l'essor de l'idée républicaine qu'on avait pu y observer dans les années 60, et le scandale Lockheed de plus récente mémoire. Prendre la suite de sa mère n'est cependant pas une tâche aisée pour Beatrix. Son perpétuel sourire, qui inspire tant les caricaturistes néerlandais, saura-t-il compenser ce que ses qualités d'intelligence *et de volonté* peuvent avoir d'un peu froid aux yeux d'un peuple qui avait été conquis par la simplicité généreuse et le courage sans calcul de Juliana ? La nouvelle reine succède à sa mère sur le trône ; il lui reste à lui succéder dans le cœur des Néerlandais.

BERNARD BRIGOULEIX.

A TRAVERS LE MONDE

Albanie

● CHANGEMENT D'ATTRIBUTION AU MINISTERE DE LA DEFENSE ? — M. Mehmet Chehu, président du conseil albanais, n'exerce plus apparemment les fonctions de ministre de la défense. Mardi 29 avril, la radio a fait référence au général Kadri Hazbiu, ministre de l'intérieur depuis 1954, en le qualifiant de ministre de la défense. Radio-Tirana parlait d'un article paru la veille dans le journal de l'armée albanaise qui n'a jamais annoncé le changement d'attribution. — *(Reuter.)*

Colombie

● OCCUPATION D'UNE CATHEDRALE. — Une trentaine d'étudiants masqués ont occupé mardi 29 avril la cathédrale de Popayan, capitale de la province de Cauca, et ont pris l'évêque Silverio Bultrago en otage pour exiger la libération de prisonniers politiques. Les étudiants réclament également la réintégration d'étudiants expulsés l'an dernier de l'université ainsi que l'abrogation d'un décret de réforme de l'enseignement supérieur. — *(A.F.P.)*

Honduras

● LA CAPITALE OCCUPEE PAR L'ARMEE. — *Les forces* armées occupent depuis mardi 29 avril Tegucigalpa à la suite de rumeurs sur un éventuel soulèvement des forces de police. La présidence a indiqué que les forces de police avaient été suspendues de leurs fonctions et ajouté que la présence de l'armée dans les rues se justifiait par *« l'accroissement de la violence et de la récente découverte d'un complot terroriste. »* — *(A.F.P.)*

Maldives

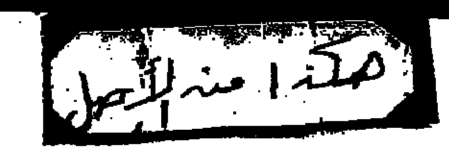
● LE PRESIDENT ABDUL GAYOOM a confirmé, le 28 avril, qu'un coup d'Etat avait été tenté il y a plusieurs semaines contre son gouvernement. L'ancien président Ibrahim Nasir, renversé en mars 1975, et installé à l'étranger, serait soupçonné d'être mêlé à cette opération. De nombreux diplomates en poste à Colombo et accrédités à Male, la capitale de la République des îles Maldives, avaient récemment fait état du renforcement des mesures de sécurité dans l'archipel. — *(A.P.)*

R.D.A.

● ARRESTATION DE LA FILLE D'UN DISSIDENT. — Mme Simone Langrock, la fille aînée du dissident Rolf Mainz, ancien journaliste et lecteur de l'université de Leipzig, expulsé en 1978 de R.D.A., a été arrêtée la semaine dernière à Leipzig, a annoncé le 29 avril à Berlin-Ouest le Comité de sauvegarde de la paix et du socialisme. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● SEPT ANS DE PRISON POUR UN *PAMPHLET*. — L'architecte Momcilo Selic a été condamné le 25 avril à sept ans de détention par un tribunal de Belgrade pour « propagande hostile » à la Yougoslavie. En décembre 1979 il avait exprimé dans un récit de sept pages son point de vue sur certains épisodes de l'histoire contemporaine du pays. Les autorités y ont vu « une façon malveillante » de présenter la situation. — *(A.F.P.)*



EUROPE

APRÈS LA CONFÉRENCE DES PARTIS COMMUNISTES EUROPÉENS

Le P.C.F. ne laisse pas prévoir de rapprochement avec le P.S. sur les questions internationales

La rencontre des P.C. européens, organisée à Paris par les partis français et polonais, marque la réinsertion du P.C.F. dans un type de relations entre les partis communistes qu'il avait répudié après la conférence de Berlin, en juin 1976. Les dirigeants communistes français peuvent, certes, faire valoir que cette rencontre n'est pas une conférence et qu'elle s'en distingue par le caractère limité de son objet et par la souplesse de son organisation. Ces nuances, cependant, paraissent minces au regard du fait que cette réunion, comme les précédentes, apparaît plus comme l'occasion pour les participants de manifester leur accord avec les objectifs de la diplomatie soviétique que comme une confrontation à partir de laquelle aurait été dégagée une position commune.

La préparation de cette conférence avait pour but d'affirmer l'unité du mouvement communiste européen *sur les positions soviétiques* en matière de relations internationales. Elle a échoué puisque neuf partis, dont plusieurs de première importance, *se sont tenus à l'écart* de cette réunion et que les partis belge et suisse ne sont venus qu'à titre d'observateurs. Les dirigeants communistes français estiment que cette siuation est due au fait que l'intervention soviétique en Afghanistan est venue troubler la préparation de la rencontre et donner à celle-ci une signification qu'elle n'était pas destinée à avoir. Le contenu de l'appel rendu public mardi 29 avril permettrait de restituer à cette initiative sa véritable portée et devrait inciter les partis absents à s'associer aux suites de la réunion.

La mise en œuvre des décisions prises au cours de cette rencontre, en particulier la proposition d'une « initiative ouverte » aux courants socialiste, social-démocrate et chrétien, demeure indéfinie. M. Vadim Zagladine, chef adjoint de la section internationale du comité central du P.C. soviétique, déclarait mardi, au cours de la réception qui a suivi la rencontre, qu'il appartient à chaque parti d'en mettre en application, pour son compte, les conclusions. Aucune démarche concrète n'était annoncée en direction des forces que l'appel invite à débattre avec les communistes des conditions de la paix en Europe. M. Jacques Denis, membre du comité central du P.C.F., expliquait que les conditions ne sont pas réunies pour la tenue d'une véritable conférence élargie sur ces problèmes.

Deux appréciations *différentes* sont portées par les Soviétiques et par le P.C.F. sur les possibilités de convergences avec le courant socialiste. *Les dirigeants soviétiques se prononcent* pour la recherche de ces convergences, tandis que le P.C.F., pour des raisons de politique intérieure, accuse les socialistes d'alignement sur Washington et critique l'attitude du P.C. italien lorsque son secrétaire général rencontre MM. Willy Brandt et François Mitterrand. Bien qu'il se soit affirmé prêt à élargir le regroupement des organisations qui avaient rejoint le P.C.F. en décembre dernier pour protester contre l'installation de nouveaux missiles nucléaires américains en Europe, M. Georges Marchais n'a annoncé aucune initiative en ce sens. La rencontre de Paris apparait finalement comme une péripétie dans les relations au sein du mouvement communiste, dont le P.C.F. ne peut tirer, *sur le plan intérieur, aucun bénéfice*. — P.J.

L'*« appel des communistes aux peuples d'Europe pour la paix et le désarmement »* adopté, mardi 29 avril, par les P.C. réunis à Paris, dénonce *« l'installation de nouveaux arsenaux nucléaires au cœur de l'Europe »*, *« de nouvelles tentatives pour détruire les acquis de la détente »* et la mise en cause des *« accords intervenus »*, des *« négociations en cours »* et des *« relations économiques, culturelles, sportives, humaines »*. Il fixe une série d'objectifs à l'action pour la paix : l'annulation ou la suspension de la décision de l'OTAN sur l'implantation de nouveaux missiles américains en Europe et l'ouverture de négociations sur les missiles de moyenne portée; la ratification de l'accord Salt 2, des *« progrès décisifs »* dans la négociation de Vienne sur la réduction des forces en Europe; la tenue, cette année, de la conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe; la tenue, à Varsovie, d'une conférence européenne pour la détente militaire et le désarmement; l'application des décisions de la session spéciale de l'ONU sur le désarmement; l'utilisation des moyens ainsi dégagés *« pour le développement et contre la faim »*.

L'appel déclare : *« Nous, communistes de tous les pays d'Europe, quand il s'agit de lutter pour la paix et le désarmement, sommes prêts à tout dialogue, à toute concertation, à toutes actions communes. Nous souhaitons que, à cette fin, toutes les forces pacifiques se rassemblent. Quels que soient nos origines nationales, nos convictions, notre mode de vie, à tous, communistes, socialistes, sociaux-démocrates, chrétiens et croyants d'autres confessions nous disons : « La paix, c'est notre bien » commun ! »*

» De cette rencontre, nous déclarons que nous voulons rechercher la réalisation d'une initiative ouverte permettant la plus large rencontre et le plus large dialogue. Nous sommes prêts à procéder aux consultations et échanges de vues sous les formes qui conviendront à chacun avec toutes les forces qui, en Europe, sont décidées à agir dans l'esprit d'Helsinki et dans la perspective de Madrid pour la détente et pour ouvrir la voie à la réduction des armements sur notre continent. »

M. Georges Marchais s'est adressé aux participants à la rencontre des P.C. européens au cours d'une réception offerte après la clôture de la rencontre, mardi 29 avril. Le secrétaire général du P.C.F. a déclaré : *« Nous n'opposons en aucun cas initiative nationale et internationale, initiative des partis communistes et ouvriers et initiatives unitaire, avec les forces socialistes, sociales-démocrates et d'inspiration chrétienne, en faveur d'objectifs conformes aux intérêts des peuples. C'est dans cet esprit que l'appel formule des mots d'ordre mesurés et réalistes, susceptibles de favoriser la plus large action dans chaque pays et à l'échelle européenne.*

» C'est dans cet esprit également qu'a été formulée la proposition que se tienne dans la période à venir une initiative ouverte à toutes les forces pacifiques et démocratiques, communistes, socialistes, sociales-démocrates et chrétiennes, en faveur de la paix et du désarmement. Ses objectifs, sa forme et ses modalités étant à discuter, elle devrait permettre la plus large rencontre et le plus large débat et aider à une bonne préparation de la prochaine rencontre de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe. »

Suède

Cent mille travailleurs vont faire grève à partir du 2 mai

De notre correspondant

Stockholm. — La Confédération générale du travail de Suède L.O., ayant « catégoriquement » rejeté, le 30 avril, les ultimes *propositions de la commission de médiation mise en place* par le gouvernement, environ cent mille travailleurs se mettront en grève, à partir du 2 mai, pour appuyer leurs revendications salariales. De son côté, le patronat, qui était prêt à accepter une augmentation des gains salariaux de 2,3 %, « bien que leurs conséquences en soient négatives, aussi bien pour les salariés que pour l'industrie et l'économie nationales », ne renonce pas au lock-out de plus de sept cent cinquante mille travailleurs du secteur privé, pendant une semaine, à compter de la même date.

Le syndicat estime qu'un relèvement général du salaire horaire d'environ 30 öre (autant de centimes), soit 1 %, sans effet rétroactif, est *« tout à fait insuffisant »*, puisque la hausse des prix a été supérieure à 8 % depuis l'expiration des dernières conventions collectives, en octobre 1979.

A moins d'une intervention de dernière minute du gouvernement, qui paraissait peu probable ce mercredi, le conflit social le plus important de l'histoire de la *Suède éclatera le 2 mai.*

Dans le secteur public, les grèves paralysent totalement, depuis le 25 avril, l'ensemble du trafic aérien et perturbent sérieusement les communications dans les principales villes, à commencer par *Stockholm où le métro* ne fonctionne plus.

Les sociaux-démocrates et les syndicats devaient manifester le 1er mai dans tous le pays pour réclamer des augmentations de salaires et la démission du premier ministre, M. Thorbjörn Fälldin.

Cependant, selon la loi de finances rectifiée présentée le 29 avril par le ministre suédois de l'économie, M. Gösta Bohman, le déficit du budget pour l'exercice 1980-1981 atteindra le niveau record de 58 milliards de couronnes (autant de francs français), soit 11 % du P.N.B. En outre, le gouvernement se voit dans l'obligation de réviser en baisse l'ensemble des prévisions, trop optimistes, faites au début de l'année.

A côté d'une croissance de 3,7 % et d'une conjoncture industrielle relativement satisfaisante, il faut s'attendre à une détérioration sensible des comptes extérieurs : le déficit commercial s'élèverait à 7 milliards de couronnes en 1980 et celui de la balance des paiements approcherait les 17 milliards, soit 3,4 % du P.N.B. En ce qui concerne l'inflation, on voit mal comment elle pourrait être limitée à 8 %, alors que les prix ont déjà augmenté de plus de 5 % depuis janvier. Toutefois les pouvoirs publics envisagent de bloquer les prix et les loyers jusqu'en décembre, si les syndicats renoncent à des revendications salariales trop importantes. La journée du 30 avril devait être décisive pour l'issue des négociations paritaires dans les secteurs privé et public.

L'objectif du gouvernement est de rééquilibrer à terme les finances de l'Etat. Si aucune mesure radicale n'est prise rapidement, l'impasse budgétaire passera, en effet, de 58 milliards en 1981 à 78 milliards trois ans plus tard. Toute augmentation des impôts directs est écartée, car *« le seuil de tolérance est atteint »*. La seule possibilité de rétablir la situation est, selon le gouvernement, de réduire les dépenses publiques et *de majorer les taxes indirectes sur* l'alcool, le tabac, l'énergie et les plus-values.

La coalition en danger

Le ministre — conservateur — *de l'économie a clairement déclaré* qu'une économie de 7 milliards de couronnes s'imposait dès la prochaine année budgétaire, mais il n'a pas voulu en dire davantage. Dans les couloirs du Parlement, on parle avec de plus en plus d'insistance d'une série de mesures impopulaires : suppression des allocations familiales pour le premier enfant, relèvement des tarifs des soins médicaux et dentaires, baisse des allocations logement, révision du système d'indexation automatique des retraites sur le coût de la vie

« La facture pétrolière est de plus en plus lourde, a souligné M. Böhman, *elle doit être supportée par toutes les catégories de la société.* » Ce qui semble indiquer que les personnes âgées ne seront pas épargnées à l'avenir.

Ces mesures sont préconisées par les conservateurs, principale *formation de la coalition*; mais elles ne sont pas du goût de leurs partenaires centristes et libéraux, qui tiennent à conserver leur profil résolument social, ne serait-ce que pour ne pas se froisser avec l'opposition social-démocrate. Le *programme d'économies*, encore très vague, risque donc de compromettre la cohésion de la coalition qui ne dispose que d'une seule voix de majorité au Rikstag.

ALAIN DEBOVE.

ASIE

Afghanistan

MANIFESTATION D'ÉTUDIANTS ET DE LYCÉENS A KABOUL

Des étudiants et des lycéens, dont quelque deux cents jeunes filles, se sont rassemblés, mardi 29 avril, dans le centre de Kaboul et ont scandé des slogans tels que « mort aux Soviétiques », « mort à Babrak Karmal » (le chef de l'Etat), a indiqué un voyageur arrivé à New-Delhi en provenance de la capitale afghane. Les manifestants auraient été mobilisés à la suite de rumeurs selon lesquelles des soldats auraient tué plusieurs écoliers et la directrice d'un collège de jeunes filles. Ils ont tenté de se rendre au ministère des affaires étrangères et ont lancé des pierres sur les forces de l'ordre qui leur barraient le passage. Des soldats afghans ont tiré en l'air pour disperser la manifestation.

D'autre part, selon une enquête *faite* auprès du gouvernement afghan par des familles de prisonniers ou de disparus, environ huit mille quatre cents personnes ont été tuées ou portées manquantes d'avril 1978 à décembre 1979, c'est-à-dire pendant les gouvernements Taraki et Amin. Il s'agit notamment d'intellectuels, des membres des forces armées et des fonctionnaires, a indiqué l'agence indienne P.T.I.

Cambodge

● *La Fédération des Khmers nationalistes de France* a réaffirmé, mardi 29 avril, sa condamnation *« sans appel de l'invasion et de l'occupation du Cambodge par les troupes du Vietnam »* et sa détermination à *« combattre l'entreprise de colonisation et d'annexion effectuée par les dirigeants du Vietnam avec la complicité d'un régime qui ne représente que l'occupant »*. Elle rappelle *« son opposition irréductible à la clique de Pol Pot et Ieng Sary et à leur régime sanguinaire »*. Cette déclaration d'un mouvement fondé l'an dernier pour soutenir le prince Sihanouk intervient après les récentes prises de position du prince (*le Monde* du 18 avril) favorables au régime pro-vietnamien de Phnom-Penh.

[La plupart des personnalités khmères en exil se sont dissociées du prince sur la question de savoir qui des Khmers rouges ou des Vietnamiens est l'ennemi principal. Alors que le prince estime que l'élimination des Khmers rouges passe avant tout, ses compatriotes, y compris son ancien compagnon, M. Penn Nouth, entendent combattre avant tout l'occupant vietnamien.]

LA FORMATION PROFESSIONNELLE ALTERNÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés soulignent l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois

Mardi 29 avril, sous la présidence de M. Stasi (U.D.F.), l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif aux formations professionnelles alternées organisées en concertation avec les milieux professionnels. Ce texte se fixe pour objectif d'assurer la qualification professionnelle des jeunes et de leur permettre d'acquérir une connaissance et une expérience des milieux professionnels. Il vise à coordonner, rassembler et améliore l'ensemble des réalisations fragmentaires mises en œuvre au fil des pactes pour l'emploi.

Les stages pratiques, stages d'insertion professionnelle et contrats emploi-formation doivent, selon le gouvernement, se trouver réorientés autour d'une logique commune : celle de l'insertion professionnelle par alternance. L'alternance doit bénéficier de moyens financiers permanents par l'instauration d'un « quota alternance » venant en supplément de la taxe d'apprentissage dont le taux sera porté à 0,6 % des salaires. Le projet ne s'applique pas aux jeunes sous contrat, mais uniquement aux stagiaires de la formation professionnelle et aux jeunes sous contrat emploi-formation.

M. PERRUT (U.D.F.), rapporteur de la commission des affaires culturelles, souligne que sept cent mille à huit cent mille jeunes viennent grossir, chaque année, la masse de la population active. Il déclare ensuite : *« La marginalisation professionnelle commence à l'école. Elle n'est souvent que l'expression d'un échec antérieur, qui compromet à la fois la première insertion professionnelle et les perspectives ultérieures de promotion ou d'adaptation. »* Il indique que deux cent mille jeunes sortent, chaque année, du système éducatif sans formation professionnelle et rappelle que les trois pactes successifs pour l'emploi privilégiaient l'extension du contrat emploi-formation. Celui-ci, indique-t-il, est *« un contrat de travail par lequel l'employeur s'engage à faire bénéficier le salarié d'une formation théorique délivrée pendant les heures de travail »*. *« On distingue,* ajoute-t-il, *les contrats d'insertion, destinés à faciliter l'adaptation à un poste de travail, et les contrats de qualification, qui permettent d'acquérir une qualification professionnelle »*. M. Perrut observe que quarante-cinq mille contrats de ce type ont déjà été conclus sur la base du troisième pacte, puis déclare que l'alternance *« ne consiste pas à soustraire les jeunes à la responsabilité des éducateurs »*, mais qu'elle procède de la constatation que *« l'expérience directe peut valoriser les connaissances techniques »*.

M. LEGENDRE : deux objectifs

Opposant une question préalable (dont l'objet est de faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer), M. MEXANDEAU (P.S., Calvados) évoque tout d'abord les manifestations d'étudiants à Caen. Il se demande s'il n'y aurait pas *« quelques policiers d'un nouveau style, en blue-jeans et blouson, qui, infiltrés dans les organisations d'étudiants, agissent pour les discréditer et justifier la répression »*. Le député du Calvados rejette le texte en discussion, qu'il qualifie d'*« ersatz de solution »*. Prenant la parole contre la question préalable, M. SEGUIN (R.P.R., Vosges) estime que l'orateur précédent veut accréditer l'idée *« qu'il existerait je-ne-sais-quel-complot contre l'école publique »* et ajoute : *« Quand cesserez-vous d'entretenir ces guerres de religion ? »* M. LEGENDRE, secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, s'oppose également à l'adoption de la question préalable, et celle-ci est ensuite repoussée par 284 voix contre 200 sur 484 votants et 484 votants et suffrages exprimés.

M. Legendre déclare que l'alternance *« permet d'atteindre deux objectifs distincts, celui de la qualification et celui de l'adaptation, et cela au travers de deux situations, qui peuvent s'appliquer à l'un ou à l'autre de ces objectifs, celle de stagiaire et celle de salarié »*. Il ajoute : *« La politique d'éducation et de formation professionnelle doit être menée en relation avec la politique industrielle pour développer les secteurs où précisément l'intervention de la main-d'œuvre qualifiée est plus nécessaire. »* M. Legendre affirme, à propos de l'absence de dispositions relatives aux jeunes sous statut scolaire, qu'*« il ne faut pas accorder à cette péripétie plus d'importance qu'elle n'en a »* et assure, en conclusion : *« Il faut que formateurs et employeurs admettent qu'en matière de formation professionnelle il doit y avoir co-responsabilité, dans la détermination des besoins, notamment à moyen terme, dans la définition des contenus et dans la mise en œuvre des formations. »*

Dans la discussion générale, M. DELALANDE (R.P.R., Val-d'Oise), estime : *« Le dispositif envisagé est suffisamment souple pour autoriser les innovations pédagogiques en fonction des cas particuliers et une décomposition appropriée du temps passé dans le centre et en milieu de travail. »* Selon lui, le texte rencontrera des difficultés d'application parce que *« les entreprises ne sont pas,* a priori, *des centres de formation et les professionnels ne sont pas forcément préparés à l'enseignement »*.

M. ZARKA (P.C., Seine-Saint-Denis) se déclare favorable à la formation professionnelle, mais il dénonce l'aspect fragmentaire des mesures proposées. Selon lui, il faut transformer les stages pratiques en contrats emploi-formation. *« Ces contrats,* ajoute-t-il, *devraient associer l'éducation nationale, l'employeur et les organisations syndicales de l'entreprise, relever entièrement du droit du travail et des conventions collectives, garantir un salaire au moins égal au SMIC et toutes les protections sociales, enfin déboucher sur une formation reconnue et sur un emploi. »*

M. BIRRAUX (U.D.F., Haute-Savoie) déclare que le gouvernement propose *« un dispositif qui, en fait, existe déjà, mais que le cloisonnement de notre système a rendu marginal »*.

M. DELEHEDDE (P.S., Pas-de-Calais) assure que sous sa forme actuelle, *« l'alternance est utilisée à des fins d'orientation prématurée et définitive qui faussent le rôle de la formation de base »*. Selon lui, le gouvernement *« accepte de mettre à la disposition du patronat une main-d'œuvre qui ne bénéficie pas de l'ensemble de la législation sociale »*. Il ajoute : *« Ce projet institutionnalise un système de formation des jeunes de seize à vingt-trois ans et sans leur donner un statut de stagiaire, les dissuade de recevoir une formation complète »*.

M. SEGUIN (R.P.R., Vosges) estime, pour sa part, qu'il s'agit *« d'une pièce importante du nouveau dispositif de lutte contre le chômage et pour l'emploi »* et demande, d'autre part, au gouvernement, au nom du groupe R.P.R., que soit organisé avant la fin de la session *« un débat d'orientation sur l'emploi et le chômage »*.

Selon M. BRUNHES (P.C., Hauts-de-Seine), le gouvernement a appliqué *« un véritable plan de déqualification à trois niveaux : par l'organisation de l'échec scolaire, par l'abaissement de l'enseignement technique et par le développement des filières patronales »*.

M. BEULLAC : de salutaires interrogations

En séance de nuit, sous la présidence de M. BROCARD (U.D.F.), M. REVET (U.D.F., Seine-Maritime) affirme que *« l'égalité des chances n'a jamais consisté à mettre tout le monde dans la même filière »* et rappelle que la proposition de loi dont il est l'auteur prévoyait une possibilité d'alternance dès l'âge de quatorze ans.

Pour M. DEROSIER (P.S., Nord), ce texte n'est qu'*« un élément parcellaire supplémentaire »* d'un système éducatif *« illustré par de nombreuses réformes »*. Il dénonce *« le démantèlement du service de l'éducation »* et assure que l'objectif du gouvernement est de *« préparer des bataillons de main-d'œuvre disqualifiée »*. Il propose, notamment, l'instauration d'un congé éducation payé de quarante heures par an ainsi qu'un *« crédit éducation rémunéré de deux ans, proportionnel à la durée de la formation initiale, et accessible aux salariés et fonctionnaires »*.

M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) indique que certaines formations *« ne correspondent plus aux besoins du monde du travail »* et assure que certains établissements scolaires *« vivent souvent en vase clos »*. Il insiste sur la nécessité de diversifier les moyens de formation et de privilégier *« le contact avec les entreprises »*.

Mme LEBLANC (P.C., Somme) affirme que *« le pouvoir et le patronat essaient de cacher que depuis 1976 un million et demi de jeunes n'ont le choix qu'entre le chômage et le travail temporaire »* et ajoute que *« le patronat entretient l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi »*.

M. RENARD (P.C., Aisne) assure que *« l'ambition du C.N.P.F. est de maîtriser totalement la délivrance des diplômes »*.

M. HAMEL (U.D.F., Rhône) conteste que ce projet obéisse à des mobiles *« intéressés »* alors que, assure-t-il, *« il obéit à des mobiles nobles de respect de l'homme »*. Il souhaite, d'autre part, que les aides financières prévues par le texte soient prolongées au-delà du 31 décembre 1981.

M. MERMAZ (P.S., Isère) estime que le projet *« revient à pérenniser le troisième pacte pour l'emploi dont les résultats, comme les précédents, ne sont pas à la hauteur des sommes investies »*, qu'il correspond *« à la politique de cible du président de la République »* et qu'il aura *« juste le temps de marquer ses effets pour 1981 »*.

M. ROYER (non inscr., Indre-et-Loire), tout en jugeant que le texte est *« utile »*, regrette *« qu'une grande occasion ait été manquée »*, celle, ajoute-t-il, *« qui aurait consisté à introduire, par la loi, l'alternance dans tout notre système éducatif »*.

M. BEULLAC, ministre de l'éducation, fait le bilan de la première année d'application de l'éducation concertée, et indique que près de trente mille élèves de lycées d'enseignement professionnel (LEP) ont effectué un stage auprès de plus de seize mille entreprises de toutes tailles. Il ajoute : *« L'éducation concertée manifestement dérange les modes de pensée, bouscule les modes de fonctionnement, installe progressivement l'esprit de réexamen et pose, dans tous les domaines et pour tous ceux qui sont concernés, de salutaires interrogations. »* M. Beullac se déclare partisan, en matière de formation professionnelle, *« de la coexistence de voies de formation sous statut scolaire et de voies sous statut salarié »*.

M. PROUTEAU, secrétaire d'Etat chargé de la petite et moyenne industrie, souligne que 50 % des P.M.I. se plaignent d'une absence de main-d'œuvre qualifiée et ajoute qu'il y a, à cet égard, *« une potentialité de cent mille à deux cent mille emplois »*.

Répondant aux orateurs, M. LEGENDRE insiste sur la nécessité de l'apprentissage et réaffirme que la volonté du gouvernement est de donner aux jeunes *« une qualification incontestable »*.

Dans la discussion des articles, après que M. MEXANDEAU (P.S.) eut déclaré que le groupe socialiste n'avait pas, sciemment, déposé d'amendement sur le texte, l'Assemblée adopte un amendement de la commission stipulant : *« Les programmes de formation alternée, la progression selon laquelle elle se déroule et la nature de l'activité en milieu de travail qu'elle comporte sont fixés par des conventions conclues entre les responsables des établissements, organismes et services de formation, d'une part, et les responsables d'entreprises ou organismes sous l'autorité desquels s'exerce l'activité en milieu de travail, d'autre part. »*

La séance est levée, mercredi 30 avril à 1 heure, la suite du débat étant reportée à 11 heures.

L. Z.

C.F.D.T. : la mainmise du patronat.

« Volontairement vague et, dans ce sens, dangereux » : la C.F.D.T. qualifie ainsi le projet de loi sur les formations professionnelles alternées. La centrale de la rue Cadet affirme, en effet, qu'*« en proposant un dispositif structurel et permanent le gouvernement fait l'impasse, en dépit des déclarations d'intention, sur les remèdes à apporter en amont pour remédier aux échecs scolaires, à la sortie prématurée (et sans formation) du système scolaire d'un grand nombre de jeunes »*.

Mais, pour la C.F.D.T., il y a plus grave : ce projet de loi, dit-elle, *« c'est la mainmise du patronat sur une grande partie de la formation professionnelle »*, car le financement de ce système d'alternance permettra le développement des *« organismes de formation privés, particulièrement ceux liés au patronat »*.

Aussi, la centrale propose-t-elle une *« plate-forme »* donnant la priorité à l'enseignement technique public et assure que *« la combinaison d'une formation théorique dans un organisme public de formation et de séjours dans l'entreprise peut être une solution »*. *« Il est urgent,* conclut-elle, *de reconnaître aux jeunes et à tous les stagiaires en formation un véritable statut, avec des droits sociaux, syndicaux et des indemnités suffisantes pour répondre à leurs besoins effectifs. »*

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

La conférence des présidents, qui s'est réunie mardi 29 avril, a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

MARDI 6 MAI : projet de loi portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses ; proposition de loi tendant à modifier l'article 8 du code de famille et de l'aide sociale relatif aux conseils d'administration des unions d'associations familiales.

MERCREDI 7 : questions au gouvernement ; suite de l'ordre du jour de la veille.

Les travaux reprendront mardi 13 mai.

Au Sénat

M. BEULLAC : je prépare des textes pour maintenir un service minimum en cas de grève des enseignants

Le Sénat a consacré, mardi 29 avril, ses deux séances de la journée à débattre d'une série de questions orales portant toutes sur l'éducation et l'enseignement : système éducatif, problèmes liés aux formations et aux filières, pédagogie et enseignement de l'histoire.

MM. Cauchon (Union centr., Eure), Janetti (P.C., Var), Sérusclat (P.S., Rhône), Pontillon (P.S., Hauts-de-Seine), Noé (P.S., Essonne), Rinchet (P.S., Savoie), Mlle Rapuzzi (P.S., Bouches-du-Rhône) et Mme Luc (Val-de-Marne), présidente du groupe communiste, avaient notamment exprimé leurs inquiétudes et critiqué — parfois très vivement — les fermetures de classes décidées pour la rentrée prochaine. Le ministre de l'éducation, M. Christian Beullac, s'est efforcé de démontrer que ces fermetures étaient un élément normal de la gestion de la carte scolaire. « Le ministère, *a-t-il déclaré,* s'attache à utiliser au mieux les moyens issus de l'effort des contribuables. »

M. Beullac a ensuite précisé : *« Il est significatif que les conditions d'encadrement des zones rurales soient supérieures à celles des zones urbaines : en maternelle, le taux moyen d'encadrement en zone rurale est de 27,8 élèves par classe, contre 30,4 en zone urbaine et 29,9 pour la France métropolitaine ; au niveau élémentaire une classe a en moyenne 19 élèves dans les zones entièrement rurales, 23 élèves dans les zones rurales périurbaines, et 26 élèves dans les zones urbaines. Cela montre bien que les normes qui sont si souvent opposées au ministère de l'éducation ne sont pas, en fait, appliquées avec la brutalité que l'on croit.*

» Des dispositions particulières sont prises pour les régions à faible densité de population, et particulièrement en montagne. Le seuil de fermeture des écoles à classe unique a été abaissé de 12 à 9 élèves à la rentrée 1978. Les autorités locales examinent avec la plus grande attention la situation de chaque école et veillent à ce que les fermetures de classes ne contribuent pas à accélérer ou à provoquer l'exode rural : elles ont été ainsi amenées à maintenir 1 422 écoles aux effectifs inférieurs à ce seuil, dont 439 écoles de moins de 5 élèves. »

Le ministre indique qu'entre 1970 et 1980 les écoles ont vu leurs effectifs baisser de 36 000 élèves et le nombre des instituteurs augmenter de 33 460. Entre les mêmes dates, les collèges ont accueilli 569 000 élèves de plus et bénéficié de 52 340 professeurs de plus, soit un enseignant supplémentaire pour 11 élèves de plus, faisant passer le taux d'encadrement de 15,7 à 14,4.

A MM. VIRON (P.C., Nord), LOMBARD (Un. centr., Finistère) et CHAZELLE (P.S., Haute-Loire), qui l'interrogeaient plus particulièrement sur la question des filières et de l'enseignement de l'histoire, M. Beullac a notamment déclaré :

« L'ensemble des dispositions, qui ont permis généralement de réaliser l'orientation dans des conditions réalistes et satisfaisantes, seront reconduites à la rentrée 1980, date à laquelle la réforme atteindra la classe de troisième.

» Bien que l'accès en quatrième ne soit pas généralisé, un pourcentage de plus en plus important d'élèves atteint désormais ce niveau par un accroissement des passages en classe de quatrième : 65,21 % en 1977, 66,14 % en 1978, 67,7 % en 1979 et corrélativement par une diminution des flux s'orientant vers les CAP et C.P.P.N. (10,26 % en 1977, 10,08 % en 1978, 6,24 % à la rentrée dernière), 11,18 % des élèves s'orientant vers les LEP pour la préparation d'un C.A.P. »

Les problèmes de la formation professionnelle ont aussi été traités par M. SERUSCLAT, qui a reproché au gouvernement sa tendance à privatiser l'enseignement pour le subordonner au patronat, et par M. MIROUDOT (R.I., Haute-Saône) qui, à l'inverse, a estimé que *« le quasi-monopole exercé par le service public d'éducation »* était *« sclérosant »*.

D'autres orateurs ont ensuite évoqué les mêmes problèmes (effectifs des classes, etc.) que les auteurs des questions orales : Mmes GROS (non inscrit, Yvelines), BIDARD (P.C., Seine-Saint-Denis), PERLICAN (P.C., Paris) ; MM. JARGOT (P.C., Isère), DUMONT (P.C., Pas-de-Calais), MEZARD (C.N.I.P., Cantal) et EECKHOUTTE (P.S., Haute-Garonne).

Reprenant la parole, M. BEULLAC réplique à certaines critiques concernant l'enseignement de l'histoire, la pédagogie et les grèves :

« Quand on a des professeurs d'histoire qui enseignent l'histoire et qui ne la connaissent pas, où est la priorité : diminuer l'effectif des classes, ou former les professeurs ? Même question pour l'apprentissage de la lecture : c'est affaire de capacité, donc de formation, et j'en dirai autant de la direction d'une classe hétérogène. Nos vieux instituteurs le faisaient bien, pourquoi nos jeunes professeurs de collège ne l'apprendraient-ils pas ? Mais à considérer les grèves actuelles, je pense qu'on ne prépare pas la mutation de notre école en la maintenant dans l'immobilisme ou même en la jetant dans le chaos. Je prépare d'ailleurs des textes tendant à maintenir, même en cas de grève, un service minimum. »

Le statut de la magistrature

Par 183 voix contre 99, les sénateurs ont adopté mercredi, à 1 heure du matin, en seconde lecture, le projet de loi visant à étendre le recrutement latéral des magistrats. Mais le texte voté demeure assez différent de celui adopté par l'Assemblée nationale, et le gouvernement a demandé la convocation d'une commission mixte paritaire.

Les points litigieux, a indiqué le rapporteur, M. JACQUES THYRAUD (R.I., Loir-et-Cher), concernent le statut des magistrats remplaçants dont le Sénat voudrait mieux garantir l'indépendance, et l'élection par les magistrats de leurs représentants à la commission d'avancement et à la commission de discipline du parquet.

Au cours du débat, M. CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne) a protesté contre l'obligation pour les avocats rendant visite aux détenus de se soumettre à la formalité du « portique de détection ». M. ALAIN PEYREFITTE, garde des sceaux, lui a répondu : *« La pose d'un portique à Fleury-Mérogis aurait, dites-vous, suscité chez les avocats inquiétude et angoisse. Cette angoisse n'aurait-elle pas été artificiellement provoquée ? Il ne s'agit nullement d'une vexation : le portique, semblable à celui qui est placé à Orly ou à Roissy, doit au contraire permettre d'éviter à tous les vexations. Mais, hélas ! il est arrivé que certains avocats transgressent des règles importantes : cela suffit à justifier le passage par le portique (...). Tous les magistrats y seront également soumis. J'ai proposé d'ailleurs au bâtonnier de Paris, président des Bâtonniers de France, de participer la semaine prochaine à la chancellerie à une table ronde sur ce sujet. »* — A. G.

Avant la désignation du candidat socialiste pour 1981

M. Rocard : il est légitime que chacun réserve sa position

M. Michel Rocard considère qu'à l'occasion de la convention socialiste des 26 et 27 avril derniers M. Mitterrand *« a réussi à garder son secret »*. Dans une interview accordée au *Républicain lorrain* et à *l'Est républicain* publiée mercredi 30 avril, le député des Yvelines ajoute que *« la santé démocratique de la France n'exige pas qu'on entre douze mois à l'avance dans la campagne électorale »* et que *« sur ce point »*, il est d'accord avec M. François Mitterrand.

« Il est légitime que chacun réserve sa décision », remarque ensuite M. Rocard avant de rappeler son engagement du congrès de Metz de ne pas se présenter si M. Mitterrand était candidat.

Evoquant, par ailleurs, l'hypothèse d'une candidature de M. Chevènement, M. Rocard a déclaré : *« C'est une bonne chose, elle enrichit le débat politique au sein de notre parti. »*

Répondant enfin à une question sur la rencontre des P.C européens, M. Rocard estime qu'elle *« confirme la volonté de Moscou d'accompagner son durcissement d'un effort de propagande en Occident »*.

M. Mitterrand dénonce les « pouvoirs exorbitants » du président de la République

M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, a déclaré, mardi 29 avril à Nevers, que son parti est *« le seul que l'on pressait de toutes part — de l'extérieur surtout — de désigner un candidat, alors que les autres partis politiques sortaient indemnes de ce genre de question »*. Il a ajouté : *« Pour peu que nous ayions écouté ces bons conseils. (...) il aurait fallu déjà désigner un candidat il y a six mois. Et alors que les Français ont tant que questions à traiter, le parti socialiste aurait donné le sentiment de céder à une poussée électoraliste alors qu'il a à parler de la paix, de la guerre, du chômage, de l'inflation, des inégalités. »*

Le leader socialiste, au cours d'un rapide entretien avec les journalistes, a développé principalement la question des *« pouvoirs exorbitants accordés au président de la République »*. *« Dans le cas de M. Giscard d'Estaing,* a-t-il dit, *il faut aussi ajouter les pouvoirs qu'il a pris, et on peut s'interroger sur ceux qu'il a laissés aux autres. »*

Enfin, M. Mitterrand a insisté sur la nécessité d'une vaste décentralisation, qui doit aboutir, selon lui, à la suppression des préfets. Il a précisé : *« Les Français sont assez grands pour disposer dans chaque département et dans chaque région de pouvoirs élus par le peuple. Il est bien entendu que nous connaissons la valeur du corps préfectoral et que l'ensemble des collectivités locales aura le plus grand besoin de disposer des conseils et de la compétence de ce corps d'Etat. Mais le type de relations aura changé. »*

L'Agence télégraphique juive critique vivement l'organisateur des Douze Heures pour Israël

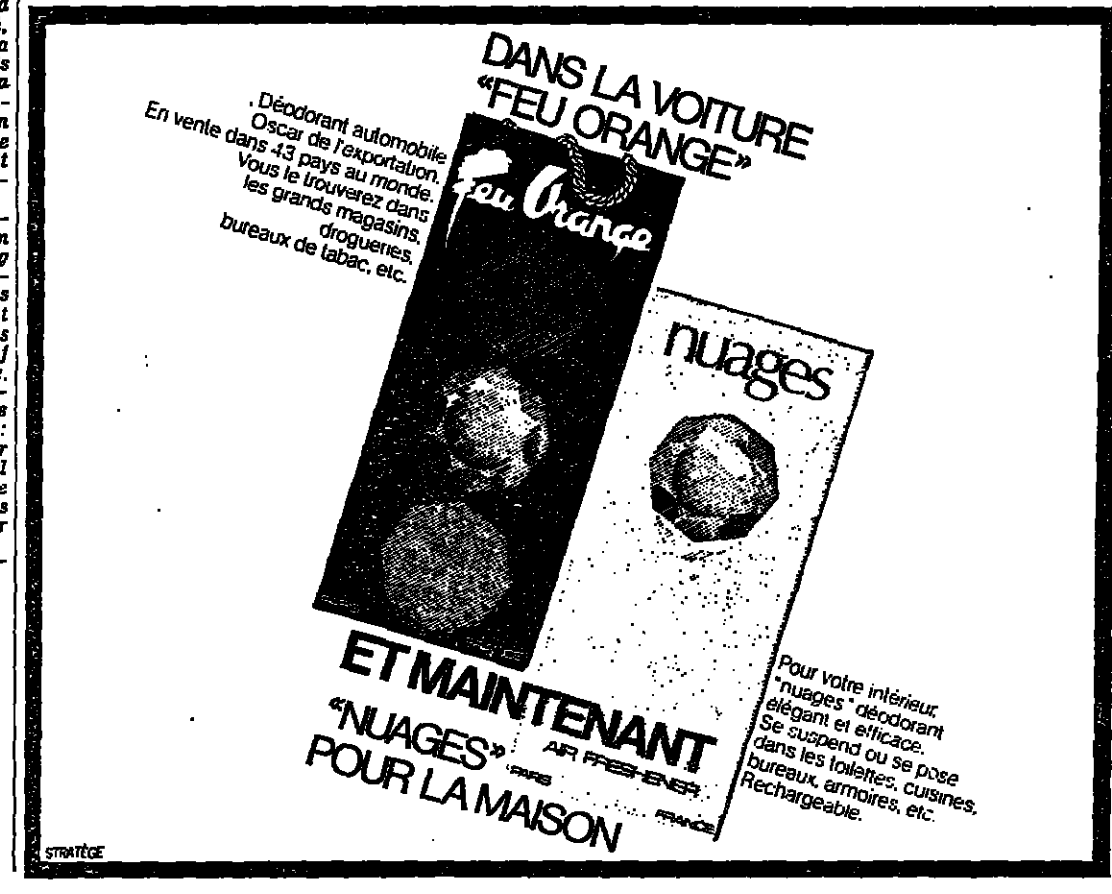
Scopus, éditorialiste de l'Agence télégraphique juive (signature de M. Gérard Israël à l'A.T.J.), proteste vigoureusement dans le bulletin de cette agence en date du 30 avril contre le discours prononcé aux Douze Heures pour Israël par M. Hajdenberg, président du Renouveau juif.

« En se livrant, écrit-il, *à une attaque injustifiée contre les dirigeants de la communauté organisée, citant les Rothschild, en parlant non seulement d'échec mais laissant entendre que le C.R.I.F. était complice du pouvoir, en se livrant à une agression verbale contre les organisations communautaires et contre la presse juive (réservant un sort de faveur à l'hebdomadaire « Tribune juive ») M. Hajdenberg a voulu réveiller la communauté, il n'a fait que troubler la confiance de la foule des amis d'Israël. Bien plus grave, il a sciemment, par une prise de position partisane, détourné de son objectif une manifestation qui ne lui appartient pas, quel que soit le rôle joué par lui dans son organisation.*

» Jouissant du soutien de M. Primor, délégué de l'Organisation sioniste mondiale, M. Hajdenberg s'est en effet cru permis d'imposer sa vision politique des choses. (...) Le plus grave tient au fait que les slogans politiques lancés par Renouveau juif conduisent tout droit à l'échec, sinon à la catastrophe. Le principal thème en faveur chez les amis de M. Hajdenberg est le suivant : « Les juifs doivent se constituer en un lobby électoral. » (...) S'il faut toutefois créer un lobby de style américain, ce qui n'est pas évident, il faudrait au moins, pour qu'il soit efficace ne pas crier sur les toits qu'il est un lobby. De même, tout groupe de pression doit jouer sur une certaine marge de manœuvre et ne pas scier la branche sur laquelle il est assis, ni apparaître uniquement comme le défenseur d'intérêts particuliers.

» En agitant la menace d'un « vote-sanction » contre le président de la République, le mouvement Renouveau juif promet une marchandise qu'il ne peut livrer. De plus, il prend la responsabilité de laisser penser aux uns et aux autres qu'un groupe de pression peut être l'arbitre d'une élection aussi importante que la présidentielle. »





POLITIQUE

«LES DOSSIERS DE L'ÉCRAN»

La division du mouvement ouvrier reste d'actualité

« Les dossiers de l'écran » ont été, mardi 29 avril, le premier véritable examen de passage de M. Lionel Jospin à la télévision. La direction du P.S., dont il est le numéro deux, fondait beaucoup d'espoir sur ce face-à-face entre MM. Jospin et Georges Marchais.

Les dirigeants socialistes veulent montrer que leur parti et, au sein de celui-ci, la majorité, sont riches de personnalités parfois méconnues de l'opinion. Il sont tout lieu d'être satisfaits : M. Jospin n'a pas souffert de la comparaison avec le secrétaire général du P.C.F. Mieux même : il lui a donné la réplique avec aisance et simplicité.

En revanche, M. Lionel Jospin, à qui M. Mitterrand songe à confier un jour le poste de premier secrétaire du P.S., anime depuis 1975 une commission quasi permanente chargée d'analyser les rapports entre communistes et socialistes. Cette commission doit remettre un nouveau rapport sur ce que les socialistes nomment avec un certain humour « l'état de l'union ». Il était donc particulièrement qualifié pour souligner l'actualité du débat né en 1920. « Cela me rappelle quelque chose », a-t-il lancé après que M. Marchais eut expliqué que les communistes avaient, en 1936, refusé de participer au gouvernement de front populaire « de crainte d'être submergés » par les socialistes, faut d'avoir une représentation parlementaire comparable.

S'agissant de l'attitude du P.C. à l'égard de la défense nationale, M. Jospin a utilisé une méthode chère à M. Marchais en avançant, sur la foi d'un document qu'il détenait, une citation de Maurice Thorez. Alors que M. Marchais rappelait que le P.C.F. s'était prononcé dès 1935 pour une défense nationale, M. Jospin observait qu'en 1953 — selon lui — M. Maurice Thorez avait déclaré : « Si les Soviétiques étaient amenés à exercer un droit de poursuite sur notre territoire national, les travailleurs les accueilleraient en libérateurs. »

En fait, on trouve une citation analogue de l'ancien secrétaire général du P.C.F. dans le compte rendu des débats du comité central dans « le Monde » daté 23 février 1949. Au cours de ces débats, Maurice Thorez avait expliqué : « Disons clairement ceci : si les efforts communs de tous les Français épris de liberté et de paix ne parvenaient pas à ramener notre pays dans le camp de la démocratie et de la paix, si par suite notre peuple était entraîné malgré sa volonté dans une guerre antisoviétique et si dans ces conditions l'armée soviétique, défendant la cause des peuples, la cause du socialisme, était amenée à pourchasser les agresseurs jusque sur notre sol, les travailleurs, le peuple de France, pourraient-ils se comporter envers l'armée soviétique autrement que les travailleurs, que les peuples de Pologne, de Roumanie, de Yougoslavie ? »

Ce point d'histoire a paru surprendre M. Marchais. — J.-M. C.

La politique l'a emporté sur l'histoire

Un film intéressant et fraternel, mais qui demandait à être fortement éclairé. Un débat modeste, et qui ne jeta sur les hommes, les structures et l'instant qu'une faible lumière. Telle fut la soirée consacrée au congrès de Tours par les « Dossiers de l'écran ». Pouvait-il en être autrement ? En invitant Lionel Jospin et Georges Marchais, Armand Jammot centrait la discussion sur les soixante années de division, non sur le moment de la rupture. La télévision augmentait certes son indice d'écoute. Mais elle admettait implicitement que l'image construite dit tout sur l'événement. Elle encourageait la confrontation politique, non la réflexion historique.

Les téléspectateurs ne s'y trompèrent pas : on n'eut même pas droit aux anecdotiques questions ordinaires. Les deux historiens présents non plus : comme Danielle Tartakowsky obtint *in fine* le droit de le dire, ils n'eurent ni le temps ni la possibilité de faire leur métier. Il leur eût fallu rompre le discours des leaders. Pascal Ory le tenta parfois. Il fut vite ramené à la raison. On en revint donc à la vérité du discours de Léon Blum et à la geste du P.C.F.

Délicat parallèle et qui faisait lui-même problème. D'abord, il opposait aux discours un récit. Puis, après tout, Jospin, qui ne tenait pas à assumer l'héritage colonial de Guy Mollet, aurait pu souligner les caractères nouveaux du nouveau parti socialiste. Marchais, qui évoqua l'actuel polycentrisme communiste, aurait pu dire en quoi le monde d'aujourd'hui n'est ni celui de 1947, ni celui de 1934, ni celui de 1920. Mais voilà. L'histoire fonctionnait ici comme rappel de permanence, non comme analyse des changements réels. Chacun définissait donc la « nature » de son parti.

Le film pourtant invitait à autre chose, par sa parole comme par ses silences. Le plus grave eût pu être aisément évité si on avait respecté l'œuvre des auteurs : en amputant le congrès du fameux télégramme par lequel l'Internationale communiste exigeait l'exclusion de Jean Longuet, on esquivait en effet les problèmes posés au centre du parti. La scission ne fut pas imposée par Zinoviev : Blum, jusqu'au-boutiste pendant la guerre, et qui n'avait réintégré le militantisme qu'au moment de l'union sacrée, y était décidé avant le congrès. Mais le lieu où elle se fit n'était pas joué. Les quelques mots dits à ce sujet ne purent éclairer ce point important, non seulement par ce qu'il manifestait des intentions du Komintern, mais pour l'histoire à venir de la S.F.I.O. Par ailleurs, entre l'éloquence encore IIIe République d'un Frossard, d'un Blum ou même d'un Vaillant-Couturier (une interprétation exceptionnelle), les tumultueux débats de la section socialiste de Villeneuve-Saint-Georges, et la grève des cheminots impitoyablement réprimée par les grandes compagnies, que de mystères à éclairer !

Sur la grève et les raisons de son échec, sur la situation de la C.G.T., sur la montée du courant révolutionnaire dans les régions en cours de puissante syndicalisation, sur la complexité de ce courant, le congrès fait silence, les majoritaires comme les autres : drôle de parti tout de même, et comment s'y reconnaître ? Quelle vitalité pourtant (cent quatre-vingt mille adhérents à la veille de Tours, deux fois plus qu'en juillet 1914), une vitalité qui n'est pas seulement due à la guerre, même si elle traduit d'abord la crise du socialisme de guerre ! Entre 1912 et 1914, la vieille maison avait commencé avec Jaurès à se peindre de nouvelles couleurs, quoique les femmes y fussent ignorées et les jeunes tenus en lisière. Les jeunes, on aurait aimé les voir : communistes avant les adultes, ils vont être le fer de lance de l'Internationale, dont le rôle ne saurait se ramener au télégramme de Zinoviev et aux crimes de Staline : les ouvriers révolutionnaires se tournent d'abord vers elle plutôt que vers Frossard ou Cachin.

Puis Ho Chi Minh à la tribune, quel choc ! Mais, non expliquée, cette présence de l'anti-impérialisme reste pour le téléspectateur sentimentale : ce n'est pas rien, ce n'est pas beaucoup. Ne refaisons pas le débat. Une des raisons peut-être de sa demi-tristesse : cinq minutes avant le début du film, on venait d'annoncer que l'unité syndicale n'avait pu se réaliser pour le 1er mai. Décidément Jaurès nous serait bien utile, lui que saluèrent en se séparant à Tours aussi bien les minoritaires (Vive Jaurès !) que les majoritaires (Vive Jaurès, vive Lénine !).

MADELEINE RÉBÉRIOUX,
professeur d'histoire
à l'université de Paris-VIII.

Du muguet pour Georges Marchais

Pourquoi M. Marchais ne s'installe-t-il pas à Moscou ? Des fiches sur ce thème, Guy Darbois et Anne-Marie Lamory en ont vu passer des centaines, cette nuit — nous y étions — dans les minuscules locaux de S.V.P. où viennent cogner aux voyants d'un vieux standard à fiches les appels des téléspectateurs. A 23 h. 30, il y en avait déjà eu plus de quatre mille et ça téléphonait encore, et toujours, à tours de bras.

Principale source de perplexité inquiète ou irritée : l'inféodation du parti communiste français à un pays qui bafoue les droits de l'homme. Cette préoccupation majeure, Guy Darbois l'a transmise en deux mots rapides, sans trop oser insister, au cours du débat. Et Lionel Jospin a eu la bonne idée de la reprendre, un peu plus tard, à son compte. Le public a apprécié. Prière de transmettre félicitations. Grâce à quoi Guy Darbois a pu y revenir en fin d'émission. Tout en signalant un très net flottement dans les rangs d'un gauche déboussolée par l'absence d'union au sommet.

Les autres questions concernaient d'abord la « vingt-deuxième condition » interdisant à un communiste d'être franc-maçon. Ensuite la composition du plateau où l'on s'étonnait de ne voir ni Jean Elleinstein, ni Souvarine, ni Charles Tillon, ni, surtout, François Mitterrand.

Puis, dans le désordre, des témoignages de sympathie à Georges Marchais, la fortune de Blum, le prétendu régime de faveur dont il aurait bénéficié pendant l'occupation, le pacte germano-soviétique et... le prix du muguet, le 1er mai ! Ah, j'oubliais : les motards s'étaient donné le mot pour réclamer par centaines un dossier qui leur soit consacré. Enfin, une dame en a profité pour demander la photo de Tino Rossi.

CLAUDE SARRAUTE.

LE DÉPART DE LUDOVIC-OSCAR FROSSARD

Janine et André Frossard, les enfants de Ludovic-Oscar Frossard, qui fut en 1920 l'un des fondateurs du P.C.F., précisent que leur père n'a pas été exclu du P.C.F., mais en a démissionné le 1er janvier 1923 « *après un grave débat de conscience et quand il lui est apparu que les conceptions de Moscou et les siennes sur l'organisation et la vie du parti étaient inconciliables* ».

« Le Mouvement communiste depuis 1945 »

Mme Lilly Marcou, chercheur à la Fondation nationale des sciences politiques, spécialiste du mouvement communiste, vient de faire paraître, sur l'histoire de ce mouvement depuis 1945, un ouvrage bref, précieux pour qui cherche des repères dans un domaine dont l'accès est difficile au profane, en raison principalement de l'hermétisme du langage communiste officiel. Mme Marcou décrit trois périodes, qui vont, la première, de la constitution du Kominform, en septembre 1947, à sa dissolution, en avril 1956, après le vingtième congrès du P.C. soviétique ; la deuxième, de la conférence mondiale des P.C., réunie à Moscou en novembre 1957, à celle qui eut lieu dans la même ville en juin 1969 ; la troisième période est celle des conférences régionales, qui réunissent, les unes, les partis de l'Europe de l'Est, les autres ceux de l'Europe de l'Ouest, d'autres encore — à Karlovy-Vary en avril 1967 et à Berlin en juin 1976 — les P.C. de l'ensemble du continent.

A chacune des ces périodes correspond une analyse du rapport des forces mondial, d'où sont tirés les principes qui doivent présider aux relations entre les P.C. et à la politique suivie par chacun d'eux. L'ère du Kominform est celle de la guerre froide et de la division du monde en deux camps, définis par Jdanov lors de la réunion constitutive. Elle est marquée par l'exclusion des Yougoslaves, les grands procès à l'Est, mais aussi à l'Ouest (l'affaire Marty-Tillon, en France, en 1952), la lutte contre la social-démocratie et l'activité du Mouvement de la paix.

La période des conférences mondiales est celle de la coexistence pacifique. Après une première phase, caractérisée par la déstalinisation, les résistances auxquelles celle-ci se heurte et la rupture entre la Chine et l'Union soviétique, les nuances apparues parmi les partis fidèles à Moscou deviennent, après l'entrée en Tchécoslovaquie des troupes du pacte de Varsovie, des divergences reconnues, qui se traduisent, lors de la conférence de juin 1969, par l'apparition de ce qui sera appelé plus tard l'eurocommunisme.

Dans les années qui suivent, les P.C. européens de l'Ouest évoluent vers un type de relations très différent de celui qui était pratiqué, jusqu'à la fin des années 60, sous le nom d'internationalisme. La conférence de Berlin prend acte de ce clivage entre les partis de l'Ouest et de l'Est, en substituant la notion de « *solidarité internationale* » à celle d'« *internationalisme prolétarien* » et en admettant explicitement le fait que les grands partis de l'Ouest définissent de façon autonome leur voie d'accession au socialisme. — P. J.

★ *Le Mouvement communiste international depuis 1945*, P.U.F. éd., 128 pages.

UN COLLOQUE SUR L'« ACTUALITÉ DU MARXISME »

La théorie et le « socialisme réel »

De notre envoyé spécial

Lille. — Cent quatre-vingts chercheurs ont participé à un colloque organisé par l'U.E.R. de sciences économiques et sociales de l'université des sciences et techniques de Lille, du 24 au 26 avril, sur le thème « actualité du marxisme ». Des économistes, des sociologues, des psychologues, des historiens et des philosophes, d'appartenances ou de références politiques diverses ont confronté leurs analyses au sein de six commissions, où les débats portaient sur la nature de l'État, le travail, la nature des pays socialistes, les problèmes généraux de la connaissance, la crise des sociétés capitalistes et la théorie de la valeur. Lors de la séance de conclusion du colloque, M. Patrice Grevet, directeur de l'U.E.R., s'est déclaré convaincu du caractère positif des difficultés rencontrées par les chercheurs marxistes, ces difficultés étant dues, selon lui, à l'expansion qu'a connue cette théorie au cours des dernières années, dans les différents domaines de recherche qu'elle recouvre, en particulier l'économie. M. Jean-Marc Fontaine (Lille) a paru moins optimiste lorsqu'il s'est demandé si la « crise du marxisme » ne serait pas, en fait, celle du « *sujet historique* » auquel il se réfère, et si le prolétariat « *continue de jouer son rôle* ».

Ces deux interventions permettent de situer les ordres de questions auxquels sont affrontés les chercheurs marxistes. Ils sont amenés à s'interroger, d'une part, sur la valeur, pour la connaissance des phénomènes auxquels s'applique leur discipline, des concepts que leur fournit la théorie dont ils se réclament. Mais, d'autre part, parce que le marxisme se présente comme une théorie de l'action, sa validité doit se démontrer dans la pratique des forces politiques qui s'en inspirent. Il est vrai que, sur ce point, les avis diffèrent. Pour M. Michel Simon (Lille), membre du parti communiste, « *s'il n'y avait pas un mouvement ouvrier qui s'en réclame et qui l'utilise dans ses analyses, le marxisme serait une référence purement académique* ». Au contraire, M. Gabriel Gosselin (Lille), socialiste, estime que « *le rapport entre théorie et pratique est présupposé, ni plus, ni moins* ». En d'autres termes, il n'est pas démontré que ce rapport soit réalisé par quelque formation politique que ce soit et il ne suffit pas de se proclamer marxiste pour réunir les conditions d'une action conforme aux enseignements de cette doctrine.

S'il en allait autrement, le marxisme se réduirait, selon l'expression de M. Andreff (Limoges), à « *une idéologie de légitimation des régimes de type soviétique* ». Si elle veut éviter un tel sort, poursuit le même auteur, « *l'analyse marxiste n'a pas d'autre isssue que la critique, à la fois évaluation critique des expériences des pays de l'Est et réflexion critique sur ses propres fondements méthodologiques* ». Cette remarque, faite par M. Andreff en conclusion d'une critique du livre, approuvé par le bureau politique du P.C.F., *l'U.R.S.S. et nous* (1), éclaire les problèmes rencontrés par les chercheurs marxistes lorsqu'ils abordent le « socialisme réel ». En effet, si l'on s'en tient, pour affirmer qu'un système économique et politique est socialiste, au critère de l'expropriation du capital privé, l'Union soviétique répond à la définition. Mais, au terme de la conception marxiste, l'appropriation collective des moyens de production doit entraîner un ensemble de transformations sociales et politiques qui n'ont pas été réalisées en Union soviétique.

Ou bien l'on maintient que le système soviétique est socialiste et l'on explique par des « accidents de l'histoire » les défauts de ce système au regard du modèle qu'il prétend réaliser ; dans ce cas, le marxisme n'est plus en effet qu'un système de références visant à justifier, au-delà de ses échecs, l'entreprise du parti communiste soviétique. Ou bien l'on applique au système soviétique une analyse qui suppose un approfondissement de la démarche marxiste jusqu'à trouver ou retrouver chez Marx les fondements d'une science économique et d'une sociologie applicables aux économies et aux sociétés actuelles, quelles qu'elles soient. Comme le dit M. Andreff, la critique du « socialisme réel » est inséparable d'une critique de la tradition marxiste, c'est-à-dire des interprétations des écrits de Marx qui dominent parmi ceux qui s'en réclament. Il faut donc tenter, selon ce qui était déjà souhaité par Sartre il y a trente ans, de « *remettre en marche* » le marxisme.

Prudence

C'est à cette tâche que semblent s'employer, dans leurs disciplines respectives, la plupart des chercheurs que réunissait ce colloque. Ainsi, M. Dubar (Lille), rendant compte des travaux de la commission « travail, procès du travail, monde salarial », a expliqué que les participants s'étaient interrogés sur la possibilité de traiter en termes marxistes la question du travail domestique, c'est-à-dire, pour l'essentiel, du travail féminin. Ils ont constaté que le concept de reproduction de la force de travail, qui semble convenir à cet objet, ne permet pas de rendre compte du rapport homme-femme, « *rapport social* » qui demande « *une analyse spécifique* ». M. Dortaller (Canada) a indiqué que la commission « *analyse de la marchandise, de la valeur et du prix des marchandises* » s'était interrogée, notamment, sur le rapport entre la valeur (définie par Marx comme la quantité de travail socialement nécessaire à la production d'un bien) et le prix, c'est-à-dire sur l'un des points-clés de l'analyse marxiste du capitalisme. De même, la commission « nature de l'Etat », des travaux de laquelle a rendu compte M. Drugman, a recherché les bases possibles d'une analyse de l'Etat dans la conception *marxiste*, pour conclure que l'existence de l'Etat est liée à celle du travail salarié.

Ces recherches semblent témoigner d'un éclatement du marxisme entre les diverses disciplines où sa pertinence est mise à l'épreuve (dans les exemples cités : la sociologie, l'économie et la science politique), la question de son unité n'étant plus posée, sinon de façon négative, comme elle l'a été par M. Fontaine : si le marxisme n'est pas une science, mais la théorie d'un projet — le dépassement du capitalisme, — il faut s'interroger sur le destin de ce projet et sur la situation du sujet qui est censé en être porteur, c'est-à-dire la classe ouvrière. On retrouve ainsi la pratique sur laquelle, par « *prudence* », selon M. Jean-Claude Delaunay (Lille), organisateur du colloque, les participants se sont gardés de s'interroger.

PATRICK JARREAU.

(1) Editions sociales, 1978.

Dans le canton de Vincennes - Fontenay-Nord

Les polémiques se poursuivent entre l'U.D.F. et le P.C.F.

La manière dont s'est déroulé le second tour de l'élection cantonale partielle de Vincennes - Fontenay-Nord (Val-de-Marne), dimanche 27 avril, continue de susciter une vive polémique (*le Monde* des 29 et 30 avril) entre le parti communiste, dont la représentante, Mme Nicole Garand, avait été invalidée, et la majorité, dont le candidat est M. Marc Favas (CNIP). Le P.C. réclame la proclamation immédiate des résultats soumis à l'examen du tribunal administratif de Paris et qui, selon lui, donnent la victoire à Mme Garand par 3 397 voix contre 3 374 à M. Favas (sur 6 771 suffrages exprimés, 7 012 votants et 14 873 inscrits). *L'Humanité* du 30 avril fait état des « *pressions, provocations et violences dont* [un grand nombre de démocrates] *ont été victimes de la part des représentants de la droite et de leurs nervis* » lors du dépouillement.

M. Bernard Vincens, conseiller général U.D.F. du Val-de-Marne, a déposé une plainte contre Mme Franck, adjoint au maire communiste de Fontenay-sous-Bois, et contre X... à la suite notamment « *de la séquestration dont il a été l'objet au 7e bureau de vote de Fontenay jusqu'au lundi 28 avril à 3 heures* ».

M. François Guérard, délégué de l'U.D.F. du Val-de-Marne, observateur au bureau de vote numéro 8 (marché Roublot), — le « *bureau sensible* » de l'élection, puisque c'était le seul à Fontenay-sous-Bois à ne pas avoir de président désigné par le tribunal, — nous a donné les réflexions que lui ont inspirées les événements tels qu'il les a vécus.

« *Nous nous trouvions*, dit-il, *sur une autre planète. Dans une démocratie populaire où les votes sont organisés en fonction du résultat à atteindre. Au bureau numéro 8, les communistes ont fait preuve d'une tactique parfaitement mise au point et d'une redoutable efficacité. Elle a consisté à : dégager le terrain, le quadriller, neutraliser les autres, décaler les résultats dans le temps, concentrer les efforts de fraude sur un seul endroit et, enfin, falsifier le résultat au bureau central.*

» *Dégager le terrain ! La salle a été vidée progressivement en fonction de l'avance de l'heure par des membres du service d'ordre (dont la majorité n'était pas de la ville) et non par des militants. Les communistes se sont alors efforcés de décourager tout observateur, à commencer par ceux n'appartenant à aucun mouvement. C'est ainsi, par exemple, que, sous la direction d'une femme, ils ont entouré quelqu'un en l'accusant de tricher et lui ont fouillé les poches, où ils ont trouvé... des cigares. Ce genre d'intimidation a fait partir les simples curieux qui ont pu craindre que le climat ne dégénère.* »

» *Quadriller le terrain : des bancs ont été installés pour faire barrière et isoler l'endroit où se trouvaient les administratifs. De plus, les membres du service d'ordre du P.C. faisaient un véritable barrage de leurs corps pour empêcher toute approche des tables de dépouillement.*

» *Décaler les résultats dans le temps : il fallait gagner du temps pour connaître les tendances dans les autres bureaux de vote, à Vincennes et à Fontenay. C'est ainsi que le décompte du cahier d'émargement a été organisé de la manière suivante : l'assesseur de la liste de la majorité a fait son pointage. Le représentant du parti communiste le vérifiant en comptant sur ses doigts. Les résultats n'étant pas identiques, il fallut revérifier. Trois heures ont été perdues — ou gagnées — de cette manière. Lorsque l'urne a été ouverte, il était déjà 23 h. 30 ; nous avions déjà des résultats.*

» *Concentrer les efforts de fraude sur un seul endroit : nous avions prévu des scrutateurs sur chacune des trois tables de dépouillement, mais le président du bureau ne nous a répartis que sur deux tables. La troisième table, qui ne comptait que des amis de Mme Nicole Garand, fut immédiatement entourée d'un double cordon du service d'ordre du P.C. Ceci permettait d'effectuer tranquillement toute manipulation. Toutefois, certains d'entre nous ont pu voir les scrutateurs de cette table compter sur leurs doigts et inscrire des chiffres différents. De plus, les bulletins de vote étaient déchirés aussitôt après avoir été comptés, empêchant toute vérification. Une personne qui en fit la remarque fut expulsée. Une fois tous les décomptes effectués, il apparaissait que Mme Garand avait obtenu 725 voix et M. Favas 413 voix. Nous avons porté les remarques qui s'imposaient sur le procès-verbal.*

» *Falsifier les résultats au bureau central : tout est parti ensuite rue Michelet, au bureau centralisateur de Fontenay. Les documents y ont été retenus à nouveau pendant trois heures. Quand ils sont arrivés ensuite au bureau centralisateur du canton, à Vincennes, les feuilles raturées et grattées laissaient apparaître un nouveau résultat : 925 voix pour Mme Garand et 213 pour M. Favas.* »

Pour M. Guérard, il ne s'agit pas d'une anecdote, mais d'un événement qui éclaire sur l'état d'esprit du P.C.F. — F.G.

TÉ DU MARXISME

ialisme réel

PATRICK JARREAU.

le Vincennes - Fontenay-Nord

ques se poursuivent J.D.F. et le P.C.F.

Le Monde

société

Libres opinions

Pour le 1er Mai des droits de l'homme

par MAREK HALTER (*)

QUE reste-t-il aujourd'hui du 1er Mai, *cette journée de revendication* des travailleurs américains qui, en 1887, se transforma *spontanément*, et pour la première fois en journée de solidarité internationale, à *l'occasion de l'arrestation des huit* architectes de Chicago, accusés d'avoir jeté une bombe contre le *service* d'ordre lors d'une grève déclenchée le 1er Mai de l'année précédente ? Jugés *et condamnés* à mort le 22 août 1887, trois d'entre eux furent graciés, le quatrième se suicida et les autres furent pendus le 11 novembre 1887, avant d'être tous réhabilités sept ans *plus tard*, à l'issue du procès en révision qui établit leur innocence.

En France, déclaré légal et chômé par le gouvernement de Vichy, *le 1er Mai fut* marqué à la fin de la guerre par des manifestations de masse où la solidarité internationale *avait encore* sa place. Mais depuis longtemps, ici comme ailleurs en Europe, le *1er Mai est devenu* une fête syndicale exclusivement tournée vers les revendications salariales.

Dans les pays de l'Est, en U.R.S.S., en Chine, c'est l'Etat qui prend en charge l'organisation de cette journée, qui commence par *des parades militaires* avec *défilés* de chars et de fusées, symbolisant sans doute les acquis du prolétariat.

Dans de nombreux pays, le 1er Mai donne le signal d'une nouvelle vague de *répression* : en Turquie, l'an dernier, on décréta la *loi martiale et le couvre-feu* ; *au Pakistan*, ce fut une journée de massacre et, au Chili, d'arrestations en masse.

***

Partout, cependant, le 1er Mai est *avant tout* une *journée* de repos, et tandis que des millions de Français emprunteront les routes pour oublier ailleurs, en ce long week-end, l'ennui de la vie quotidienne, *cinq ou six* manifestations se partageront les quelques dizaines de milliers de militants qui défileront à Paris *contre* la vie chère et le chômage croissant.

Mais en ce jour du quatre-vingt-dixième anniversaire du 1er Mai, *officiellement proclamé journée* internationale de la solidarité et du travail par le Congrès international ouvrier réuni à Paris *en* 1889, qui manifestera pour les torturés d'Argentine, les affamés du Cam*bodge, du Timor*, les écrasés d'Afghanistan et les enchaînés de Sibérie ?

Qui protestera contre les prisons, camps et asiles psychiatriques où des hommes et des femmes enfermés pour délit d'opi*nion* ne pourront, *eux*, ce *jour-là*, porter *leur* détresse au bout de pancartes et de calicots ?

Qui criera avec les condamnés des tribunaux d'exception, militaires ou populaires, qui clament en vain leur innocence, et qui, *comme les suppliciés* de Chicago, seront peut-être réhabilités après leur mort ?

Dans un monde plein du bruit des bottes et des chaînes, où l'antisémitisme, le racisme et la violence s'installent et s'étendent *à nouveau, il ne suffit* plus de défendre nos pauvres privilèges, il nous faut en plus lutter contre l'arbitraire qui envahit le globe et exiger justice pour ces inconnus qui, dans différents pays, et sous différents régimes, attendent notre solidarité d'hommes.

(*) Ecrivain et peintre.

● *Les Comités droits de l'homme - Moscou 80*, 7, rue *La Fayette, 75009 Paris (526-40-07)* avaient appelé les Français à participer, le matin du 1er mai, à une manifestation allant de l'ambassade d'U.R.S.S. à celle d'Argentine. Cette manifestation a été interdite le 30 avril par le *préfet de police*, qui la juge *« de nature à provoquer des troubles à l'ordre public »*, le 1er mai *« par tradition réservé à la fête du travail »*.

Un sondage

« LE CHOMAGE DES JEUNES EST LA RAISON PRINCIPALE DE LA MONTÉE DE LA VIOLENCE » estiment une majorité de Français

Huit Français sur dix (81 %) estiment que la violence s'accroît, mais une majorité d'entre eux (53 %) pense que la police « fait bien *son* travail ». Tels sont les principaux résultats d'un sondage réalisé, du 14 au 17 avril, auprès de mille personnes par la SOFRES et que publie « le Figaro » du 30 avril.

Les femmes (83 %) sont plus nombreuses que les hommes (77 %) à estimer que la violence s'accroît, les personnes âgées (92 % chez les soixante-cinq ans et plus) que les vingt-cinq - trente-quatre ans (67 %), les agriculteurs (87 %) que les cadres supérieurs et les membres des professions libérales (71 %), les partisans de la majorité (U.D.F. : 83 % ; R.P.R. : 84 %) que ceux de la gauche (P.C.F. : 80 % ; P.S. : 79 %).

Le sentiment des Français sur les causes de la délinquance a beaucoup évolué. En août 1976, 30 % d'entre eux l'attribuaient à la *clémence des juges*. Ils ne sont aujourd'hui que 16 %. Le chômage des jeunes est, aux yeux de la majorité d'entre eux (55 % contre 39 % en 1976), la raison principale *de la montée de la violence*. Viennent ensuite les « conditions de vie moderne, notamment dans les grands ensembles » (40 % contre 35 %) et la « perte du sens de l'autorité et *de la discipline* » (34 % *en 1976* et en 1980).

A propos de la peine de mort, 58 % des personnes interrogées déclarent être « pour », 34 % « contre » et 8 % sans opinion. On comptait 58 % de « pour » en juin 1978, 56 % en janvier 1979 et 55 % en avril 1979.

DEUX MEMBRES PRÉSUMÉS DU GROUPE ACTION DIRECTE SONT REMIS EN LIBERTÉ

MM. Raymond Manzanos y Busto, vingt ans, artisan plombier de Paris et Thierry Caparros, vingt-six ans, photocomposeur, de Troyes, actuellement sans emploi, ont été remis en liberté, mardi soir 29 avril, par M. Michel Legrand, juge d'instruction à la *Cour de sûreté de l'Etat*.

Ces deux jeunes gens avaient été arrêtés à l'aéroport d'Orly, le 27 mars dernier, alors qu'ils se rendaient dans l'île de la Réunion. Ils avaient été inculpés et écroués le 2 avril avec des membres présumés du groupe Action directe. Deux fonctionnaires de police s'étaient rendus en mission dans l'île de La Réunion afin de sa*voir si MM. Manzanos y Busto* et Caparros avaient l'intention de préparer un attentat contre *M. Alain Peyrefitte, ministre de* la justice qui a pris l'avion dans lequel ils avaient retenu leurs places.

Il semble qu'aucun élément ne soit venu accréditer cette hypothèse, et *il* est vraisemblable qu'ils bénéficieront tous deux d'un non-lieu. Le parquet de la Cour de sûreté de l'Etat ne s'est d'ailleurs pas opposé à leur mise *en liberté*.



JUSTICE

Les réformes pénales

(*Suite de la première page.*)

Le ministre de la justice a-t-il perdu confiance dans ses collaborateurs institutionnels ? Ou bien a-t-il craint leurs réserves au regard d'un projet qui donne satisfaction, au-delà de toute espérance, aux partisans les plus ardents d'une justice qui ne s'empêtre pas dans les procédures ? Il y a sans doute largement des deux.

Il est courant d'observer que les *textes augmentant la répression* comportent une part plus ou moins faible de libéralisme, réel ou supposé, de manière que soit mise en œuvre la politique bien *connue de la carotte et du bâton*. Rien de tel ici, où le bâton joue le rôle unique.

Car s'il est exact que dans ce projet, ainsi que l'a relevé le Conseil d'Etat dans sa séance plénière du 24 avril, on a supprimé trente-sept cas de peine de mort, huit cas de réclusion perpétuelle, quarante-trois de réclusion à temps et vingt-cinq d'emprisonnement, il s'est agi, comme l'a encore remarqué le Conseil d'Etat, de *« réduire les décalages importants qui existent actuellement entre la peine prévue par la loi, la peine prononcée par le juge et la peine effectivement exécutée par le condamné »*.

Mais aussi nettoyage opéré au nom du bon sens, et pour prendre en considération la pratique constante des jurys populaires, qui, dans aucun des cas supprimés, n'ont prononcé la mort depuis des dizaines d'années. Là s'arrête ce que l'on pourrait tenter de faire passer pour du libéralisme. Telle n'est d'ailleurs pas la préoccupation première du texte, *dont la finalité avouée* n'est pas de complaire aux humanistes décadents.

Encore qu'on puisse distinguer, à travers l'épais tissu répressif *qu'on va décrire, trois appels du* pied — aussi peu convaincants les uns que les autres. Le premier concerne, sans contrepartie, la suppression de la tutelle pénale (*l'ancienne relégation*), qui contraint quelques centaines de détenus à rester en prison bien qu'ils aient subi toute leur condamnation.

Le second appel du pied se veut une continuation du programme de Blois, défini en son temps par M. Raymond Barre, *en ce que*, désormais, les procureurs de la République seraient tenus de contrôler les établissements privés accueillant des malades mentaux. *On verra ce que pensent les magistrats de ce cadeau quand on* sait que les substituts sont incapables, pour des raisons d'ailleurs variables, d'assurer le contrôle des *gardes à vue*.

La « saisine directe »

Reste ce qui sera l'étendard et la preuve du bon vouloir officiel : la suppression des audiences des flagrants délits. Ou, plus exactement, la suppression du vocable. Car la pratique, elle, est immédiatement réintroduite dans le code à une autre place et sous l'appellation plus anodine de *« saisine directe »*. Si l'on distingue entre les deux une différence tangible, c'est qu'il est désormais facile de trouver les aiguilles dans les bottes de foin.

Un seul élément, mais dont on *paraît faire peu de cas officielle*ment, est la disposition qui permet de rabaisser de moitié le maximum légal de la peine encourue *« lorsque le prévenu justifie, le jour de l'audience, qu'il a indemnisé les victimes »*. Pour intelligente que paraisse cette disposition, il est à craindre qu'elle se noie dans les flots des autres *qui ne sont pas de la même farine*.

Dans l'ordre où le texte les présente, il faut mentionner l'aggravation des conditions de la récidive et de l'octroi des *circonstances atténuantes, la suppression obligatoire du sursis pour* un grand nombre d'infractions, la sévérité spécifique réservée aux homosexuels, et enfin les longs *développements sur l'exécution des* peines, faisant suite à cette loi du 22 novembre 1978, que le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution, et qui, *tout en réduisant presque à rien* les outils de la réinsertion sociale des détenus, a pu, sans le dire, augmenter considérablement le taux des peines de réclusion.

Dans le détail, c'est d'abord le cas du sursis qui retient l'attention, puisque, pour un certain nombre d'infractions graves qui vont du meurtre (passionnel ou *non...*) au vol avec violence ou aux destructions d'édifices (la Corse), le sursis simple sera impossible si, notamment, la peine prononcée par la juridiction de jugement *est égale ou supérieure à deux ans* de prison. Le sursis avec mise à l'épreuve (c'est-à-dire assorti de conditions) sera lui aussi interdit si *« antérieurement »* (c'est-à-dire *durant toute une vie*) le condamné l'a déjà été, avec ou sans sursis, pour l'un des crimes mentionnés *au nouvel article 747-1*. De plus, dans cette dernière hypothèse, s'il y avait un premier sursis, il sera obligatoirement *révoqué*, alors que cette révocation est aujourd'hui facultative.

En contrepartie, saluons l'audace ! cessent d'être spécialement visés les vols de domestiques, d'ouvriers, d'aubergistes ou du militaire chez son logeur ; sont rayés du code, ces voituriers indélicats *qui altèrent le vin à eux* confié ; ignorés désormais, les malfrats qui suppriment pour *commettre un vol les bornes* séparant de propriétés ; perdue dorénavant, pour les étudiants, la belle définition de l'article 398 maintenant jetée aux oubliettes : *« Sont qualifiées fausses clés tous crochets, rossignols, passe-partout, clés imitées, contrefaites, altérées, ou qui n'ont pas été destinées par le propriétaire, locataire, aubergiste ou logeur aux serrures, cadenas ou aux fermetures quelconques auxquelles le coupable les aura employées »*.

L'exécution des peines

Les nouvelles dispositions sur l'exécution des peines sont moins plaisantes puisqu'on y trouve pêle-mêle la peine de *sûreté* incompressible à vingt-cinq ans, la fin du juge d'instruction obligatoire en matière criminelle, l'extension des détentions provisoires *non motivées*. Tant et si *bien que* le conseiller d'Etat-rapporteur, suggéra à ses pairs le 24 avril de *« disjoindre »* plusieurs des dispositions du projet et en particulier ce qui concerne les peines de sûreté incompressibles. Recommandation de disjonction *assortie du commentaire suivant* : on ne peut *« dix-sept mois après le vote par le Parlement de la loi du 22 novembre 1978, modifier, en en aggravant les inconvénients, un système qui méconnaît le comportement du délinquant au cours de sa détention »*. Le propos n'est aimable ni pour le garde des sceaux ni pour le Conseil constitutionnel, qui n'avait pas cru bon de s'en émouvoir.

Sauf décret de grâce, dit le *projet de loi, qui ne peut jouer* à saute-mouton avec le privilège du chef de l'Etat, lorsqu'une peine *perpétuelle résulte de la commutation* d'une condamnation à mort, c'est pendant vingt-cinq ans que le détenu sera écarté du bénéfice des réductions de peine, des permissions de sortir, des placements à l'extérieur et, évidemment, des libérations conditionnelles.

Ce délai sera de vingt ans si la cour d'assises a ordonné la perpétuité alors que la mort était encourue, de quinze ans si seule la perpétuité était prévue par le *code. Ce délai sera de la* moitié de la peine prononcée, lorsque celle-ci est supérieure à cinq ans. Dans tous les cas (*sauf le premier*) la juridiction peut, *« par décision spéciale »* augmenter le délai et, *« exceptionnellement »*, le réduire... Nuance.

Pour toutes les infractions ainsi définies, les permissions de sortie ne seront accordées qu'à l'unani*mité des membres composant la* commission de l'application des peines.

La procédure de *jugement en* flagrance, que le projet prétend (*abusivement*) supprimer, on se demande si elle ne resurgit pas pour les procédures criminelles. Car il y a plus d'une *similitude* entre la nouvelle manière d'enquêter sur les crimes et la neuve « saisine directe » destinée aux délits.

En effet, si ce projet venait à être voté, l'instruction à deux degrés en matière criminelle serait supprimée puisque, selon le nouvel article 79 du code de pro*cédure pénale*, seule *l'intervention* de la chambre d'accusation est obligatoire, celle du juge d'instruction n'étant plus que facultative. La chambre d'accu*sation, dont* le *rôle* est encore de contrôler les actes du juge d'instruction agira seule et se contrôlera elle-même. Les crimes les plus graves, qui sont déjà privés du double degré de jugement puisqu'il n'y a pas d'appel contre les décisions de la cour d'assises, *perdent maintenant* le double degré d'instruction, qui était déjà de règle sous le vieux code d'instruction criminelle.

Qui va décider qu'on élude le *juge d'instruction* ? Le procureur général (article 196-I)... sur proposition du procureur de la République, son *subordonné*, lequel aura, comme dans la saisine directe, interrogé la personne déférée et se sera fait son opinion sur l'utilité d'une instruction. Comme disait un procureur général il n'y a pas si longtemps : *« Ces juges d'instruction, ça complique tout. »* Il s'est visiblement fait entendre.

La chambre d'accusation, c'est vrai, devra ou non avaliser les *réquisitions du procureur général*. Les chambres d'accusation toutefois ne sont pas composées de magistrats sourds. Va-t-on vers un chômage des juges d'instruc*tion ? Il reste que toutes* les conditions sont réunies pour remettre à la discrétion du parquet hiérarchisé la conduite des affaires les plus graves. Que se serait-*il passé dans* le cas de Patrick Henry, ravisseur et meurtrier du jeune Philippe Bertrand, si une telle loi avait existé alors que trois ministres le promettaient *au bourreau le jour même où* il avait été confondu ?

Protection de la victime

Le dépérissement des droits de la défense — que l'expression paraît anachronique au regard du projet de loi ! — est encore accru par la suppression de l'obligation de motiver les décisions de placement en détention provisoire dès lors que la peine *encourue* est supérieure à cinq ans. Un simple mandat suffira et qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler tous les quatre mois.

Les exemples ici donnés sont loin de rendre compte totalement de l'extraordinaire profusion des innovations proposées. Car ce projet est aussi un fourre-tout où *l'on trouve des dispositions* sur — encore ! — l'incarcération des expulsés, l'enregistrement magnétique des débats, le vol à l'étalage, l'interdiction de communiquer à *l'accusé l'adresse des jurés*, la publicité de certaines audiences de la chambre d'accusation, et même une *section intitulée « protection de la victime »* et dont l'idée maîtresse est de dispenser la partie civile d'assister à l'audience pour récupérer des objets saisis. Pour le reste... en fait de protection, on attend ce qu'en diront les associations d'usagers.

Mais ce texte n'est pas qu'un fourre-tout. Il est au contraire remarquable, on l'a bien vu, par la *philosophie qui l'anime* et aux termes de laquelle seraient seuls efficaces à protéger la société, le fouet, les grilles, la surdité et la cécité. Car c'est ainsi qu'il faut traduire : *cet assaut furieux conduit* à l'encontre de ce qui caractérise, ailleurs, les systèmes répressifs civilisés : circonstances atténuantes et sursis, notamment. En ce *domaine*, il y a deux précédents à cette limitation du pouvoir du juge, à ce mépris des réprouvés et à cette récusation des droits élémentaires de la défense, l'un sous *la Révolution française*, et plus précisément lors de la Terreur ; l'autre, plus récent, moins oublié peut-être : le régime de Vichy.

PHILIPPE BOUCHER.

LES EXTRAITS DU PROJET (procédure pénale)

SUR LE SURSIS.

ART. 747-1. — *« En matière de sursis, les règles prévues au présent chapitre sont applicables aux condamnations prononcées pour l'une des infractions visées aux articles suivants* : 1) *Art. 295, 296, etc.*, c'est-à-dire le meurtre, l'assassinat, l'infanticide, les faits de torture, menaces de mort, violences avec lésions graves et définitives, viol, proxénétisme des mineurs, vols avec *violence ou effraction*, destruction d'édifices, infraction à la réglementation sur les armes. [...]

ART. 747-2. — *« En cas de condamnation pour l'un des crimes ou délits visés à l'article 747-1, le sursis simple ne peut être ordonné : 1) lorsque le prévenu a été condamné au cours des cinq ans qui ont précédé les faits, pour crime ou délit en matière de droit commun, soit à une peine criminelle, soit à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis ; 2) lorsque la peine prononcée est supérieure à deux ans d'emprisonnement. »*

ART. 747-3. — *« En cas de condamnation pour l'un des crimes ou délits visés à l'art. 747-1, le sursis avec mise à l'épreuve ne peut être ordonné lorsque le prévenu a été antérieurement condamné en matière de droit commun : 1) à une peine criminelle ; 2) à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis, prononcée pour l'un des crimes ou délits visés à l'art. 747-1. »*

SUR L'INSTRUCTION.

ART. 79. — *« En matière de crimes, l'instruction par la chambre d'accusation est obligatoire. Elle peut être précédée d'une instruction préparatoire par le juge d'instruction.*
» En matière de délits, l'instruction est facultative, sauf dispositions spéciales de la loi. Elle est confiée au juge d'instruction. En matière de contraventions, elle n'a point lieu, à moins que le procureur de la République ne la requière. Elle est alors confiée au juge d'instruction comme en matière de délits. »

ART. 196-1. — *« En matière criminelle, lorsque l'instruction préparatoire par un juge d'instruction n'apparaît pas nécessaire eu égard aux charges déjà rassemblées, la chambre d'accusation peut être saisie directement par le procureur général sauf proposition du procureur de la République... »*

SUR LA DETENTION PROVISOIRE.

ART. 146. — *« En matière correctionnelle, lorsque l'instruction comporte une peine de plus de cinq ans d'emprisonnement, et en matière criminelle, la détention provisoire est prescrite par mandat du juge d'instruction sans ordonnance préalable. »*

nouvelles littéraires

précipitent le déclin de l'Occident

Jean-François Kahn

JUSTICE

L'AFFAIRE DE BROGLIE

M. Poniatowski poursuivra sans doute ses « diffamateurs » devant le tribunal civil

M. Michel Poniatowski, ancien ministre de l'intérieur, aurait finalement choisi d'intenter des actions au civil contre les personnes, députés de l'opposition ou journaux, qu'il accuse de l'avoir diffamé à l'occasion des derniers développements de l'affaire de Broglie. Ces actions, visant uniquement à obtenir des dommages-intérêts, seront déposées dans le courant de la semaine prochaine. M. Poniatowski aurait donc renoncé à poursuivre au pénal estimant que la voie civile est la plus rapide et la plus efficace. Cependant, au cours des débats devant le tribunal civil, aucun témoin ne peut intervenir.

Pour ce qui concerne les députés socialistes et communistes, le bâtonnier Claude Lussan, chargé des intérêts de M. Poniatowski, pense qu'il faut poser la question de principe, malgré l'immunité dont ils jouissent, de savoir s'ils peuvent en dehors de tout débat parlementaire tenir des propos diffamatoires. Reste à savoir si les actions visant les députés seront recevables.

D'autre part, M. André Chevalier, conseiller à la Cour d'appel de Paris, chargé du supplément d'information dans l'instruction de l'affaire de Broglie, va entendre, ce mercredi 30 avril, M. Guy Simoné, l'ancien policier considéré comme l'organisateur du meurtre de Jean de Broglie. L'inspecteur, aujourd'hui révoqué, avait affirmé à plusieurs reprises au cours de l'instruction que la police était au courant du projet d'assassinat visant Jean de Broglie. Il avait dit sa conviction d'avoir été placé sur écoutes téléphoniques et d'avoir été suivi par des policiers.

Une déclaration de M. Bonnet

Enfin, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a déclaré dans une interview à *la Dépêche du Midi*, de Toulouse, mercredi 30 avril : *« Sur les raisons qui ont conduit le directeur de la police judiciaire, M. Jean Ducret, à ne pas transmettre avant le 24 décembre 1976, jour du meurtre de Jean de Broglie, les notes faisant état de menaces de mort contre ce dernier, M. Ducret s'est expliqué. J'ai le devoir de préciser, afin de lever l'ambiguïté, que les deux notes n'ayant été transmises ni à l'autorité administrative ni à l'autorité judiciaire, la première autorité citée ne saurait être accusée d'avoir caché quelque chose à la seconde. M. Ducret a pris ses responsabilités et je lui garde, je l'ai dit à l'Assemblée, ma confiance. »*

M. Bonnet a ensuite ajouté que les *« fonctionnaires qui étaient à l'époque où M. Poniatowski était ministre de l'intérieur, respectivement directeur général de la police nationale, préfet de police, directeur central de la police judiciaire et directeur de la police judiciaire de la préfecture, comptent toujours parmi mes collaborateurs. Ces fonctionnaires m'ont fourni un témoignage précis que je ne saurais mettre en cause. »*

M. Rivierez (R.P.R.) est élu président de la commission spéciale de l'Assemblée

La commission chargée d'examiner la proposition de résolution socialiste tendant à mettre M. Michel Poniatowski en accusation devant la Haute Cour de justice s'est réunie pour la première fois mercredi 30 avril à l'Assemblée nationale. Comme prévu, M. Hector Riviérez (R.P.R., Guyane) a été élu président. Les autres membres du bureau sont M. Pierre-Charles Krieg (R.P.R., Paris) vice-président, et M. Jean-Pierre Abelin (U.D.F., Vienne), secrétaire.

Les socialistes et les communistes qui siègent dans cette commission de quinze membres (cinq R.P.R., quatre U.D.F., trois P.C., trois P.S.) n'ont pas pris part au vote. Ils ont demandé que le bureau de la commission comprenne cinq membres au lieu de trois, ce qui aurait permis que les deux groupes de l'opposition y soient représentés. La majorité, invoquant le règlement de l'Assemblée nationale, s'en est tenu à un bureau de trois membres et a offert aux socialistes le poste de vice-président, ce que le P.S. a refusé.

Le rapporteur ne sera désigné que le 14 mai, à l'occasion de la prochaine réunion. Il s'agira de M. Gérard Longuet (U.D.F., Meuse). *Communistes* et socialistes ont protesté contre le renvoi — *« scandaleux »* et *« choquant »* selon eux — de la deuxième réunion à une date aussi éloignée. Ce délai est justifié par un voyage que le président, M. Riviérez, doit effectuer dans sa circonscription à l'occasion des cérémonies commémoratives du 8 mai.

Le 14 mai l'opposition demandera que les travaux de la commission soient ouverts à la presse, souhait qu'elle a déjà exprimé, sans succès, lors de la première réunion. Cette publicité représente à ses yeux la seule garantie qui permettrait d'éviter que l'affaire soit *« étouffée par des manœuvres de procédure »*. Communistes et socialistes ont eu le sentiment au cours de la première réunion que la majorité a manifesté, ainsi que l'a dit M. Louis Odru (P.C., Seine-Saint-Denis), *« une volonté évidente d'enterrer l'affaire »*. Ils demanderont également la *« récusation »* de M. Longuet du poste de rapporteur qui doit lui être attribué. Sa nomination apparaît à M. Pierre Joxe (P.S., Saône-et-Loire) comme une *« provocation »*. *« Il a été collaborateur direct de M. Poniatowski*, remarque-t-il. *Ils ont eu presque des liens personnels. M. Longuet serait juge et partie. Cette situation serait baroque. » « Il n'en est pas question »*, répond pour sa part M. Longuet.

Pierre de Varga est jugé pour fraudes fiscales

Pierre de Varga, inculpé de complicité d'assassinat dans l'affaire de Broglie, considéré comme l'instigateur de ce crime, ne s'est pas rendu, lundi 28 et mardi 29 avril, à la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris pour répondre du délit de fraudes fiscales qui lui était reproché. Malade, il a fait parvenir au président, M. Jean-Michel Guth, une lettre ainsi qu'un certificat médical déclarant qu'il se plaignait de douleurs qui seraient provoquées par une angine de poitrine.

S'il avait été présent, le principal inculpé aurait pu expliquer pourquoi il avait fait de fausses déclarations de chiffres d'affaires, pour la période du 1er décembre 1971 au 31 décembre 1972, concernant deux sociétés dont il était le gérant de fait, la Ficodip (Fiduciaire et Contentieux du district de Paris) et la Géolithe, société censée faire du commerce en gros de matières premières ; pourquoi il n'avait pas payé d'impôt sur les sociétés en 1971 et 1972, et enfin pourquoi il s'était soustrait en tout ou partie à l'impôt sur le revenu à la même époque. La direction des impôts avait porté plainte le 26 décembre 1975.

Les fraudes imputées à Pierre de Varga portent, pour la T.V.A., sur 71 679 F, pour l'impôt sur le revenu sur 506 157 F et sur 113 209 F pour l'impôt sur les sociétés, cela, bien entendu, pour la période non prescrite pénalement. La somme totale pour la période de 1969 à 1973 se chiffre à près de 1 million de francs.

C'est grâce à des prête-noms et par gérant de paille interposé que Pierre de Varga parviendra à faire tourner ces deux sociétés *« qui servaient de paravent à des activités douteuses »*, comme le dira un expert comptable. Bien que n'étant officiellement qu'un modeste rédacteur stagiaire, cet affairiste, selon une employée, était le véritable patron. Ses condamnations antérieures lui interdisaient d'avoir un compte bancaire à son nom, mais plusieurs personnes de son entourage lui en ouvriront complaisamment, au total une douzaine, et notamment sa fille Catherine et sa nièce Christine Nowak qui seront poursuivies pour complicité en compagnie de Mme Alice Wilhelm, la gérante de droit, ainsi que M. Jean-Pierre Bollengier, Mme Chantal Saintives, de la Châtre et Mme Adèle Kirilovsky.

La liquidation des biens de la Ficodip fut prononcée le 16 février 1976 avec une insuffisance d'actif de 815 000 F, et celle de la Géolithe, le 22 février 1977, le passif étant évalué à 7 532 435 F. Peu après, Pierre de Varga créa une autre société, la Soficop, dont Jean de Broglie fut client.

Pierre de Varga agissait le plus souvent de façon occulte et clandestine. Les sociétés étaient utilisées à des fins tout à fait personnelles, notamment pour payer en partie le loyer de son appartement de 450 mètres carrés de la rue des Dardanelles où elles étaient installées.

M. Jean-Pierre Monestié, substitut du procureur de la République, a réclamé deux à trois ans d'emprisonnement ferme contre Pierre de Varga, et des peines assorties du sursis pour les autres prévenus. Le jugement sera rendu le 27 mai.

MICHEL BOLE-RICHARD.

LES DOUANIERS FRANÇAIS PROTESTENT CONTRE L'ARRESTATION EN SUISSE DE DEUX DE LEURS COLLÈGUES

Belfort. — Les douaniers français en poste à la frontière suisse ont engagé depuis le lundi 28 avril des mesures de rétorsion envers les ressortissants helvétiques. Lundi, ils ont saisi à Saint-Louis (Haut-Rhin), dans la zone frontalière bâloise, une douzaine de véhicules suisses démunis de plaques minéralogiques légales (les Suisses peuvent utiliser une même plaque minéralogique pour plusieurs véhicules). Ce mercredi 30 avril, les douaniers devaient entamer une grève du zèle, interdisant l'essentiel du trafic autoroutier franco-suisse.

Les douaniers français veulent ainsi manifester leur mécontentement après l'arrestation en Suisse de deux de leurs collègues belfortains (« le Monde » du 23 avril).

Les deux fonctionnaires, qui enquêtaient en Suisse sur des comptes bancaires détenus par des Français, ont été interpellés au buffet de la gare de Bâle le 14 avril. La justice helvétique les soupçonne d'« espionnage économique ». Leurs avocats n'ont pas eu jusqu'à présent accès au dossier.

Une délégation de syndicalistes des douanes françaises a été reçue à Mulhouse le 29 avril par le consul de Suisse. Ils n'ont obtenu aucune information sur le sort de leurs collègues. — (Corresp.)

● *Incendie du train Paris-Moscou : une inculpation.* — M. Benoît de Moucheron, vingt ans, étudiant, accusé d'avoir mis le feu, avec d'autres jeunes gens d'extrême droite, à deux wagons du train rapide Paris-Moscou, samedi 26 avril à la gare du Nord (*le Monde* du 29 avril), a été inculpé d'incendie volontaire par M. Louis Chavanac, juge d'instruction à Paris. Il a été placé sous mandat de dépôt. M. de Moucheron, qui s'était blessé en s'enfuyant, s'était rendu à l'hôpital Saint-Louis pour y être soigné. C'est là qu'il avait été retrouvé par les policiers.

A la Cour de sûreté de l'État

LA DEUXIÈME GÉNÉRATION DES NATIONALISTES CORSES

L'arrivée inopinée d'un homme en fuite depuis près d'un an, M. Gérard de Mari, vingt-huit ans, au procès des sept nationalistes corses devant la Cour de sûreté de l'Etat, a quelque peu chamboulé, mardi 29 avril, l'audience prévue (le Monde du *30 avril). La Cour s'apprêtait à juger cinq personnes et deux autres par défaut. Elle en jugera finalement six, plus une par défaut, à qui le ministère public reproche une série d'attentats commis en Corse-du-Sud en 1978.*

Outre M. de Mari, quatre accusés comparaissent détenus. Il s'agit de MM. Jean Nicoli, vingt et un ans, Didier Beretti, vingt-quatre ans, Jean-Pierre Colombani, vingt ans, et Guy Orsoni, vingt et un ans. Le sixième accusé, M. Philippe Zambernardi, trente-cinq ans, comparaît libre. Le septième accusé, M. Alain Orsoni, vingt-cinq ans (frère de Guy), est toujours en fuite. Tous sont poursuivis pour participation à une association de malfaiteurs et atteinte à l'intégrité du territoire national. On leur reproche aussi, selon les cas, des attentats à l'explosif ou complicités d'attentats à l'explosif; et pour M. Zambernardi une détention d'explosifs.

A la différence du procès des vingt et un nationalistes corses, en juin 1979, les accusés, cette fois, sont beaucoup plus jeunes. Contrairement aux « vingt et un », ils n'ont pas participé aux grandes étapes du courant régionaliste, puis autonomiste de ces dix dernières années en Corse. L'accusation reprochera cependant à ces nationalistes de la deuxième génération de s'en être pris à des édifices habités par des « continentaux », illustrant ainsi un slogan lisible sur des murs en Corse : « I francesi fora ! » *(les Français dehors).* — L. G.

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *le Monde* du 30 avril, l'adresse de l'Association française des juristes démocrates n'est pas le numéro 13 mais le numéro 59, rue Nicolo, 75016 Paris.

Faits et jugements

Les fraudes aux casinos d'Annecy et d'Aix-les-Bains.

Le P.-D. G. de la Société fermière du casino d'Annecy (Haute-Savoie), M. Michel Joegne, inculpé et écroué, le 25 février, de vol, complicité de vol et recel (*le Monde* du 27 février), a été remis en liberté, mardi 29 avril.

Depuis la découverte au début de l'année, de fraudes commises dans l'établissement de jeux d'Annecy, et plus tard dans celui d'Aix-les-Bains, quarante-deux inculpations au total ont été prononcées. Sept personnes sont toujours détenues.

M. Francis Oget, juge d'instruction au tribunal d'Annecy, a encore inculpé, mardi 29 avril, deux « barons » (joueurs complices) du casino d'Aix-les-Bains, M. Vincenzo Battista et Mme Anne Rey, d'escroquerie et complicité pour des détournements estimés à 210 000 francs. Ils ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire. D'autres « barons » seront vraisemblablement inculpés dans les semaines à venir.

Une « table ronde » sur les « portiques ».

Une « table ronde » réunissant autour du garde des sceaux les représentants des organisations d'avocats ainsi que Mes Jean Couturon, bâtonnier de Paris, et André Damien, président de la conférence des bâtonniers, aura lieu au cours de la semaine du 5 au 11 mai à la chancellerie. Cette réunion portera sur les problèmes soulevés par l'installation dans trois prisons de la région parisiennes de portiques de détection, imposés notamment aux avocats (*le Monde* du 29 avril). De nombreuses protestations se sont élevées à ce propos de la part des éducateurs de prison et des avocats des barreaux de la région parisienne.

La réunion de la semaine prochaine sera aussi consacrée à la loi sur le « délit d'audience », qui avait valu à Me Yann Choucq, du barreau de Nantes, d'être suspendu de ses fonctions le 6 mars à Quimper, au cours du procès de manifestants de Plogoff (*le Monde* du 8 mars).

Dix trafiquants devant le tribunal de Valence

Filières et traditions du faux pastis

De notre correspondant

Valence. — *Dix inculpés, dont cinq détenus devant le tribunal correctionnel de Valence (Drôme), répondaient, le mardi 29 avril, de leur rôle respectif dans cette affaire de fabrication et de trafic de pastis au méthanol qui, l'été dernier, a provoqué la mort de trois personnes, Jacques Brun, Edmond Brottes et Michel Barratier dans la région de Montélimar* (le Monde *daté 5-6 septembre 1979). Les débats ont confirmé que la source de l'alcool artisanal est loin d'être tarie et que, en conséquence, « l'alcool de bois » — autrement dit le méthanol industriel commercialisé en lieu et place de l'éthanol végétal — fera d'autres victimes. Coïncidence malheureuse pour les prévenus d'* « homicides et blessures involontaires », *deux autres personnes ont trouvé la mort, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), dix jours avant le procès, empoisonnés par un semblable alcool industriel* (le Monde *du 18 avril). Le procureur de la République, M. René Salomon, a requis des peines allant de quatre ans d'emprisonnement, dont deux ans avec sursis, pour les trois principaux inculpés, à trois mois assortis du sursis contre certains « lampistes » du trafic. Le jugement sera rendu le 27 mai.*

Tout s'est joué sur un axe routier. Celui de la Nationale 7, entre deux « relais » distants de 4 kilomètres : le *Far West* de Donzère et le restaurant *Mon Relais*. A côté du premier, une station-service où intervint à la fin du mois de juillet 1979 la première opération délictueuse. Un chauffeur routier, M. Edmé Brouchoud, effectue un transport de méthanol industriel. A la suite d'une transaction — dont les circonstances réelles n'ont pu être élucidées complètement après dix heures de débat, — 200 litres environ de ce véritable poison quittent les cuves de sa citerne pour être transvasés dans des bonbonnes. La suite se devine : c'est la dispersion dans la nature grâce à deux intermédiaires au moins : MM. Yvon Giner et Robert Dupeyre.

Pour M. Edmé Brouchoud, la question était simple : savait-il que le produit qu'il transportait pouvait tuer ? Non, ont répondu ensemble l'accusation et la défense. L'inculpé avait pourtant eu dans le passé connaissance des dangers du méthanol. Mais le témoignage d'un expert de la réglementation des transports de matières dangereuses le tirera d'un mauvais pas. Ce témoin n'a pas pu citer de mémoire le chiffre de code qui caractérise l'alcool éthylique, donc consommable, obligatoirement apposé à l'avant et à l'arrière des véhicules transporteurs. Un élément important qui prouve au moins que l'apposition de plaques numérotées de même couleur n'est pas suffisante pour établir très clairement une différence. Quant à la plaque rouge ornée d'une grenade, elle indique seulement que le produit est inflammable. (*« Comme du Grand-Marnier »* ironisera l'un des défenseurs, Me Joannès Ambre.) Enfin, les indications apposées dans la cabine du camion devaient être écrites dans un langage trop hermétique pour un inculpé qui ne connaît pas le sens de mots aussi courants que *« rural »*, *« palissade »* ou *« cocarde »*. Selon l'expert-psychiatre, une consommation régulière d'alcool — ici non frelaté — expliquerait certaines « difficultés de sa mémoire d'évocation »...

« J'en ai donné aux amis »

MM. Yvon Giner, Robert Dupeyre et le pittoresque Joseph Sassu — dit Trois Doigts en souvenir d'une blessure à la guerre d'Indochine — n'avaient pas l'envergure de « marchands de mort ». Ce sont pourtant eux les fournisseurs, les grossistes de l'alcool frelaté. Pendant tous les débats, ils ont joué le traditionnel jeu : « C'est pas moi, c'est l'autre », curieusement relayés en cela par certains de leurs défenseurs, cherchant à prouver la bonne foi de leur client par la mauvaise foi des autres. Que reste-t-il de débats confus ? Que l'un, M. Yvon Giner, *« qui habite une H.L.M. »*, est trop pauvre pour être un trafiquant ; que l'autre, M. Robert Dupeyre, est trop riche (*« Il a déclaré un chiffre d'affaires de 800 000 francs annuels. »*), et donc n'avait pas besoin de trafiquer, que le dernier, M. Joseph Sassu *« n'avait pas conscience d'un danger virtuel »*. La preuve ? Il la fournira avec des accents de sincérité : *« Songez que j'en ai donné à mes amis. »*

Le procureur de la République, M. René Salomon, s'est félicité d'être le « détonateur » de cette affaire. *« Ce qui importait*, a-t-il dit, *c'était de savoir qui était le criminel imbécile qui avait mis en circulation un tel produit toxique. »* Forts de cette volonté, le magistrat instructeur puis le parquet ont tenté d'établir, à l'aide de schémas sommaires *« la filière du méthanol »*. Les maillons en paraissent faibles en regard des transactions opérées depuis toujours de la main à la main, et qu'il est difficile de prouver. Mais le circuit, dont on connaît le point de départ, l'usine Ugine-Kuhlmann de Villers-Saint-Paul (Oise), et le terminus tragique pour trois consommateurs, avait besoin d'un réseau de distributeurs. Du moins sera-ce la fin de celui des Giner, Dupeyre, Sassu et consorts.

La plupart des inculpés répondaient, en outre, de divers délits de vol et recel de marchandises dont l'inventaire a, encore une fois, rappelé Prévert : des vins, de l'alcool, mais aussi de l'huile d'arachide... et des poêles à frire. Ce réseau « multicartes », si l'on peut dire, s'appuie sur un milieu et une population tolérants quant à la vente de pastis maison, même si l'on sait que ce petit trafic permet à ceux qui le pratiquent de doubler chaque fois leur mise de départ. C'est une *tradition* de la vallée du Rhône et dans tout le sud du pays.

Même si le Syndicat national des négociants et fabricants de spiritueux additionnés d'eau, partie civile, obtient le franc de dommages-intérêts réclamé par Me Paul Lombard, même si des insertions dans la presse du jugement à venir sont décidées par le tribunal, toutes les parties ont bien confirmé que le flot de pastis artisanal n'a pas fini de couler dans notre pays. Dans ces conditions, comment éviter le renouvellement de telles bavures ?

CLAUDE RÉGENT.

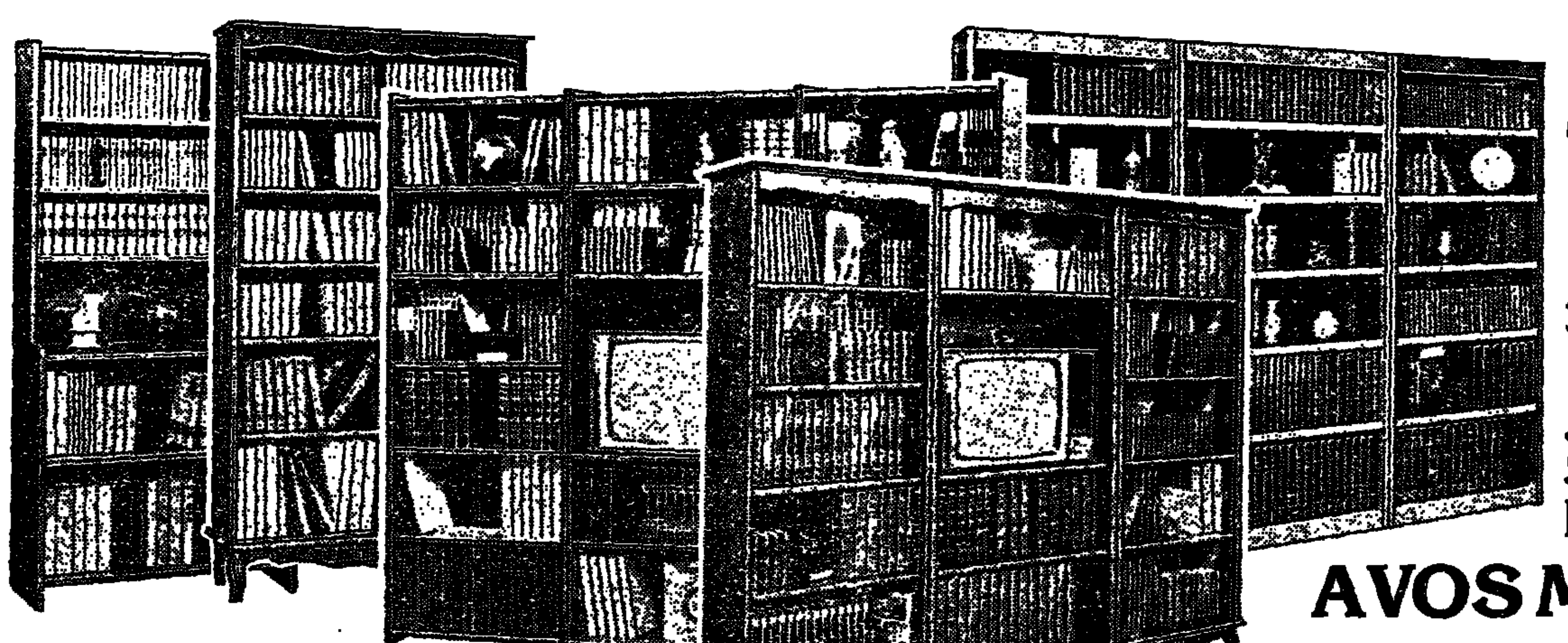
● *Après le meurtre d'un éditeur britannique.* — M. Wolfgang Rosta, âgé de vingt-trois ans, de nationalité autrichienne, a avoué, mardi 29 avril, le meurtre de M. Hans-Rudolf Calmann, quarante-cinq ans, éditeur britannique d'ouvrages d'art de luxe, dont le corps a été découvert samedi 26 avril près de Bollène (Vaucluse) (*le Monde* du 30 avril). M. Rosta a été inculpé d'homicide volontaire par M. Jean-Charles Novéla, juge d'instruction à Carpentras. Il a été incarcéré à la maison d'arrêt d'Avignon.

● *Un engin explosif de fabrication artisanale a provoqué de légers dégâts*, mardi 29 avril, à 23 h. 15, devant les bureaux du service des contraintes de la préfecture de police, à Paris, 15, rue Lacordaire (15e), dont les vitres ont été soufflées. Cet attentat n'a pas été revendiqué.

la maison des BIBLIOTHEQUES

26 avril au 11 mai **FOIRE de PARIS** nocturnes jusqu'à 22 h les mardis et vendredis.

Salon des ensembliers. Bât. 2 – Niveau 1 – Allée F – Stand 2 F 7. PORTE DE VERSAILLES.

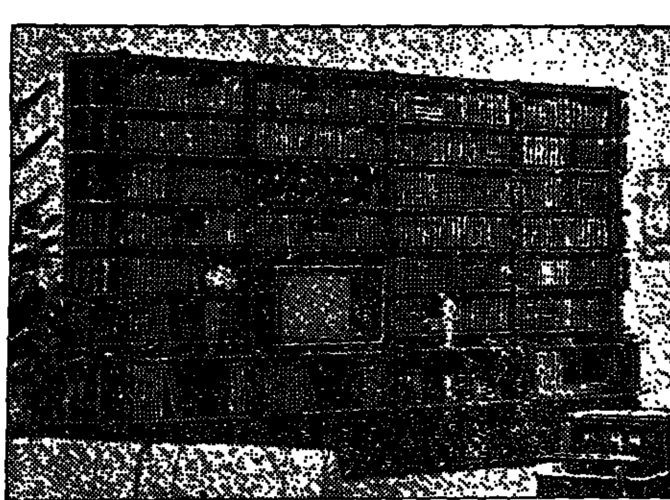


150 MODÈLES VITRÉS
Juxtaposables
Superposables
Démontables...
A VOS MESURES

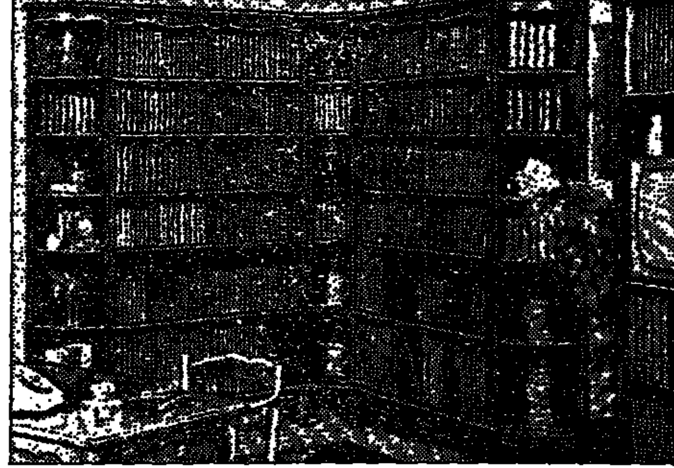
EXPÉDITION RAPIDE ET FRANCO

FACULTÉ DE RETOUR

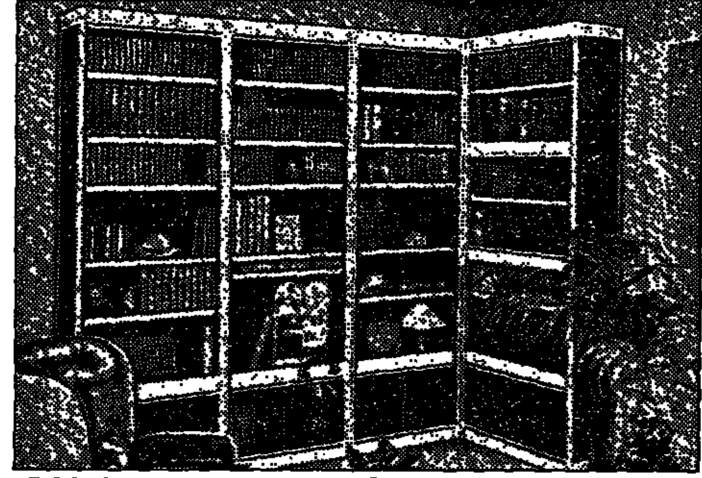
Du meuble individuel... au grand ensemble...



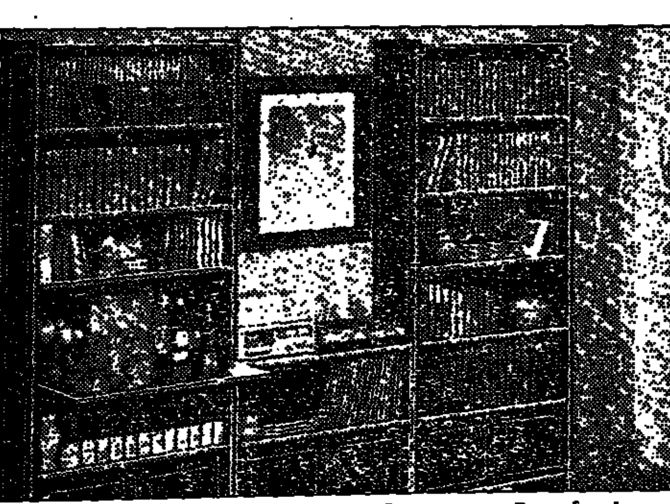
STANDARDS 12 hauteurs – 4 largeurs – 4 profondeurs
JUSTAPOSABLES – SUPERPOSABLES (vitrées ou non). Étagères en multipli, côtés en aggloméré bois (panneaux de particules). Placage acajou traité ébénisterie, vernis cellulosique satiné, teinte acajou s'harmonisant avec tous les styles. Fonds contre-plaqué. Vitres coulissantes avec onglets, bords doucis.



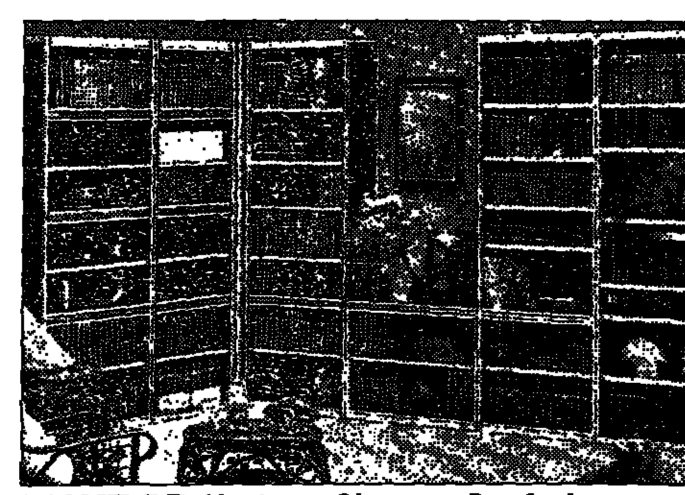
RUSTIQUES 7 hauteurs – 5 largeurs – 3 profondeurs
JUXTAPOSABLES – SUPERPOSABLES (vitrées nou non). Vernis mat satiné, teinté noyer. Sur les montants en façade, moulure de style bois massif, étagères en multipli, montants en aggloméré, placage acajou traité ébénisterie. Dessus et socles débordants, frontons avec découpe de style. Pieds en forme, vitres claires coulissantes avec onglets. *Juxtaposition, par simple pose, sans fixation grâce à notre système exclusif de moulures amovibles.* Placage chêne ou merisier en option.



CONTEMPORAINES 5 hauteurs – 2 largeurs – 3 profondeurs – 2 couleurs
JUXTAPOSABLES – SUPERPOSABLES (vitrées ou non). Modèles contemporains en PROFILÉ ALUMINIUM ANODISÉ BROSSÉ ATX et en stratifié mélaminé blanc ou noir. Montants et traverses en aluminium anodisé brossé. Pinces d'assemblage système breveté ATX. *Pieds à vérins plastique noir.* Côtés et fonds en stratifié mélaminé double face, 8 mm, crémaillères aluminium encastrées. Étagères réglables en aggloméré *stratifié mélaminé double face 19 mm, chant avec T aluminium encastré.* Portes coulissantes en verre ou en Parsol bronze de 5 mm d'épaisseur, sur option.



LIGNE NOIRE 3 hauteurs – 2 largeurs – 2 profondeurs
JUXTAPOSABLES (vitrées ou non). Nouvelle série en panneaux de fibres à structure homogène et de densité *moyenne et constante permettant* un usinage dans la masse identique à celui du bois massif. Vernis noir ou mat – Côtés moulurés dans la masse avec plates-bandes. Étagères et côtés épaisseur *22 mm, chants arrondis.* Fonds contre-plaqué, vitres coulissantes avec onglets, bords doucis, étagères intérieures réglables sur taquets violons, pieds de 5 cm avec plinthe en retrait, *dépassements hauts de 3 cm* avec arrondis. Assemblage très facile par vis de rappel invisibles.



LIGNE OR 4 hauteurs – 2 largeurs – 2 profondeurs
JUXTAPOSABLES – SUPERPOSABLES (vitrées ou non). La dernière-née des exclusivités de la MAISON DES BIBLIOTHÈQUES, la prestigieuse "LIGNE OR". Étagères et panneaux en stratifié lamifié noir double face, montants en aluminium anodisé brossé doré, avec vérins réglables. Système de crémaillères encastré invisible exclusif permettant le réglage en hauteur des étagères au mm. Finition des chants de tablette *par un T en aluminium doré. Tous les modèles peuvent être fermés sur option par des* portes bois, des glaces claires, des glaces Parsol bronze ou des glaces en miroir Parsol.

COMMENT JUXTAPOSER ET SUPERPOSER SANS AUCUNE FIXATION



Système breveté permettant *d'enlever les moulures* latérales des meubles rustiques, lorsque l'on veut en mettre plusieurs côte à côte.

Nos modèles vous permettent de constituer et d'agrandir *votre bibliothèque au fur et à mesure de vos besoins* par simple pose sans aucune fixation.

Installez-vous vous-même ultra rapidement et très facilement... **A DES PRIX IMBATTABLES !**

Visitez nos expositions-ventes :

Paris : 61, rue Froidevaux Paris 14e.

Magasin ouvert le lundi de 14 h à 19 h et les autres jours même le samedi de 9 h à 19 h sans interruption. Métro : Denfert-Rochereau – Gaîté – Edgar Quinet. Autobus : 28-38-58-68.

FRANCE • *Ouverts tous les jours même le samedi* • BORDEAUX*, 10, r. Bouffard, tél. 44.39.42 • CLERMONT-FERRAND**, 22, r. G.-Clemenceau, tél. 93.97.06 • GRENOBLE**, 59, r. St-Laurent, tél. 42.55.75 • LILLE**, 88, r. Esquermoise, tél. 55.69.39 • LIMOGES**, 57, r. Jules-Noriac, tél. 79.15.42 • LYON**, 9, r. de la *République, tél. 28.38.51* • *MARSEILLE***, 109, r. *Paradis*, tél. 37.60.54 • MONTPELLIER**, 8, r. *Sérane, tél. 58.19.32* • NANTES**, 16, r. Gambetta, tél. 74.59.35 • NICE**, 8, r. de la Boucherie (Vieille-Ville), tél. 80.14.89 • RENNES**, 18, quai E.-Zola (pr. du Musée), tél. 30.26.77 • ROUEN**, Front de Seine 2000, 43, r. *des Charrettes, tél. 71.96.22* • STRASBOURG**, 11, av. du Gal-de-Gaulle (Esplanade), tél. 61.08.24 • TOULOUSE, 2-3, quai de la Daurade, tél. 21.09.71 • TOURS**, 5, r. H.-Barbusse *(près des halles), tél. 61.03.28.* (*fermé le lundi matin – **fermé le lundi.) EUROPE • AUTRICHE : 1.010 VIENNE *Kosmos* Buchhandlung Wollzeile 16 • BELGIQUE : Bruxelles 1000, 54, r. du Midi – Liège 4000, 47, *bd d'Avroy – Anvers* 2000, Mechelsesteenweg, 16 • ITALIE : Milan 20122, Lenk Italiana, Corso di Porta Vittoria 28, tél. 78.13.40 • SUISSE : Genève 1207, Soveco S.A., 17, bd Helvétique 3e, tél. (22) 35.16.21 • PAYS-BAS : Bussum 1406 N.A. Nwe's-Gravelandseweg. 33.

ATP 9 8 au capital de 6.42 380 F

BON POUR UN CATALOGUE EN COULEURS [MO 17] GRATUIT

à retourner à : LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES, 75680 PARIS CEDEX 14

Veuillez m'envoyer sans engagement votre catalogue en couleurs contenant tous les détails (hauteurs, largeurs, profondeurs, bois et matériaux, teintes, contenances, prix, etc.) sur vos modèles :
☐ STANDARDS, RUSTIQUES, STYLES et CONTEMPORAINS.
☐ LIGNE OR, LIGNE NOIRE.
(cocher la case correspondant au catalogue que vous désirez recevoir.)

M. ____________________

N° ______ Rue ____________________

Code postal [_ _ _ _ _] Ville ____________________

PAR TÉLÉPHONE **320.73.33** 24 H SUR 24 H

ÉDUCATION

Une journée « universités paralysées » à Jussieu

Les piquets de grève de l'utopie

L'agitation universitaire, c'est connu, préfère le crépuscule aux petits matins blêmes. La journée *« universités paralysées »*, organisée à Paris-VI et VII (Jussieu), aura fait mentir la tradition. Même les professeurs, qui avaient cru habile de venir avant 8 heures, en ont été pour leurs frais : ils se sont heurtés à des piquets de grève rigoureusement étanches d'étudiants au coude à coude, de barrières métalliques et de tables renversées, abondamment illustrées d'affiches explicatives sur les *« décrets Imbert »*, *« circulaires Bonnet »* et autres *« lois racistes »* appliquées contre les étudiants étrangers.

De fait, les étudiants des piquets de grève occupent la « tour » de Jussieu depuis le mardi 22 avril, pour obliger les présidents des universités de Paris-VI et VII à inscrire sans restriction les étudiants « immigrés ». Ils ont reçu le vendredi 25 avril un renfort de poids : celui de l'intersyndicale (SNE-Sup, Syndicat national des chercheurs scientifiques, SGEN-C.F.D.T., C.G.T.), qui groupe enseignants et personnels de service. Et c'est à la suite de l'accord de l'intersyndicale que le principe d'une journée *« universités paralysées »* a été retenu.

Surpris par le « bouclage » effectif de l'enceinte universitaire, étudiants et enseignants s'attroupent à la sortie du métro Jussieu et commentent, serviette sous le bras, ce nouvel épisode de la guerre des facultés contre le gouvernement. *« Ils étaient là dès l'aube avec leurs thermos »*, constate un professeur interdit de cours, qui reproche aux grévistes de saisir n'importe quel prétexte pour paralyser la vie universitaire. *« Il n'est pas normal qu'une centaine d'agités empêche des milliers de personnes de travailler »*, observe un *« responsable étudiant »*, membre du conseil.

Beaucoup d'étudiants rentrent chez eux, mais les autres s'entassent dans un amphithéâtre annexe de la rue Guy-de-la-Brosse pour un débat politique. *« On parle beaucoup du tiers-monde*, explique un militant communiste, *mais on n'admet, en France, que les étudiants qui ont du pognon ou qui parlent déjà français, c'est-à-dire les auxiliaires de la colonisation. »* Un militant trotskiste supplie l'auditoire de répondre à l'appel de Grenoble (pour une grève générale) et de lutter *« pour la libération des quinze camarades emprisonnés »*.

« C'est de la merde ! »

Une militante de la C.G.T., représentant les personnels ATOS (administratifs, techniques, ouvriers et de service), explique que *« ce n'est pas en disant « grève générale » qu'on fera avancer les choses »*. Pour elle, *« les crédits, c'est à l'Assemblée que ça se vote »*. La *« convergence des luttes »* est nécessaire. Une assistante brésilienne, experte en dictatures fascistes, se lève alors pour dire : *« Il n'y a pas qu'en France qu'il y a des décrets Imbert. »* Et elle livre son témoignage : *« A mon retour au Brésil, on m'a dit : vos diplômes français, c'est de la merde. Les universités françaises sont toujours en grève. Les universités américaines, ça c'est sérieux. »* Et elle conclut : *« La grève générale, c'est de l'utopie. L'utopie, ça fait du bien, mais pas à ce point-là. »*

La France, terre d'asile, a mal à ses universités. — R. C.

L'agitation sur plusieurs campus universitaires

Un manifestant est condamné à Caen

L'agitation universitaire reprend ou continue sur les campus de Grenoble, Caen, Rennes, Nice et Paris-Jussieu, presque toujours pour protester contre les nouvelles conditions d'inscription des étudiants étrangers.

A Caen, où les locaux de la faculté des lettres ont été saccagés dans la nuit de lundi à mardi, un manifestant interpellé le 28 avril et trouvé porteur d'une fronde et de billes de verre a été condamné mardi 29 avril à trois mois de prison avec sursis et 500 francs d'amende pour port d'arme prohibée, nous signale notre correspondant. Quant aux deux femmes déférées au parquet, qui sont soupçonnées d'avoir profané le monument de la déportation à Caen, elles ont été placées sous contrôle judiciaire. La grève continue sur le campus, sauf à la faculté de droit, où les étudiants ont voté la reprise des cours.

A l'université de Haute-Bretagne (Rennes-II), où la reprise des cours avait été décidée le 28 avril, les étudiants ont voté mardi 29 avril pour une nouvelle grève de soutien aux étudiants-surveillants et aux étudiants étrangers.

A Lyon, vingt-neuf étudiants de l'université de Lyon-II — en majorité étrangers — ont commencé une deuxième semaine de grève de la faim pour réclamer l'abrogation de la circulaire Bonnet et du décret Imbert sur les étudiants étrangers. Plusieurs U.E.R. des trois universités lyonnaises sont touchées par des mouvements de grève.

Une action nationale

A Nice, où les étudiants en éducation physique sont en grève depuis le 4 mars pour protester contre la suppression de la section des sciences et techniques des activités physiques et sportives (DEUG-STAPS), les parents des étudiants ont décidé le 29 avril d'occuper à leur tour les locaux administratifs de l'université. Les U.E.R. de lettres, sciences et droit ont voté la poursuite de la grève jusqu'au lundi 5 mai, nous indique notre correspondant.

A Grenoble, enfin, une coordination nationale est réunie ce mercredi 30 avril pour élaborer une plate-forme commune de toutes les universités à l'égard du problème des étudiants étrangers et de toutes les « atteintes » aux droits universitaires.

D'autre part, deux journées *« de mobilisation et d'action »* auront lieu dans les universités les 6 et 7 mai, à l'appel du SNE-Sup — sur les problèmes de promotion et de carrière — et de l'UNEF (ex-Renouveau) — pour la défense des étudiants étrangers. Le SGEN-C.F.D.T., de son côté, *« appelle ses sections à tout faire pour l'organisation de manifestations enseignants-non-enseignants-étudiants le 6 mai dans l'ensemble des villes universitaires »*.

Après la grève des personnels non enseignants

Une quinzaine d'action est annoncée dans le second degré

La grève des agents non enseignants de l'éducation nationale a été suivie, mardi 29 avril, par 47,45 % des personnels de service et 25,22 % des administratifs, selon le ministère de l'éducation. Les syndicats font état, pour leur part, de 60 à 70 % de grévistes pour l'ensemble de ces personnels. Le Syndicat national des agents de l'éducation nationale (SNAEN-FEN) cite le cas d'académies (Nantes, Toulouse, Paris) où le pourcentage dépasserait 75 %.

En donnant ce mot d'ordre de grève qui, pour le SGEN-C.F.D.T. s'appliquait dès le lundi 28, les syndicats de la FEN, de la C.G.T. et de la C.F.D.T. ont voulu attirer l'attention sur les problèmes spécifiques des personnels de service, de gestion, d'administration et de santé dans l'enseignement public. Ces fonctionnaires, qui exercent, dans les collèges et les lycées, les professions de cuisiniers, d'infirmiers, d'ouvriers d'entretien, de secrétariat, d'agents de laboratoire, de concierges, etc., sont au nombre de deux cent mille environ. Ils ont les horaires de travail les plus lourds dans l'éducation nationale, et les traitements les plus bas. Le SNAEN, qui rappelle que cent vingt-huit postes ont été supprimés à la dernière rentrée, souligne qu'il n'est plus possible de « rogner » ce secteur pour dégager quelques postes budgétaires d'enseignants.

Après cette grève, le mouvement de protestation qui s'est développé dans l'enseignement public au cours de l'année scolaire entre dans une phase nouvelle. Les cinq syndicats d'enseignants du second degré (le SNES et le SNEP de la FEN, le SNETP-C.G.T., le SGEN-C.F.D.T. et le S.N.C.-indépendant) qui, les 11 et 12 décembre 1979, le 20 mars et les 24 et 25 avril dernier, avaient organisé ensemble des grèves et des manifestations, ont rendu public, mardi 29 avril, leur calendrier d'action d'ici à la fin de l'année scolaire. Des actions *« locales et diversifiées »* contre les suppressions de postes et les fermetures de classes seront décidées par chaque établissement. Du 21 mai au 4 juin, sera organisée une quinzaine nationale d'action sur l'emploi, qui pourra comporter des mots d'ordre de grève. Le mercredi 4 juin doit avoir lieu un rassemblement à Paris.

LES MEILLEURES AFFICHES DU CONCOURS « LE JOURNAL DANS LA CLASSE » SONT EXPOSÉES A BEAUBOURG.

Le Comité d'information pour la presse dans l'enseignement (CIPE), qui regroupe trente-deux quotidiens et périodiques de toutes tendances, avait organisé au mois de mars un concours d'affiches sur le thème : *« Le journal dans la classe »*. Ce concours s'adressait aux élèves de l'enseignement secondaire. Les projets devaient exprimer l'idée que les journaux ont leur place dans la classe. Une note envoyée aux participants précisait que *« la presse peut être utile pour actualiser un cours ou le rendre plus vivant et jeter ainsi un pont entre l'école et la vie »* et que *« son rôle dans une société démocratique, son histoire et les mécanismes de son fonctionnement doivent aussi être étudiés dans le cadre scolaire, car ils font partie de la formation du citoyen »*.

Un jury, composé de journalistes, de professeurs en arts plastiques, de dessinateurs et d'humoristes, a retenu parmi les cinq cents compositions qui lui sont parvenues, celle de Sandrine Pernet (onze ans) et Agnès Gabrielli (dix ans et demi). Les deux lauréates ont reçu un prix de 3 000 F. Le jury a apprécié le caractère « vivant et gai » de leur affiche qui a été imprimée et diffusée dans les établissements scolaires.

Une sélection des cinquante meilleures réalisations est exposée au Centre Beaubourg, à Paris, jusqu'au 26 mai.

CUISINE, DORTOIRS SALLES DE COURS LABORATOIRES STANDARD...

Il régnait, mardi 29 avril, une certaine effervescence à la Bourse du travail : dans le hall, des nettoyeurs du métro s'agitaient bruyamment, tandis que dans une salle sous verrière, avait lieu un meeting organisé par les principaux syndicats des personnels non-enseignants de la FEN. L'auditoire comptait environ deux cents personnes, dont l'attention, d'abord distraite, s'est fixée peu à peu au fil des interventions. A la sortie, un jeune agent de service dans un grand lycée parisien arborant sur sa veste en jean un badge avec le sigle FEN, raconte sa courte vie professionnelle. A vingt et un ans, il participe depuis un an, avec une trentaine de collègues, à l'entretien des locaux (cuisine, dortoirs, salles de cours et laboratoires) et au fonctionnement du standard. Avant, il était serrurier en Corrèze, mais faute d'emploi dans sa région, il est venu à Paris. S'il fait grève, c'est en signe de soutien, car dans son établissement, il n'y a pas vraiment de problèmes avec l'administration et l'intendant. *« Avec la FEN,* dit-il, *c'est sérieux, on est nombreux. »* Il ajoute : *« Il y a surtout des « instits » et des agents ; et puis André Henry ne se débrouille pas mal. »*

MÉDECINE

Pour une nouvelle politique de la santé

III. — Vivre mieux

par le docteur JACQUES RUFFIÉ (*)

Les progrès de la médecine ont été foudroyants depuis trente ans. Mais il semble qu'on arrive à un palier : l'espérance de vie stagne, les dépenses de santé s'accroissent. Ne pourrait-on davantage penser aujourd'hui à la prévention et, plus généralement, à une approche anthropologique de la maladie ? (« Le Monde » des 29 et 30 avril.)

Cherchant à déceler les facteurs de risques, qu'ils soient innés ou acquis, l'approche anthropologique de la maladie, ou plutôt de la santé, devrait permettre une prévention primaire, située bien en amont de celle pratiquée aujourd'hui. Le but de cette démarche est de permettre à chacun d'échapper aux agressions auxquelles il est le plus sensible, et d'augmenter ses chances de rester en bonne santé. Par exemple : conseiller à un jeune qui a une perméabilité cellulaire anormale au sodium de cuivre, toujours, un régime pauvre en sel, ce qui lui évitera sans doute l'hypertension de la quarantaine et les troubles vasculaires, très invalidants, qui en découlent souvent. En somme, adapter l'environnement de chacun, y compris son mode de vie, à ses possibilités. En suivant cette voie, nous adoptons un comportement typiquement humain.

La plupart des animaux subissent leur environnement. Même quand ils sont capables de l'aménager, comme l'oiseau qui construit son nid, l'araignée qui tisse sa toile, le renard qui creuse un terrier, les animaux n'échappent guère, ou bien peu, au climat qui les entoure. L'homme au contraire, par son intelligence et sa technique a su, très tôt, rétablir à peu près partout les conditions d'ambiance qui lui sont favorables. Aussi a-t-il occupé la plupart des terres émergées sans subir la moindre spécialisation organique. Plutôt que d'attendre une série de mutations hautement improbables qui l'adapteraient au climat, il aménage ses abris, maîtrise le feu, confectionne des vêtements, ajuste son régime.

Cette adaptation culturelle est bien plus efficace et rapide que l'adaptation biologique. Avec ses avions, l'homme vole plus vite et va plus loin que les meilleurs oiseaux migrateurs. Et en marchant sur la lune, Amstrong exécutait une performance technologique dont l'évolution biologique demeurera à jamais incapable. En jouant sur le culturel et non plus sur l'organique, le *sapiens* a renversé les termes de la *sélection*. Au palier *humain*, ce n'est plus le milieu qui façonne le patrimoine héréditaire ; c'est la population, c'est-à-dire le patrimoine, qui façonne le milieu.

En instituant une prévention primaire, l'anthropologie médicale ne propose rien d'autre que d'aménager l'environnement à l'échelon individuel. C'est ce que nous faisons tous, mais d'une manière intuitive et aveugle, quand nous choisissons notre menu au restaurant, le papier peint de notre chambre à coucher ou l'endroit de nos vacances. Cette démarche s'inscrit exactement dans la voie de l'évolution culturelle.

Un rôle capital

Pour être efficace, la prévention primaire doit commencer tôt. Sans attenter en rien à sa liberté de choisir, y compris de choisir le risque, chaque jeune devrait être informé de ses possibilités et de ses limites. Dans cette action, l'Institut de l'enfant proposé par le rapport Gros, Jacob, Royer, devrait jouer un rôle capital.

Les conséquences de cette action peuvent être lourdes.

D'abord sur le plan moral. Connaissant ses risques et ses possibilités, chacun serait amené à se prendre en charge, à assurer, selon l'heureuse expression de Georges Lambert *« l'auto-gestion de sa santé »*. Aujourd'hui notre société est passive ; on se préoccupe de sa santé quand on l'a perdue. Entre-temps, on ne fait rien. On attend de tomber malade. Et quand c'est arrivé, on compte sur le médecin pour tout remettre en ordre. Dans l'esprit de nos contemporains, le médecin a remplacé le prêtre ou le sorcier. On espère tout de son pouvoir magique.

La deuxième conséquence serait d'ordre physique. Une prévention primaire, intelligemment conduite, devrait, en agissant sur les facteurs de risque, faire encore chuter la fréquence de certaines maladies aujourd'hui communes, mais que l'on sait parfaitement évitables. Tout le monde y gagnerait. Et la vieillesse de beaucoup en serait transformée. Il ne s'agit pas de prolonger indéfiniment notre vie : notre mort est inscrite dans notre programme génétique ; elle en constitue le point final. Il ne s'agit pas de vivre plus mais de vivre mieux.

Il serait préférable d'éviter les hypertensions, au prix d'un régime léger accepté des années à l'avance, que de traiter de larges couches de la population par des bêta-bloquants, des stimulateurs cardiaques ou des greffes de rein. Mieux vaudrait améliorer les conditions de travail, de transport, d'habitat, favoriser la cohésion familiale et la convivialité de groupes, que de traiter des drogués ou des états dépressifs. Et rénover la vieillesse qui pourrait devenir une période heureuse et féconde de la vie : celle ou chacun, comme l'écrivait Albert Vandel, effectue sa propre synthèse, *« fruit qui mûrit à l'automne de tout être pensant »*. Mais la plupart de nos contemporains ne connaissent pas cet automne.

La troisième retombée de cette politique est d'ordre économique. En diminuant la morbidité, en éloignant les facteurs de risques, une prévention primaire serait de nature à réduire considérablement les dépenses de santé qui, depuis quelques années deviennent de plus en plus lourdes et finiront par être insupportables.

Nos voisins anglais en font aujourd'hui l'amère expérience. Dépenses stériles et qui risquent — si elles augmentent encore — de compromettre tout progrès social et peut-être même la cohésion de nos sociétés. En matière de santé, nous avons agi comme des enfants riches, égoïstes et imprévoyants. Nous avons institutionnalisé le gaspillage, maintenant bien ancré dans les mœurs. Nous avons vécu sur notre fortune, sans trop se préoccuper de ce qui se passait ailleurs. La crise de l'énergie vient de nous rappeler que cet ailleurs existe et qu'il ferait désormais entendre sa voix.

Briser le cercle vicieux

Le monde vient de changer. Le temps de la croissance rapide et de l'expansion sans limites est fini. Désormais, nous devons accepter un autre modèle, mieux adapté à la nouvelle phase de l'histoire dans laquelle nous entrons. Nous ne pouvons plus consacrer une part importante du produit national, c'est-à-dire du produit du travail, à des dépenses de santé de plus en plus chères et de moins en moins efficaces. Pauvres en matières premières, les pays d'Europe, et singulièrement la France, disposent d'un énorme capital de connaissances. L'heure est venue de les utiliser en mettant en œuvre une politique à long terme.

La prévention primaire n'allégera pas immédiatement le fardeau médical. Ceux qui sont malades doivent être soignés. Il faudra plusieurs années pour que cette prise en charge individuelle de la santé soit comprise et acceptée. Il s'agit non seulement d'un changement de mentalité, mais peut-être aussi d'un changement de société. Au temps où nous sommes, nous n'avons plus le choix.

Dans ce mouvement, la recherche médicale aura un rôle éminent à jouer. La prévention primaire sera d'autant plus efficace que les facteurs de risques seront mieux connus, et la pathogénie mieux élucidée, ce qui implique un effort considérable en matière de recherche, en particulier dans le domaine fondamental. Cet effort sera possible grâce aux économies budgétaires permises par la prévention précoce et la chute de morbidité que l'on doit en attendre. Ce qui importe aujourd'hui, c'est d'inverser le mouvement, de briser le cercle vicieux dans lequel nous nous trouvons enfermés. Appliquée presque uniquement à la prévention tertiaire, c'est-à-dire aux malades hospitalisés, chaque nouvelle découverte se traduit, presque toujours par de nouvelles charges. Appliquées à la prévention primaire, sur un sujet encore bien portant, ces mêmes découvertes se traduiront par de nouvelles économies. Chacun y gagnera : la population, l'Etat, et la médecine.

C'est dans cette perspective que nos contemporains devront préparer l'entrée des jeunes générations dans le troisième millénaire. Et pour cela, renoncer aux facilités illusoires données par une époque qui, malgré ses prouesses techniques, figurera sans doute sur le plan moral comme la fin de la préhistoire.

FIN

(*) Professeur au Collège de France.

RELIGION

Le voyage de Jean-Paul II en Afrique

Pour le cinquième voyage hors d'Italie depuis le début de son pontificat, Jean-Paul II visitera six pays africains. Deuxième pape à fouler le sol africain — Paul VI s'était rendu à Kampala (Ouganda) en 1969. — Jean-Paul II descendra une partie du fleuve Congo, visitera deux léproseries et célébrera au moins dix messes en plein air.

Il quittera Rome le vendredi 2 mai au matin pour arriver à Kinshasa (Zaïre) à 15 heures (heure locale). Après une rencontre avec le président de la République, il passera le week-end avec la conférence épiscopale du pays, visitera une léproserie et ordonnera des évêques et des prêtres. Le lundi 5 mai, le pape traversera le fleuve pour se rendre à Brazzaville (Congo), où il rencontrera le président. Le lendemain, il se rendra à Nairobi (Kenya). Le mercredi 7 mai, il rencontrera le président de la République, les évêques et les représentants de l'islam.

Le jeudi 8 mai, le pape se rendra à Accra (Ghana), où il baptisera et confirmera vingt personnes. Le lendemain, il rencontrera le roi des Ashanti à Kumasi (Ghana). Le samedi 10 mai, il partira pour Ouagadougou (Haute-Volta) pour une messe devant la cathédrale, puis se rendra l'après-midi même à Abidjan (Côte-d'Ivoire). Le dimanche 11 mai, Jean-Paul II posera la première pierre d'une cathédrale, puis partira pour Yamoussoukro (Côte-d'Ivoire), où il célébrera la messe pour les étudiants. Le lundi 12 mai, après avoir visité la léproserie d'Adzopé et rencontré le président de la République, le pape regagnera Rome dans la soirée.

Après l'article d'Alain Woodrow sur la recherche chez les chrétiens africains de leur identité culturelle et spirituelle (le Monde *du 30 avril), Jean-Pierre Langellier retrace l'histoire du christianisme dans les pays que le pape visitera, et analyse le contexte politique dans lequel s'y trouve l'Eglise catholique.*

II. — Relever le défi du sous-développement

par JEAN-PIERRE LANGELLIER

Par une moite journée d'août 1482, Diego Cao, hardi capitaine portugais, jeta l'ancre dans des eaux boueuses et tumultueuses. Sa caravelle, aidée par la brise marine, glissa ensuite lentement dans un estuaire argileux, étape ultime et inattendue d'un rude périple. Diego Cao venait de découvrir la plus puissante rivière d'Afrique. Sur les berges du fleuve Zaïre, il dressa aussitôt un « *padrao* » de pierre, monolithe surmonté de la croix, à la gloire de Jésus et de l' « *excellent roi Jean II du Portugal* ». Sa prise de possession symbolique, au nom du Christ, instant de la rencontre entre une religion et un continent, ouvrit le monde noir au catholicisme. Cet immense territoire, encore largement inexploré, cet univers animiste et bantou correspondant aux frontières du Zaïre d'aujourd'hui, offrirent aux messagers de l'Evangile le plus fertile des terreaux africains.

Que l'héritier de saint Pierre ait choisi, cinq siècles plus tard, d'y accomplir la première et la plus longue étape de son voyage semble un choix légitime. Un catholique d'Afrique noire sur quatre est zaïrois. L'ancien Congo belge abrite, à lui seul, deux fois *plus de catholiques que les cinq* autres pays où se rendra Jean-Paul II. Ils sont plus de 13 millions, répartis en quarante-huit diocèses soit 45 % de la population zaïroise. Le Zaïre, comme le Ghana célèbre en 1980 *le centenaire de sa seconde évangélisation*. Le catholicisme y manifeste, surtout depuis l'indépendance acquise en 1960, une spectaculaire vitalité. Autant d'éléments qui rehaussent la signification pastorale de la visite au Zaïre du pape.

Une dimension politique

Ce voyage revêt, de surcroît, une dimension politique. Au cours de la dernière décennie, les relations entre l'Eglise catholique et l'Etat zaïrois furent souvent orageuses. Au début des années 70, l' « *authenticité* » prônée par le président Mobutu était un cheval de bataille dirigé contre la toute-puissante hiérarchie catholique. L'africanisation des noms de baptême, la suppression de la fête de Noël, l'abolition de tout enseignement religieux, l'interdiction de la presse confessionnelle : autant de décisions qui rendirent inévitable l'épreuve de force entre le chef de l'Etat et le cardinal Joseph Malula, archevêque de Kinshasa.

En 1974, le gouvernement décida d'étatiser les écoles catholiques, soit 80 % des établissements scolaires du Zaïre. Cette mesure se solda par un désastre. C'est l'époque où les missionnaires furent contraints d'enseigner, à la place de l'histoire sainte, l'idéologie, au demeurant assez floue, du Mouvement populaire de la révolution, le parti unique zaïrois, où l'on entendit un ministre par trop zélé comparer le président Mobutu à un nouveau « *Messie* ». Une tentative compréhensible, mais combien maladroite, de renouer avec la culture et les valeurs ancestrales dégénérait ainsi en une idolâtrie suspecte. En 1977, l'Etat zaïrois, incapable de gérer les écoles dont il avait pris le contrôle, les restitua aux Eglises. Les jeunes enfants retrouvèrent leurs prénoms chrétiens, tandis que les dirigeants abandonnaient progressivement la doctrine de l'authenticité.

Ce harcèlement de l'Eglise par l'Etat manqua son but. Loin de réduire l'influence du catholicisme, il suscita en son sein un réflexe de défense et renforça son unité. Celui-ci ignore la crise des vocations dont s'alarment tant les Eglises d'Europe. Au Zaïre, les séminaires fonctionnent à pleine capacité. Attaquée par les responsables politiques, la hiérarchie catholique répliqua en critiquant de plus en plus ouvertement les vices du mobutisme. « *Le régime s'est déconsidéré*, nous disait en 1977 l'une des plus hautes personnalités de l'Eglise zaïroise. *Les gens en ont assez. Il y a trop d'injustices et de privilèges.* » Un an plus tard, l'épiscopat zaïrois, réuni en assemblée plénière, rendait public un « *appel au redressement de la nation* », particulièrement acerbe à l'égard des gouvernants. On pouvait y lire notamment : « *Les tristesses de notre époque, ses angoisses et ses souffrances doivent trouver un écho dans nos cœurs de pasteur. Le mal zaïrois consiste dans l'effritement des valeurs morales. La malhonnêteté a fini par passer pour le meilleur moyen d'ascension dans l'échelle sociale. La situation présente appelle des réformes profondes. La solution durable réside dans une réconciliation réelle des forces vives du pays, l'établissement et le fonctionnement de réelles institutions démocratiques et l'affermissement des valeurs morales et religieuses.* »

Jamais l'Eglise zaïroise n'avait si nettement pris ses distances avec le régime en place. Depuis deux ans, les rapports Eglise-Etat se sont nettement améliorés. La discrète entremise du Vatican a facilité cette normalisation. Les catholiques zaïrois espèrent que la venue du pape dans leur pays consacrera la réconciliation entre le gouvernement et l'épiscopat local. Même s'ils acceptent de mettre une sourdine à leurs critiques, les évêques du Zaïre ne semblent *pas* disposés à modifier leur jugement sur un régime qui, jusqu'à présent, n'a pas su se réformer en profondeur.

Traversant le fleuve jusqu'à Brazzaville, Jean-Paul II découvrira une Eglise congolaise fervente mais meurtrie qui attend, de la visite pontificale, le plus grand des réconforts. Il y a un peu plus de trois ans, le cardinal Emile Biayenda, archevêque de Brazzaville, était assassiné quelques jours après le meurtre du chef de l'Etat, le commandant Ngouabi. C'était la première fois depuis un demi-siècle qu'un membre du Sacré-Collège trouvait la mort dans des circonstances aussi tragiques. Les slogans « *socialistes* » des gouvernements militaires qui se sont, depuis lors, succédé au pouvoir n'ont sans doute guère apaisé le désarroi d'une communauté catholique rassemblant 37 % de la population.

La visite de Jean-Paul II au Kenya s'inscrit dans un tout autre contexte. Certes, les Kényans forment un peuple très religieux. Plus de 60 % d'entre eux sont chrétiens (contre 6.4 % de musulmans et 26 % d'animistes traditionnels). Mais le christianisme kényan, fragmenté à l'extrême, a essaimé en quelque deux cents Eglises d'inspiration protestante ou simplement indépendantes. Parmi elles, soixante n'ont pas cinq cents adeptes. Certaines rassemblent moins de vingt fidèles. Cet émiettement confère au catholicisme, *pourtant nettement minoritaire* (18.9 % de la population), une vigueur peu commune. Depuis l'indépendance, en 1963, la communauté catholique a triplé. Le taux de progression annuel est plus fort que celui enregistré dans les cinq autres pays qui accueilleront le pape.

Les vertus de l'œcuménisme

L'excellence des relations entre les Eglises et l'Etat ne peut que favoriser l'épanouissement du catholicisme. Le président kényan, *M. Daniel Arap Moi*, fervent chrétien, appartient à l'Eglise « *africaine de l'intérieur* » (*African Inland Church*). Mais il exalte régulièrement les vertus de l'œcuménisme. Nul doute que le thème de l'unité des chrétiens, cher au Vatican, dominera l'étape kényane du voyage pontifical. *Les Eglises du Kenya ont depuis* longtemps montré l'exemple. Catholiques et protestants ont financé la construction d'un centre d'études chrétiennes à l'université de Nairobi. Ils coopèrent en matière d'éducation et de santé.

Ce n'est pas un hasard si, parmi les *pays anglophones d'Afrique*, Jean-Paul II a fixé son choix sur le Kenya et le Ghana. En effet, Nairobi est le siège de la conférence des Eglises de toute l'Afrique (1), où sont représentées diverses branches du protestantisme, tandis qu'Accra abrite l'organisme catholique équivalent, le Symposium des conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (2) (*le Monde* du 30 avril). Dans le même esprit œcuménique, le *pape rencontrera, au Ghana*, l'archevêque de Canterbury, qui — le *chassé-croisé* est symbolique — inaugurera deux jours plus tard la nouvelle province anglicane à cheval sur le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Le catholicisme ghanéen est fort ancien. La première messe fut dite en 1482 « *à l'ombre d'un arbre géant* » par l'aumônier portugais du fort d'Elmina. Mais les chapelains qui lui succédèrent, rapportent les chroniqueurs, « *étaient plus intéressés par l'or et le commerce que par la diffusion de l'Evangile* ». En conquérant la côte au début du dix-septième *siècle*, les navigateurs hollandais affermirent la suprématie du protestantisme. L'Eglise catholique ne reprit pied au Ghana qu'en 1880 grâce à un administrateur colonial britannique converti. Les catholiques ghanéens fêteront *le centenaire* de cette renaissance lors de la venue du pape.

Une place à part

Au cours de ce voyage pontifical, la Haute-Volta et la Côte-d'Ivoire *occupent une place* à part. Ces deux pays n'abritent qu de modestes communautés catholiques (respectivement 7 % et 12 % de la population). L'étape voltaïque répond au moins à deux objectifs. En passant quelques heures à *Ouagadougou*, capitale d'un pays particulièrement pauvre, Jean-Paul II entend montrer l'intérêt qu'il témoigne aux populations les plus déshéritées du tiers-monde. Il souhaite aussi apporter le message du Christ dans un pays dominé par l'islam et au cœur d'une région où la religion de Mahomet progresse rapidement. En 1976 déjà, le cardinal Marty constatait à Ouagadougou la difficile cohabitation entre chrétiens et musulmans. Sans doute Jean-Paul II estime-t-il d'autant plus utile d'encourager les catholiques de Haute-Volta qu'ils sont très minoritaires.

Des préoccupations analogues habiteront le pape lors de son séjour en Côte-d'Ivoire. Certes, il aura la joie de poser la première pierre de la nouvelle cathédrale d'Abidjan, quatre ans après l'inauguration, dans la capitale ivoirienne, de la première faculté de théologie d'Afrique francophone. Toutefois, ces initiatives spectaculaires ne peuvent dissimuler la stagnation relative du catholicisme dans un pays où cette religion progresse moins vite que le simple accroissement démographique.

Une chose est sûre : dans les six pays qui attendent le pape, une nouvelle race de prêtres catholiques est à pied d'œuvre au service d'une nouvelle Eglise, partie prenante dans la lutte *pour le développement. Là où les* religions traditionnelles apparaissent souvent impuissantes, le christianisme, résolument engagé dans le monde moderne, peut aider les Africains à conquérir leur destin. Un exemple : *l'Eglise catholique kényane* a participé, au cours des dernières années, à plus de trois cents petits projets de développement : percement de puits, construction de barrages, fourniture de semences, promotion de l'artisanat, éducation des adultes. *Elle* est responsable de 2 200 écoles primaires et secondaires. Ses services médicaux ont la charge de 26 hôpitaux et 125 dispensaires.

Au Zaïre, plus de la moitié de la population scolaire fréquente des établissements catholiques. La multiplication des communautés de base a accru considérablement le rôle des laïcs dans la vie de l'Eglise. En relevant le défi du sous-développement, elle remplit pleinement son rôle. Il y a onze ans déjà, lors du premier voyage d'un pape en Afrique, Paul VI mettait l'accent à Kampala sur « *les liens profonds entre évangélisation et promotion, développement et libération* ».

FIN

(1) All Africa Conference of Churches.

(2) Symposium of Episcopal Conferences of Africa and Madagascar.

DÉFENSE

ARMÉ DE SEIZE MISSILES THERMONUCLÉAIRES

Le sous-marin stratégique « le Tonnant » entre en service

M. Yvon Bourges, ministre de la défense, se rendra samedi 3 mai à Brest pour assister à l'admission au service actif du dernier-né des sous-marins lance-missiles à propulsion nucléaire, « le Tonnant », qui va désormais participer aux patrouilles opérationnelles assurées déjà par ses prédécesseurs du type « le Redoutable ».

Ce bâtiment, qui déplace 8 000 tonnes en surface, avait été lancé en septembre 1977 à l'arsenal de Cherbourg. Avec *le Redoutable, le Terrible, le Foudroyant* et *l'Indomptable*, qui sont entrés en service entre 1971 et 1977, *Tonnant* dépend du commandement de la force océanique stratégique (FOST) du vice-amiral d'escadre Claude Pieri, à Houilles (Yvelines). Cette force dispose d'une base logistique à l'île Longue, en rade de Brest, et d'un centre de transmissions à longue distance installé à Rosnay (Indre).

Par rapport à ses prédécesseurs, *le Tonnant* présente des améliorations, mais, fondamentalement, il demeure un sous-marin dont le réacteur à uranium hautement enrichi et à eau naturelle sous pression actionne un appareil propulsif de 16 000 ch pour des performances de vitesse supérieures à 20 nœuds (36 kilomètres à l'heure) pour des transits de 5 000 nautiques (9 000 kilomètres).

Armé par un équipage de cent trente-cinq hommes pour des missions en plongée d'une soixantaine de jours d'affilée, *le Tonnant* embarque seize missiles M-20 lançables en immersion et équipés, chacun, d'une charge thermonucléaire de 1 mégatonne (plus de cinquante fois la puissance de l'explosion d'Hiroshima). Ces missiles portent leur bombe à plus de 3 000 kilomètres de distance. *Le Tonnant* est armé, d'autre part, de quatre tubes lance-torpilles autoguidées pour son autodéfense et sa protection.

L'entrée en service du *Tonnant ne signifie pas pour autant que* la France disposera de cinq sous-marins nucléaires capables de prendre des patrouilles à la mer. En effet, le quatrième de la série, *l'Indomptable*, doit entrer en carénage en 1980 pour subir des améliorations qui le rendront, notamment, capable de lancer d'autres modèles de missiles. La FOST aura donc, comme précédemment, quatre unités en mesure de prendre la permanence, c'est-à-dire deux bâtiments au mieux en patrouille, simultanément, en temps de paix.

Il faudra attendre maintenant 1985 avant qu'un nouveau sous-marin, *l'Inflexible*, n'entre en service au sein de la FOST.

Ce bâtiment devrait bénéficier de certains perfectionnements : immersion plus profonde, durée de vie du « cœur » nucléaire accrue, réduction de son niveau de bruit pour rendre ses déplacements plus discrets et, surtout, un nouveau missile, le M-4. Selon les prévisions actuelles, le M-4, qui devrait commencer ses tests en vraie grandeur à la fin de cette année, emportera à 4 000 kilomètres de distance six têtes thermonucléaires qui sont placées *sur des trajectoires balistiques* décalées. Chaque tête a une puissance de 150 kilotonnes (environ huit fois l'énergie de la bombe d'Hiroshima).

Progressivement à partir de 1985, à raison d'un bâtiment tous les dix-huit mois environ, quatre des cinq sous-marins nucléaires qui constituent présentement la FOST, recevront le M-4 à l'occasion de travaux de modernisation à l'arsenal de Cherbourg. Seul, *le Redoutable*, qui totalisera alors près de quinze années d'activités, continuera d'être équipé de ses missiles actuels M-20.

De nombreux responsables politiques, y compris de la majorité, ont, à plusieurs reprises, regretté le retard apporté, selon eux, à définir une nouvelle génération de *sous-marins pour l'an 2000* et dénoncé les hésitations du gouvernement à accroître la flotte.

Il est vrai que l'entrée en service des *sous-marins a eu lieu* à un rythme qui s'est quelque peu ralenti depuis ces années.

Selon une étude de M. Jacques *Cressard, député R.P.R. d'Ille-et-*Vilaine et rapporteur du budget de la défense à la commission des finances de l'Assemblée nationale, treize mois, seulement, ont séparé *le Terrible* du *Redoutable* (janvier 1973 - décembre 1971). En revanche, dix-sept mois ont séparé *le Foudroyant* (juin 1974) du *Terrible* ; trente et un mois ont séparé *l'Indomptable* (décembre 1976) du *Foudroyant* et quarante-deux mois ont séparé *le Tonnant* de *l'Indomptable*. Toujours selon M. Cressard, environ soixante mois devraient séparer *l'Inflexible*, en cours de chantier, du *Tonnant*.

La puissance globale de destruction de la FOST équivaut *aujourd'hui à 84 mégatonnes*. Le coût de chaque sous-marin (avec ses armes) est estimé à 4 milliards de francs.



INFORMATIONS « SERVICES »

VIE SOCIALE

Une banque de l'innovation

Créé en 1976 sur l'initiative de la Fondation de France et regroupant parmi ses partenaires-fondateurs des institutions publiques et des collectivités locales, le Centre d'information sur les innovations sociales (C.I.I.S.) est une banque de données sur les expériences sociales inhabituelles ayant réussi ou échoué.

Ces données permettent à ceux qui souhaitent se lancer dans des activités nouvelles de profiter d'expériences analogues déjà testées par d'autres.

Depuis sa création, le C.I.I.S. a réuni une documentation comprenant quelque six cents « fiches-expériences » et un millier de « fiches-organismes » donnant la liste des contacts que les usagers peuvent consulter.

Pour accélérer l'étude de projets nouveaux, le centre a aussi mis sur pied un service « S.V.P.-projets sociaux » qui fournit, moyennant un abonnement, des dossiers d'informations. Ces dossiers comprennent des « fiches-expériences » comparables au projet du demandeur.

Ils donnent une liste d'informateurs susceptibles d'apporter une assistance technique. Enfin, si besoin est, une fiche de « savoir-faire » indique comment s'y prendre pour effectuer telle ou telle démarche délicate. Depuis l'ouverture de ce service, les utilisateurs sont pour moitié des élus locaux et pour moitié des individus prenant une initiative souvent sans rapport avec leur activité professionnelle.

Une autre préoccupation du C.I.I.S. est de compléter sa documentation de base par des informations pratiques. Ces informations, le centre les recueillera en réunissant les auteurs de projets similaires. Leur expérience, les méthodes à suivre ou à ne pas suivre serviront à la rédaction d'un « mini-guide pratique » qui sera diffusé en complément des « dossiers-infos » établis par le service « S.V.P.-projet sociaux ».

Enfin pour « coller » encore davantage à l'information et aussi pour la faire connaître en province, le C.I.I.S. estime nécessaire de trouver des correspondants régionaux. A titre expérimental, une délégation régionale a été attribuée dans le Nord-Pas-de-Calais à l'Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence. Une journée d'information sur l'innovation sociale vient par ailleurs d'avoir lieu en Bretagne. Dans tous les cas, le C.I.I.S. s'attachera à désigner par régions plusieurs correspondants ayant un profil de compétence différent.

FLORENCE BRETON.

★ **Centre d'information sur les innovations sociales, 9, rue Vauvilliers, 75001 Paris, téléphone 508-12-83.**

BREF

COLLOQUES

LE « SPECTACLE SPORTIF ». — Le Centre de droit et d'économie du sport, de l'université de Limoges, organise du 12 au 14 mai un colloque sur « le spectacle sportif », sous le patronage du ministère de la jeunesse des sports et des loisirs et du Comité national olympique et sportif français. Trois thèmes principaux seront abordés : « Le public », « L'organisation » et « L'athlète ».

★ **Mlle C. Boutteaux, conservateur, bibliothèque universitaire, section droit et sciences économiques, 39, rue Camille-Guérin, 87031 Limoges Cedex, tél. 01-38-71.**

MICROPROCESSEURS ET ADMINISTRATION LOCALE. — L'Institut international des sciences administratives et l'Union internationale des villes organisent un colloque sur « L'influence des micropocesseurs sur les villes et pouvoirs locaux », à Nice, les 5, 6 et 7 novembre 1980.

★ **I.U.L.A., 45, Wassenaarseweg, 2596 CG La Haye, ou à l'I.I.S.A., 25, rue de la Charité, B 1040 Bruxelles (Belgique).**

EXPOSITIONS

UNE SEMAINE ALBERT SCHWEITZER. — Du 5 au 11 mai, sous le patronage de M. Pierre Pflimlin, maire de Strasbourg, est organisée dans cette ville une semaine en souvenir d'Albert Schweitzer. Des débats, des conférences et une exposition présentée à l'Agora de la place des Halles.

★ **Richard Cossin, au 35-69-10 à Strasbourg.**

« TOILES DE JOUY D'AUJOURD'HUI ». — C'est le thème de l'exposition qui se tiendra dans la salle du Vieux-Marché, place de la Mairie, à Jouy-en-Josas, du 4 au 11 mai, de 10 heures à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 20 heures. Cette exposition présentera des tissus contemporains imprimés d'après des documents anciens.

Le billet sera aussi valable pour la visite du château de Montebello du musée Oberkampf, cet industriel qui créa en 1879, au bord de la Bièvre, la première manufacture de toiles imprimées. Le musée est ouvert du lundi au vendredi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Le samedi et le dimanche, de 14 heures à 17 heures.

FORMATION CONTINUE

COMPTABILITÉ AMÉRICAINE. — L'American College in Paris propose, à partir du 20 avril, des stages en droit commercial et en comptabilité américains : ils comportent environ vingt heures de cours répartis sur un mois. La participation aux frais (entre 1 400 F et 2 500 F) peut être prise en charge par les entreprises dans le cadre de la formation continue.

★ **31, av. Bosquet, 75007 Paris, tél. 555-91-73.**

LOISIRS

LE VIEIL-ORLÉANS. — Lutèce-Visites, cercle culturel privé, organise une visite du Vieil-Orléans le samedi 3 mai. Rendez-vous à 8 h. 30 précises, métro : Gare-d'Austerlitz, sortie : boulevard de l'Hôpital, 35 F par personne. Ne sont pas compris dans ce prix : le billet S.N.C.F. aller et retour, ainsi que le déjeuner du midi en ville.

★ **13, r. Caumartin, 75009 Paris.**

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 662

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. Travail qui exige une bonne lampe. — II. Bien affaibli ; Conjonction. — III. Démonstratif ; Peut être porté par un pénitent. — IV. Peut faire fuir un solitaire ; Sur la Tille. — V. Secouru (épelé) ; Peut être une des causes de la rage. — VI. Vieux jeu ; Abréviation pour un grand. — VII. Comme du fil, parfois ; Qui devrait donc être acquitté. — VIII. Touché ; Ne peut pas être servie si l'on n'a pas d'espèces. — IX. Ne pas dormir ; Note. — X. Possessif ; Cri dans un cirque. — XI. Furent trois à régner.

VERTICALEMENT

1. Ont fait sauter bien des bouchons. — 2. Anthropologue américaine ; Sigle d'une organisation internationale. — 3. Vers les Pyrénées ; Se mettent parfois dans le fond. — 4. Forment un comté ; Annonce une nouveauté. — 5. Qui pourront donc trouver un emploi ; Un endroit qui n'est pas fait pour les cabots. — 6. Manger trop rapidement. — 7. Doivent être respectés ; A donné soif à bien des gens. — 8. Des relations souvent intéressantes ; Ses habitants résistèrent aux Turcs. — 9. D'un auxiliaire ; Grosses, chez les grandes perches.

Solution du problème n° 2 661

Horizontalement

I. Banques. — II. Epidaure. — III. Silo ; Ta. — IV. Lu ; Nier. — V. Amer ; Abel. — VI. Soi ; Ruine. — VII. Ir ; Cal. — VIII. Ecorcher. — IX. Nesle ; Toi. — X. Na ; Escaut. — XI. Eure ; Otée.

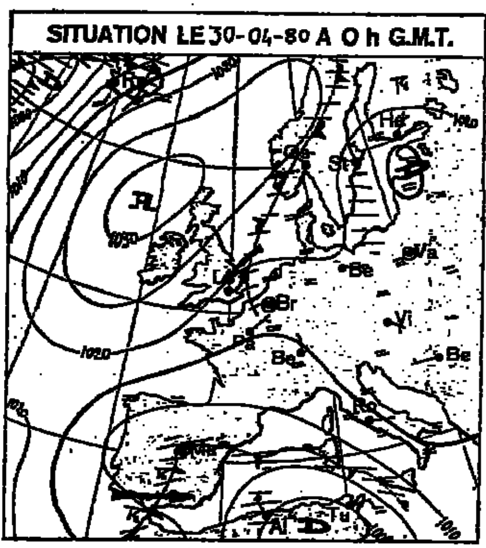
Verticalement

1. Vespasienne. — 2. Pi ; Morceau. — 3. Billet ; Os. — 4. Adour ; Culée. — 5. Na ; Rares. — 6. Quinault ; Co. — 7. Ur ; Obi ; Etat. — 8. Ection ; Roue. — 9. Arien ; Ite.

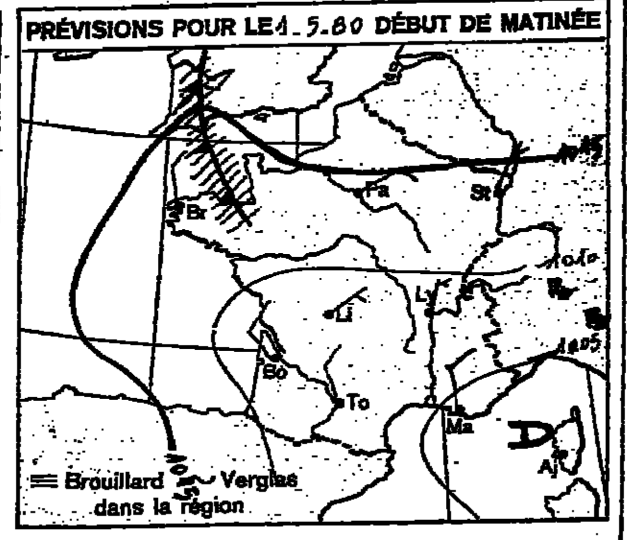
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

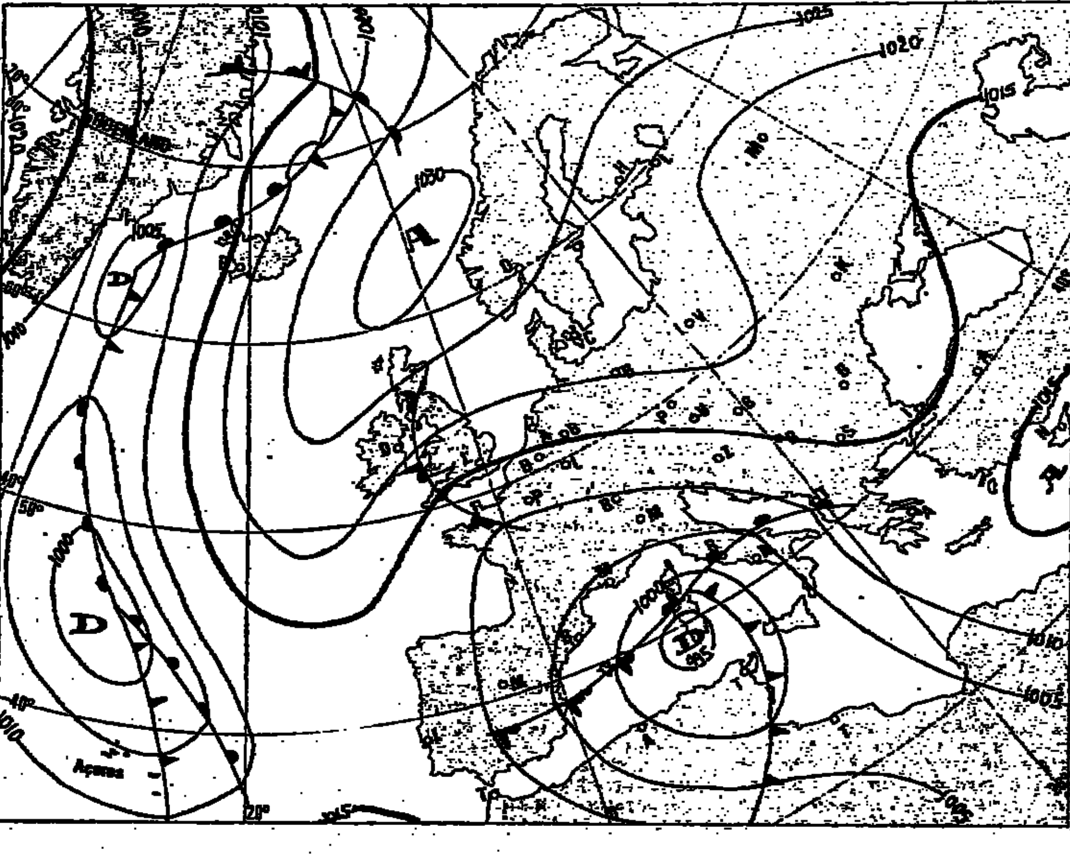
SITUATION LE 30-04-80 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 1-5-80 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 1er MAI A 0 HEURE (G.M.T.)



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas

Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds

Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 30 avril à 0 heure et le jeudi 1er mai à 24 heures :

Au cours de ces deux jours, une perturbation orageuse évoluant dans la zone de basses pressions de Méditerranée débordera passagèrement sur la moitié sud de la France, tandis qu'une autre perturbation circulant lentement sur la mer du Nord et les îles Britanniques maintiendra un temps médiocre sur nos régions du Nord-Ouest.

Jeudi 1er mai, le temps sera assez chaud et orageux sur les régions méridionales, mais les ondées orageuses se produiront surtout de la Corse à la Provence et aux Alpes, en particulier sur les versants est.

Près de la mer du Nord et de la Manche, le ciel sera très nuageux le matin, et il y aura encore quelques petites pluies intermittentes, mais des éclaircies se développeront l'après-midi.

Partout ailleurs, le temps sera très variable, nuageux et brumeux le matin ; souvent ensoleillé l'après-midi.

Les vents viendront de l'est ou du nord-est ; ils seront modérés et irréguliers.

Le mercredi 30 avril, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015 millibars, soit 761,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 avril ; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30) : Ajaccio, 18 et 10 degrés ; Biarritz, 17 et 11 ; Bordeaux, 20 et 8 ; Bourges, 16 et 7 ; Brest, 11 et 6 ; Caen, 10 et 6 ; Cherbourg, 9 et 6 ; Clermont-Ferrand, 18 et 8 ; Dijon, 17 et 7 ; Grenoble, 20 et 5 ; Lille, 9 et 5 ; Lyon, 17 et 6 ; Marseille, 19 et 11 ; Nancy, 14 et 4 ; Nantes, 16 et 8 ; Nice, 16 et 11 ; Paris-Le Bourget, 12 et 3 ; Pau, 19 et 5 ; Perpignan, 17 et 12 ; Rennes, 13 et 7 ; Strasbourg, 16 et 3 ; Tours, 15 et 6 ; Toulouse, 19 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 12 degrés ; Amsterdam, 10 et 5 ; Athènes, 20 et 12 ; Berlin, 15 et 5 ; Bonn, 12 et 1 ; Bruxelles, 8 et 3 ; Le Caire, 26 et 14 ; îles Canaries, 23 et 16 ; Copenhague, 12 et 3 ; Dakar, 25 et 21 ; Genève, 16 et 4 ; Lisbonne, 17 et 9 ; Londres, 12 et 6 ; Madrid, 15 et 8 ; Moscou, 23 et 10 ; Nairobi, 27 et 14 ; New-York, 16 et 10 ; Palma-de-Majorque, 13 et 11 ; Rome, 17 et 11 ; Stockholm, 8 et 4 ; Téhéran, 20 et 15.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 30 avril 1980 :

UN DÉCRET

● Portant publication de l'échange de lettres entre la France et l'île Maurice relatif à l'assistance technique, signé à Paris le 14 septembre 1979.

UN AVIS

● Aux importateurs relatif au tarif des prélèvements agricoles et des montants compensatoires monétaires applicable à l'importation en provenance des pays tiers.

TRANSPORTS

ACCIDENT DANS UN TRAIN : QUI EST RESPONSABLE ?

Si vous êtes accidenté lors d'un voyage en train, sachez que vous avez toutes les chances d'être indemnisé par la S.N.C.F., même si le personnel des chemins de fer n'a commis aucune faute.

Un exemple, cité par le Centre de documentation et d'information de l'assurance (C.D.I.A.), illustre la lourde obligation qui pèse sur la S.N.C.F. de conduire à bon port tous ses voyageurs. En voulant prendre ses bagages dans le filet, une jeune femme avait, par mégarde, déclenché le signal d'alarme, et le freinage brutal du convoi avait fait tomber un autre voyageur, qui fut blessé. L'arrêt rendu à cette occasion (Cour de cassation, 23 juillet 1979) fut conforme à la jurisprudence : le transporteur doit mener ses clients sains et saufs jusqu'à leur destination. Il ne peut dégager sa responsabilité que si l'accident a été causé par un tiers dont l'acte a été « imprévisible et inévitable ». Or, en l'occurrence, les magistrats estimèrent que le geste de la voyageuse n'était pas imprévisible. Il appartenait donc à la S.N.C.F. d'indemniser le blessé...

En revanche, souligne le C.D.I.A., les voyageurs peuvent causer eux-mêmes un dommage à une tierce personne. Si leur responsabilité est établie, ils peuvent faire jouer leur assurance « responsabilité civile familiale », incluse le plus souvent dans le contrat multirisques de l'habitation.

FISCALITÉ

TIMBRES EN PANNE

Dans une lettre adressée au préfet de police de Paris, M. J. Hazan, un de nos lecteurs parisiens, écrit notamment :

« Depuis plusieurs semaines, il est impossible de trouver des timbres de contravention dans les bureaux de tabac.

» Payer des contraventions n'est évidemment pas agréable ; se trouver dans l'impossibilité de le faire par la faute de l'administration et être ensuite taxé pour cause re retard est inadmissible.

» L'indisponibilité de ces timbres ne devrait pas être passée sous silence, mais au contraire, déclarée au grand jour et les paiements des contraventions différés jusqu'au moment où ils seront effectivement aisément achetables. Un communiqué officiel en ce sens me paraît la moindre des choses. »

PARIS EN VISITES

VENDREDI 2 MAI

« La manufacture des Gobelins », 14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Bouquet des Chaux.

« Exposition Monet », 15 h., hall d'entrée Grand Palais, Mme Bachelier.

« Le quartier de la Défense », 15 h., hall R.E.R., devant la pharmacie, Mme Meyniel.

« Le Forum des Halles », 15 h., angle rues Pierre-Lescot et rue Cossonnerie, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« Exposition Monet », 15 h. 15, Grand Palais, porte A, esc. gauche (Approche de l'art).

« Les Halles », 15 h., devant l'église Saint-Eustache, Mme Ragueneau.

« Exposition Monet », 18 h. 15, hall d'entrée, Grand Palais, Mme Ragueneau (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« L'Opéra », 13 h., marches (M. M. Hager).

« Exposition Monet », 15 h. 30, entrée de l'exposition (M. M. Hager).

« Trésors d'art du dix-huitième siècle ; la vie à la cour de Louis XV », 15 h., musée Cognacq-Jay (M. de La Roche).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 15 h., entrée principale (Tourisme culturel).

« Vieilles rues, les deux plus vieilles maisons de Paris, l'abbaye Saint-Martin-des-Champs », 15 h., métro Etienne-Marcel (le Vieux-Paris).

« Exposition Monet », 11 h., Grand Palais, entrée de l'exposition (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

20 h. 15, 11, rue Keppler, Loge unie des théosophes : « L'occultisme de la Bhagavad Gita ».



CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Suède à Paris a *offert*, le mardi 29 avril, une réception à l'occasion de l'anniversaire du souverain *suédois*.

— L'ambassadeur du Japon et Mme Katsuichi Ikawa ont offert, mardi soir, une réception à l'occasion de l'anniversaire de l'empereur.

Fiançailles

— M. et Mme Pierre **DUBOIS**,
Mme Louise Pierre **MOREAU**,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants,

Nathalie et Richard.

50, rue Cortambert, Paris (16e).
66, avenue Henri-Martin,
Paris (16e).

Mariages

— **Marie-Odile BARLOY**
et
Michel BAUDE de BUNNETAT
ont la joie de faire part de leur mariage, célébré le 8 avril 1980, en l'église Saint-Joseph d'Enghien-les-Bains (95).

Décès

— Jean et Huguette Bensaid,
Thomas et Elsa,
Elyane Lévy,
Sa famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paulette BENSAID,
née Levy,

le 24 avril 1980.
Ses obsèques auront lieu le 2 mai, à 10 h. 30, au crématoire du Père-Lachaise.
98, avenue du Général-Leclerc,
75014 *Paris.*

— Mme Pierre Bomsel,
M. et Mme Jean-Loup Bomsel,
Nicolas et Morgane,
M. et Mme Francis Bomsel,
Olivier, Véronique, Ariane, Sandrine et Léila,
Mme Rolland Barbier,
Perrine, Marion et Geoffroy,
M. et Mme André Dennery,
ont la grande tristesse de faire part du *décès de*

M. Pierre BOMSEL,

survenu à Montmorency, le 28 avril 1980.
Les obsèques ont eu lieu dans *l'intimité familiale.*
6, place Saint-Michel, Paris (6e).
25, rue Grétry, 95160 *Montmorency.*

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Léonie CELERIER,
médaillée de la Résistance,

survenu le 22 avril, dans sa soixante-neuvième année.
De la part de Mme Simon Chevallier et de toute sa famille.
10, square Desaix, 75015 Paris.

— *M. Pierre Cludy,*
M. Alain Cludy,
Mlle Laurence Cludy,
M. Bablo Cludy,
Mme Isabelle Lambinet-Cludy,
Mme Henri Jasselmann,
Mme Gilles de Monbrison et ses enfants,
M. et Mme Jean Leprouski,
Mme Simone Leprouski et ses enfants,
Mme Charlette Beraud,
son époux, ses enfants, sa mère, sa sœur, ses neveux et nièces, ses cousins, sa fidèle collaboratrice,
Ainsi que toute la famille et ses amis,
ont la grande douleur de faire part du *décès de*

Mme Pierre CLUDY,
née Jeanine Jasselmann,

survenu à Paris, le 27 avril 1980.
L'incinération aura lieu au columbarium du Père-Lachaise, le lundi 5 mai 1980, à 9 h. 30.
Ni *fleurs* ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
33, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

— Le personnel des fourrures *H. Jassel* a le regret d'annoncer le décès de

Mme Pierre CLUDY,
née Jeanine Jasselmann,
sa directrice générale,

survenu à Paris, le 27 avril 1980.
L'incinération aura lieu au columbarium du *Père-Lachaise*, le 5 mai 1980, à 9 h. 30.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
65-67, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

— *La direction et le personnel de* la société Pluay ont le regret de faire part du décès subit de

M. Georges DAMBRINE,
ingénieur ENSMA,
directeur général adjoint.

La société perd, en sa personne, l'homme qui, par son constant dévouement et ses compétences, a *apporté une contribution décisive à* son développement depuis son origine
Chaque membre ressent sa disparition comme la perte d'un ami et assure sa famille de son soutien en ces circonstances.
Les obsèques seront célébrées, le vendredi 2 mai 1980, au temple de Marly-le-Roi (78), à 10 heures.
Siège *social* :
Rue Anatole-France,
70300 Luxeuil-les-Bains.
Bureau commercial :
40, rue Salvador-Allende,
92000 Nanterre.

— M. et Mme Claude Feugeas, et leurs enfants,
M. et Mme Roland Bergère et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Clément et ses enfants,
M. et Mme Raymond Lacombe et leurs enfants,
Mme Léo Martinie,
ses frère, sœur, belles-sœurs, neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du *décès de*

Mme Paul FEUGEAS,
née Gabrielle Lacombe,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu en son domicile le 29 avril *1980*, dans sa soixante-dix-huitième année.
Les obsèques *seront célébrées* à Sainte-Féréole (Corrèze), le *samedi* 3 mai, à 15 heures
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

509, chemin de la Madrague-Ville,
13015 Marseille.
41, rue Charles-de-Gaulle,
91440 Bures-sur-Yvette.

— Paris, Sainte-Foy-lès-Lyon, Le *Port-Marly*,
M. et Mme Jean Guyot, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marc Bonnamour, leurs enfants et leurs petits-enfants,
Mme Jacques Guyot, ses enfants et ses petits-enfants,
font part, avec tristesse, du décès de

Mme Paul GUYOT,
née Madeleine Porte,

survenu le 25 avril 1980, dans sa *quatre-vingt-sixième année.*
La messe de funérailles a été célébrée à Lyon, le lundi 28 avril, et l'inhumation a eu lieu à Grenoble le même jour.

— Mlle Octavie Merlier et sa *famille ont la douleur d'aviser de* la disparition de

Augustine MERLIER,
docteur en médecine,
externe des hôpitaux de Paris,
sociétaire des Artistes indépendants,

survenue le samedi 26 avril, après une longue maladie.
L'incinération aura lieu au cimetière *du Père-Lachaise, lundi 5 mai*, à 8 h. 30. L'inhumation suivra vers 9 h. 30 au cimetière du Montparnasse, dans le caveau de famille.

— Mme René Pierre,
M. et Mme Jean Bonnet, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Francis Pierre, *leurs enfants,*
Mme Evelyne Pierre, M. André Gaudex, *leurs enfants*,
Le colonel et Mme Raymond Grand, leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Baudon, Labarthe et Pierre,
ont la douleur de faire part du décès du

général René Marie PIERRE,
général de brigade de gendarmerie (2e section),
maire, conseiller général
de *Lencloître (Vienne)*,
commandeur
de la Légion d'honneur,

leur époux, père, grand-père, frère, oncle et cousin, survenu le 25 avril *1980* *dans sa soixante-septième* année.
Les obsèques *religieuses* ont été célébrées en l'église de Lencloître, le 28 avril 1980.
La Grand-Cour,
86140 Lencloître.

[Né à Naintré (Vienne), le 10 octobre 1913, René Pierre, ancien élève de l'école d'officiers d'active de Saint-Maixent, passe le concours d'officier de gendarmerie *en 1939. Il sert notamment à Paris*, Nevers, Aix-en-Provence et, après la guerre, de 1946 à 1951, il sert en Allemagne. De 1954 à 1961, il commande la gendarmerie du Sénégal, où il prit une *part active aux événements politiques* qui se déroulèrent dans ce pays lors de la séparation d'avec le Mali. En 1961, il prend le commandement de la Légion de gendarmerie d'Alger, puis de celle de *Tours en 1964, avant de prendre le com*mandement de la gendarmerie de la IIIe région militaire à Rennes, en 1965, en tant que général de brigade.
Versé dans la deuxième section des *officiers généraux en 1972, il se retire à* Lencloître (Vienne), où il est maire de la commune depuis 1974 *et conseiller* général du canton en 1976.]

— Mme Gabriel Takla,
M. et Mme Bechara Takla,
Mme Betsy Debbas et ses filles,
Mme Nada Ortiz et ses fils,
M. et Mme Jean-Michel Amirault,
M. et Mme Ralph Audi et leurs enfants,
Mlle Carole Sabbag,
M. Elie-Pierre Sabbag,
Mlle Rose Misk,
Les familles Medawar et Rabath,
ont la douleur *de faire part* du décès de

Mme Elias SABBAG,
née Alice Misk,

survenu à Paris, le 28 avril 1980.
L'inhumation aura lieu à Beyrouth (Liban), dans le caveau de famille.

47, rue Spontini, 75116 Paris.
Yarze (Liban).

— Mme Joseph Varenne,
Le docteur André Varenne et Mme, Agnès, Elizabeth, Claire et Pierre,
M. et Mme Georges Varenne,
M. et Mme Jean-Claude Varenne et *leur fils Eric*,
M. et Mme Jules Varenne,
ont le chagrin de faire part du décès de

M. Joseph VARENNE,
receveur-percepteur honoraire des finances,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
officier de l'ordre du Mérite,
croix de guerre 1914-1918,

*survenu le 24 avril 1980, à Carcas*sonne, dans sa quatre-vingt-septième année.
La cérémonie religieuse a été célébrée le 26 avril 1980, en l'église Saint-Vincent, à Carcassonne, et suivie de l'inhumation au cimetière *Saint-Vincent.*
46, rue de Lorraine,
11000 Carcassonne.
6, rue Spitalieri, 06000 Nice.
59, rue du Bousquet,
31650 Saint-Orens.
12, rue du Taur, 31000 Toulouse.

Remerciements

Michel et Rachel Salzedo, frère et belle-sœur de

Roland BARTHES,

et ses amis, remercient ensemble tous ceux qui leur ont témoigné *affection et sympathie.*

— Mme Y. R. Lantier, très touchée des marques de sympathie reçues lors du décès de

M. Raymond LANTIER,

remercie toutes les personnes qui ont pris part à sa peine.

Messes anniversaires

— La messe traditionnelle à la mémoire de

l'empereur NAPOLÉON Ier
et des soldats morts pour la France

sera célébrée, en la chapelle du Dôme des Invalides, le lundi 5 mai 1980, à 18 heures, en présence de LL. AA. II. *le prince et la princesse* Napoléon.
Il ne sera pas envoyé d'invitation.
Des places seront réservées aux membres des associations.
Les portes seront fermées à 17 h. 45 précises.

— Pour le premier anniversaire de sa mort, une messe à la mémoire de

Pierre VIANSSON-PONTÉ

sera célébrée en l'église Saint-Séverin, *le mercredi 7 mai, à 19 heures.*

Cérémonies religieuses

CÉRÉMONIE A LA MOSQUÉE

L'Amicale libre du 22e bataillon de marche nord-africain organise, grâce à l'obligeance de S.E. Si Hamza *Boubakeur, recteur de l'Institut* musulman, une cérémonie à la mémoire des nombreux tirailleurs musulmans morts pour la France de 1940 à 1945, sur les champs de bataille en Afrique, en Italie et en France.
L'*office* religieux aura lieu le dimanche 4 mai, à 11 heures, à la mosquée de Paris, rue Quatrefages (5e), métro Monge, autobus nos 67 et 89.
*Cette troisième cérémonie œcumé*nique célèbre le deuxième anniversaire de la mort du colonel Khalifa en présence des représentants des trois religions.

Communications diverses

— La Fondation internationale Albert-Schweitzer (B.P. 118 Lambaréné, République gabonaise) organise, du 5 au 11 mai, à Strasbourg, une semaine Albert Schweitzer actuel. *Conférences*, tables rondes et animations auront pour but de sensibiliser l'opinion *publique* à l'intérêt de la pensée et de l'œuvre d'Albert Schweitzer. Les renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Richard Gossin, 6, rue du *Bain-aux-Roses*, 67000 Strasbourg, tél. 35-69-30.

PRESSE

AU « COURRIER PICARD »

Au *Courrier picard*, quotidien édité à Amiens en coopérative ouvrière, les syndicats de journalistes (*S.N.J., C.G.T., C.F.D.T.* et C.G.C.), considérant le refus des *sociétaires d'admettre en leur sein* M. Bernard Roux, directeur général *(le Monde* du 30 avril), estiment que *« le vote de défiance intervenu vis-à-vis de la direction peut mettre en péril le redressement financier entrepris depuis 1977 »*.

Tout en conservant *« leur indépendance et leur jugement critique vis-à-vis de la direction »*, les journalistes estiment *« indispensable qu'une solution soit recherchée par la négociation »*.

Les syndicats s'étonnent ensuite de *« la décision aussi rapide de Pierre Rouanet de démissionner de ses fonctions de rédacteur en chef »* (auxquelles il avait été nommé en 1979). *« Dans le contexte actuel du* Courrier picard, ajoutent-ils, *il est nécessaire que chacun assume pleinement ses responsabilités. »* Les journalistes souhaitent que *« la nomination du prochain rédacteur en chef soit l'occasion d'une large concertation au sein de la rédaction »*. — *(Corresp.)*

● *Les clubs de la presse* tiendront leur premier congrès national, les 3 et 4 mai, à Rennes. Les onze clubs de la presse créés en France depuis 1975 ont promis leur participation à ce congrès auquel assistera M. Jean Gélamur, P.-D.G. de Bayard-Presse, chargé d'une mission d'étude pour la création d'une maison de la presse et des journalistes à Paris.



LETTRES

LES PRIX 1980 DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française communique les premières listes de ses prix 1980. Voici d'abord ceux groupés dans la rubrique des prix Montyon.

PRIX MONTYON : Jean Delumeau (*Histoire vécue du peuple chrétien*).

PRIX AMIC : Christian Guyonvarc'h et Françoise Le Roux (*les Druides*) ; Marcel Detienne et J.-P. Vernant (*la Cuisine du sacrifice en pays grec*).

PRIX BROQUETTE-GONIN : Gilberte Vezin (*Au bord du mystère*).

PRIX BINET-SANGLE : Théodore Quoniam (*Bonheur et Salut*).

PRIX DODO : Pierre Boudot (*la Jouissance de Dieu ou le roman courtois de Thérèse d'Avila*).

PRIX FABIEN : Agnès Pitrou (*Vivre sans famille ?*).

PRIX FURTADO : François Lagrandré (*Quels cadres pour demain ?*) ; Edith Drahonnet (*le Pré derrière la maison*).

PRIX HALPHEN : René Digo (*De l'ennui à la mélancolie*).

PRIX JUTEAU-DUVIGNEAUX : Jean Barbier (*Gabriel Rosset, l'apôtre des sans-abri*) ; Alain Lefranc (*les Mal Heureux*).

PRIX LAFONTAINE : Charles Molette (*Un chemin de feu*).

PRIX LOUIS-P.-MILLER : François Aman-Jean (*l'Enfant oublié, chronique, 1894-1905*).

PRIX NICOLAS-MISSAREL : Jeanne Duron et Paul Sivadon (*la Santé mentale*).

PRIX SOBRIER-ARNOULD : Yves Pinguilly (*l'Eté des confidences et des confitures*) ; Gilberte Laroche-Clerc (*les Loisirs de la souris verte*).

PRIX PAUL-TEISSONNIERE : Jacques Potin (*Thomas More ou la conscience d'un saint*).

PRIX VEGA-ET-LODS-DE-WEGMANN : Francis Marion (*les Routards des Indes*) ; Albert Plé (*Par devoir ou par plaisir*) ; André Sernin (*les Genêts de l'Espinouse*).

PRIX WEISS : Jean-Yves Boulic (*Questions sur l'essentiel*) ; Arnaud Chaffanjon (*l'Orénoque aux deux visages*).

POESIE

PRIX AMIC : Suzanne Nelli ; Henri Pitard ; Jean Selleron ; Janerose Desalbres.

PRIX BROQUETTE-GONIN : Jean Cevenne ; Paul Lorenz ; Jean-Noël Sissia ; Evrard des Millières.

PRIX ARCHON ET GROUPES : Marise Levy ; Olivier Memling ; Jacqueline de Nonville ; Henri de Visscher.

PRIX AUGUSTE-CAPDEVILLE : Hervé Vilez.

PRIX CAPURAN : Jean Vuaillat.

PRIX PASCAL-FORTUNY : Brigitte Level.

PRIX HEREDIA : L.-P. Bouquet.

PRIX EMILE-HINZELIN : Yves Bergeret.

PRIX HENRI-JOUSSELIN : Lyne Corbière-Friera.

PRIX ANTONY-VALABREGUE : Aimé Bonnefin.

PRIX CLAIRE-VIRENQUE : Paule Laborie.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait du Tribunal Correctionnel d'Agen (Lot-et-Garonne), par jugement contradictoire du Tribunal Correctionnel d'Agen en date du 12 mars 1980, a condamné le nommé CROCE Jean-Baptiste né à Dinela-Di-Tuda (Haute-Corse), le 9 avril 1920, demeurant détenu pour autre cause au Centre de Détention d'Eysses-Villeneuve-sur-Lot, déclaré coupable de fraudes fiscales, à la peine de un an d'emprisonnement, 15 000 F d'amende.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris. Condamnation pénale

Par jugement en date du 16 janvier 1978 (contradictoire), la 11e chambre, 3e section dite 31e du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné pour infraction au Code du Travail, blessures involontaires, à la peine de 2 000 F d'amende, le sieur BLED Jean-Louis, né le 17 août 1904 à Paris (18e), président-directeur général, demeurant à Paris (18e), 33, rue Simplon.

Extrait des minutes du greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris. Condamnation pénale pour fraude fiscale

Par jugement en date du 19 janvier 1978, la 11e chambre, dite 31e, 4e section du Tribunal Correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale, omissions de passations d'écritures dans le journal et le livre d'inventaire, à la peine de quatre mois d'emprisonnement avec sursis et 15.000 F d'amende le nommé BENVENISTE Moise, né le 27 février 1895 à Salonique (Grèce), retraité, domicilié à Bougival (Yvelines), 38, rue du Chemin-de-Fer.

Par arrêt en date du 4 décembre 1978, la 9e Chambre de la Cour d'Appel de Paris a condamné :

— EMMANUEL Dominique, né le 9 novembre 1919 à Bastia (Corse), économe, demeurant à Moriani-Plage (Corse), Port de Campoloro, à 2 ans d'emprisonnement dont 17 mois avec sursis et 20 000 F d'amende pour fraude fiscale, complicité de fraude fiscale et tenue irrégulière de comptabilité.

— GRIMOUX Pierre, né le 28 juin 1913 au Vesinet (Yvelines), agent immobilier, demeurant à Paris (17e), 126, bd Berthier, à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et 1 500 F d'amende pour fraude fiscale et tenue irrégulière de comptabilité.

— BLUN Jacques, né le 22 février 1923 à Besançon (Doubs), démarcheur, domicilié à Boulogne (92) 38-40, rue Fessart, à 2 ans d'emprisonnement dont 21 mois avec sursis et 20 000 F d'amende pour fraude fiscale et tenue irrégulière de comptabilité.

— FROGER Daniel, né le 3 septembre 1934 à Paris (14e), agent immobilier, demeurant à Paris (16e), 122, avenue Victor-Hugo, à 8 mois d'emprisonnement avec sursis et 10.000 F d'amende pour fraude fiscale et tenue irrégulière de comptabilité.

SCIENCES

TROIS NOUVEAUX CORRESPONDANTS ÉLUS A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

L'Académie des sciences a élu, lundi 28 avril, trois nouveaux membres correspondants dans les disciplines de l'informatique, de l'océanographie et de la chimie appliquée. Il s'agit respectivement de MM. Jacques Arsac, Lucien Laubier et Lucien Sajus.

[Né le 1er février 1929 au Puy (Haute-Loire), M. Jacques Arsac est ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de physique et docteur ès sciences. Après avoir longtemps travaillé sur la théorie des images en optique et radioastronomie — il a été directeur du centre de calcul de l'Observatoire de Meudon de 1959 à 1964, — il s'est consacré à la théorie de la programmation. Ces recherches lui ont valu d'être nommé à la chaire de programmation de la faculté des sciences de Paris (1965), puis de devenir directeur de l'Institut de programmation de Paris-VI en 1968.]

[Né le 22 septembre 1936 à Lille (Nord), M. Lucien Laubier est docteur ès sciences. Zoologiste, il s'est intéressé à l'étude des polychètes et des copépodes parasites, mais les douze grandes campagnes à la mer qu'il a effectuées l'ont amené à étudier d'autres sujets comme l'hydrologie et la géophysique. Conseiller scientifique dès 1968 du Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO), M. Laubier s'est distingué également dans le domaine de la technologie — appareils de mesure et d'enregistrement, installations d'aquaculture, — notamment au Centre océanologique de Bretagne dont il a été nommé chef du département scientifique (1969), puis directeur (1976). Depuis la fin de 1978, il assure la fonction de directeur de la programmation et de la coordination au CNEXO.]

[Né le 4 décembre 1935 à Lescar (Pyrénées-Atlantiques), M. Lucien Sajus est ancien élève de Polytechnique, de l'Ecole des mines de Paris, ingénieur du corps des mines et docteur ès sciences. Ses recherches, pour une large part au sein des laboratoires de l'Institut français du pétrole (I.F.P.), ont porté sur le génie chimique, la cinétique chimique et les oxydations en chimie organique. On lui doit la mise au point de techniques appliquées à la production et au raffinage du pétrole et du gaz naturel, ainsi qu'à la pétrochimie et aux traitements des combustibles nucléaires. Après avoir été successivement directeur de la division « recherches chimiques de base » à l'I.F.P. (1965-1973), puis directeur adjoint à la direction générale chargée des secteurs exploration et production du pétrole (1973-1979), M. Sajus a été nommé en janvier 1979 directeur général adjoint et directeur pour le groupe Technip.]

● *Progress-9 s'est amarré à Saliout-6.* — Le vaisseau spatial de transport Progress-9, lancé dimanche 27 avril par l'Union soviétique, a été amarré, mardi 29 avril, à la station orbitale Saliout-6. Progress-9 apporte aux deux cosmonautes Valeri Rioumine et Leonid Popov des vivres, du matériel et du courrier. — (A.F.P.)

SPORTS

LES SOVIÉTIQUES S'OPPOSENT A UN ALLÉGEMENT DU PROTOCOLE DES JEUX

Elargissement du mouvement de boycottage d'une part, durcissement de la position des Soviétiques d'autre part : telles sont désormais les caractéristiques de la crise olympique qui menace les Jeux de Moscou.

Elargissement : le comité olympique de la principauté de Monaco, qui est habituellement représenté aux Jeux par une délégation d'une vingtaine d'athlètes, a décidé à son tour de ne pas aller à Moscou ; l'équipe de basket-ball d'Irlande a renoncé à participer au tournoi préolympique qui débute le 7 mai en Suisse ; la Fédération internationale de football (FIFA) a constaté que, sur seize équipes sélectionnées pour le tournoi olympique, huit ont confirmé leur participation (U.R.S.S., R.D.A., Tchécoslovaquie, Algérie, Koweït, Argentine, Colombie, Costa-Rica), deux n'ont pas donné de réponse (Ghana et Iran), trois attendent la décision de leur comité olympique national (Yougoslavie, Espagne, Norvège) et trois se sont désistées (Egypte, Malaisie, Etats-Unis) ;

Durcissement : dans une interview diffusée le 29 avril par l'agence Tass, M. Vitali Smirnov, vice-président du comité d'organisation des Jeux, a singulièrement atténué la timide ouverture faite par le président du C.I.O., lord Killanin, le 23 avril à Lausanne, indiquant que « chaque équipe doit participer aux défilés des cérémonies protocolaires ». Pour M. Smirnov, l'allègement des cérémonies protocolaires ne pourra intervenir qu'après avoir été discuté par le congrès du C.I.O. à Baden-Baden (R.F.A.) en... 1981.

FOOTBALL. — *En battant mardi 29 avril Metz 4-1 à la faveur d'un match en retard, l'équipe de Nantes a pris la tête du championnat de France de première division grâce à un meilleur goal-average que Sochaux (40 contre 39).*

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 30 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 **Un, rue Sésame.**
18 h 55 **C'est arrivé un jour.**
Poisson d'avril.
19 h 10 **Une minute pour les femmes.**
Ne laissons pas nos enfants abuser des sucreries.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**
19 h 50 **Tirage du Loto.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Dramatique : Julien Fontanes, magistrat.**
Par la bande.
De J. Cosmos ; réalisation P. Dupont-Midy. Avec J. Morel, J. Serres, E. Dandry.
22 h **La rage de lire.**
Magazine de G. Suffert.
Les savants déroutés : *les Dragons de l'Eden*, de C. Sagan ; *A la recherche du réel*, de B. d'Espagnat ; *Quand l'irrationnel envahit la science*, de R. Chauvin.
23 h 5 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 **C'est la vie.**
Ces enfants qui vont au juge.
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top club.**
20 h 35 **Variétés : Palmarès 80.**
Avec C. Nougaro.
21 h 50 **Alain Decaux raconte.**
L'assassinat du chancelier Dollfuss.
22 h 40 **Cérémonie du couronnement.**
Résumé de la finale.
23 h 30 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
De truc en troc : jeu ; les croquemitaines.
18 h 55 **Tribune libre.**
Le P.S.U.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Le professeur Balthazar.
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **Cinéma (un film, un auteur) : « Pouic-Pouic ».**
Film français de J. Girault (1963), avec L. de Funès, J. Maillan, M. Darc, G. Tréjean, P. Vicaud, R. Dumas (N., rediffusion).
Un homme d'affaires survolté, coléreux, cherche à revendre une concession pétrolière fantôme que sa femme a achetée à un escroc.
Un vaudeville que l'interprétation forcenée de Louis de Funès et le numéro de Jacqueline Maillan sauvent de l'insignifiance à laquelle le condamnait la mise en scène.
21 h 55 **Journal.**
22 h 15 **Hommage à A. Hitchcock.**
Document réalisé par l'American Film Institute et présenté par Ingrid Bergman, avec la participation notamment de C. Grant, C. Heston, A. Perkins, F. Truffaut. Extraits de dix-huit des films d'Hitchcock.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « la Fugue du Père Noël », de M. Tournier, lu par R. Gérôme.
19 h. 30, La science en marche : Une béchamel au chocolat.
20 h., La musique et les hommes : Le piano.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Relations, une vie de femme.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 19 h. 30, France et musique.
20 h., Le royaume de la musique : Frédérique Cambreling, harpiste.
20 h. 30, Cycle Rameau, récital K. Gilbert, clavecin : « Première suite en la mineur » (Rameau) ; « Première Suite en ré mineur » (Mattheson) ; « Première suite en la majeur » (Dieupart) ; « Suite des Indes galantes » (Rameau).
22 h. 30, Ouvert la nuit : Le lied schubertien ; 23 h., Hommage à Kathleen Ferrier : Œuvres de Schumann, Mahler, Brahms, Pergolèse ; 1 h. 30, Les grandes voix : Tony Poncet.

Jeudi 1er mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h **Journal.**
20 h 30 **Série : Les visiteurs (n° 5).**
Réalisation Michel Wyn, avec J.-M. Flotats, B. Kramer, H. Deschamps...
21 h 30 **L'événement.**
Emission d'H. Marque et J. Besançon.
Au sommaire, des reportages sur : *Le putsch au Libéria ; Les derniers Français du Tchad ; La situation en Martinique ; Les hippies d'Amsterdam.*
22 h 30 **Journal.**
22 h 40 **Cinéma : « les Novices ».**
Film français de G. Casaril (1970), avec B. Bardot, A. Girardot, J. Carmet, J. Jouanneau, N. Roquevert, J. Duby, J. Hahn.
Une novice, échappée d'un couvent breton, devient, à Paris, l'amie d'une prostituée qui essaie en vain de lui apprendre son métier. Elles s'associent pourtant : la novice conduit une ambulance dans laquelle la prostituée racole des clients.
Un film raccrocheur, d'une vulgarité confondante, où Brigitte Bardot et Annie Girardot se dépensent, pour faire rire, avec une conviction digne d'un meilleur sort.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h **Journal.**
20 h 35 **Cinéma : « l'Inconnu du Nord-Express ».**
Film d'A. Hitchcock (1951). Avec F. Granger, R. Roman, R. Walker (N., v.o. sous-titrée. Rediffusion).
Guy Haines, champion de tennis, rencontre dans un train Bruno, un admirateur. Bruno demande à Guy de tuer son père (qu'il déteste), en échange de quoi il le débarrassera de sa femme encombrante.
Vertigineux suspense inspiré d'un roman de Patricia Highsmith. Une des œuvres majeures d'Hitchcock, qui a développé là ses thèmes les plus fascinantes, les plus angoissants.
22 h 45 **Courte échelle pour grand écran.**
23 h 35 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h **Les jeux.**
20 h 35 **Cinéma (cycle Jean Gabin) : « French Cancan ».**
Film français de J. Renoir (1954), avec J. Gabin, M. Félix, F. Arnoul, P. Clay, J.-R. Caussimon, G. Esposito, D. Doll, V. Tessier, M. Piccoli, A. Claveau, Patachou, E. Piaf (Rediffusion).
Vers 1900, le directeur d'un cabaret de Montmartre entreprend de créer le « Moulin rouge » sur l'emplacement d'un bal populaire et d'y lancer le « french cancan ».
Magnifique évocation d'un certain Paris de la Belle Epoque, hommage de Jean Renoir à son père, et réflexion sur les rapports du spectacle et de la vie. Gabin, très grand acteur dans un rôle qui a marqué le sommet de sa carrière, avant sa reconversion en notable et en patriarche.
22 h 15 **Journal.**

FRANCE-CULTURE

De 7 h. à 19 h., programme unique pour France-Inter, France-Musique et FIP.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Parasitoses et maladies tropicales.
20 h., « l'Autre Monde » ou « les Etats et empires de la Lune », de Cyrano de Bergerac, avec F. Périer, P. Mazzotti, D. Emilfork, G. Jabbour, etc.
21 h. 50, « le Duc de Portland », de Villiers de l'Isle-Adam, avec P. Delbon, D. Dancourt, J. Bretonnière, etc.
22 h. 5, Musique enregistrée.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Peinture fraîche.

FRANCE-MUSIQUE

De 7 h. à 19 h., programme unique pour France-Inter, France-Culture et FIP.
19 h. 2, In memoriam Roland Barthes : Comment l'entendez-vous Schumann, par Roland Barthes (rediffusion).
21 h., Echanges internationaux : « Symphonie n° 2 » (Schubert) ; « Ah perfido, pour soprano et orchestre » (Beethoven) ; « Cinq lieder » d'après des textes d'Altenberg (Berg) ; « Mort et transfiguration » (R. Strauss), par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. C. Abbado, avec H. Behrens, soprano.
22 h. 30, Ouvert la nuit : Musique de chambre ; 23 h., Rencontre avec les Beaux-Arts Trio, œuvres de Mendelssohn, Ravel, Schumann, Dvorak ; 1 h., Jazz forum.

Vendredi 2 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 **Réponse à tout.**
12 h 30 **Midi première.**
13 h **Journal.**
13 h 50 **Les grandes expositions : Viollet-le-Duc.**
14 h 20 **Télé-film : « Une balle de trop ».**
Réalisation W. Staudte, avec H. Fermy, K. Lowitsch, K. Elzelbaum.
15 h 55 **Variétés : Premières.**
17 h **Sports : Championnat d'Europe de gymnastique.**
A Lyon (juniors).
18 h **TF 4.**
18 h 30 **Un, rue Sésame.**
18 h 55 **C'est arrivé un jour.**
Le coup de charge.
19 h 10 **Une minute pour les femmes.**
Attention aux fleurs du mal.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les inconnus de 19 h 45.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Opérette : Frénésie tzigane.**
Livret et lyrics de M. Vandair et P. Cayol, musique de P. Zevaco et J. Lebarbier, chorégraphie et ballets de J. Guelis, mise en scène de F. Lopez. Avec G. Guétary, A. Christi.
22 h 20 **Sports : Championnat d'Europe de gymnastique.**
A Lyon (juniors).
22 h 50 **Journal et Cinq jours en Bourse.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 **A.N.T.I.O.P.E.**
12 h 5 **Passez donc me voir.**
12 h 30 **Série : L'intruse.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Emissions régionales.**
13 h 50 **Face à vous.**
14 h **Aujourd'hui madame.**
A quoi tient la séduction.
15 h **Série : Le justicier.**
Gang du rail.
16 h **Quatre saisons.**
17 h **La télévision des téléspectateurs.**
17 h 20 **Fenêtre sur...**
Apprendre le cinéma.
17 h 50 **Récré A 2.**
Emilie ; Sophie et la sorcière ; Candy.
18 h 30 **C'est la vie.**
Ces enfants qui vont au juge.
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : La fin du marquisat d'Aurel.**
D'après le roman d'H. de la Madelène, réal. G. Lessertisseur. Avec P. Vaneck, M. Lombard, A. Meffre...
Premier épisode — *A partir de 1789, dans un village du comtat Venaissin...*
21 h 35 **Apostrophes.**
Flaubert, le maître à écrire.
Avec MM. J. Bruneau (éditeur de la Correspondance de Flaubert) ; C. Mouchard (coauteur de *Flaubert à l'œuvre*) ; M. Nadeau (*Gustave Flaubert, écrivain*) ; B. Pingaud (de la revue *l'Arc*) et F.-R. Bastide et J. Lecanuet.
22 h 55 **Journal.**
23 h **Ciné-club (cycle Godard) : France, tour, détour, deux enfants.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
Douze pour l'aventure : Le raid moto Caracas-Rio ; Des livres pour nous : Bricolopédie : la station-service.
18 h 55 **Tribune libre.**
La Confédération autonome du travail.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Le professeur Balthazar.
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **V3 : Le nouveau vendredi : Avec les maquis d'Afghanistan.**
Reportage de J. Ricardou et J. Bertolino, M. Honorin, T. Benizeau et D. Bottiglione.
21 h 30 **L'imaginaire en campagne : Moulins à vendre.**
De J. Dewever.
Don Quichotte et Sancho Pança, et puis M. et Mme Detos, M. et Mme Pruvost, agriculteurs de Boeschèpe, dans les Flandres. L'injustice, l'espoir, l'idéalisme, le réalisme.
22 h 25 **Journal.**
22 h 45 **Magazine : Thalassa.**

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : Jeanne à la mesure de ses voix ; à 8 h. 32, Les refus de Simone Weil : la source et les racines.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge : « le Temps dévoré », avec D. Tual.
11 h. 2, Musique et agrégation.
12 h. 5, Agora : Métamorphoses de la civilisation, avec P. Chaunu.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Musiques extra-européennes.
14 h., Sons : Marchés d'ici et d'ailleurs (à Bénarès).
14 h. 5, Un livre, des voix : « Héloïse », d'A. Hébert.
14 h. 47, Un homme, une ville : Guglielmo Marconi.
16 h., Cinquième Festival d'Evian : Concours de quatuors à cordes.
18 h. 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Lui et moi », de N. Ginzburg, lu par S. Flon.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les satellites de Jupiter.
20 h., Relecture : Charles Nodier.
21 h. 30, Black and blue : Le jour et la nuit, avec J.-R. Masson.
22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 8 h. 10, France et Musique (et à 13 h. 30 et 19 h. 30) ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 2, Le matin des musiciens, figures du romantisme : Vienne 1883-1897 ; Œuvres de Bruckner, Strauss, Mahler, Wolf.
12 h., Musique de table : « Le roi Etienne » (Beethoven), « Jeu de cartes » (Stravinski) ; 12 h. 35, Jazz classique : Stuff Smith ; 13 h., La facture d'orgue.
14 h., Musiques : Chants et musiques celtiques ; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée ; 15 h., Fragments pour un autre chant : liturgie et mythes d'Orient ; 15 h. 45, Cosmogonies : Tisné ; 16 h., L'art de Hermann Scherchen : J.-S. Bach ; 17 h. 15, « Concerto pour violon, violoncelle et orchestre » (Brahms), par D. Oïstrakh, M. Sadlo et l'Orchestre philharmonique de Prague, dir. K. Ancerl.
18 h., Six-Huit : Jazz time.
20 h., Concours international de guitare.
20 h. 20, Concert (cycle d'échanges franco-allemands) : « Quattro Pezzi » (Frescobaldi-Ghedini) ; « Concerto pour deux pianos et orchestre » (Berio), par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, dir. L. Berio, avec K. et M. Labèque, pianos, et les Swingle Singers.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches : Beethoven ; 23 h. 5, Vieilles cires : Maurice Hewitt et son ensemble, œuvres de Mozart ; 0 h. 5, Présentation du Festival de Cannes.

NOUVELLES BRÈVES

● *Une autre station-pirate* de la C.G.T. émet dans un rayon de 70 kilomètres autour du Havre depuis le mardi 29 avril. Ses émissions sont diffusées entre 7 heures et 8 heures, 12 h 30 et 13 h 30, puis de 18 h 30 à 20 heures sur 89 Mgh en modulation de fréquence. Des écoutes collectives sont organisées dans les entreprises. Selon les syndicats, l'expérience Radio-CGT 76 durera jusqu'au samedi 3 mai. Il semble cependant que des incidents techniques aient rendu difficilement audibles les premières interventions de cette station.

● *Une émission-pirate* a été diffusée par un groupe d'étudiants de Caen le mardi soir 29 avril depuis le campus universitaire de cette ville. Audible sur 99 MHz en modulation de fréquence, ce programme comprenait de la musique et aussi divers commentaires sur les incidents ayant marqué la manifestation qui a eu lieu le 28 avril à Caen.

TRIBUNES ET DEBATS

MERCREDI 30 AVRIL

— *M. Edmond Maire*, secrétaire général de la C.F.D.T., participe à l'émission « Radioscopie », de France-Inter, à 17 heures.

— *M. Alain Peyrefitte*, ministre de la justice, garde des sceaux, est l'invité du journal de R.T.L., à 18 heures.

VENDREDI 2 MAI

— *Mme Monique Pelletier*, ministre déléguée à la condition féminine, participe à l'émission « C'est la vie » consacrée au divorce, sur A 2, à 18 h. 30.



Le Monde
ARTS ET SPECTACLES

Nouvelles salles au musée Guimet

La perfection céramique chinoise

Au deuxième étage du musée Guimet sont désormais ouvertes dix salles de céramique chinoise provenant des collections Grandidier et Calmann. S'y ajoutent les deux salles consacrées à la peinture murale de la collection Pelliot. Ainsi la Chine est-elle bien en place à Guimet.

Déjà, au premier étage, six salles ont été rénovées et ouvertes au public en mars 1977 : elles montrent l'une des laques, l'autre des pièces archéologiques, telles que bronzes, jades, céramiques néolithiques, statuettes funéraires. Avec l'aménagement du deuxième étage s'achève la mise en place des nouvelles installations.

IL existe des collections de porcelaine chinoise un peu partout dans le monde, mais les plus spectaculaires ne sont pas toujours les plus convaincantes, notre époque semblant préférer les formes les plus élémentaires de l'art du potier aux mérites très sophistiqués des glaçures ou des polychromes. L'extraordinaire avance de la céramique chinoise, si précoce qu'elle dispose de tous les moyens techniques possibles à une date où l'Occident pratique de très rustiques expédients, ne peut donc que l'éloigner de nous. De plus, les œuvres rencontrées au hasard ont beaucoup de chances d'être médiocres : les pièces dites d'« importation » fabriquées en *grande série sont aussi abondantes que dissuasives*, et les autres ont été peu diffusées ; pourtant, *elles sont dans la continuité de* ces créations spontanées qui nous touchent. Le mérite des collections de Guimet est de démontrer que les pièces de haute qualité portent seulement à une expression plus complexe l'élan du geste initiateur de la forme aussi bien que du décor.

Les séries archaïques de Calmann servent d'introduction à *la mise au point de cette porce*laine blanche, et si enviée et elle-même si précoce. Cependant, cette découverte qui hantera l'Occident pendant des siècles intéresse moins la Chine que la poursuite, toujours recommencée à chaque dynastie, d'une perfection dans chaque trouvaille. A partir de la glaçure des beaux objets Han, où les oxydes métalliques sont utiles comme partout à l'étanchéité pratique des ustensiles mais jouent dès ce premier siècle de notre ère un rôle décoratif, le travail d'une chimie efficace avant la nôtre ne va pas cesser. D'innombrables potiers sont les chercheurs *d'un savoir qui, d'abord savou*reux avec la polychromie Tang, devient attentif au détail de la pâte, de la *surface* et de *leurs* rapports, pour aboutir aux merveilleux blancs que l'on admire dans les vitrines de droite. A gauche, nous assistons à la naissance de ce que nous nommerons « céladon », aux effets crémeux, olivâtres, nuageux, plus ou moins coulants, épais ou translucides.

L'art des Song (960-1279) a su très vite dépasser la découverte de la porcelaine en continuant la recherche. On y trouve, avec quelques-unes des plus belles œuvres jamais produites par les arts du feu, l'exigeant secret de la perfection céramique chinoise.

Avec la célèbre Kouan-Yin de To-Houa (dix-septième siècle) culmine un art où il est difficile de savoir où commence la pâte sous la glaçure. C'est le triomphe du « blanc » dans des plis *fluides, mais, parallèlement* aux effets purs des enduits, se développe un courant où le décor semble *envelopper la forme elle-*même. Ces deux directions diviseront pendant des siècles les créateurs.

Subitement, quelque chose se produit avec l'emploi du bleu de cobalt et une vitrine, sans doute la plus belle de toutes, *celle où commence* le « bleu et blanc », met tout en question. Est-ce par hasard que cette *vitrine contient une pièce où le* rouge tente sa chance ? Il ne réussira que bien rarement. Le sens de l'histoire sera ici, et partout (jusqu'aux pièces coréennes qui envahissent aujourd'hui nos magasins) en faveur du bleu et blanc. Une vitrine prophétique mais définitive : un admirable plat du quinzième siècle, avec ses « camélias au naturel » et les inoubliables grains de raisin du grand plat voisin où le bleu luit en petites touches légère*ment plus foncées* comme si quelques impuretés restées dans la poudre avaient été prévues pour donner de *subtils accents* profonds. Personne ne s'étonnera que des générations de potiers partout et toujours poursuivent les modulations du bleu. Et presque la moitié de la collection Grandidier qui va suivre nous fait vivre en Chine le destin du cobalt.

Après une salle particulièrement fertile en chefs-d'œuvre, des céladons rares aux curieuses imitations archaïques de l'orfèvrerie sassanide, il faut arriver à la brillante série des vitrines qui occupent presque tout le fond du deuxième étage. Une grande collection y est superbement représentée. C'est un débat un *peu théâtral entre le bleu et* les autres couleurs qui vont imposer ces fameuses « familles » *quasi florales. Finalement, dans* notre présentation, c'est la famille verte qui s'imposera.

C'est évidemment l'évolution du bleu et blanc qui inaugure la longue *galerie spectaculaire* au cœur du débat. Les vitrines Ming (du quinzième au début du dix-septième siècle) sont d'une grande richesse. Le bleu, d'abord réparti en motifs très couvrants, devient plus léger et libère assez largement les couvertes blanches sous la règne de Kangxi (1662-1722). Il se répand en motifs de fleurs aux accents de saphir.

La suite est révélée dans la salle 6 : des émaux colorés tentent d'entrer en scène, tandis qu'incorporé à la pièce par une *première cuisson* le bleu tient bon ; peu à peu, il cédera devant l'attrait de la polychromie et devra *se contenter d'un rôle* de faire-valoir dans des pièces « à réserves ». Les bleus « marbrés » et « poudrés » du dix-septième au dix-neuvième siècle composent de beaux fonds (comparables à ceux de Sèvres), mais les motifs parlants du décor appartiennent aux émaux de petit feu — ils supposent évidemment une ou plusieurs autres cuissons — peints sur la couverture à partir de la fin du quinzième siècle. Notons qu'en Chine la dorure est *toujours médiocre — du moins* associée aux autres procédés. Il y aura des cotes mal taillées — ou bien taillées — dans la bagarre : le bleu sous couverte équilibre d'abord « deux couleurs », puis « cinq couleurs », toujours réalisées grâce à des émaux peints sur la couverte. Avec la série des « couleurs contrastées » (fin du quinzième siècle), le bleu est utilisé pour orner des émaux (Doucai) assez clairs.

*Finalement, quand vont triom*pher les brillants vases-balustres nets et péremptoires de la « *famille verte* » (très bien représentée), le bleu sous couverte, dont le destin fut si longtemps *directeur*, cède le pas à un *bleu* opaque qui n'est plus qu'un émail comme d'autres et parmi d'autres. Il restera toutefois sous couverte dans les célèbres Imari.

La virtuosité l'emportera souvent sur la recherche et la commande commerciale sur le « goût chinois » en fin de parcours. Mais une présentation des pièces d'exportation et de la célèbre Compagnie des Indes était inévitable. Elle fait moins regretter que la dernière phase de la longue évolution céramique (dix-huitième et dix-neuvième siècle) manque encore pour le moment.

En revanche, on découvrira avec plaisir les *peintures murales*, les sculptures moulées et modelées en terre séchée ou en *bois et les bannières peintes* de l'Asie centrale orientale. Les monastères bouddhiques, comme Toumchouq, révèlent une sculpture originale d'un immense intérêt : génies terribles aux têtes souriantes, du quatrième au huitième siècle sans doute.

Malheureusement très fragmentées, les peintures de la région de Koutcha montrent une forte influence indo-iranienne. Associées à quelques sculptures rares (Douldour-aqour), elles *composent un ensemble difficile* à interpréter mais assez exceptionnel. Comme le sont les « *bannières bouddhiques* » du Dunhuang (septième-neuvième siècle) découvertes par Pelliot, dont le joueur de luth, l'oiseau et les branches fleuries pourraient servir de symboles au grand continent céramique tranquille qu'est devenue la Chine de Guimet.

PAULE-MARIE GRAND.

★ *Les Poteries et porcelaines chinoises*, petite somme à l'usage du grand public par l'auteur d'importants travaux (*Arts de la Chine*, *la Porcelaine Ming*, etc., Office du livre, Fribourg) sur la question, Daisy Lion-Goldschmidt (Presses universitaires, édition refondue en 1978), pourra aider le visiteur.
★ *La Céramique chinoise*, le guide du connaisseur (Office du livre, édition Vilo, Paris, 1979), par Cécile et *Michel Beurdeley, offre un bon clas*sement luxueusement illustré.



Génie démoniaque de Toumchouq, terre crue (IVe-Ve siècle).

Deux grands collectionneurs

EN 1723, un édit du nouvel empereur Yongzheng bannit les Pères jésuites de Chine. Même s'il ne fut complètement appliqué qu'à la fin du siècle, cet édit fut lourd de conséquences. En effet, s'il *n'avait pas été signé*, la connaissance que nous avons du monde chinois n'aurait pas été retardée *comme elle l'a été dans de nom*breux domaines.

En matière d'art, et notamment de porcelaines, l'ampleur du retard pris fut considérable, *malgré la mode des « chinoiseries »*, permanente depuis l'époque Louis XIV. Ainsi dès le début *du dix-huitième siècle, dans deux* lettres, publiées respectivement en 1712 et 1722, le père d'Entrecolles, qui était alors curé de la paroisse de Jingdezhen, décrivait précisément les secrets techniques de la grande fabrique des célèbres bleu et blanc. Or il a fallu attendre près de deux siècles pour que les trésors des princes et des collectionneurs *fussent universellement reconnus et leur diversité consacrée* par des études de caractère scien*tifique*.

Les deux donations constituant, avec certaines pièces de la collection Pelliot et des acquisitions *plus récentes*, l'essen*tiel des nouvelles vitrines* si bien présentées par Jean-Paul Desroches et toute l'équipe du *musée reflètent largement l'évo*lution du goût qui s'est produite depuis la fin du siècle dernier.

Constituée à partir de 1874, la collection Grandidier a d'abord compté beaucoup de pièces des familles *rose* et verte, celles qui s'allient le mieux avec le style Louis XV. Puis elle s'est progressivement diversifiée et quand, en 1894, le conseiller d'Etat à la retraite offre ses por*celaines au Louvre, sa collection* représente presque tout l'éventail des fameuses « familles », *distinguées à la fin du siècle* par Jacquemart, et en particulier de très belles pièces Song, Yuan et Ming.

Longtemps entreposés dans l'entresol de la Grande Galerie, — un local sans électricité ni chauffage —, les précieux vases sont sur le point de sombrer dans la poussière et l'oubli lorsqu'en 1932, grâce à Georges Salles, qui en a été le premier conservateur, fut enfin créé au *musée un département* des objets d'art d'Extrême-Orient. Jusqu'alors, c'est à peine si l'on *se rappelait que Grandidier*, mort en 1911, avait écrit un livre sur la céramique chinoise.

Comme la collection Grandidier, la donation de l'éditeur Michel Calman fut sauvée par Georges Salles pendant la dernière guerre et mise à l'abri au château de Valençay. Elle marque l'intérêt que les amateurs et les chercheurs, en particulier *Mme Lion-Goldschmidt* (1) et Mlle Madeleine David (2), ont porté à toutes les espèces de céramiques qui ont précédé les porcelaines proprement dites.

Légués au Musée Guimet en 1977, les vases présentent une très grande variété de forme, de matière et d'aspect : depuis les objets Han, qui s'inspirent souvent des bronzes antérieurs sans en retrouver toujours la force *exceptionnelle, jusqu'aux* céladons Song, en passant par les admirables pièces de Cizhou, *qui combinent la pureté des li*gnes et la beauté du décor avec une puissante saveur populaire.

Ernest Grandidier et Michel Calman étaient de grands collectionneurs. Rien à voir avec tant de Cousins Pons retour des colonies. Le premier n'a même jamais été en Chine. Le second, en revanche, s'y est rendu, mais en compagnie des principaux connaisseurs anglais, Hobson, Raphael et Percival David. C'était en 1935, à la veille de *la fameuse exposition de Lon*dres. Aujourd'hui, la Chine elle-même reconnaît que leurs collections ont enrichi *le patri*moine artistique de l'humanité.

PAUL BADY.

(1) Cf. son livre *les Poteries et Porcelaines de Chine*, paru dans la collection « L'œil du connaisseur » aux Presses universitaires de France en 1957, et qui vient d'être réédité.
(2) Mlle David est l'auteur d'un ouvrage publié en italien, *Ceramice Chinese*, Fratelli Fabbri, 1963, qui n'a toujours pas paru dans notre langue, faute d'éditeur.

UNE SELECTION

cinéma

HUITIEME RENCONTRE DE DIGNE

A Digne, préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, Pierre Queyrel *organise* chaque année un passionnant festival sous le titre « Pour un autre cinéma ». Il a réuni cette fois *des films de Werner* Schroeter, Jean-Marie Straub, Valeria Sarmiento, Pierre Samson, Gérard Courant et *d'autres. Marguerite* Duras est aussi au rendez-vous.

LE CAVALIER ELECTRIQUE DE SYDNEY POLLACK

D'un côté la déchéance, Las Vegas où Sonny Steele, ex-champion de rodéo, a vendu son âme, de l'autre *la Prairie, où il s'enfuit* un jour. Au royaume du Far-West, la réalité n'a pas cours.

Le Pré, de Vittorio et Paolo Taviani : un bel hommage à *Rossellini*, le film le plus important *qu'on* ait fait depuis longtemps sur la jeunesse. **Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express**, de Herbert Ross : les divertissantes *investigations* de Freud lorsqu'il rencontra le personnage de Conan Doyle. **Yanks**, de John Schlesinger : les Américains en Angleterre, un épisode de la *deuxième guerre mondiale* traité avec le sens de l'amour et du détail. **Cinq soirées**, de Nikita Mikhalkov : admirable exercice de style *en vase clos*.

théâtre

Odets/Brecht par Marcel Blüwal au TEP, **Un palmier sur la banquise** par Pierre Debauche à Nanterre : deux professeurs du Conservatoire et leurs élèves mettent en pratique leurs interrogations et leurs solu*tions*. **Voyage avant l'an quarante** à Aubervilliers : autoportrait de la France conservatrice. les **Mélodies *du malheur*** à Chaillot ; le burlesque agressif du Magic Circus en grande forme. **Regarde les hommes *tomber*** *à Saint-Denis : de rock et* de rires, les traversées de l'impossible, les miracles de l'humour hollandais, le *spectacle le plus neuf*.

musique

« LA FLUTE ENCHANTEE » PAR SERBAN

Metteur en scène *roumain, assistant* de Peter Brook, dont on se rappelle les beaux spectacles Euripide aux Bouffes-du-Nord, Andrei Serban s'attachera à traduire le *côté rituel et poétique* de la Flûte enchantée qu'il met en scène au Théâtre de Nancy, avec une excellente et jeune distribution, sous la direction d'un chef d'avenir, Jérôme Kaltenbach (Nancy, les 2, 4, 6 et 8 mai).

« LE SORCIER » DE RENNES ET ANGERS

Après son admirable **Euridice** de Caccini, la Maison de la culture de Rennes ressuscite **le Sorcier**, une comédie lyrique de Philidor dans un univers paysan de Breughel ou de Le Nain retrouvé par Françoise Gründ. La mise en scène de Robert Angebaud jouera le jeu délicat d'une naïveté seconde pour cette bergerie teintée d'exotisme, où un jeune homme rentrant chez lui fortune faite reconquiert sa *fiancée en prenant* l'apparence d'un sorcier indien. Avec Udo Reinemann et Peggy Bouveret, sous la *direction de Marc Soustrot* (Angers, les 3, 4 ; Rennes, les 6 et 7 mai).

PATRIMOINE A AMIENS

L'ensemble Pupitre 14, orchestre régional subventionné par le ministère de la Culture, réalise depuis cinq ans une *inlassable animation* musicale de la région Picardie. Pour l'année du patrimoine, il consacre ses journées musicales de cette saison uniquement à la *musique* française, classique et moderne, avec de jeunes solistes français (M.-P. Siruguet, F. Aguessy, *Quatuor Arcana, Frederique* Cambreling, C. Caumont, *etc.*). On notera la création de plusieurs œuvres de Robert Quatrefages (onze concerts à Amiens, jusqu'au *22 mai, avec des concerts* hors abonnement au musée de Picardie, au Château de Querrieu et à Villers-Bretonneux).

QUATRE OUVERTURES

Signalons quatre ouvertures dans la semaine qui vient : celle du **« Mai musical de Cergy-Pontoise »**, organisé par le Conservatoire et qui comportera des « *hot-dog concerts* » *gratuits le mercredi* à midi, des concerts en soirée ouverts par la représentation de *Bastien et Bastienne de Mozart* (le 6 mai), des stages pédagogiques et des animations scolaires, avec des *programmes très attractifs* (renseignements : 031-93-60 ou 032-74-11). Ouverture également au **Théâtre Saint-Georges**, qui prépare toute une saison musicale, inaugurée par une soirée non-stop avec les sœurs Labèque, Dumay, Collard, Lodéon, Thiollier, etc. (le 5, à 18 h 30), puis un récital Yvonne Lefébure, la semaine suivante (rens. : 878-74-37). Aux **Bouffes-du-Nord**, premier des quatre concerts contemporains donnés par **Ars Nova**, sous la direction de Marius *Constant* (les 6, 8, 12, 13 mai). Enfin inauguration à **Saint-Séverin** de la traditionnelle saison de l'Or*chestre Paul Kuentz, avec la Messe* en ut mineur de Mozart (dix-huit concerts, chaque mardi, jusqu'au 30 septembre).

ET AUSSI

N. Zabaleta (Théâtre de la Ville, les 30, 2, 3, à 18 h 30) ; Ensemble orchestral de Paris, dir. M. Gendron : Schubert et Brahms (Gaveau, les 5, 6) ; P. Schreier (Opéra de Paris, le 5) ; les **Gurrelieder** de Schoenberg, dir. S. Baudo (Auditorium de Lyon, les 6, 9, 10).

danse

Créations par le Ballet des Flandres, à l'occasion des fêtes commémoratives de cent cinquante ans d'indépendance : (chorégraphies de N. Christie, J. Brabants, J. Kylian, A. Leclair), Anvers (3 mai), Bruxelles (6 *mai*), Charleroi (12 mai).

Jennifer Muller au Théâtre de la Ville, à 20 h 30 (rigueur et maîtrise sous une apparente décontraction), à 18 h 30 **le Centre de formation chorégraphique d'Angers** (la seconde promotion de danseurs français formés par Nikolaïs) ; **Joyce Trisler Danscompany à Beaubourg** (rétrospective du Denyshawn) ; **Kootiyattan à l'Odéon** (danses sacrées du Temple de Kerala par la troupe de Kalamandalam) ; **« L'échappée belle » à l'Espace Marais** (un groupe transfuge de l'Opéra de Lyon, Prix de l'humour Bagnolet 1979) ; **Viola Farber et sa compagnie à Rennes** (30 avril) et Angers (8 mai) (une des plus grandes dames de la modern-dance : les Parisiens, hélas ! n'y ont pas eu droit).

expositions

MALEVITCH...

Les Malevitch du Musée national d'art moderne, qui, jusqu'à une date très récente, n'en avait pas, mais comble ses lacunes grâce surtout à des dons, notamment celui d'un ensemble unique d'Architectones, ces « modèles » architecturaux élaborés dans les années 20 par le père du Suprématisme, après le **Carré blanc sur fond blanc**, avant le retour à la peinture figurative.

... ET ELLSWORTH KELLY AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Les peintures « froides » et les sculptures 1968-1979 d'un des principaux représentants new-yorkais de la réaction à l'Action painting et au Pop'art, qui pousse ses recherches abstraites jusqu'à l'extrême dépouillement.

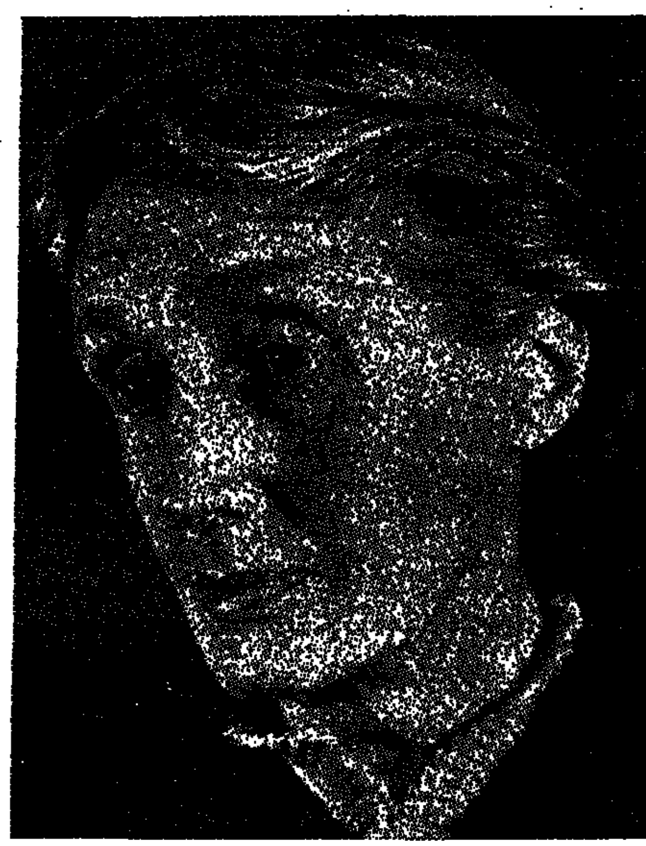
LE TRICENTENAIRE DE LA COMEDIE-FRANÇAISE A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Un ensemble unique de documents, de la lettre de cachet de 1680 créant la compagnie aux affiches des tournées les plus récentes.

Monet et Viollet-le-Duc, au Grand Palais : *les derniers jours*. **La grisaille**, au Musée d'art et d'essai : lire notre article page 21. **Hartung**, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris : la montée de l'abstraction lyrique. **Les trésors de la bibliothèque de l'Arsenal** : notamment de très précieux manuscrits à peinture. ***La Donation Masurel***, au musée du Luxembourg : des toiles cubistes pour Lille.

Gisèle Freund chez Agathe Gaillard

L'écritoire de Virginia



GISELE FREUND qu'on connaît surtout pour ses portraits d'écrivains, expose aussi chez Agathe Gaillard un reportage sur le nord de l'Angleterre réalisé pour Life *en 1935, un reportage sur Evita Peron paru dans le même magazine en 1950, et cinq portraits d'André Malraux, pris entre 1935 et 1975, et qui résument sa vie abruptement.*

Le reportage sur l'Angleterre est très fin, d'un gris brumeux adéquat pour raconter la misère, l'attente, l'inactivité forcée des chômeurs près des chantiers abandonnés par la crise et la lâcheté des patrons. Les photos d'Evita Peron prises dans toute sa gloire, à l'âge de trente-deux ans, sont des photos au flash somme toute idiotes, pétaradantes, qui relèvent plus du scoop. Evita se faisant photographier comme une starlette de Cinémonde *devant son armoire à chapeaux innombrables, dans ses crinolines froufroutantes, avec ses manucures et ses caniches blancs. Mais Gisèle Freund était le premier reporter qui réussissait à percer sa vie privée, et il y a comme un effet de traîtrise dans ces photos, une complicité de femme qui s'est retournée contre Evita, une fois son image déplacée dans le temps et dans l'histoire.*

Les portraits d'écrivains que Gisèle Freund a pris des années 30 à aujourd'hui sont toujours surprenants. D'abord, ils ont cette tonalité des premiers films couleur sur négatif qui ont un peu vieilli, agréablement, et qui leur donne un petit côté magazine, ou vignettes de dictionnaire. Ils sont d'une couleur mate et pâlichonne qui finit par faire oublier la couleur : elle est à peine indiquée, comme ajoutée sur le noir et blanc pour donner une information supplémentaire sur la valeur des yeux, des cheveux ou de tel vêtement.

Les écrivains sont généralement photographiés à leur domicile, et on dirait qu'ils ont été surpris, que Gisèle Freund n'a pas sonné, qu'elle est entrée par la fenêtre, qu'ils sommeillaient, qu'ils ont levé la tête quand même, sur un bruit de pas ou une ombre, et qu'elle leur a dit : « Restez comme vous êtes, je ne vais pas vous déranger. » *On ne sent pas une conversation préalable. Tous ces personnages semblent abandonnés à la photographie, et par la photographie, ils sourient rarement, ils regardent l'objectif de façon plutôt rétive. Et les renseignements que donne la photo sont des renseignements de rien et de tout à la fois, sur la décoration intérieure, sur le vêtement, et sur la posture naturelle du corps, comme une façon de rester courbé et pensif, assis sur une table pour Beckett ; une façon de se tenir le front pour Gide ou de lire à la loupe pour Joyce ; une certaine raideur pour Virginie Woolf. Ces renseignements sont de l'ordre de la pose, mais d'une pose « intérieure », et non de la pose intimée par le photographe.*

On imagine presque que ces personnages sont seuls, qu'ils n'ont d'autre vis-à-vis qu'eux-mêmes, et cela peut donner une impression de proximité très troublante, comme pour ce portrait de Cocteau qu'on dirait pris derrière une glace sans tain. Il est éclairé comme en plein jour, d'une dimension de la tête à peine réduite, et on le voit comme si on l'avait, physiquement, à 2 centimètres de soi. On peut distinguer le moindre pore de sa peau, les veines de sa main, la teneur très drue de ses cheveux, ses lèvres pâles et minces, ses yeux sont fixés vers nous, mais il ne peut pas nous voir, il est perdu à l'intérieur de lui, ou il est déjà mort, ses yeux sont de verre. L'objectif fait office, subtilement, de miroir.

Gisèle Freund expose aussi quelques natures mortes, qui sont simples et belles : un mannequin en cire dans la vitrine d'une parfumerie, des jambes de femmes emmêlées dans des bas de couleur, ou un coin cuisine après le casse-croûte, une image triviale devenue élégante. Mais surtout, l'écritoire de Virginia Woolf, planté dans le jardin, un jour d'été, à l'ombre d'une chaleur et d'une lumière très denses. Le grand cahier ouvert maculé et le porte-plume taché d'encre, le vase avec les quelques fleurs, le gros cendrier de porcelaine, le fauteuil momentanément délaissé. On a vraiment envie d'y prendre place, juste un instant, et il y a là une des forces de la photo, cette force de projection, cette délectation à entrer physiquement dans une image, comme font les enfants. Une image totalement ouverte, qu'on peut respirer.

HERVÉ GUIBERT.

★ 3, rue du Pont Louis-Philippe, 75004 Paris. Jusqu'au 24 mai.

Dessins de Michaux et Zao Wou Ki

Jeux d'encres

ZAO WOU KI travaille dans son atelier. Il est penché sur de grandes feuilles de papier chinois, un papier qui semble neuf et millénaire, épais et léger, qui boit bien l'encre dans sa masse. Il tient un étrange pinceau rond, large et court. C'est un modèle très ancien qui, depuis la Chine antique, a servi à tous les scribes et les peintres pour qui tout commence par la calligraphie. C'est le même pinceau avec lequel, dès l'âge de quatre ans, il a appris à écrire. Lorsqu'il appuie un peu, il fait de larges taches et, lorsqu'il effleure la surface de la feuille, des traits arachnéens.

Mais aujourd'hui il ne copie pas d'idéogrammes. Il exprime des sentiments. Des sentiments qui auraient des formes. Comme les anciens Chinois de la peinture *han*, il médite longtemps dans le silence, puis se lance sur la feuille de papier, où il ne sait où il va, mais sait très bien d'où il vient.

Pour sa part, Henri Michaux, poète et peintre, qui a écrit la préface du livre des *Encres* de Zao Wou Ki, exposées Galerie de France, ne laisse personne entrer dans son atelier lorsqu'il se penche sur ses feuilles de dessin pour se livrer à ses propres « jeux d'encres ». Mais Michaux comme Zao Wou Ki puisent, chacun avec sa nature et avec sa culture, à de semblables sources : l'espace pictural chinois, hétérogène, multiple, et vécu chaque fois différemment d'un lieu à l'autre sur une même œuvre.

Les deux artistes, plutôt que la nature, peignent leur nature. Celle de Michaux, à travers une humaine figuration d'hommes-taches, qui courent dans une panique générale, comme des inscriptions du peintre de Lascaux figurant sur la paroi rocheuse de grandes peurs que le dessin libère et le sort jette ailleurs. On peut voir, Galerie le Point Cardinal, ces dessins habités par une sorcellerie secrète, toute personnelle, toute particulière, au caractère aujourd'hui bien affirmé, mais portant toujours les traces de déchirements intérieurs des premiers jours.

Et on trouve dans les grands dessins de Zao Wou Ki, comme superposés l'un à l'autre, dans un subtil balancement indécis, tantôt un paysage chinois, tantôt un paysage *mental abstrait*, appartenant bien à cet art du geste contrôlé qui a émergé dans le Paris de l'après-guerre. Mais, plus que de paysages, Zao Wou Ki préfère parler, avec Michaux, de nature. De morceaux de nature qui s'imbriquent dans des constructions abstraites. De nature-nature, mêlée à la nature de l'homme. Ces dessins sont un splendide ballet de formes complexes qui, venant du songe, traversent le bras et coulent de la fine pointe du pinceau sur le papier, jusqu'à ce que celui-ci ait reçu son comptant d'encre, en noir et blanc et en grisailles infinies. D'abord, cela n'a l'air lié à rien, puis lorsque, selon le mot de l'artiste, « *ça tient* », tout commence à prendre une existence autonome.

Ce qui compte dans cette peinture aventureuse, chez Zao Wou Ki comme chez Michaux, c'est de rester à l'écoute de soi. Il faut parvenir à s'abstraire de tout pour s'écouter et savoir s'arrêter, afin qu'un coup de pinceau en trop ne détruise pas de miraculeux hasards que le peintre a *provoqués*. Il faut avoir la main heureuse et l'esprit lucide.

Si, sur ses tableaux, Zao Wou Ki reprend sans cesse sa peinture, dans le doute et dans le tourment, jusqu'à la faire parler, il n'y a, en revanche, pas de repentir possible dans le dessin. Il arrive que l'œuvre d'un artiste connaisse des moments fastes. Ainsi ces grands dessins de 1979 — seize en tout — où la maîtrise a fait alliance avec le bonheur.

JACQUES MICHEL.

★ *Dessins de Zao Wou Ki*, Galerie de France, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

★ *Encres de Zao Wou Ki*, ouvrage reproduisant les lavis du peintre depuis 1941. Préface d'Henri Michaux. Et, en guise de postface, un entretien de Françoise Marquet avec l'artiste. Edition du Cercle d'art.

★ *Dessins d'Henri Michaux*, Galerie du Point cardinal, rue Cardinale.

A BADEN-BADEN

Une architecture au service du musée

ON reviendra à peine sur la matière d'une exposition dont nous avons amplement étudié les aspects, multiples et divers, selon la gourmandise ou l'ascèse des peintres (*le Monde* du 27 décembre 1979). Mais la *Nature morte*, vécue à Münster et revécue à Baden-Baden, n'est plus la même malgré les nombreuses œuvres identiques qui ont transité de la première à la seconde. Si l'on retrouve bien des éléments fondamentaux de l'exposition vue à Münster, on constate une transformation de l'ensemble due pour une part à une sélection que la surcharge de la manifestation initiale appelait, pour une autre part, à l'apport de quelques œuvres de haut rang et la marque de leur spécificité : ainsi tel panneau de Pieter Claesz assemble avec une étrange subtilité des objets dont le mariage de raison demeure inexpliquable (D. Koetser, Zurich) : ainsi telle *Vanité* par Salvator Rosa complète avec une violence retenue l'ordonnance thématique du sujet développé au long d'une cimaise (Munich). Autre supplément : un exemple de virtuosité décorative est fourni par un « dessus de porte » de Monnoyer (Callieux, Paris).

Le dix-neuvième siècle est un peu mieux représenté qu'à Münster : Le chaud coloratur de la *Nature morte aux pommes* par Courbet (Rijksmuseum, Amsterdam) montre assez que la prison peut être bénéfique pour mettre au pas les prétentions de l'idéologie naturaliste d'un beau peintre. Le Kunsthaus de Bâle apporte aussi une contribution de poids et de rigueur à l'aboutissement de l'exposition avec un Cézanne où les pommes deviennent des solides en se géométrisant. Et les *Asters* de 1919 par Klee est le point final du déroulement de la nature plus vive que morte, tel un « soleil » circulaire de feu d'artifice, les Staël de Münster n'étant plus en place.

Au plus profond de l'intelligence

Sans plus insister sur le contenu, c'est sur le contenant qu'il faut attirer l'attention afin de réaliser que le « site » d'une exposition, le contenu étant similaire, est à même de tout bouleverser et de faire voir d'un regard neuf le déjà vu dans un autre environnement. Le constat s'établit au cours des étapes d'une exposition itinérante. Qu'est-ce à dire, sinon que l'architecture elle-même des salles d'un musée, leur articulation et, avant tout, leur éclairage, est un élément primordial pour faire valoir les œuvres. Cela pourrait paraître une lapalissade. Cependant, si l'on songe à ce que nos architectes ont conçu en vue de créer un nouveau Musée national d'art moderne, on ne peut s'empêcher de penser qu'un « fonctionnalisme », naguère honoré, a été plutôt négligé : la prouesse technique — que l'on est en droit d'admirer — de cinq niveaux vides superposés n'apporte, en fait, nulle solution au problème d'une circulation logique, encore moins à celui, essentiel, de l'éclairage.

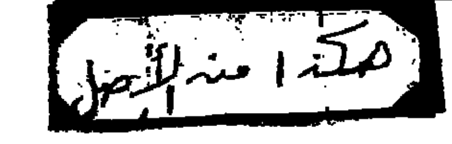
Cela nous ramène à la Kunsthalle de Baden-Baden, construite en 1907 par l'architecte Billing. C'est sur l'ouvrage de ce dernier que les architectes de *nos futurs* musées devraient se pencher. Le parti du précurseur Billing pourrait leur paraître trop simple, mais c'est précisément cette simplicité qui fait son efficacité : le dessin des salles, leurs proportions, leur liaison et surtout l'indispensable éclairage zénithal, autorisent une optique entièrement nouvelle sur l'ensemble de l'exposition par rapport à celle de Münster et fait que le regard s'enchante de ce qu'il ne pouvait clairement goûter auparavant. Les exemples de « reviviscence » d'un tableau vu dans ces nouvelles conditions ne manquent pas. Pour n'en donner qu'un seul, faute de place, le regardeur *voit* enfin la *Grande Vanité*, de Stoskopff (musée de l'Œuvre Notre-Dame, Strasbourg) comme il n'a pu la voir précédemment ni à Münster ni à Strasbourg, sa demeure. Il la reçoit, cette *Vanité*, en plein dans les yeux, au plus profond de l'intelligence et du cœur. Pour ce, il ne fallait prétendre à construire « moderne », mais seulement savoir capter la lumière pour qu'une autre lumière jaillie de la sérieuse modestie d'un peintre vienne jusqu'à nous, comme un message au-delà des temps avec toute la force signifiante d'une parabole ou, si l'on préfère, d'une allégorie.

Il suffit aujourd'hui de traverser le Rhin sans peine pour s'en rendre compte et admettre qu'un faux modernisme en matière d'architecture de musée est dépassé par un précurseur sans prétention.

PIERRE GRANVILLE.

★ Jusqu'au 15 juin.

MAISON DU DANEMARK
142, Champs-Elysées (8e) - 2e étage - Me Etoile
Les peintres de Skagen
1870-1920
Tous les jours de 12 h. à 19 h., dimanche et fêtes de 15 h. à 19 h.
DU 24 AVRIL AU 10 MAI
Entrée libre



Au Musée d'art et d'essai

Matière grise

Une des trois nouvelles expositions du palais de Tokyo est consacrée à la grisaille. Elle rassemble une centaine d'œuvres, complétées par des documents qui, d'une technique à l'autre, d'un siècle à l'autre, montrent la constance du goût des artistes pour le camaïeu gris et la diversité des partis qu'ils en ont tirés.

LES volets que l'on rabattait en temps de Carême pour clore les triptyques étaient peints en grisaille : ainsi les deux saints Sébastien et Antoine au dos du *Jugement dernier* de Rogier Van der Weyden, à Beaune. C'est, disaient les liturgistes, que la couleur ne sied pas au temps de la Passion, où la divinité semble absente. Quelques années plus tôt, au volet extérieur de l'*Agneau mystique*, Jean Van Eyck avait figuré de même les deux saints Jean accompagnés chacun d'un des donateurs ; mais, surprise, les donateurs, peints « au vif », sont dotés de couleurs, le visage et les mains roses ; les deux saints gris, pétrifiés, appartiennent à un autre registre du réel. Du coup toutes sortes de possibilités s'ouvrent au gris dans la figuration et la peinture ne cessera d'en jouer jusqu'à... Juan Gris et Giacometti. Joli problème, déjà traité au musée de Houston en 1973-1974 et déployé avec brio à travers une masse de tableaux, dessins, documents empruntés aux musées parisiens.

La composition monochrome tend vite au trompe-l'œil ; ceux de Vispré, qui produisait, finement peints à l'huile, des verres brisés au-dessus de gravures de Callot, par exemple, sont bien connus, mais n'épuisent pas le problème. Car le gris sur gris, le camaïeu, triomphe dans l'imitation du relief, et l'on est admirablement servi avec le *Louis-Philippe à Cheval*, de M. J. Blondel (1832). De fait, bon nombre de décorations du siècle dernier comportaient des panneaux entiers ou des *soubassements* en grisaille : Delacroix au Palais-Bourbon, Chassériau à la Cour des comptes. Et c'était là une vieille pratique remontant au moins aux « Stanze » du Vatican, et aux décors provisoires familiers aux Italiens du seizième siècle, comme celui qui revêtit, en 1515, la façade entière de la cathédrale de *Florence*, avec des « feints bas-reliefs » à n'en plus finir.

Finesses et paradoxes

Rien de plus instructif et de plus divertissant que ce parcours à travers les finesses et les paradoxes. Un courtisan exalté de Louis XIV composa un « Parnasse français » destiné à être fondu en bronze et se donna un mal fou pour y figurer toutes les gloires du Grand Siècle (étude par Judith Colton, 1979) ; un tableau de N. de Poilly (1723, Versailles) en donne la substance grise, si l'on peut dire. Les frises en camaïeu bleu de Gamelin sont d'une élégance exquise, qui devient merveilleux dans le meuble bleu et blanc de Dubois (Petit Palais). Les peintres sur émail, les virtuoses de la tabatière, s'en donneront à cœur joie pour imiter camées et médaillons sculptés. On s'amuse. On est loin du Carême, le monochrome est devenu le *fin du fin*, avec sans doute une nuance rare, distante, rêveuse, qui a été exploitée par les peintres subtils comme Picasso jeune et Puvis ; mais que dire du curieux *Portrait de Bazille*, par Renoir (1867).

Un rassemblement original comme celui-ci trace des avenues. Trois directions s'entrecroisent : la miniature, où le génie de Jean Pucelle introduit vers 1325 une peinture « décolorée » de grand style, en avance d'un siècle sur les exercices des grands Flamands au dos des retables (il faut faire un saut au Louvre pour voir l'étonnant « parement de Narbonne », noir et blanc sur soie). Le vitrail, si sensible aux modes distinguées, réagira parfois aussi en ce sens.

D'autre part, les études de valeurs à l'atelier, qui supposent le seul rapport du clair et du sombre, comme on en a d'innombrables exemples, de Gozzoli à Rubens, avec des « feuilles de présentation », où le projet de décor ou de retable est complet en camaïeu : la fameuse esquisse de Baglione pour *la Résurrection* par exemple.

Et puis, il y a le fait que, la grande peinture des anciens anéantie, la sculpture imposait des formes, dont les peintres voulaient aussi s'emparer : Falconetto fixe ainsi en camaïeu un relief « à l'antique » comme Mantegna, comme Venius et les Nordiques, comme les émailleurs limousins. Tout un domaine s'ouvre à l'imagination, vrai et faux, impérieux et lointain à la fois, qui est pour Mantegna, Corrège... d'une haute intensité poétique. Dialogue entre la fiction et l'image, entre la forme peinte et la forme sculptée qui se renouvelle dans cette brillante exposition.

ANDRÉ CHASTEL.

★ *La Grisaille*, peintures, dessins, émaux... organisé par F. Viatte, M. Hoog et un groupe de conservateurs. *Musée* d'art et d'essai.

L'IRAK ET SON PASSÉ

Menaces sur Babylone ?

« BABEL, part majeure de notre héritage culturel », « Babylone appartient à toutes les nations », proclament des pancartes à l'entrée des ruines de l'ancienne capitale de la Chaldée, *à 100 km au sud de Bagdad.* Les écoliers irakiens qui, vêtus d'un uniforme sur lequel est imprimée la carte du monde arabe, visitent en foule, le vendredi, les vestiges *de Babylone apprennent ainsi* que le parti Baas, au pouvoir en Irak depuis 1968, ne rejette pas l'antiquité païenne de la Mésopotamie, dans ce *« temps de l'ignorance »* pré-islamique décrit par la tradition musulmane.

Bien au contraire, l'Irak d'aujourd'hui, tout en militant pour le panarabisme, assume sa longue histoire *pré-arabe dans le but de renforcer* l'unité nationale. Que l'on songe que, aux côtés des musulmans, eux-mêmes répartis entre Arabes sunnites et chiites, Kurdes et Turkmènes, il y a aussi sur le Tigre et l'Euphrate des chrétiens portant les noms fabuleux d'Assyriens et de Chaldéens, des adorateurs du diable apparentés aux zoroastriens de la Perse, *des Sabéens, des Arméniens,* des jacobites, etc.

Cet engouement pour le passé que le pouvoir est parvenu à inculquer à la jeunesse n'a pas, hélas ! *que des avantages : en ce printemps* 1980, le site où vécurent Hammourabi, Sémiramis, Nabuchodonosor et Alexandre, déjà traversé par l'autoroute Bagdad-Hilleh, est tout agité d'ouvriers en salopette paraissant jouer aux quatre coins, manœuvrant des pelleteuses, posant des rails, déplaçant des outils. *« C'est,* nous explique-t-on, *que notre gouvernement veut reconstruire Babel avant le sommet des Etats non alignés prévu à Bagdad en 1982. »*

Reconstruire la cité des jardins *suspendus, dont il ne reste guère* que des montagnettes de briques écroulées ? Comme le dit si bien Paul Morand : *« Ici, les antiques civilisations qui bâtissaient en matière molle se sont affaissées, aplaties les unes sur les autres. »* Là où des vies entières d'archéologues seraient nécessaires pour séparer délicatement les tranches de *mille-feuilles des villes successives,* on envoie des dents d'acier qui ne font qu'une bouchée de plusieurs siècles ! *« Au bord des fleuves de Babylone, nous étions assis et et pleurions. »*

Certes les zélées autorités de Bagdad n'ont pas l'ambition de rebâtir Babylone, mais simplement de hâter les travaux de restauration *que l'on veut montrer dans deux* ans au « tout tiers-monde » politique. Mais cela vaut-il la peine, pour relever quelques murs de brique supplémentaires, de broyer de grands pans de cette histoire pour laquelle le Baas montre tant d'intérêt et qui, bien qu'en poudre, a encore bien des secrets à *livrer* ?

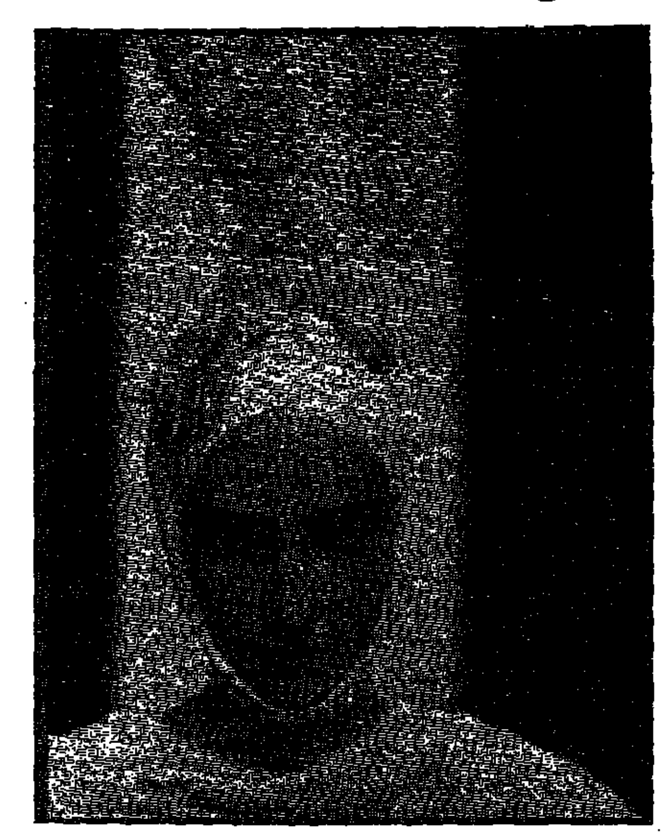
L'administration irakienne n'a pas partout, il faut le dire, la main aussi malheureuse qu'à Babylone. A Bagdad, l'Iraqi Museum est sans *doute le plus riche et surtout le* mieux organisé — de Sumer aux califes abbassides — des musées proche-orientaux. A Ctésiphon, à 30 km de Bagdad, où le bâtiment *nord du palais du roi sassanide* Chosroës II Parviz (septième siècle), *accolé* à la plus haute voûte en brique connue (37 m), avait été emporté par une crue du Tigre à *la fin de la période turque*, on a entrepris d'en reconstruire une partie. La façade de l'aile sud intacte et d'anciennes photographies permettent, avec ces immuables *briques jaunes que le pays utilise* depuis cinq ou six millénaires, de refaire à l'identique l'aile écroulée.

De même, en plein Bagdad, la restauration minutieuse de l'un des *plus beaux monuments* de l'art arabe, la *madrassa* (collège) Al-Mousancirieh — élevée d'un seul jet en 1233 par Moustancir, avant-dernier calife abbasside de *Bagdad*, — est *en* cours d'achèvement, réparant ainsi les siècles d'humiliation durant lesquels cet édifice *hautain*, et pour tout dire sublime, dut supporter le désordre d'un caravansérail, puis l'ennui d'une douane. L'Irak a assez de splendeurs à montrer à ses invités, sans avoir *besoin d'infliger* à Babylone une avanie de plus.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

Baron De Meyer à la Remise du Parc

Les cendres d'Olga



LA Remise du Parc expose une quarantaine de photos du baron De Meyer, surtout des photos de mode, et quelques gravures de Camera Work, des natures mortes irisées par la lumière, une simple clématite qui s'épanche hors d'un verre, une fleur de lotus qui se déploie dans une soucoupe.

Philippe Jullian, dans une biographie éditée à New-York en 1976 par Robert Brandeau, et qui, bizarrement, n'a jamais été traduite en France, raconte des choses assez extravagantes sur ce faux baron qui avait été anobli par Edouard VII parce qu'il avait épousé sa filleule, ou parce qu'il avait retouché avantageusement son portrait — il existe deux versions. Amoureux fou de beauté, et ayant le chic pour religion, le baron était un retoucheur de génie, et c'est peut-être d'abord à cela qu'il dut son succès : il arrivait à faire du visage humain un masque absolument lisse, sans impression de peau, un visage de pierre immortel... Il éclairait ses modèles par-derrière, pour embrasser d'une aura surnaturelle leurs chevelures et leurs fourrures. Il n'hésitait pas à souligner les profils d'un pinceau de lumière, pour les affiner, et pour qu'ils brillent comme du cristal. Il mettait des gazes de soie sur ses filtres. Il enveloppait les femmes de draps de satin ou de tapis persans, il les surchargeait de tulles transparents et froufroutants. Il faisait poser les petites filles de l'aristocratie dans des robes de pauvresses. Ses mains devaient sentir la poudre.

On s'en doute, la personnalité du baron n'avait rien à envier, en extravagance, à ses photos : Adolphe Watson Meyer, de son vrai nom, né en 1868 à Paris, à Chicago ou en Saxe selon ses biographes, était aussi décorateur d'intérieur et costumier. En 1889, il épousa Olga Caracciolo, et partout où ils s'installaient, de Paris à Venise, d'Istanboul à New-York, ils s'entouraient de personnages excentriques, de maharadjas et d'espionnes ; ils donnaient des bals, des concerts et des ballets dans des décors orientaux faits de tapis chinois, de tables laquées basses et de pékinois empaillés. La signature du baron était une arabesque d'or. Ils faisaient du spiritisme, lisaient dans les boules de cristal. On les accusa eux aussi d'espionnage. Olga fut la première femme à couper ses cheveux et à les teindre en bleu pour les assortir à la couleur de son jardin anglais, « the Blue Garden », dont les fleurs bleues se reflétaient sur le bleu du fleuve. Ses amies du grand monde n'étaient pas moins insensées : l'honorable Mrs Cadogan vivait avec un boa constrictor ; Violette Murat osait boire du whisky et faire craquer en public une allumette. Les jeunes gens portaient de la flanelle blanche, Elsie de Wolfe inventa la couleur beige, Olga était réputée pour ses turbans à aigrette et ses chinchillas.

De mauvaises langues avaient surnommé le couple ambigu que formait De Meyer et sa femme « Pédéraste et Médisante ». A Venise, ils fréquentaient le palais Fortuny. A New-York, ils donnaient des conférences pour les dames de la société, ils leur enseignaient les belles manières européennes, leur donnaient des conseils de décoration et les faisaient poser dans des tableaux vivants à la manière de Botticelli, de Giorgione ou de Titien. A Alexandrie, ils payaient un jeune danseur pour qu'il danse pour eux, toute la nuit, entièrement nu entre les Sphinx, éclairé par les torches des bédouins. L'éther et la morphine étaient devenues de mauvais goût, mais on s'adonnait sans relâche à l'opium et à la cocaïne. Et quand la femme du baron mourut prématurément au cours d'une cure de désintoxication, il emmena ses cendres partout avec lui dans un petit coffret, et conversait avec elle. Un jour, faisant une sieste sur un yacht, ses amis s'introduisent dans sa cabine, ouvrent le coffret et, croyant trouver la cachette de sa cocaïne, se mettent à sniffer les cendres de la défunte...

Mais où en est la photographie au milieu de toutes ces histoires abracadabrantes ? Le baron travailla à New-York pour Vogue *et* Vanity Fair. *Ses photographies furent publiées par Stieglitz dans sa revue* Camera Work. *Il fit un livre sur les Ballets russes. Mais, vers les années 25-30, son style commence à paraître désuet : on lui préfère Steichen, moins diaphane, moins lymphatique, et aussi moins « cocotte ». En 1939, après la mort de sa femme, De Meyer tente sa chance à Hollywood, mais sans succès, et meurt abandonné en 1949. Aujourd'hui encore, certains dictionnaires ou histoires de la photographie ignorent totalement De Meyer alors qu'il fut, à l'évidence, un très bon photographe, un portraitiste remarquable.*

Il manque à l'exposition de la Remise du Parc les photos lascives que De Meyer fit de Nijinski, et cette photo, si belle, d'une femme aux seins nus et au visage de citrouille, entièrement masqué par une cagoule nouée autour du cou, qui fait un mouvement de danse étonné. Mais les exemplaires de cette photo sont extrêmement rares, et les tirages originaux de ses photos de mode coûtent déjà dans les 5 000 F. — H. G.

★ 2, impasse des Bourdonnais, Paris-1er. Jusqu'au 24 mai.

LIVRES



Arts

THAILANDE DES FORMES, par Jean-Michel Beurdeley. — Lorsqu'il s'agit du peuple Thaï, artiste jusqu'au bout des ongles — de ceux qui façonnent comme de *ceux, prolongés par des ongles* effilés, qui miment la « danse de l'oiseau », — on hésite à qualifier de fonctionnelle la beauté des moindres objets du ci-devant Siam. La vérité est plus complexe. Sans doute Jean-Michel Beurdeley, qui la connaît par cœur, a-t-il raison d'insister sur le rapport essentiel qui existe entre l'usage, la forme et la matière. *Il est flagrant, le rapport,* aussi bien dans un pot à cuire le riz ou un parapluie que dans tout ce qui doit transformer en fête perpétuelle l'existence quotidienne. Mais justement, cette exigence donne le pas au plaisir sur la nécessité. Et pour nous en persuader, l'analyse très poussée de l'auteur, qui abolit la fausse distinction des arts appliqués et des « nobles », s'efface devant les pièces à conviction, les admirables photos de Hanz Hinz où défilent les céramiques de fouille, les masques, les pièces de vannerie (osier, bambou, rotin). Les cages de coqs de combat, les laques noires, rouges, or, incrustées ou non de nacre, les cerfs-volants, les gongs, les bijoux, les écharpes, les tissus, les instruments de musique (à percussion), et l'art floral, et l'architecture bien sûr. Car les Thaï ne se contentent pas de vivre sur leur passé. Ils créent sans cesse des formes nouvelles, profondément empreintes de spiritualité, qu'elles soient destinées à participer aux spectacles ou à servir de nasses à poissons. Exécutées selon les rites, mais des rites toujours vivants. — J.-M. D.

★ Office du livre.

Cinéma

« LA REVUE DU CINÉMA » (tomes IV et V)

L'édition en fac-similé du cinquantenaire de *la Revue du cinéma*, de Jean-George Auriol, est terminée. A deux mois d'intervalle, les tomes IV et V viennent de paraître. *Ils groupent les numéros de la deuxième série d'après-guerre* (1 à 10, 1946-1948, 11 à 19/20, 1948-1949). L'édition originale de cette série, *qu'on trouvait en solde* dans les années 50, était devenue presque aussi rare que la première, mais elle était mieux connue. On voit bien, maintenant, comment elle fut la suite naturelle de l'autre.

Dans la préface du tome IV, Jacques Doniol-Valcroze raconte sa première rencontre avec Jean-George Auriol (dont il allait, avec Jacques Bourgeois, devenir l'adjoint à la revue), en 1945, au café de Flore. Et comment il devient, grâce à lui, journaliste de cinéma. Il raconte aussi les tribulations de cette revue aux éditions Gallimard. Gaston Gallimard était seul à y croire, et l'échec commercial de *la Revue du cinéma* fut pour Jean-George Auriol une « *blessure profonde* ». Il y a plus de tristesse que de nostalgie dans le rappel de cette aventure. Mais, avec le temps, le modèle que fut, par deux fois, *la Revue du cinéma*, n'a-t-il pas gagné la partie ? *Les Cahiers du cinéma* en sont nés en 1951. On connaît la suite.

Odette et Alain Virmaux, qui ont fait pour toute la réédition, un travail considérable, examinent, dans un remarquable essai, *D'une mythologie à l'autre*, la continuité, après quinze ans de silence, de l'esprit de Jean-George Auriol, malgré les mutations historiques. La ligne fut poursuivie, avec lui, par de nouveaux venus qui ont ouvert le chemin d'une critique moderne : Jacques Bourgeois, dont on a trop oublié le rôle depuis qu'il est passé à la musique, Georges Sadoul, Lo Duca, André Bazin, Jean-Pierre Chartier (signant aussi Jean-Louis Tallenay, fondateur de l'hebdomadaire *Radio-Cinéma*, devenu *Télérama*), Pierre Kast, Maurice Shérer (Eric Rohmer), Henri Langlois. L'extrême richesse des articles historiques (sur Lang, sur Orson Welles et bien d'autres), des comptes rendus de films doit être une surprise pour ceux qui n'ont pas connu cette époque des choix déterminants. Le dernier et célèbre n° 19/20, consacré à « l'Art du costume dans le film », est resté inégalé. De nombreux témoignages et une postface de Denise Tual directrice associée de *la Revue du cinéma*, complètent (tome V) cette réédition dont on ne dira jamais assez la nécessité.

J. S.

★ Filméditions Pierre Lherminier. Environ 295 F le volume.

Rock

LED ZEPPELIN

Dans les années 70, Led Zeppelin a été une des grandes figures du rock en créant une musique qui alliait l'âme et le cœur, avec d'amples mouvements lyriques cédant brusquement la place à un déchaînement dévastateur. Rock flamboyant s'il en fut, la musique de Led Zeppelin, de Jimmy Page, son guitariste-leader, et de Robert Plant, son chanteur, conjuguait superbement les mélodies les plus délicates avec le rock émotionnellement intense.

Alain Dister raconte aujourd'hui l'aventure de cette machine de rock, son ascension et ses éclats et aussi cette demi-retraite qui est la marque présente d'autres groupes comme Chicago ou Fleetwood Mac. — C. F.

★ Ed. Albin Michel. Colles. Rock and Folk. 190 pages. 30 F.

DISQUES



Jazz

JIMMY REED : *Hard Walking Hanna*. — Comme beaucoup de *bluesmen qui ont connu le succès* à Chicago, Reed était un homme du Sud, un chanteur, guitariste et harmoniciste du Mississippi. *Il avait bourlingué* avec Lavern Baker et Big Maybelle, s'était hissé jusqu'à la scène du Carnegie Hall et de l'Apollo Theatre. Il revit en ce disque. (A-Z International 310.)

ZOOT SIMS : *Just Friends*, avec Harry Edison, et *Warm Tenor*, avec Jimmy Rowles. — On ne se lasse pas d'entendre Zoot disserter sur les grands thèmes du répertoire, avec son attaque ferme, sa sonorité feutrée, son swing ravageur. Dans les années 50, la critique s'interrogeait pour savoir si ce *brother*, apparemment chaud au-dehors, n'était pas glacé au-dedans. Ou l'inverse. De quoi rire. Il ne brûle pas comme Jacquet mais il a une bonne chaleur jazziste. N'oublions pas qu'il en est plusieurs. (Pablo-R.C.A. 2310 841 et 2310 831.)

COUNT BASIE-ELLA FITZGERALD : *A Perfect Match*. — Un souvenir de plus d'une nuit de Montreux. Des vieux amis, en juillet 1979, après le récital de la chanteuse, se retrouvent pour une plage de dix minutes, excellentes : *Basella*, qu'ils ont cosignée. (Pablo-R.C.A. 2312 110.)

L. N.

Rock

WILLY DEVILLE : *Le chat bleu*. — L'une des voix les plus poignantes et typées du rock'n roll. Celle d'un homme, Willy Deville, habité par des passions éperdues, qui vit la rue et la raconte en un claquement de doigts. New-Yorkais aux allures de Portoricain, Willy Deville a de la classe. Il rêve en français, se passionne pour Edith Piaf et Charles Dumont, enregistre à Paris et transcende tout ce qu'il touche. Accompagné ici par les anciens musiciens de Presley, le chanteur brasse les styles (blue, urbain, rock, mazurka, ballade, doowoop), qui gardent une unité grâce à une pureté et une authenticité contondantes (33 t. Pathé-Marconi 86086).

A. W.

Variétés

CHANSONS CUBAINES

Malgré un statut de fonctionaires qui a transformé les musiciens et chanteurs de Cuba en salariés payés entre 200 et 300 pesos par mois, malgré une bureaucratie pesante qui a enlevé à l'artiste une part essentielle de son initiative naturelle, et conduit parfois à des aberrations — on cite souvent à La Havane le cas d'un saxophoniste de jazz que la bureaucratie avait placé dans un orchestre de musique andalouse et qui, un jour, perdant toute prudence, toute patience, se révolta : les autorités de tutelle eurent alors l'idée de lui confier un autre emploi, celui de gardien de zoo, — une formule de chanson engagée dans la vie sociale et dans l'action politique s'est, on le sait, développée dans l'île des Caraïbes, elle a pris le nom de la « Nueva Trova » et a chanté les espoirs, les tristesses, les joies, les luttes d'un peuple. Incontestablement Pablo Milanes et Silvio Rodriguez sont les meilleurs représentants de ce mouvement : ils sont des poètes et des compositeurs de ballades élaborées qui ont de la puissance, de la force et souvent en même temps une grande et étonnante sérénité.

Les chansons de Milanes et de Rodriguez ont commencé à faire le tour du monde il y a trois ans à l'occasion de tournées des chanteurs. Voici aujourd'hui le premier album de chacun de ces deux auteurs-compositeurs à paraître en France. Le disque de Pablo Milanes, plus subtile dans la musique et dans les mots, contient singulièrement quelques très belles ballades dont « *le temps, cet implacable temps qui passe* » et « *La vida no vale nada* » qui donne son titre à l'album.

★ Deux 33 tours, Le chant du monde : LDX 74731 et LDX 74732.

JUAN CEDRON (*Trottoirs de Buenos-Aires*) : Julio Cortazar, le poète, Edgardo Canton, le musicien, et Juan Cedron, le chanteur (et fondateur du Cuarteto Cedron) se sont réunis pour imaginer des tangos de l'exil, des tangos où la tradition est subtilement adaptée, des tangos de nostalgie sur les temps où « *les rues au nord, au sud, se tendaient comme les mains de l'amitié* », alors qu'aujourd'hui, « *la nuit est devenue d'un coup la mort* », hurlement, sueur, gémissement. « *Qu'est devenu le temps d'hier ? / Où attend l'aujourd'hui ? / A quoi ça sert le cœur ? (...) A quoi bon faire la lumière si en fin de compte vivre ou mourir revient au même ?* »

Juan Cedron chante admirablement Cortazar accompagné par de grands tanguistes : Cesar Stroscio, Juan José Mosalini, Miguel Praino et beaucoup d'autres. (33 tours Polydor, 2 473 114.) — C. F.

« Cinéma et Histoire » à Valence

IMAGES DE L'HOMME

Pour la sixième manifestation du cycle Cinéma et Histoire, du 8 au 16 avril, le Centre de recherche et d'action culturelle de Valence et le ciné-club Jean-Michel (F.F.C.C.) avaient, sous la direction de Jacques Grant et de Françoise Calvez, choisi pour thème : l'homme. L'homme, « singulier », en tant qu'il fait la loi, l'impose à la nature et à ses semblables (et à ses dissemblables). L'homme comme être de pouvoir, mais aussi l'homme comme être de séduction : séduit et séducteur. L'histoire de son pouvoir, l'évolution de sa séduction, celle qu'il subit d'un être, d'une idée, d'une image, d'un système... ou bien le pouvoir et la séduction qu'il impose à autrui. Bref l'homme, en ce qu'il se distingue d'une femme.

CINEMA et Histoire a essayé cette année de suggérer par le choix même des films, européens et américains, depuis le début du parlant jusqu'à aujourd'hui, ce qui pourrait contribuer à la constitution d'une anthologie d'images (et de sons) de l'homme, en partant de l'hypothèse qu'il est un mythe moins déclaré, mais aussi consistant — dans sa représentation cinématographique — que celui de la femme.

Des « tables rondes » avaient lieu dans une pièce éclairée par le soleil, où réalisateurs de films, critiques, historiens, chacun à sa spécialité, essayaient, à partir de thèmes de discussion (La nature et la loi ; Séduction : l'identité plutôt que la différence ; Metteurs en scène), de rendre vivante, d'abord pour eux-mêmes, la question : qu'est-ce que l'homme, a-t-il une spécificité ? Le malaise, exprimé par la

Parmi les films choisis, citons côté Hollywood : *Soudain l'été dernier*, deux films de Hawks, *Pacific Express*, de De Mille, *Morocco*, de Sternberg, et, ce qui fut une révélation, *The Bigamist (Bigamie)*, réalisé par l'actrice Ida Lupino en 1953, premier film d'une femme à Hollywood : l'homme n'y est pas, pour une fois, indispensable. Côté Europe, Bresson, Autant-Lara, Duras, Antonioni, aident à préciser le contour de ces images. Les films se succèdent ainsi l'après-midi, tandis que le soir un seul film est projeté puis, lui, discuté. L'auteur ou l'acteur du film répond aux questions des spectateurs, très nombreux : la grande salle est presque toujours pleine. C'est ainsi qu'on put voir, interroger et écouter : Micheline Presle (pour *Certaines nouvelles*, de Jacques Davila), Maurice Ronet (ici auteur du film *Bartleby)*, Laura Betti (pour *Théorème*), Eddie Constantine (pour ses Lemmy Caution d'autrefois et ses films allemands d'aujourd'hui réalisés par Peter Lilienthal et Fassbinder, dont on put voir l'inédit de 1976, *Je veux seulement qu'on m'aime*), Serge Gainsbourg (ici auteur du film *Je t'aime, moi non plus*) et Gérard Depardieu à qui une journée fut consacrée. Enfin, une pleine journée fut dédiée à un amateur persévérant de la violence masculine, Robert Aldrich (mieux inspiré dans *Pas d'orchidée pour Miss Blandish* ou *Fureur apache* que dans *Plein la gueule* et ses films récents).

En donnant au programme de Cinéma et Histoire la coloration de ses goûts cinématographiques et de ses sympathies, Jacques Grant, avec ses assistants à la programmation et à l'organisation, donne par là même à ces journées de Valence un caractère détendu et favorable à une perception correcte du cinéma, qui s'ajoute à la qualité de n'être pas une manifestation compétitive, soumise aux pressions de la production récente. On peut regretter l'absence — est-ce seulement raison de disponibilité de copies ou de surplus de films ? — de films de Renoir, Dreyer, Mizoguchi, Ford, Lang, Godard (celui de *Numéro Deux)*, qui ont peut-être tracé des portraits d'hommes plus complets et plus complexes que ne l'ont fait Hawks, Sternberg ou Aldrich, davantage enclins au monothématisme et à la monochromie du regard tels qu'on peut les retrouver dans les films de Gainsbourg, Duras, Fassbinder. Il est vrai qu'on prend alors position et que l'on quitte l'étude thématique et figurative pour faire de l'évaluation esthétique.

Mais ne dégagerait-on pas, en désignant des conceptions différenciées du cinéma, une approche plus critique des contenus ? Cinéma et Histoire, en marquant de subjectivité le seul choix des films, se refuse à l'imposer et même à le faire. En effet — spectateur ou critique — nous pouvons prendre acte de cette relative indifférence esthétique dans la sélection des films qui nous sont proposés, les voir ou ne pas les voir, les revoir ou les mieux fuir, puis dégager, chacun à son rythme, les images de cette figure qu'on appelle « homme », afin d'y voir un peu plus clair ou bien encore n'entrer au Palace de Valence que pour goûter à des films sans en attendre de réponses, ou bien en laissant aux questions le temps de naître. Empruntant une apparence qui va de Marlon Brando à Joe Dalessandro — avec cette admirable collection de photos qui la multiplie dans le hall du cinéma, — les héros masculins défilent ici comme des mannequins de l'Histoire, éclairés par l'ironie. Une ironie encore pleine de son sens premier : l'interrogation.

JEAN-CLAUDE BIETTE.

(*Cinéaste, rédacteur aux* Cahiers du cinéma).

LA MORT D'ALFRED HITCHCOCK

Le maître à filmer de la nouvelle vague

(*Suite de la première page.*)

Il revient au genre proprement policier, la critique française d'après la libération ne le reconnait plus. Ses films peuvent bien continuer d'accumuler les recettes, on l'ignore pratiquement jusqu'à l'entrée en scène de la jeune équipe des *Cahiers du cinéma*.

Ce n'est nullement sous-estimer les mérites propres du « *maître du suspense* » ni exagérer le rôle de la critique que de prétendre que les Claude Chabrol, les Eric Rohmer (ex-Maurice Schérer), les François Truffaut, les Jean-Luc Godard, les Jacques Rivette, ont créé un second Alfred Hitchcock. Chabrol et Rohmer lui consacrent un petit volume remarquable de la collection cinéma lancée par les Editions universitaires, ils y développent à loisir leur interprétation métaphysique, mais très documentée, très précise, voire très technique, de l'œuvre du maître.

La « bande des cinq » des *Cahiers* passe à son tour derrière la caméra, atteint assez vite à une célébrité qui fera tache d'huile dans le monde entier — des nouvelles vagues naitront un peu partout sur le modèle français. Et pourtant, François Truffaut, alors en pleine gloire, n'hésite pas à interrompre son travail de cinéaste pour préparer un livre d'entretiens avec ce même Alfred Hitchcock, livre, pour lui, aussi important qu'un film, conçu et monté comme un film, et devenu le livre de chevet des étudiants en cinéma des universités américaines : *le Cinéma selon Hitchcock* (éditions Robert Laffont, 1966). « *Son œuvre*, déclare Truffaut dans la préface, *est à la fois commerciale et expérimentale, universelle comme le* Ben Hur *de William Wyler et confidentielle comme* Fireworks *de Kenneth Anger.* »

Cette conception d'Alfred Hitchcock comme pionnier de l'avant-garde cinématographique sera avalisée une décennie plus tard par la nouvelle critique, les jeunes sémiologues, disciples de Christian Metz, qui décortiquent ses films plan par plan et prennent un plaisir raffiné à démonter, ou à déconstruire, les savantes mécaniques du poussah londonien. La critique anglo-saxonne a depuis longtemps pris le relais, du moins cette partie de la critique anglaise et américaine directement façonnée par le style *Cahiers du cinéma*, puis par notre école de sémiologues. La forme, va-t-on répétant partout, crée le contenu, demeure sa propre justification. Le miracle, c'est que le grand public suit.

Né à Londres le 13 août 1899, d'un père marchand de volailles, le jeune Hitchcock est élevé chez les jésuites, au collège de Saint-Ignace. Il fait ensuite des études d'ingénieur. Dès 1920, il écrit des sous-titres de film, entre aux studios d'Islington. Michael Balcon, le producteur à qui l'on doit dans l'immédiat après-guerre (celle de 1945), la veine éphémère de la comédie anglaise, le prend sous sa protection. Hitchcock avait dirigé son premier film en 1922, *Number Thirteen*, sur le petit peuple londonien. Michael Balcon le fait travailler comme assistant du metteur en scène Graham Cutts, il est à la fois assistant à la mise en scène, directeur artistique et monteur. Il part avec Graham Cutts travailler en Allemagne, dans les studios de la U.F.A., à Neubabelsberg, il y dirige lui-même deux films.

Deux ans avant la *Loulou* de Pabst (avec Louise Brooks), Alfred Hitchcock, de retour en Angleterre, met en scène le personnage de Jack l'Eventreur dans *The Lodger*, qu'il considère comme son premier film important. Il débute en 1929 dans le cinéma parlant avec *Blackmail*, qui l'impose comme « maître du thriller » (ou du suspense) : cette réputation l'accompagnera toute sa vie. La *Hitchcock touch*, sinon le mythe Hitchcock, sont déjà nés. Chabrol et Rohmer y voient « *le premier exemple de film « prémédité »... (où) entre un dosage d'éléments commerciaux et de volonté créatrice, de « concessions » et de « message »* : pour les deux compères, amoureux du paradoxe, le message c'est la mise en scène, et le scénario la concession !

L'influence allemande

Divers critiques reconnaissent dans ces premières œuvres l'influence de l'expressionnisme allemand, découvert de l'intérieur à Berlin, influence qui accompagnera le maître durant toute sa carière ; l'élément visuel prédomine, mais le fameux documentariste écossais John Grierson, critique à ses heures, trouve Hitchcock trop superficiel et, après avoir vu *Rich and Strange* (1932), il l'appelle « *le suprême provincial* ». En revanche, *The Thirty-Nine Steps* (1935), d'après le roman de John Buchan) et *The Lady Vanishes* (1938), font l'unanimité de la critique et du public anglais. Le premier est un chef-d'œuvre, d'humour, de malice, de suspense : le cinéaste ne retrouvera plus aux Etats-Unis ce bonheur d'expression.

Alfred Hitchcock est au sommet de sa carrière quand David O'Selznick, le producteur d'*Autant en emporte le vent*, l'invite à venir tourner en Amérique. Son premier travail, *Rebecca*, d'après un roman de Daphné du Maurier (il y utilise pour la première fois une de ses actrices favorites, Joan Fontaine), est un coup de maître qui lui vaut un oscar. Hitchcock s'installe définitivement à Hollywood. Il a changé de registre, il va utiliser les raffinements techniques que lui offre la capitale du cinéma à raconter des histoires de plus en plus complexes. Comme l'explique fort pertinemment Truffaut, il n'y a plus temps fort ni temps faible. Chaque détail, chaque nuance, est traité avec la même intensité dramatique : ce qui n'était que suggestion discrète, esquisse, à la fin de la période anglaise, devient, grâce à la photographie, à la musique, à un montage très appuyé, accablant d'évidence, d'une réalité presque physique.

Certes, Hitchcock n'abandonnera jamais tout à fait le ton de la comédie ; *la Main au collet* (1955) et *Mais qui a tué Harry ?* (1956) ne sont pas indignes des bons crus anglais. Mais le nouveau style de photographie, la direction des acteurs, la plastique proprement dite, ont acquis une force, une consistance, une sorte de déterminisme, qui trouveront leur parfait emploi dans les grands films dramatiques de la période qui s'étend de 1946 (*les Enchainés*, avec Ingrid Bergman) à 1964 (*Marnie*). Citons les principaux titres : *les Amants du Capricorne* (1949), toujours avec Ingrid Bergman ; *l'Inconnu du Nord-Express* (1951) ; *la Loi du silence* (1952), avec Montgomery Clift ; *le Faux Coupable* (1956), avec Henry Fonda, sur lequel Jean-Luc Godard écrira une des plus étonnantes critiques de film jamais publiées ; *la Mort aux trousses* (1959), le film préféré des sémiologues ; *Sueurs froides*, alias *Vertigo* (1958) ; *Psychose* (1960), qui fait hurler de peur le public ; *les Oiseaux* (1963), le dernier film, avec *Marnie*, à provoquer l'unanimité des admirateurs d'Hitchcock.

Fenêtre sur cour et *Sueurs froides* nous paraissent les œuvres les plus abouties de cette période américaine. Malgré l'affirmation contraire de certains critiques — l'accent serait mis essentiellement sur le visuel, — la parole joue un rôle essentiel, contribue à créer un étrange rite de possession entre les personnage. Alfred Hitchcock fait du voyeurisme, de l'observation presque impudique des êtres et des rapports humains sa préoccupation première. Le décor, recréé en studio, mais parfois capté sur le vif, dans la ville, à la campagne, renforce l'effet de fascination. James Stewart, dans ces deux films (avec Cary Grant dans *Soupçons*, 1941, et *les Enchainés)*, devient l'acteur hitchcockien par excellence, le bon bourgeois soudain projeté hors de son univers rassurant. Mais Robert Walker dans le très brillant *Inconnu du Nord-Express* n'est pas loin de leur voler la palme. Les œuvres qui suivent *Marnie : le Rideau déchiré* (1966, assez sadique), *l'Etau* (1969), *Frénésie* (1971), n'ont plus la même aura.

Bien des films, avec ou sans « message » (au sens classique), auront cessé de nous intéresser que nous irons toujours voir et revoir ceux d'Alfred Hitchcock, aime à répéter notre compatriote Roger Leenhardt, le réalisateur des *Dernières Vacances*. Au contraire, le cinéaste indien Satyajit Ray, tout en admirant inconditionnellement des films comme *Fenêtre sur cour*, déplore que trop souvent les personnages, « *supposés exister au niveau de la réalité quotidienne, n'aient point d'existence au-delà des besoins d'une intrigue mélodramatique qui a pour seul but d'engendrer le suspense maximum* ».

Tout récemment, le philosophe et logicien soviétique en exil, Alexandre Zinoviev, disait ici même sa déception devant les œuvres d'Hitchcock qu'il venait seulement de découvrir. Un jour pourtant, avec la collaboration d'un grand écrivain, Thornton Wilder, le même Hitchcock tourna l'œuvre la plus ambiguë de sa carrière, *l'Ombre d'un doute* (1943), portrait d'une petite ville californienne dont la paix béate est soudain traversée par la visite du séduisant « oncle Charlie », meurtrier en fuite venu chercher un moment refuge parmi les siens. Nous entrevoyons, le temps d'un film, un autre Hitchcock, plus grave, moins cynique, capable de travailler aussi sur un texte, et plus seulement sur la technique.

LOUIS MARCORELLES.

UN HOMME DISPARAIT

On a le vertigo d'apprendre que le « notorious » homme qui en savait trop est disparu. Est-il passé par la fenêtre sur cour, au rideau déchiré, ou a-t-il descendu les trente-neuf marches, la mort aux trousses ? Nul ne le sait, même pas les oiseaux. Complot de famille ? Le faux coupable : l'inconnu du Nord-Express. Le mobile : blackmail. L'arme du crime : la corde. Sans lui, la main au collet, pour faire de nous des enchaînés, plus de sueurs froides. Finie la psychose.

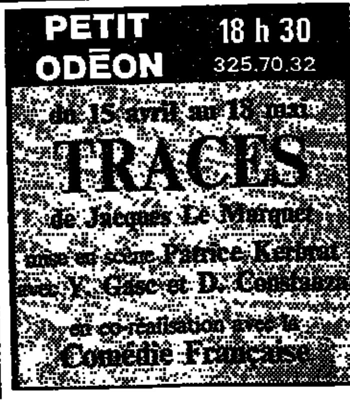
ALAIN WOODROW.













Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33) Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h.; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (3e étage); lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée)

MALEVITCH. Planètes et architectures. — Jusqu'au 2 juin

LE FUTURISME DANS LES COLLECTIONS DU MUSEUM OF MODERN ART DE NEW-YORK. — Jusqu'au 15 septembre.

ACCROCHAGE IV : Images transposées, images composites. — Jusqu'au 2 juin.

ATELIERS AUJOURD'HUI 21 : J.-L. Coignet, sculptures et P. Kern : « Usine à Bastos ». Salle contemporaine. Jusqu'au 23 juin.

HORIA DAMIAN : Projet de San-Francisco. — Jusqu'au 9 juin.

LA PHOTOGRAPHIE EXPERIMENTALE ALLEMANDE 1918-1949. — Jusqu'au 12 mai.

ATELIERS PHOTOGRAPHIES : Matsuoka. — Jusqu'au 4 mai.

JAN LENICA. — Jusqu'au 26 mai.

ELLSWORTH KELLY, peintures et sculptures 1968 - 1979. — Jusqu'au 15 juin.

C.C.I.

L'OBJET INDUSTRIEL. — Jusqu'au 9 juin.

NOUVELLE CUISSON. — Jusqu'au 5 mai.

LE JOURNAL DANS LA CLASSE. Jusqu'au 26 mai.

B.P.I.

LIVRE - PARCOURS. Du salon de lecture à la bibliothèque publique (2e étage). — Jusqu'au 23 juin.

MUSEES

HOMMAGE A MONET. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; merc. jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F; sam. : 9 F. Jusqu'au 5 mai.

VIOLLET-LE-DUC 1814-1879. — Grand Palais, entrée place Clemenceau (544-40-41). (voir ci-dessus). Jusqu'au 5 mai.

LE SALON DES ARTISTES FRANÇAIS ET DE LA SOCIETE INTERNATIONALE DES BEAUX-ARTS. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill, porte H (359-52-49). De 10 h. à 19 h. Entrée : 15 F. — Jusqu'au 25 mai.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. Céramique de l'Orient musulman : technique et évolution. Stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. L'archéologie du Yémen; sculptures médiévales en Champagne; la Grisaille. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche) Jusqu'au 15 août.

HARTUNG. Œuvres de 1922 à 1939. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Mercredis et samedis, jusqu'au 28 mai, à 15 h. 30 et 16 h. 30, projection de films sur Hartung. Jusqu'au 21 septembre.

JAN DIBBETS : Rétrospective. — YANNIS KOUNELLIS : Environnements. — ARC - Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). — Jusqu'au 1er juin.

AZULEJOS. Faïences murales au Portugal du quinzième au vingtième siècle. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 13 mai.

DONATION MASUREL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h.; jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F; le samedi, 6 F (gratuite le 20 mai) Jusqu'au 25 mai.

PARVINE CURIE. Prix Bourdelle 1979 — Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (548-67-27) Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 12 mai.

ALBERTO MAGNELLI. — Bibliothèque nationale (salle Mortreuil), 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 25 mai.

TROISIEME CENTENAIRE DE LA COMEDIE FRANÇAISE. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 23 juillet.

GARRY WINOGRAND. — Bibliothèque nationale. Galerie de photographie, 4, rue Louvois. Sauf dimanche, de 12 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 juin.

NOUVELLES SALLES D'ART CHINOIS. — Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

NOUVELLES SALLES DU MUSEE DES ARTS AFRICAINS ET OCEANIENS, 293, avenue Daumesnil (343-14-54). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 . 15.

ARCHITECTURE DE MANUFACTURES tabacs et allumettes (1726-1939). — Galerie du Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). De 11 h. à 18 h., sauf dimanches et jours fériés. Jusqu'au 7 juin.

ILE SAINT-LOUIS. — Jusqu'au 15 juin. — LES CENT ANS DU MUSEE CARNAVALET. — Jusqu'au 26 octobre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h à 17 h. 40.

TRESORS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL. — 1, rue de Sully (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 22 juin.

L'AFFICHOMANIE. Collectionneurs d'affiches, affiches de collection : 1880-1900. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F Jusqu'au 5 mai

THIONVILLE ARCHITECTURE. — Musée des monuments français, palais de Chaillot (727-97-27). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 15. Jusqu'au 23 juin.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'en juillet.

L'ŒUF DE PAQUES DECORE DANS LES PAYS D'EUROPE. — Hall du Musée de l'homme (voir ci-dessus) Entrée libre Jusqu'au 6 mai.

VISIBLE - INVISIBLE. Aspects de la photographie scientifique. — Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt (359-16-65). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 7 septembre.

COLLECTION LILLE, objets du culte juif de Pologne. — Musée d'art juif, 42, rue des Saules (257-84-15). De 15 h. à 18 h. Jusqu'au 22 mai.

CENTRES CULTURELS

SALON DES REALITES NOUVELLES. — Centre d'art de la rue du Louvre, 34-36, rue du Louvre. De 10 h. à 18 h. Jusqu'au 11 mai.

DU MARATHON ET DU FOOTBALL. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (561-03-87). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 24 mai.

PEINTURE AMERICAINE : Les années 80, une interprétation critique de Barbara Rose. — American Center, 261, boulevard Raspail (354-99-92). De 12 h. à 19 h. Jusqu'au 14 mai.

CLARENCE J. LAUGHLIN : Le troisième monde de la photographie. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (222-22-70). Jusqu'au 24 mai.

ARTHUR LANGLET : Peintures, dessins. ARTISTES DE L'ATELIER ARTISTIQUE INTERNATIONAL DE SEGURET. — Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 8 mai.

JEAN D'YLEN : Affiches. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. De 13 h. 30 à 20 h. Jusqu'au 28 juin.

COSMOGONIE : Parcours plastique et audiovisuel. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52) Sauf mardi, à 14 h., 16 h., 18 h. 30, 20 h. 30. Jusqu'au 30 juin.

LENNART ASCHENBRENNER. Peintures. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h.; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 11 mai.

K. G. NILSON, peintures récentes. — Centre culturel suédois (voir ci-dessus) Jusqu'au 18 mai.

GRETA KNUTSON : Peintures, dessins, collages, sculptures. — Centre culturel suédois (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 mai

VIENNE A PARIS. — Hôtel de Ville, salle Saint-Jean (277-15-40). Sauf dimanche, de 9 h 30 à 18 h. Jusqu'au 9 mai

HANS LANDSAAT : tableaux, dessins, sérigraphies. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 18 mai

LES PEINTRES DE SKAGEN : 1870 - 1926. — Maison du Danemark, 142, Champs-Elysées (359-02-02). De 12 h. à 19 h. Dim. et fêtes, de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 10 mai.

LE MONDE INCONNU DES CANNES : du XVIIe au XXe siècle. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00) Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 8 juin.

RAPHAEL KHERUMIAN : peintures récentes. — B.I.M.C.-Galerie, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-67-08) Jusqu'au 24 mai.

JACODA BUIC. Œuvres récentes. — Centre culturel de Yougoslavie, 123, rue Saint-Martin (272-50-50). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 21 mai.

LA CHINE A PARIS : Chine ancienne et Chine d'aujourd'hui. — Palais des congrès, porte Maillot (758-27-04). De 10 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 10 mai.

CRUZ DIEZ, réalisations monumentales. ANDRADE FLORES Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic. Sauf sam. et dim., de 10 h à 13 h. et de 14 h à 16 h Jusqu'au 9 mai

PARIS-SUR-BIEVRE : Histoire du 13e arrondissement. — Mairie annexe du 13e, 1, place d'Italie. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 18 mai.

L'ART DU COSTUME DANS LES FILMS DE VISCONTI. — Mairie annexe du 15e arrondissement, 31, rue Péclet. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 mai.

EMES. Tableaux, tapisseries. — Centre Rachi, 30, boulevard de Port-Royal (331-98-20). Du 2 au 15 mai.

JEAN CORREA. Peintures. — Centre culturel, 1, rue Gouthière. Jusqu'au 10 mai.

RENE PERROT. Dessins. — Ecole nationale supérieure des arts décoratifs, 31, rue d'Ulm. De 10 h. à 19 h. Entrée libre. Du 5 au 9 mai.

PEINTURES ET SCULPTURES des élèves de l'Ecole spéciale des travaux publics, 10 bis, rue du Sommerard (325-40-61). De 9 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 mai.

SCULPTURES IRAKIENNES CONTEMPORAINES. — Centre culturel irakien, 11, rue de Tilsitt (763-11-20). De 10 h. à 19 h. Jusqu'au 16 mai.

BECHIR ZRIBI. Sculptures. — FIAP, 30, rue Cabanis (705-07-93).

GALERIES

VINGT ANS D'AFFICHE AMERICAINE. — Forum des Halles, La Galerie, porte Lescot (niveau 3). Jusqu'au 7 mai.

LES NABIS (1890-1900). — Galerie « la Cave », 7, rue de Miromesnil (265-40-66). Jusqu'au 15 juillet.

CARL ANDRE, DAN FLAVIN, DONALD JUDD. — Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 8 mai.

AQUARELLES, GOUACHES, PASTELS. Œuvres de P. Andréa, C. Bouillé, Chan Kin Chung, M. Haas, S. Kantomowicz, etc. — Galerie Nina Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 10 mai.

LAQUES D'OR DU JAPON. — Galerie Robert Burawoy, 12, rue Le Regrattier (354-67-36). Jusqu'au 7 juin.

INBO. Boîtes japonaises. — Galerie Art du Japon, 17, rue de Grenelle (548-09-42). Jusqu'au 7 juin.

REGAIN. Œuvres de J. Bouys et R. Hanes. — Galerie Moulin-Rouge, 6 bis, cité Véron. Jusqu'au 15 mai.

INTERFACES. Richard Hamilton et Dieter Roth. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 31 mai.

CARNETS D'ARTISTES : dessins de Baruchello, Bazaine, Bonnard, Broodthaers, Buri, Degottex, etc. — Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 30 juin.

DEROULEMENTS : peintures, papiers aquarelles d'Odet Saban et Judith Wolfe. — Art et regard des femmes, 22, rue du Faubourg-du-Temple (805-00-03). Jusqu'au 18 mai.

AMANN. — Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 juin.

ANDRE BEAUDIN. Aquarelles. — Galerie Louise Leiris, 47, rue de Monceau (563-28-85). Jusqu'au 24 mai.

HONORATA BLICHARSKA. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusque fin mai.

BOLLO. Peintures. — Galerie Jean-Pierre Mouton, 7, rue Casimir-Delavigne (633-66-70). Jusqu'au 24 mai.

MARIE-CLAUDE BUGEAUD : Dessins pour un cimetière. — Art et culture, 90, rue de Rennes (548-58-69). Jusqu'au 31 mai.

PARVINE CURIE. — Prix Bourdelle 1979. Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18).

FRANK DA COSTA. Assemblages. — Galerie Debret, 28, rue La Boétie (563-46-55). Jusqu'au 9 mai.

DAMIAN. Treize peintures. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 24 mai. — Gouaches 1978-1979. — Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57).

ANITA DE CARO. Peintures et sculptures choisies. — Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot (326-99-73). Jusqu'au 24 mai

PASCAL DESARTHE. — Galerie Katia Pissarro, 59, rue de Rivoli (3e étage face) (333-45-17). Jusqu'au 26 mai.

JIM DINE. Gravures. — Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 24 mai.

BERNARD DUFOUR. Peintures 1979 - 1980. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 17 mai.

ROBERT DURAND. — Le Soleil dans la tête, 10, rue Vaugirard (354-80-91). Jusqu'au 7 mai.

LUCIO FANTI. Mers, châteaux nymphéas. — Galerie Krief-Raymond, 19, rue Guénégaud (329-32-37). Jusqu'au 26 mai.

LEONOR FINI. Dessins récents — Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 30 juin.

GRANET. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 24 mai.

GRISOR. Travaux récents. — Galerie Etienne de Causans, 25, rue de Seine (326-54-48). Jusqu'au 24 mai.

HOSIASSON. Peintures et gouaches 1961-1965. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 17 mai.

DANIEL HUMAIR. Travaux récents. — Galerie Erval, 16, rue de Seine (354-73-49). Jusqu'au 24 mai.

IVACKOVIC. Peintures récentes. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (705-08-46). Jusqu'au 24 mai.

KIM JUNG-SOO. Gravures. — Galerie M.-C. Grambilher, 14, rue Domat (326-11-42) Jusqu'au 7 mai.

HENRI LAURENS. 1885-1954 — Galerie Bellini, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 7 juin.

ROBERT MALAVAL. Peintures de 1958 à 1961. — Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 24 mai.

MATTA. Cycle Hom'mère 1974-1979. Eaux-fortes aquatintes. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 10 mai.

MERKADO. Sculptures. — Galerie Lucien Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 17 mai.

OLIVIER MOSSET. — Galerie Gillespie-de-Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 21 mai.

ERIC H. OLSON. Optochromies. — Librairie-galerie Prints, 57, quai des Grands-Augustins (633-52-46). Jusqu'au 17 mai.

ORTMAN. Pastels, huile, dessins. — Galerie Pacitti, 174, rue du Faubourg-Saint-Honoré (563-75-30). Jusqu'au 20 mai.

BERNARD PAGES. Œuvres récentes. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 24 mai.

VERA PAGAVA. Peintures récentes. — Galerie Darial, 82, rue de Beaune (261-20-63) Jusqu'au 31 mai.

ANDRE QUEFFURUS. Peintures 1979-1980. — Galerie Jean Leroy, 37, rue Quincampoix (277-51-24). Jusqu'au 24 mai.

ISABELLE ROUAULT. Peintures. — Galerie Yoshii, 8, avenue Matignon (359-73-46) Jusqu'au 15 mai.

RAPHAEL SOYER. Dessins et aquarelles de ses carnets. — Galerie A. Loeb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 31 mai.

FRANÇOIS STAHLY. Sculptures. — Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18).

SZE TO. Dessins, aquarelles, peintures. — Galerie l'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 17 mai.

JEAN-MAX TOUBEAU. Peintures et dessins. — Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24). Jusqu'au 27 juin.

ANDREE VILAR. Tapisseries, gouaches. — La Demeure, 19, rue Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 17 mai.

PIERRE WEMAERE. Peintures, gouaches. — Galerie moderne de Silkeborg, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'au 15 mai

DAVID WICRESS : peintures. — First Time, 55, rue Saint-Denis (233-08-16). Jusqu'au 31 mai.

WUNDERLICH, LITHOS 1969-1980. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-83-09). Jusqu'au 31 mai.

ZAO WOU-KI : Seize lavis. — Galerie de France, 3, Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 mai.

REGION PARISIENNE

BAGNOLET. Serge Delhomme : peintures. — Novotel-Paris-Bagnolet, 1, avenue de la République. Jusqu'au 15 mai.

BEZONS. Sport et culture. — Théâtre Paul-Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux (982-20-83). Sauf lundi. Du 2 au 31 mai.

CHELLES. Dorothée Selz : sculptures en sucre. — Centre d'action culturelle, place des Martyrs de Châteaubriand (421-20-36). Jusqu'au 11 mai.

COLOMBES. Espaces textiles et tapisseries. — M.J.C. Théâtre, 14, rue Thomas-d'Orléans (782-42-70). Jusqu'au 19 mai.

IVRY. Bourse d'art monumental d'Ivry 1980 : J.-G. Coignet, B. Delrieu, G. Fabre, J.-M. Meister, B. Pages, Y. Taillandier. — Hall d'exposition, mairie. Jusqu'au 17 mai.

JOUY-EN-JOSAS. Les plus belles toiles de Jouy. — Musée Oberkampf, château de Montebello (946-80-48). Mardi, sam., dim. et jours fériés, de 14 h. à 17 h. Jusqu'en juin. — Toiles de Jouy d'aujourd'hui. — Salle des fêtes, place de la Marne (956-40-02). De 10 h. à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 20 h. Du 4 au 11 mai.

MONTREUIL. Réalismes et imageries. — Centre des expositions, esplanade Benoît-Frachon (858-91-82). Sauf mardi, de 14 h. à 20 h.; sam. et dim., de 10 h. à 20 h. — Dessins. — Centre cultures Grand-Pêchers, Centre culturel Jean-Lurçat. — Multiples. — A.F.P.A., 13, place de Villiers.

NEUILLY. Marc Bourlier : peintures. — Le Carat, 19, rue Madeleine-Michelis (745-66-30). Jusqu'au 10 mai.

LE VESINET : chemin de fer. — Centre des arts et loisirs, 59, boulevard Carnot (976-32-75). Jusqu'au 11 mai.

EN PROVINCE

AIX-EN-PROVENCE. Seybel. — Palais des Congrès, 26, rue Maréchal-Joffre (27-67-68). Jusqu'au 11 mai.

ALBI. Marmorées, de Joséphine Beaudoin. — Musée Toulouse-Lautrec (54-14-09). Jusqu'au 28 mai.

ANGERS. Patrimoine oublié. — Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée (88-64-65) Jusqu'au 10 mai.

ARRAS. Rétrospective Gaston Chaissac (1910-1964) : huiles, gouaches, collages, dessins, objets. — Centre Noroît (21-30-12). Jusqu'au 18 mai.

LES BAUX-DE-PROVENCE. Eaux-forte de Goya. — Maison de Louis Jou.

BAYONNE. Proweller. — Musée Bonnat. Jusqu'au 11 mai.

CHARTRES. Bois polychromes. — Musée (36-41-39). Jusqu'en septembre.

CHATEAUROUX. Antonio Saura. Œuvres sur papier, 1957-1980. — Centre régional d'art contemporain, 6, place Sainte-Hélène (22-15-14). — Jusqu'au 17 mai.

CLERMONT-FERRAND. Ex-voto gallo-romains de la source des Roches de Chamalières. — Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31).

DIJON. Claude Domec : cinquante ans de peinture à la cire. — Musée des Beaux-Arts, place de la Libération (33-15-37). Jusqu'au 15 juin.

FONTENOY-EN-PUISAYE (Yonne). Lipski : peintures, dessins et animation vidéo. — Centre régional d'art contemporain, château du Tremblay (44-02-18). Jusqu'au 2 mai.

GRENOBLE. Matisse : Intérieur aux aubergines et œuvres du musée. Jusqu'au 5 mai. — Architecture et art populaire dans le Haut-Atlas marocain. — Jusqu'au 16 juin. — Musée place de Verdun (50-09-82). — Sergio Ferro : Futur antérieur, variations sur Michel-Ange. — Maison de la culture Jusqu'au 18 mai.

HAULCHIN. Figurations actuelles : Alary, Capitan, Cremonini, etc. — Salle Pablo Neruda. Jusqu'au 11 mai.

LA ROCHELLE. Gaston Planet : Frottages. — Foyer de la Maison de la culture, 11, rue Chef-de-Ville (41-37-79). Jusqu'au 10 mai.

LE CREUSOT. Dessin... technique : l'art et la manière. — Ecomusée, Château de la Verrerie (55-01-11). Jusqu'en octobre.

LE TOUQUET. Pignon. — Galerie du Verger, 5, avenue du Verger (05-19-70). Jusqu'au 19 mai.

LYON. Tendances contemporaines Rhône-Alpes : peintures et sculpture. — ELAC, Centre d'échanges de Perrache, niveau 4 (842-27-39). Jusqu'au 20 mai. — Mariano Fortuny. — Musée historique des tissus, 34, rue de la Charité (37-17-05). Jusqu'au 13 juillet. — Virgil. Galerie, 25, quai de Bondy (27-40-91). Jusqu'au 14 mai.

MORLAIX. Camille Bryen : dessins et peintures. — Musée des Jacobins, rue des Vignes (88-38-96). Jusqu'au 9 juin.

MENERBES (Vaucluse). H.H. Steffens. — Galerie Cance Manguin (72-31-81). Jusqu'au 18 mai.

NICE. Marc Chagall, psaumes de David et monotypes. — Musée national, message biblique Marc Chagall (81-75-75). Jusqu'au 16 juin.

Attention peinture fraîche : Denis Castellas. — Galerie d'art contemporain, 59, quai des Etats-Unis (85-82-34). Jusqu'au 7 mai.

PONT-A-MOUSSON. Peindre et la réalité. — Centre culturel de l'abbaye des Prémontrés (81-10-32). Jusqu'au 15 juin.

RENNES. Geneviève Asse. Dessins 1941-1979. — Musée des beaux-arts (68-10-18). Jusqu'au 18 mai.

ROANNE. Figurations : Bigot, Chopy, Daubresse, Gaudu, Guillaumon, Jamain, Leroy, Roche-Ponthus et Zuliani. — Musée (71-47-41). Jusqu'au 28 septembre.

LES SABLES-D'OLONNE. Ecritures musicales. — Musée de l'Abbaye-Sainte-Croix (32-01-16). Jusqu'au 8 juin.

SAINT-ETIENNE. Daniel Dezeuze. Musée d'art et d'industrie. Mai.

SAINT-PAUL-DE-VENCE. Dessins de la Fondation Maeght : Adami, Alechinsky, Arman, Degottex, Gäfgen, etc., quarante artistes contemporains. — Fondation Maeght (32-81-63) Jusqu'au 31 mai.

YVERDON. Vilato : peintures 1978-1980. — Hôtel de ville. Jusqu'au 31 mai.

Théâtres

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), les 30 et 3, à 19 h. 30 : les Contes d'Hoffmann ; le 5, à 20 h. : Récital P. Schreier (Mozart, Schumann) ; le 7, à 19 h. 30 : G.R.T.O.P.
SALLE FAVART (296-12-20). Relâche.
COMÉDIE - FRANÇAISE (296-10-20), les 30, 4 et 7, à 20 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ? ; le 3, à 20 h. 30 ; le 4, à 14 h. 30 : la Commère ; le Jeu de l'Amour et du Hasard ; les 5 et 6, à 20 h. 30 : la Mouette ; le 7, à 14 h. 30 : Tartuffe.
CHAILLOT (727-81-15) (J., D., L.), 19 h. : apéritif concert ; 20 h. 30 : le Grand Magic Circus. — Gémier (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Honorée par un petit monument.
ODÉON (325-70-32), les 2, 3, 6 et 7, à 20 h. 30 ; le 4, à 15 h. : Du côté des îles ; le 5, à 20 h. 30 : le Kootiyattam.
PETIT ODÉON (325-70-32) (J., L.), à 18 h. 30 : Traces.
T.E.P. (797-96-06), le 30, à 20 h. 30 : P. Font, P. Val et M. Sergent ; les 2, 3, 6 et 7, à 20 h. 30 ; le 7, à 14 h. 30 : Odets ; Brecht ; le 3, à 14 h. 30 : Films (Mister Brown ; Norma Rae) ; le 5, à 20 h. 30 ; le 6, à 14 h. 30 : Une hirondelle en hiver.
PETIT T.E.P. (797-96-06), les 30, 2 et 3, à 20 h. 30 : Michel Dejeneffe ; les 6 et 7, à 20 h. 30 : le mime Pradel.
CENTRE G.-POMPIDOU (277-12-23) (mar.). — Débats, le 30, à 18 h. : L'accès des femmes à la profession d'architecte. — Danse, les 30, 2 et 3, à 19 h. 30 ; le 4, à 15 h. et 19 h. 30 : The Joyce Trisler Dance Company. — Cinéma, les 2, 3 et 4, à 15 h. : Malevitch.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34), les 1er, 2 et 7, à 15 h. 30 ; les 3 et 4, à 14 h. et 16 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; les 6 et 7, à 20 h. 30 : Théâtre-danse Kootiyatam.
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 30, 2 et 3, à 18 h. 30 : Nicanor Zabaleta ; les 5, 6 et 7, à 18 h. 30 : Jennifer Muller and the Works ; les 30, 2 et 3, à 20 h. 30 : Théâtre d'images et ballet-théâtre de l'Arche ; les 6 et 7, à 20 h. 30 : Centre national de danse contemporaine d'Angers.

Les autres salles

ADYAR (548-64-04), le 6, à 20 h. 30 : le Jour ou la nuit.
ANTOINE (208-77-71) (D., le 1er), à 21 h. : Une case de vide.
ARTISTIC - ATHEVAINS (272-26-77) (Mer., D. soir), à 20 h. 30 ; mat. dim., à 15 h. ; dim., à 17 h. : Un silence à soi.
BOUFFES DU NORD (239-34-50), à 20 h. 30 : En attendant Godot (dernière le 2).
CARTOUCHERIE, Théâtre de la Tempête (328-36-36), à partir du 6, à 20 h. 30 : les Dernières Heures de Babylone ; — II. (Mer., D. soir), à 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. 30 : Rue Apodaca (à partir du 5) ; — Théâtre de l'Epée de Bois (374-20-21) (D. soir, L., Mar.), à 21 h. ; mat. sam., à 17 h. ; dim., à 15 h. 30 : le Neveu de Rameau ; — Théâtre du Soleil (374-24-08), mar., ven. et sam., à 20 h. 30 ; mat. sam. et dim., à 16 h. : le Général Pegnaloza et l'exilé Matelunna.
CENTRE CULTUREL DU XVIIe (227-68-81), les 30, 1er et 3, à 20 h. 30 ; le 4, à 16 h. : le Jeu des Albigeois.
CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), les 30, 1er, 2 et 3, à 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
CIRQUE D'HIVER (700-12-25) (D. soir, L.), à 20 h. ; mat. mer., sam. et dim., à 14 h. 30 : le Bossu.
CITE INTERNATIONALE (589-38-69) Grand théâtre (le 1er, D., L., M.), 20 h. 30 : Amphitryon. — Galerie (le 1er, D., L.), 20 h. 30 : la Mandragore. — Resserre (le 1er, D., L.), 20 h. 30 : l'Illusion comique.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (D. soir, L.), à 20 h. 45 ; mat. dim., à 17 h. : J'suis bien.
DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir), à 21 h. ; mat. dim. et le 1er, à 15 h. 30 : l'Homme, la Bête et la Vertu.
DUNOIS (584-72-00), les 30, 1er, 2 et 3, à 20 h. 30 : Victor s'en mêle.
EDOUARD-VII (742-57-49) (le 1er, D. soir, L.), 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : le Piège.
ESPACE MARAIS (271-10-19), les 1er, 2, 6 à 20 h. 30 : Rue des six boutiques ; les 30, 3 à 20 h. 30 : Jonathan Livingstone le goéland ; les 1er, 2, 3, 6 à 22 h. 30 : May Bartram.
ESSAÏON (278-46-42) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : Joker Lady.
FORUM DES HALLES (297-53-47) 20 h. 30 : Lewis et Alice (dern. le 3).
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (L.), 22 h., Dim. 20 h. 30 : Le père Noël est une ordure.
GALERIE 55 (326-63-51) (D. soir, L.), 21 h., mat. Dim. 15 h. : Une marionnette, un mari honnête.
GYMNASE (246-79-79) (le 1er, D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : l'Atelier.
HUCHETTE (326-38-99) (le 1er, D.), 20 h. 30 : la Leçon ; la Cantatrice chauve.
IL TEATRINO (322-28-92) (D.), 21 h. : les Dialogues putanesques.
LA BRUYERE (874-76-99) (le 1er, D. soir, L.), 21 h., mat. Dim. 15 h. : Un roi qu'a des malheurs.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I : 18 h. 30 : les Inentendus, 20 h. 30 : Juin 40 ; 22 h. 15 : Archéologie. — II : 18 h. 30 : les Visages de Lilith, 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : Idée fixe. — III : 18 h. 30 : Parlons français.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. : Tovaritch.
MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : Haute Surveillance ; 22 h. 30 : Rue du Cirque romain.
MARIGNY (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h., mat. Dim. 15 h. : l'Azalée.
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. Dim. 15 h. 15 : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (le 1er, D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Coup de chapeau.
MONTPARNASSE (320-89-90) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux folles. — II. (L.), 22 h., dim., 20 h. 30 : Albert. — III. D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : Du côté de chez Colette.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., 16 h. : Un clochard dans mon jardin.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Un habit pour l'hiver.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), le 30, à 20 h. 30 : l'Ecume des jours (dern.).
PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Joyeuses Pâques.
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : la Loi sur les corps.
PRESENT (203-02-55), Amphi, V., S., 20 h. 30, J. à 21 h., dim., 15 h. : la Mémoire ; le 1er, salle L, 19 h. : concert ; 17 h : Trottoir ; 19 h : le Motif. A partir du 3 (dim. soir, lund.) 20 h 30, mat. dim 17 h : l'Asile. le 5 à 21 h : le Maître d'Œuvre ; le 6 à 21 h : Fando et Lis.
SAINT-GEORGES (878-63-47), à partir du 6, à 20 h. 30 : l'Aide-Mémoire.
SALON PERMANENT (633-12-16) (V., S.), 20 h. 30 : le Tarot.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D.), 21 h. : Blanchisserie Blanche.
STUDIO-THEATRE 14 (532-49-19) (D., L.), 20 h. 30 : les Serments indiscrets.
T.A.I. THEATRE D'ESSAI (274-11-51) (J., V., S.), 20 h. 45, dim. 17 h. : Trio pour deux canaris.
THEATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), mat. dim., 17 h. : Qu'un 1900 impur abreuve nos signaux.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : 13 515 francs.
THEATRE EN ROND (387-75-38) (le 1er, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : le Dompteur ou l'Anglais tel qu'on le mange
THEATRE DE SPARTE (628-58-28) D., L.), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu
THEATRE 347 (526-29-08) (D. soir, L.). 21 h., mat. dim. 15 h. : la Poube.
THEATRE DE L'UNION (770-90-94), les 30, 5 et 6, à 20 h. 3 : le Barbier de Séville.
VARIETES (233-09-92) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co. ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana ; 23 h. 45 : Daniel Roux.
BISTROT BEAUBOURG (277-48-02) (Mar.), 21 h. 30 : Naphtaline.
BLANCS - MANTEAUX (887-16-70) (D.), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime ; 22 h. 30 : les Belges.
CAF' CONC' (372-71-15) (D.), 21 h., sam., 19 h. 30 et 21 h. : Phèdre à repasser.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.) I : 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle ; II : 23 h. 30 : Riou-Pouchain.
CAFESSAION (278-46-42) (D., L.), 21 h. 30 : Jacques Charby.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
LE CONNETABLE (277-41-40) (D.), 20 h. 45 : Lucie Dolène ; 21 h. 30 : C. Cerat ; 22 h. 45 : Bernard Dimey.
COUPE-CHOU (272-01-73) (D., L.), 20 h. 30 : le Petit Prince. (D.), 22 h. : Six points de suspension ; 23 h. 30 : J.-P. Rambal.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D., L., et le 1er), 20 h. 30 : Bill Deraime (dern. le 3) ; 21 h. 30 : C. Pereira ; 22 h. 40 : Essayez donc nos pédalos.
CROQ' DIAMANTS (272-20-06) (D., L.), 20 h. 30 : Mémoires de deux guitares ; 21 h. 45 : Star Walz ; 23 h. : Hiroshima Paradise.
L'ECHAUDOIR (240-58-27) (D.), 21 h. 30 : C. Chardon, G. Sagel, Nono Zammit.
L'ECUME (542-71-16) (D., L.), 22 h. : Georgia ; + 20 h. 30, le 2 : Groupe Carioca, le 3 : C. Dassie ; le 6 : J.-P. Bourdeau ; 23 h. 45, les 2 et 3 : J. Nacacho.
LE FANAL (233-91-17) (D. et le 1er), 21 h. 15 : le Président ; à partir du 2, 19 h. 45 : L'une mange, l'autre boit.
FER-PLAY (707-96-99), 22 h. : Alabama Blues ; 23 h. 15 : Beija-Flor.
LE MARCHE-PIED (636-72-45) (D., L.), 21 h. : Andante, J.-M. Gonzales ; 20 h. : Y. Pecqueur, M. Bijeault.
LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II : 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 22 h. 45 : Si la concierge savait.
LE POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente.
SELENITE (354-53-14) (D.), I : 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II : 21 h. : Sornettes d'alarme.
SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 45 : Elle voit des nains partout.
SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 21 h. 30 : Architruc, R. Pinget, A. Cazalas, O. Bruhnes.
THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : P. et M. Jolivet ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.
THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : le Plus Beau Métier du monde ; 21 h. 30 : J. Blot ; 22 h. 30 : D. Kaminka.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), I : 20 h. 30 : Bussi ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. — Le 4, à 17 h. 30 : Folk irlandais. — II : 20 h. 30 : B. de la Salle ; le 6, à 22 h. 30 : Carmela.

NOUVEAUX SPECTACLES

Dunois (584-72-00), 20 h. 30 (30) : Victor s'en mêle, par le Théâtre du Troc.
Espace Marais (271-10-19), 22 h. 30 (1) : May Bertram, de Geneviève Schwœbel.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 (2) : L'une mange et l'autre boit.
Maison de la Culture, Nanterre (721-18-81), 20 h. 30 (4) : Bérénice, par Antoine Vitez.
Cartoucherie (365-16-27), 20 h. 30 (5) : Rue Apocada d'après la Nuit des assassins.
Conservatoire (246-12-91), 20 h. 30 (5) : le Monte-plats, de Pinter.
Cartoucherie de la tempête (328-36-36), 20 h. 30 (6) : les Dernières Heures de Babylone, par le Chapeau Rouge.
Deux-Portes (361-24-51), 20 h. 30 (6) : les Femmes savantes.
Sorano (374-73-74), 21 h. : (6) Si jamais j'te pince.
Théâtre Jean-Vilar, Suresnes (772-38-80), 21 h. (6) : Saint-Just.

Dans la région parisienne

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (833-16-16), les 30, 2 et 3 à 20 h. 30 ; le 4 à 17 h. : Voyages avant l'an 40.
AULNAY-SOUS-BOIS, M.C. (868-00-22), le 3 à 20 h. 30 : Archipel.
BOULOGNE, T.B.B. (603-60-44), le 6 à 20 h. 30 : les Trois Jeanne.
CHAMPIGNY, C. Messiaen, le 3 à 21 h. : Piaf toujours.
CHELLES, C.C. (421-20-36), les 30, 2 et 3 à 20 h. 30 ; le 4 à 16 h. ; le 6 à 14 h. et 20 h. 30 : le Retour du chien.
COURBEVOIE, Maison pour Tous (333-63-52), le 2, à 20 h. 30 : D. Akhibari ; le 3 à 20 h. 30 : Little Buddy and the Kids.
CRETEIL, Maison A.-Malraux (899-94-50), le 4 à 14 h. 30 : Musique et danse de l'immigration maghrébine.
ENGHIEN, Théâtre du Casino (989-95-95), le 3 à 20 h. 30 : Rhoda Scott.
EVRY, Agora (077-93-50), le 6 à 21 h. : Nous combattons pour la beauté des arbres.
GOUSSAINVILLE, Théâtre Pablo-Neruda (988-99-52), le 2 à 20 h. 30 : Etc... ; Arlequin tenu par l'amour ; le 3 à 20 h. 30 : Aube. Atelier-théâtre de Domont ; le 4 à 18 h. : Serano.
ISSY-LES-MOULINEAUX, Maison pour Tous (554-67-28), les 5, 6 à 21 h. : Du vent dans les branches de sassafras.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81), le 4 à 16 h. ; le 6 à 20 h. 30 : Bérénice.
PALAISEAU, Ecole Polytechnique (941-82-00), le 6 à 21 h. : B. Rigutto (Chopin, Schumann, Ravel).
PONTOISE, Théâtre des Louvrais (030-46-01), le 6 à 21 h. : Ensemble à cordes de jeunes solistes de la région parisienne, dir. M. Bleuse (Mozart).
SAINT-CYR-L'ECOLE, Maison des Sports, le 3 à 20 h. 30 : Quartet de saxophones.
SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (243-00-59) le 6 à 19 h. 30 : Regardez les hommes tomber ; - II, le 6 à 20 h. 30 : Au canard de Pou Tchéou.
SANNOIS, Centre Cyrano de Bergerac (981-81-56), le 6 à 21 h. : Alex Métayer.
SARTROUVILLE, Théâtre (914-23-68), le 6 à 21 h. : Toto Biasainthe.
SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80) les 1er et 6 à 21 h. : Saint-Just.
VILLE-D'AVRAY, Château, les 3 et 4 à 17 h. et 21 h. : Atelier musique de Ville-d'Avray (Debussy).
VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, Mar.). 21 h., mat. dim. 18 h. : Si jamais je te pince ; le 6 à 21 h. : Confreectuel.

Variétés

Le music-hall

CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), 20 h. 30 : Na Cabarfeidh (dern. le 3).
CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE (271-26-16), le 6, à 20 h. 45 : Paul Louka.
COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) Mer.), 21 h., mat. dim. 16 h. : Los Machucambos ; Les Pachacamac (à partir du 2).
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 30 : P. Font et P. Val.
FORUM DES HALLES (297-53-47) (D., L.), 18 h. 30 : D. Montain.
MARIGNY (256-04-41), 21 h. : T. Le Luron (dern., le 3).
PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. sam. et dim. 14 h. 15 et 17 h. 30 : Holiday on Ice (dern., le 4).
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h. : C. Aznavour ; le 5 : Alex Métayer.
THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D., L.), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), les 30, 1er, 2, 3, 6, à 21 h. : Marc Chapiteau.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), le 3, à 20 h. 30 ; le 4, à 15 h. : Chants et danses du Maghreb.

Les comédies musicales

LA PENICHE (705-40-39) (D.), 20 h. 30 : Utopopolis
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), ven. sam., mardi, à 21 h. ; mat. mer., sam. et dim. à 15 h. : Phi-Phi.
RENAISSANCE (208-18-50), le 30, à 14 h. 30 et 20 h. 45 ; le 2, à 20 h. 45 ; le 3, à 14 h. 30 et 20 h. 45 ; le 4, à 14 h. 30 et 18 h. 30 : Viva Mexico.

La danse

ESPACE CARDIN (266-17-30), le 30, 20 h. 30 : Trio Crownest.
ESPACE MARAIS (278-76-14), les 1er, 2, 3, à 18 h. 30 : l'Echappée belle ; Total ; le 6, à 18 h. 30 : Le plateau bascule.
THEATRE OBLIQUE (355-02-94), les 2, 3, 5, à 20 h. 30 ; le 4, à 16 h. : Ballets F. Verret (Tabula Rasa).
PALAIS DES CONGRES (758-27-78), les 3, 5 et 6, à 20 h. 45 ; le 3, à 15 h. : Opéra de Pékin.

Les chansonniers

DEUX ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim et jeudi 15 h. 30 : Pétrole... Ane.
CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim et jeudi 15 h. 30 : Sans le mot « con », monsieur, le dialogue n'est plus possible.

Jazz, pop, rock, folk

BATACLAN (700-30-12), le 5, à 20 h. : Elvis Costello ; le 6, à 20 h. : Sammy Hagar.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : Dany Doris Sextet.
CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : J. Hammond (dern. le 3). A partir du 5 : Mimi Lorca ; 22 h. 45, le 30 : M. Smith y su Grande Melao. A partir du 1er : Salsa Musique.
DUNOIS (584-72-00), le 4, à 16 h. : Groupe Gros Ka, Groupe Diu ; le 5, à 20 h. 30 : Zaka Percussions ; le 6, à 20 h. 30 : Duo C. Parle-F. Achard.
DREHER (233-48-44), 21 h. 30 : Bruce Grant Quintet.
ESPACE CARDIN (266-17-30), le 4, à 20 h. 30 : M. Edelin Quintet ; Duo J. Steig-Gomez ; le 5, à 20 h. 30 : Lou Donalson Quintet, Trio Jr. Mance.
ESPACE MARAIS (271-10-19), le 4, à 20 h. 30 : Onztette Caratini-Fosset.
GIBUS (700-78-88), les 30, 1er, 2, 3, à 22 h. : Metal Boys.
GOLF DROUOT (770-47-25), le 3, à 22 h. : Cible.
HIPPODROME DE PANTIN, le 6, à 20 h. : Groupe Ten Z.Z.
MOGADOR (285-28-80), le 4, à 17 h. : American folk blues Festival.
PALACE (246-10-87), les 5, 6, à 20 h. : Alain Chamfort.
RANELAGH (288-64-44), le 4, 18 h. 30 : Eric Watson, D. Humair, J.-F. Jenny Clark.
THEATRE NOIR (797-85-14), 20 h. 30 : Kapia (dern. le 4) ; les 2, 3, 4, à 19 h. : Célébration.
THEATRE OBLIQUE (355-02-94), les 2, 3, 4, 5, à 20 h. 30 : Ghedalia Tazartes.



Cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 30 AVRIL

15 h. : Laurel et Hardy en croisière, de G. Douglas ; C'est la télévision ; 19 h. : cinéma du réel 1980 : Si c'est ça le destin, de H. Reidemeister ; 21 h. : Hommage à J. Elek : Rencontre ; Où finit la vie ?

JEUDI 1er MAI

Relâche.

VENDREDI 2 MAI

15 h. : Hommage à D. F. Zanuck : Drame dans un miroir, de R. Fleischer ; 19 h. : les Séquestrés d'Altona, de V. de Sica ; 21 h. : Sherlock Holmes au cinéma : la Vie privée de Sherlock Holmes, de B. Wilder.

SAMEDI 3 MAI

15 h. : les Mains sales, de F. Rivers et S. Berriau ; 17 h. : Amour handicapé, de M. Graf ; 19 h. : My survival as an aboriginal, de E. Coffey ; Decision : British communism, de R. Graef ; 21 h. : Hommage à Judit Elek : les Châteaux et leurs habitants ; Nous nous sommes rencontrés en 1971.

DIMANCHE 4 MAI

15 h. : Hommage à D. F. Zanuck : Stanley and Livingstone, de H. King ; 17 h. et 21 h. : Hommage à Judit Elek (17 h. : la Dame de Constantinople ; 21 h. : un Village hongrois) ; 19 h. : Bottes de gui, de J. Ember.

LUNDI 5 MAI

Relâche.

MARDI 6 MAI

15 h. : Extase, de G. Machty ; 19 h. : Hommage à Judit Elek : Une histoire simple ; 21 h. : l'animathèque : Renaissance, de W. Borowczyk : le Théâtre de M. et Mme Kabal, de W. Borowczyk.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 30 AVRIL

15 h. et 19 h : Morceaux choisis au cinéma muet : 15 h. : Tramp tramp tramp, de F. Capra ; 19 h. : Tigresse royale, de G. Pastrone ; 21 h. : cinéma japonais : la Fiancée des Andes, de S. Hani.

JEUDI 1er MAI

Relâche.

VENDREDI 2 MAI

15 h. et 19 h. : Morceaux choisis au cinéma muet (15 h. : la Bohème, de K. Vidor ; 19 h. : Faust, de F. W. Murnau) ; 21 h. : cinéma japonais : Cuba mon amour, de K. Kuroki.

SAMEDI 3 MAI

15 h. et 17 h. : Morceaux choisis au cinéma muet (15 h. : Anna Karenine, de E. Goulding ; 17 h. : la Tentatrice, de M. Stiller et F. Niblo) ; 19 h. et 21 h. : cinéma japonais : 19 h. : la Femme de sable, de H. Teshigahara ; 21 h. : les Basfonds, de A. Kurosawa.

DIMANCHE 4 MAI

15 h. et 17 h. : Morceaux choisis au cinéma muet (15 h., la voix des ancêtres, de V. Sjostrom ; 17 h., le Trésor d'Anne, de M. Stiller) ; 19 h. et 21 h. : cinéma japonais : (19 h., la Dame de Musashino, de de K. Mizoguchi ; 21 h. : Rashomon, de A. Kurosawa).

LUNDI 5 MAI

15 h. et 19 h. : Morceaux choisis au cinéma muet : (15 h., la Quatrième Alliance de Dame Marguerite, de C.-L. Dreyer ; 19 h. : les Trois Lumières, de F. Lang) ; 21 h. : cinéma japonais : le Démon du Japon, de K. Kuroki.

MARDI 6 MAI

Relâche.

Les exclusivités

L'ALBUM DE MARTIN SCORSESE (A., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
APPARENCE FEMININE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
AU BOULOT JERRY (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : A.B.C., 2e (236-55-54) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
L'AVARE (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
BLACK JACK (Ang., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
BUFFET FROID (Fr.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76).
LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70) ;
CERTAINES NOUVELLES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
C'ETAIT DEMAIN (Ang., v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).
CHERE INCONNUE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Studio, 5e (354-42-72) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Passy, 16e (288-62-34).
LE CIMETIERE DE LA MORALE (Jap., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Cosmos, 5e (548-62-25).
DES ESPIONS DANS LA VILLE (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23).
LA DEROBADE (Fr., *) : U.G.C. Opéra, 2e 261-50-32).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52), France-Elysées, 8e (723-71-11).
ELLE (A., v. o.) : Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
L'ENTOURLOUPE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97), Caméo, 9e (246-66-44), Biarritz, 8e (723-69-23), Mistral, 14e (539-52-43).
L'EPOPEE DU RAMAYANA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
L'ETALON NOIR (A., v.o.) : Seine-Ciné, 5e (325-95-99) ; V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
FOG (A., *, v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; V.f. : Mistral, 14e (539-52-43).
LE FOU DE MAI (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours pairs.
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
GIMME SHELTER THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Videostone, 6e (325-60-34).
LE GUIGNOLO (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Richelieu, 2e (233-56-70), Ambassade, 8e (359-19-08), Français, 9e (770-33-88), Nations, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Wepler, 18e (387-50-70), Paramount-Maillot, 17e (758-24-25), Secrétan, 19e (206-71-33).
HAIR (A., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
L'HONORABLE SOCIETE (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
I COMME ICARE (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
IMAGE D'UN DOUX ETHNOCIDE (Can.) : la Clé, 5e (337-90-90).
INFERNO (It., v.o.) (**) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
INTERDITS (Scopitone, La Confesse, Milan bleu) (C.M.) : Marais, 4e (278-47-86).
J'AI VOULU RIRE COMME LES AUTRES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Helder, 9e (770-11-24), U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Pa-Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). 34-25), Murat, 16e (651-99-75), Secrétan, 19e (206-71-33), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Gaumont-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (32-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MANHATTAN (A., v.o.) : Studio-Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
MAMITO (Ant.) : Palais des arts, 3e (272-62-98).
LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)
MOMENTS DE LA VIE D'UNE FEMME (Fr.) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).
LES MUPPETS (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Broadway, 16e (527-41-16), en mat. h. sp.
NOCES DE SANG (Mar., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
ON A VOLE LA CUISSE DE JUPITER (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LE PRE (It., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (579-79-79).
QUADROPHENIA (Ang., v.o.) (**) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
SACRES GENDARMES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).
SCUM (Ang., v.f.) (**) : Capri, 2e (322-19-23) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
LE SEXE DES ANGES (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-39-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50).
SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
STAR TREK (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
TERREUR SUR LA LIGNE (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Mercury, 8e (562-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
TESS (Fr.-brit., v. ang.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOM HORN (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75).
UN COUPLE TRES PARTICULIER (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (634-13-26) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE VAINQUEUR (A., v.o.) : Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Murat, 16e (651-99-75).
YANKS (A., v.o.) : Concorde, 8e (359-92-82) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
WOYSECK (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

Les films nouveaux

MOUSAKI, film japonais de Toshiho Gotoh (v.f.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE MALADE IMAGINAIRE, film italien de Tonino Cervi (v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U. G. C. - Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

A VENDRE, film français de Christian Drillaud : Saint-Séverin, 5e (354-50-91), jours pairs.

LE PIEGE, film américain de David Schmoeller (*) (v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

LES SOUS-DOUES, film français de Claude Zidi : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA BANDE DU REX, film français de 108-13 (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Quintette, 5e (354-35-40)) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

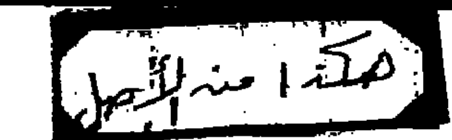
MARATHON D'AUTOMNE, film soviétique de Gueorgui Danelia (v. o.) : Bonparte, 6e (326-12-12).

REVANCHE A BALTIMORE, film américain de Robert Ellis Miller (v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA REVOLUTION DE LA CONFITURE, film américain d'Erland Josephson (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

Les grandes reprises

ACCIDENT (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It. v.o.) (**) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LA CARAVANE HEROIQUE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LE CONFORMISTE (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-37).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29).
LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : A. Bazin, 13e (337-74-39).
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; George-V, 8e (562-41-46).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
DOCTEUR FOLAMOUR (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
DUMBO (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (636-51-98).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).
LES FRAISES SAUVAGES (Suéd., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LE FRERE LE PLUS FUTE DE SHERLOCK HOLMES (A.,v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), D., L., Mar.
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), Mer. à Sam.
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
HAMLET (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
JAMAIS LE DIMANCHE (Fr.) : Acacias, 17e (764-97-83).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Forum Cinéma, 1er (297-53-74) ; Opéra - Night, 2e (296-62-56) ; U.G.C Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; La Clef, 5e (337-90-90).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
LOLA MONTES (Fr.) : Studio Git-Le-Cœur, 6e (326-80-25).
LOULOU (All., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15).
LE MESSAGER (Ang., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
OLIVER (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50) (70 mm).
ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).
PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
ROLLERBALL (A., v.f.) : Max-Linder, 9e (770-40-04).
ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).
SACCO et VANZETTI (It.-A., v.f.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).



Cinémas

SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), J., S., L.
SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). Mer., V., D., Mar.
TOMBE LES *FILLES* ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
TUEURS DE DAMES (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
UN AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : UGC *Odéon*, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : Caméo, 9e (246-66-44).
UNE NUIT A CASABLANCA (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
UN VIOLON SUR LE TOIT (A., v.f.) : Théâtre Présent, 19e (203-02-55).
LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA VOIE LACTEE (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (634-13-26), Parnassiens, 14e (329-83-11), Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).
VOL AU-DESSUS D'UN NID DE *COUCOU* (A., v.o.) : (*) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les séances spéciales

AVOIR VINGT ANS DANS LES AURES (Fr.) : Tourelles, 20e (636-51-98), jeudi, 21 h.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Olympic - Saint - Germain, 6e (222-87-23), 12 h.
L'AUTRE (A., v.o.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf sam, dim.).
LA COURSE A LA MORT DE L'AN 2000 (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85), samedi, 0 h. 15.
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : *Boul'Mich'*, 5e (354-48-29), 12 h.
LE DECAMERON (It, v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), ven., sam., 24 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 et 24 h.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.
LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), sam., 0 h. 30.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : *Luxembourg, 6e (633-97-77)*, 10 h., 12 h., 24 h.
HEUREUX COMME UN BEBE DANS L'EAU (Fr.) : *La Clef, 5e* (337-90-90), 14 h. et 15 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-05-99), 12 h. 15 (sf dim.).
JEREMIAH JOHNSON (A.), Grand-*Pavois, 15e (554-46-85)*, 22 h. 30.
KWAIDAN (Jap., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47), t.l.j., 21 h. 45.
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h., 24 h.
MAMMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).
LES NAINS AUSSI ONT COMMENCE PETITS (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h.
LA REVOLTE DES MORTS-VIVANTS (A., v.o.) (**) : *Acacias, 17e* (754-97-83), ven., sam., 24 h.
LES TUEURS DE LA LUNE DE MIEL (A., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.

THE KID ARE ALLRIGHT (A., v.o.) : *Grand-Pavois*, 15e (554-46-85), sam., 24 h.

Les festivals

CINEMA TEMOIN DE L'OCCUPATION *ET DE* LA RESISTANCE, Studio 43, 9e (770-63-40). mer. 20 h. et 22 h. : l'Affiche rouge ; jeu. 20 h. et 22 h. 10 : Mr. Klein ; ven. 20 h. et 22 h. : Femme entre *chien et loup* ; sam. 14 h., 16 h., 18 h., 20 h., 22 h. : les Guichets du Louvre ; dim. 14 h. 15, 17 h. 30, 20 h. 45 : Paris brûle-t-il ? ; lun. 20 h. et 22 h. : Un sac de billes (débat à 18 h. 30).
H. BOGART (v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44), jeu. 17 h., ven. 20 h., sam. 22 h., dim. 20 h. : le Grand Sommeil ; jeu. 20 h., sam. 17 h., *dim. 14 h. 30 : Bas les masques* ; jeu. 22 h., sam. 14 h. 30, dim. 22 h. : Passage to Marseille ; jeu. 14 h. 30, ven. 22 h., sam. 20 h., dim. 16 h. 15 : la Femme à abattre.
NICOLE STEPHANE, UNE FEMME DANS LE CINEMA, Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., mer. : Hôtel des Invalides ; jeu. : Mon chien ; ven. : Programme Cocteau : le Jeune Homme et la Mort, les Parents terribles ; sam. : la Vie de château ; dim. : M. et Mme Cu*rie, le Silence de* la *mer* ; lun. : Trois dates, trois regards sur Israël ; mar. : T.N.P., les Enfants terribles.
CYCLE JEAN-LUC GODARD : UNE HISTOIRE DU CINEMA, Action République, 11e (805-51-33), 18 h. (sf mar.) : 6 fois 2 ; mer., jeu. : Vivre sa vie ; ven. : la Passion de Jeanne d'Arc, Nana ; sam., dim. : Numéro 2 ; lun. : la Patrie perdue de John Ford ; mar. : le Petit Soldat.
FILM NOIR (v.o.), *Grands-Augustins*, 6e (633-22-13), mer., jeu. : Du plomb pour l'inspecteur ; ven., sam. : A bout portant ; dim., lun. : Pendez-moi haut et court ; *mar. : Shanghai Gesture.*
LES MARX BROTHERS (v.o.), Nickel Ecoles, 5e (325-72-07), mer. : Chercheurs d'or ; jeu. : la Soupe au canard ; ven. : les Marx au grand magasin ; sam. : Monkey Business ; dim. : Plumes de cheval ; lun. : Une nuit à l'Opéra ; mar. : Un jour aux courses.
COMEDIES AMERICAINES (v.o.), *Action La Fayette, 9e (878-80-50)*, mer. : le Retour de la panthère rose ; jeu. : la Party ; ven. : Quand la panthère rose s'emmêle ; sam. : Un, deux, trois ; dim. : la Vie privée de Sherlock Holmes ; lun. : la Garçonnière ; mar. : Touche pas à mon gazon.
CHARLIE CHAPLIN (v.o.) : Studio Logos, 5e (354-26-42). Jeu., mar. : *le Kid ; mer. : M. Verdoux* ; ven. : le Dictateur ; sam. : la Ruée vers l'or ; dim. : les Temps modernes ; lun. : les Lumières de la ville.
LES FILMS LES PLUS CHERS DU *MONDE (v.o.-v.f.) : Eldorado, 10e* (208-18-76). Mer. : Paris brûle-t-il ? ; jeu. : Cléopâtre ; ven. : Casino royal ; sam. : la Bible ; dim. : Salomon et la reine de Saba ; lun. : les Naufragés de l'espace (v.o.) ; mar. : Barbarella ; sam., 24 h. : Fritz the cat ; la Planète sauvage ; la Honte de la jungle ; Astérix et Cléopâtre.
RENCONTRE DU FILM INSOLITE (v.o.-v.f.) : Espace Gaîté, 14e (320-99-34).
KUROSAWA-MIZOGUCHI (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). Mer., dim. : les Contes de la lune vague après la pluie ; jeu., lun. : l'Impératrice Yang Kwei Fei ; ven., *mar. : l'Intendant Sansho* ; sam. : Vivre.
STUDIO GALANDE, 5e (354-72-71) (v.o.). 13 h. 15 : Fellini Roma ; 14 h. 25 : Rocky Horror Picture *Show* ; 16 h. 15 : Amarcord ; 18 h. 20 : Portier de nuit ; 20 h. 30 : Solo ; 22 h. 30 : Rocky Horror Picture Show ; ven., sam., 24 h. : Rollerball.
SAINT-LAMBERT, 15e (532-91-68) (v.o.). En alternance : Délivrance ; Fellini Roma ; *Lenny* ; Satyricon.
CHATELET - VICTORIA, 1er (508-94-14) (v.o.). I. 14 h. : Un tramway nommé Désir ; 16 h. et sam., 0 h. 25 : le Dernier Tango à Paris ; *18 h. 10 : les Diables ; 20 h. 10* : Music Lovers ; 22 h. 20 : Orange mécanique ; ven. 0 h. 25 : A l'Est d'Eden. — II. 14 h. 30 : A bout de souffle ; 16 h. 10 et ven., 0 h. 30 : Easy Rider ; 17 h. 50 : Lenny ; 20 h. et sam., 0 h. 25 : Marathon Man ; 22 h. 10 : Love.
COMEDIES AMERICAINES (v. o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50), *II, mer., jeu. : la Vie secrète de* Walter Mitty ; ven., sam. : B[illegible] de feu ; dim., lun. : l'Adorable Voisine ; mar. : Mon épouse favorite.
JACK NICHOLSON (v.o.). Grand Pavois, 15e (554-46-85), mer. : la Dernière Corvée ; jeu. : la Borne *Fortune ; ven. : Moto Driver (v.f.)* ; sam. : le Dernier Nabab ; dim. : Missouri Breack ; lun. : Profession reporter ; mar. : En route vers le Sud.
ROBERT ALTMAN (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), mar., sam : Quintet ; jeu., mar. : Un mariage ; dim. : Nashville ; ven. : Trois femmes ; lun. : Un couple parfait.
SEMAINE DU CINEMA BRESILIEN (v.o.), Le Denfert, 14e (354-00-11), mer. : Marcados para viver ; jeu. : *Chuvas de Verao* ; ven. : Tudo Bem ; sam. : A Queda ; dim. : Doramundo ; lun. : Amuleto de Ogum ; mar. : la Droes de Cinema.
ORSON WELLES (v.o.), Action-*Christine*, 6e (325-85-78), sam., mer. : le Criminel ; dim., mar., jeu. : la Splendeur des Amberson ; lun., ven. : Une histoire immortelle.
HOMMAGE A ALBERT LAMORISSE, Palace - Croix - Nivert, 15e (374-95-04) : le Ballon rouge et Crin Blanc.
A. WAJDA (v.o.), Quintette, 5e *(354-35-40)*, mer. : l'Homme de marbre ; jeu. : le Bois de bouleaux ; Méli-mélo ; ven., dim. : Cendres et Diamants ; sam. : Kanal ; lun. : les Demoiselles de *Wilko ; mar. : Samson.*
FILMS DU TIERS-MONDE, La Clef, 5e (337-90-90) (v.o.) : mer., jeu., *18 h.*, 22 h. : Printemps précoce ; 14 h. : la Princessa à l'éventail *de feu* ; 16 h., 20 h. : Cinta Pertama ; ven., 14 h., 18 h., 22 h. : le Héros de Goa Selarong ; 16 h., 20 h. : le Secret du général ; sam., 14 h., 18 h., 22 h. : Niy Rongengg ; 16 h., 20 h. : l'Homme qui perdit son ombre ; dim., 14 h., 18 h., 22 h. : l'Aube d'un jour nouveau ; *16 h., 22 h. : Chronique d'un* subversif latino-américain ; lun., 14 h., 18 h., 22 h. : les Soldats de Pajang ; 16 h., 20 h. : Printemps précoce ; mar., 14 h., 18 h., 22 h. : la Rencontre ; 16 h., 20 h. : Cinta Pertama ; Olympic, 14e (542-67-42) (v.o.), mer. : la Première Charge ; jeu. : la Hora de Los Hornos ; ven. : Qu'il était bon mon petit Français ; Amuleto ; sam. : les Aventures de Juan Quinin ; dim. : Toda Ben ; A Queda ; lun. : l'Hom*me d'ailleurs ; Pour ceux qui* savent ; mar. : Marélia et Marina ; Dora Mundo.
CYCLE RETOUR DU WESTERN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), *mer., jeu. : la Chevauchée fantastique* ; ven. : Un nommé Cable Hogue ; sam. : Eldorado ; dim. : Rio Bravo ; lun. : les Collines de la Terreur ; mar. : Juge et Hors-*la-loi.*
LUIS BUNUEL, Olympic, 14e (542-67-42), en alternance : Viridiana ; Simon du Désert ; la Montée au ciel ; la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; *Los Olvidados ; l'Ange* exterminateur ; la Mort en ce jardin ; Nazarin.
FESTIVAL R. REDFORD (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11), 13 h. 30 : *Jérémiah Johnson* ; 15 h. 30 : *Nos* plus belles années ; 17 h. 45 : l'Ultime randonnée ; 19 h. 50 : les Hommes du président ; 22 h. 05 : Gatsby le magnifique ; D. Hoffman (v.o.), *Calypso, 17e (380-30-11)*, 18 h. 20 : le Lauréat ; 20 h. 15 : John and Mary ; 22 h. : le Récidiviste ; ven., sam., 24 h. : Lenny.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. *(972-60-96)* : le Malade imaginaire ; C'était demain ; la Bande du Rex ; J., 20 h. 45 : Music Lovers.
LE CHESNAY, Parly-II (954-54-00) : le Malade imaginaire ; Kramer contre Kramer ; Revanche à Baltimore ; la Vie de Brian.
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées-II (969-69-56) : la Bande du Rex ; le Livre de la jungle.
ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-91-24) : le Guignolo ; Star Trek ; Une étoile est née.
LES MUREAUX, Club (474-04-53) : la Bande du Rex ; Sherlock Holmes *attaque l'Orient-Express ; Revanche* à Baltimore ; mar., 20 h. : India Song.
LE VESINET, Médicis (976-09-15) : Elle (*) ; Cinécal (976-39-17) : l'Avare ; The Fog.
MAISONS-LAFFITTE, Studio (962-19-31) : l'Avare (en mat.) ; le *Tambour (en soirée)*.
MANTES, Domino (092-04-05) : Je vais craquer ; la Vie de Brian ; les Sous-doués ; Normandie (477-02-35) : Au boulot Jerry ; les Contes immoraux (**).
MAULE, Etoiles (090-85-74) : la Guerre des boutons.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : la Bande du Rex ; la Revanche à Baltimore ; les Sous-doués ; Je vais craquer ; mar. soir : Pour l'exemple (v.o.).
SAINT-CYR-L'ECOLE *(045-00-52)* : l'Avare.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, C. 2 L. *(451-64-11) : Chère inconnue* ; Kramer contre Kramer.
coucou (*) ; Club (950-17-96) : Woodstock ; Jerry chez les cinoques ; Parfum de femme ; Sans
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : le Cavalier électrique ; Je vais craquer ; la Vie de Brian ; les Sous-doués.
VERSAILLES, Cyrano (950-96-66) : *les Sous-doués ; Au boulot Jerry* ; le Guignolo ; le Cavalier électrique ; Je vais craquer ; le Roi et l'Oiseau ; ven., sam., 24 h. : le Retour de Frankenstein (*) ; C. 2 L. (950-55-55) : *Vol au-dessus d'un nid de* anesthésie.
VILLEPREUX, Théâtre (462-49-97), le 6, 20 h. 30 : Genèse d'un repas.

ESSONNE 91)

BRUNOY, Palace (046-98-10) : Genèse d'un repas ; *Jour de fête*.
BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82) : Vol au-dessus d'un nid de coucou ; la Bande du Rex ; Tom Horn ; Dumbo.
BURES-ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : *la Bande du Rex* ; Kramer contre Kramer ; le Malade imaginaire ; Revanche à Baltimore.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Je vais craquer ; l'Etalon noir ; Mon [illegible]
ETAMPES, *Petit Théâtre (494-07-32)* : l'Argent de la vieille ; la Planète sauvage.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : les Sous-doués ; Au boulot Jerry ; le Cavalier électrique ; le Guignolo ; la Bande du Rex.
GIF - SUR - YVETTE, Central - Ciné (907-61-85) : C'était demain (v.o.).
GRIGNY, Paris (905-79-60) : les Joyeuses Colonies de vacances.
SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : Inferno ; Tom Horn ; Mousaki.
VIRY - CHATILLON, Calypso (944-28-41) : le Guignolo.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Chère inconnue ; le Roi et l'Oiseau ; *le Cavalier électrique*.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : les Muppets (mat.) ; Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express.
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : le *Guignolo ; les Européens*.
CHATENAY-MALABRY, Rex (660-38-70) : Têtes de pioche ; les Doigts dans la tête ; Jeremiath Johnson ; Courts-métrages comiques.
CHAVILLE (926-51-96) : Easy Rider ; le Guignolo.
COLOMBES, Club (784-94-00) : Kramer contre Kramer ; Tom Horn ; Je vais craquer ; Au boulot Jerry.
COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : Woyseck (v.o.).
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : Dumbo.
NEUILLY, Village (722-83-05) : Vol au-dessus d'un nid de coucou.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : le Cavalier électrique ; les Sous-Doués. — Studio (749-19-47) : Revanche à Baltimore ; Je vais craquer ; Terreur sur la ligne (**).
SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Un couple parfait ; Coup de tête ; le *Livre de la jungle*. — Gémeaux *(660-05-74)* : les *Demoiselles de* Wilko ; Mélodie pour un tueur ; Genèse d'un repas.
VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : le Roi et l'Oiseau ; The Fog ; les Européens.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : Prends l'oseille et tire-toi ; le Mariage de Maria Braun.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-*00-05) : Tom Horn ; la Vie de* Brian ; les Sous-Doués ; la Bande du Rex. — Prado (866-30-60) : le Guignolo.
BAGNOLET, Cinoche (360-01-02) : la Guerre des boutons ; Vivre.
GAGNY, TMG (302-48-25) : C'est pas moi, c'est lui ; Manhattan.
LE BOURGET, Aviatic (837-17-86) : Chère inconnue ; Kramer contre Kramer ; le Guignolo.
MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : le Malade imaginaire ; Revanche à *Baltimore ; Je vais craquer.*
LE RAINCY, Casino (302-32-32) : Je vais craquer.
PANTIN, Carrefour (843-61-38) : Je vais craquer ; la Bande du Rex ; Revanche à Baltimore ; Une journée particulière ; Tom Horn.
ROSNY, Artel (528-90-00) : la Bande *du Rex ; Kramer contre Kramer* ; Tom Horn ; l'Entourloupe ; le Guignolo ; Dumbo.

VAL-DE-MARNE (94)

CACHAN, Pléiade (665-13-58) : Au boulot Jerry ; mard. : Que Viva Mexico (v.o.). Salle J.-Vilar (677-11-24).
CHAMPIGNY, Pathé (881-72-94) : les Sous-Doués ; le Cavalier électrique ; Au boulot, Jerry ; la Bande du Rex ; un Couple très particulier. C.M.A. G.-Philippe (880-96-28) *: le Seigneur des Anneaux.*
CRETEIL, Artel (898-92-64) : Revanche à Baltimore ; la Vie de Brian ; Tom Horn ; le Malade imaginaire ; le Guignolo ; Je vais craquer. La *Lucarne (207-37-67)* : Don Giovanni ; The Kids are allright ; Cyclone à la Jamaïque.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26) : Sans anesthésie *(v.o.)* ; 1941.
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : Revanche à Baltimore.
LA VARENNE ST-HILAIRE, Paramount (883-59-20) : la Bande du Rex ; Vol au-dessus d'un nid de coucou.
MAISONS - ALFORT, Club (376-71-70) : Mousaki ; *Sherlock Holmes* attaque l'Orient-Express ; le Crocodile de la mort.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-11-31) : Je vais craquer ; Vol au-dessus d'un nid de coucou ; le Malade imaginaire ; une Journée particulière. Port : la Vie de Brian.
ORLY, Paramount (726-21-69) : l'Eveil des sens d'Emy Wong ; Tom Horn.
ST-MAUR, Lido (883-06-18) : Elle ; l'Etalon noir.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : les Sous-Doués ; le Cavalier électrique ; Chère Inconnue ; Au boulot Jerry ; le Guignolo ; Kramer contre Kramer (soir), les Muppets (mat.).
VILLENEUVE - ST - GEORGES, Artel (389-21-21) : Dumbo ; la Bande du Rex ; Vol au-dessus d'un nid de coucou.
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (726-15-02) : C'était demain.
VINCENNES, 3 Vincennes (328-22-56) : Tendre *Combat* ; Kramer contre Kramer ; un Couple très particulier.

VAL D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : Kramer contre Kramer ; le Malade imaginaire ; Mousaki ; Tom Horn ; les Sous-Doués. Gamma (981-00-03) : la Bande du Rex ; Je vais craquer ; Au boulot Jerry ; l'Eveil des sens d'Emy Wong.
BEZONS, Théâtre (982-20-88) : l'Echiquier de la passion.
CERGY - PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : la Vie de Brian ; Je vais craquer ; les Sous-Doués ; Tom Horn.
ENGHIEN, Français (417-00-44, 964-56-23) : la Vie de Brian ; une Journée particulière ; Chère Inconnue ; le Guignolo ; Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express ; Je vais craquer ; Vol au-dessus d'un nid de coucou.
FRANCONVILLE, Ciné H. Langlois (413-85-83) : Maman a cent ans.
GONESSE, Théâtre J.-Prévert (987-22-49) : Elle.
ST-GRATIEN, Les Toiles (989-21-89) : l'Avare ; *la Mort en direct ; Justice* pour tous.
SARCELLES, Flanades (981-80-55) : le Malade imaginaire ; Revanche à Baltimore ; Je vais craquer ; Au *boulot Jerry ; la Bande du Rex.*
TAVERNY, Studio (960-32-06) : l'Avare.

LE MONDE DES SPECTACLES

Concerts

MERCREDI 30 AVRIL

RANELAGH, 20 h. 30 : E. Fischer (Beethoven).

EGLISE SAINT-JEAN-SAINT-FRANÇOIS, 19 h. : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. A. Savouret, Chœurs de Radio-France (Stravinski, Machaut).

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Chant populaire et violoneux de Suède.

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : M. Solles, A. Glodek (Dowland, Ortiz, Solles, Condé, Berio, Haendel).

JEUDI 1er MAI

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 30.

EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 17 h. 30 : Soli, Chœurs et Orchestre de Düsseldorf, dir. F. Lamprecht (Bach).

VENDREDI 2 MAI

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : A. Sorel (Beethoven, Schumann, Bach, Shœnberg, Fauré) ; 21 h. : A. Asselin (Chopin).

CRYPTE SAINT-AGNES, 20 h. 30 : Y. Gruson, J.-C. Guillen, C. Bayle (Dowland, Jones, Ensina, Frescobaldi, Senfl, Monteverdi).

SAMEDI 3 MAI

EGLISE AMERICAINE, 20 h 30 : Duo T. Müller-Pering, A. Kause (Dowland, Albeniz, Sor, Petit).

EGLISE ST-MERRY, 21 h : Ensemble de musique baroque (Bach, Loeillet, Telemann).

LUCERNAIRE, 19 h 30 : voir le 2. 21 h : voir le 2 (Bach, Cimarosa, Haydn, Mozart...).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : A. Bernard (Vivaldi, Haendel, Torelli).

DIMANCHE 4 MAI

LUCERNAIRE, 21 h : voir le 2 (Scarlatti, Beethoven, Schumann, Brahms).

CONCIERGERIE, 17 h 30 : Les Ménestriers (chansons et danses de la Renaissance).

NOTRE-DAME, 17 h 45 : A. François (Franck, Mendelssohn).

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 17 h : S. Part, E. Gaspart.

EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h. 45 : Ensemble Ecole Antiqua (chant grégorien).

CHAPELLE DE LA SALPETRIERE, 16 h 30 : M. Boureille, J. Batrel (Haendel, Barrière, Couperin, Tartini).

EGLISE DES BILLETTES, 17 h : Ensemble, 12, Sol. Ph. Bride (Mozart).

LUNDI 5 MAI

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h 30 : D. Suk Kang, G. Back (Schumann, Prokofiev, St-Saëns) ; Studio 106, 20 h 30 : cycle acousmatique INA - G.R.M., atelier de création radiophonique, dir. F. Bayle (Parabet, Kagel).

RANELAGH, 20 h. 30 : S. Labarraque-Perrot (Haendel, Brahms, Debussy, Schumann).

THEATRE DE L'ATHENEE, 21 h : Z. Gal, L. Skrobacs (Haydn, Wolf, Fauré, de Falla).

F.I.A.P., 21 h : C. Todorovski (Rameau, Chambonnière, Bach, Boucourechliev).

SALLE CORTOT, 21 h. : M. Scharapan (Bach, Mozart, Beethoven).

POINT VIRGULE, 20 h 30 : X. Cauhépé, S. Ossenko (Monteverdi, Dowland, Holborne, Tenaglia, Purcell, Kasperger).

SALLE GAVEAU, 21 h : Ensemble orchestral de Paris, dir. M. Gendron (Schubert, Brahms).

SALLE BERLIOZ, 20 h. 30 : J.-L. Caillard (Clementi, Beethoven).

THEATRE SAINT-GEORGES, 18 h. 30 : P. Reach, J.-P. Wallez, F. Lodéon... (De Bach à Scott Joplin).

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 2 ; 21 h. : voir le 2 (Liszt).

MARDI 6 MAI

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 2 ; 21 h. : F. Lieutaud (Fauré, Roussel, Glinka, Tournier, Khatchaturian).

BOUFFES DU NORD, 20 h. 30 : Ars Nova, dir. : M. Constant (Takemitsu, Messiaen, Schuller, Stroe, Fouillaud).

RADIO-FRANCE (106), 17 h. 30 : E. Heidsieck (Beethoven) ; 20 h. 30 : voir le 5 ; Grand auditorium, 20 h. 30 : Musique traditionnelle du Japon.

SALLE GAVEAU, 21 h. : voir le 5.

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 21 h. : Trio Scobaj (Mozart, Dvorak, Mendelssohn).

SALLE CORTOT, 21 h. : E. Naoumoff, M. Raditcheva, R. Maillard (Mozart, Brahms, Ravel, Naoumoff, Scriabine).

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Chorale et Orchestre P. Kuentz (Mozart).

RANELAGH, 20 h. 30 : voir le 30.

EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 21 h. : O. Caceres (Haendel, Bach, Weiss, Brouwer, Albeniz, Takemitsy, Vasquez).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 3.

HISTOIRE

CORRESPONDANCE

Hommage au colonel Groussard

M. Pierre Guillain de Bénouville, compagnon de la Libération, nous a adressé la lettre suivante :

Je lis dans *le Monde*, qui d'ailleurs a été, à ma connaissance, le seul journal à parler du colonel Groussard, la nouvelle de sa mort et sa biographie. Je la lis avec mélancolie, car elle est brève et, permettez-moi de le dire, ne retient rien de l'essentiel.

On nous y dit que le colonel Groussard était un anti-gaulliste. Ce n'est pas vrai ! Souffrez que vous le dise un compagnon de la Libération qui, tout de suite après s'être évadé pour rejoindre le général de Gaulle, fut mis en prison à Alger, en février 1941, et jugé pour cela en métropole où il fut ramené menottes aux mains.

Le colonel Groussard, que j'avais revu avant de quitter la France, ne pensait qu'à chasser l'envahisseur. Il avait, immédiatement, approuvé ma décision de rejoindre les Forces libres et décidé de m'aider à l'accomplir. Il avait choisi, lui, selon ses méthodes et ses possibilités, une forme particulière de combat. Mais, pour nous, qui avions décidé de rejoindre de Gaulle, il était déjà notre appui, notre complice, notre ami. Il approuvait de toute son âme que nous nous refusions à lâcher nos armes et ne nous demandait pas autre chose.

Il y avait, dans nos différentes organisations secrètes naissantes, des divergences et des rivalités. Georges Groussard avait commandé en second l'Ecole de Saint-Cyr, c'est dire qu'il connaissait et était connu de tous les jeunes officiers d'active ou de réserve que comptait notre pays dans les années 40. Il a groupé, dans ce que l'on nomme, aujourd'hui, le réseau *Gilbert*, un nombre considérable d'entre eux et s'est, avec eux, consacré au renseignement.

De Suisse, où il s'était réfugié après avoir été interné pour avoir fait arrêter Laval, et où je l'ai souvent rencontré au cours de mes missions clandestines auprès des alliés, il a dirigé ses hommes avec fermeté, intégrité et une immense efficacité.

Il était très populaire dans les rangs de ceux qui résistaient à l'ennemi. Nous l'appelions Eric parce que son crâne rasé, son monocle et son allure militaire le faisaient ressembler à Eric von Stroheim.

Mais, comme responsable des relations extérieures, d'abord de Combat, puis de la Résistance unifiée, puis comme remplaçant d'Henry Frenay (le Leclerc de la Résistance intérieure) au comité directeur des Mouvements unis de résistance dans ses charges militaires et paramilitaires (pendant que mon ami Claude Bourdet, chef du noyautage des administrations publiques (NAP), avait pris la même succession pour les affaires civiles), j'ai toujours été en contact étroit avec le colonel Groussard.

J'avais pour lui, pour son intelligence, pour son amour inconditionnel de sa tâche, pour ses connaissances, son expérience, son espérance et son sens du commandement, admiration, affection, respect. Ce sont ces sentiments que j'ai eus à son égard jusqu'à la fin de sa vie.

Georges Groussard avait une très bonne expérience du renseignement, qu'il avait démontrée, entre autres, au Maroc. Il savait inspirer et conduire.

Enfin, il est juste de dire qu'il a très bien servi la patrie.

Je me dois de rappeler, entre autres faits, que, à la suite d'une conférence générale de la Résistance unie (dont je conduisais la délégation et où les F.T.P. étaient représentés par Jacques Monod, le prix Nobel, et l'ORA par un de ses officiers) avec les alliés, en Suisse, plusieurs camarades du premier rang, tels que le général Dejussieu-Pontcarral, chef d'état-major de l'armée secrète, et le colonel Degliame, furent arrêtés à Annemasse, par les Allemands, en revenant en France. C'est grâce à l'organisation de Groussard, à qui j'eus recours bien qu'il n'ait pas participé à nos entretiens, et par une ruse inouïe inventée par lui que nous pûmes les libérer avant que leur identité n'eût été percée à jour par la Gestapo. C'est dire de quelle façon les gaullistes que nous étions travaillaient avec lui !

Je me souviens aussi que, à la suite d'un accident tragique (arrestation d'un radio), Ponchardier, le célèbre « Dominique » (qui, lui aussi, est compagnon de la Libération et une des meilleures figures du gaullisme, fut soudain privé de ses liaisons avec Londres. A la demande du colonel Groussard, j'organisai la liaison pour Ponchardier, de manière que soit effectué le bombardement des escadrilles allemandes basées à Châteauroux, qui allaient, une fois de plus, s'envoler pour frapper la capitale anglaise.

Allons-nous oublier cela aujourd'hui ?

La Résistance était un tout. Elle ne connaissait les querelles de services que pour s'en détourner. C'était une absurdité et, au fond, plus une discussion entre bureaux que de vrais problèmes de fond pour ceux qui luttaient sur le terrain. Le colonel Groussard n'avait pas d'autre doctrine et, jamais, il n'a tenté de nous détourner de notre gaullisme, au contraire !

A la victoire, il lui fut reproché d'avoir été pro-anglais !

Le gouvernement d'alors voulut le nommer général de brigade, en lui demandant d'aller prendre le commandement de la subdivision de Tlemcen, ce qui était un limogeage tout à fait injustifiable. Il préféra donner sa démission de l'armée, comme il fut conduit, dans une autre circonstance, à renvoyer sa croix d'officier de la Légion d'honneur.

Le colonel Groussard est un homme qui a su conformer, de bout en bout, sa vie à ses principes. C'était non seulement un merveilleux soldat mais un homme accompli.

[La lecture du dernier livre du colonel Georges A. Groussard, « L'armée et ses drames », la Table-Ronde, 1968, donne l'exacte mesure du jugement qu'il portait sur le général de Gaulle. — (N.D.L.R.)]

Une lettre du général Dejussieu - Pontcarral

Le général Dejussieu-Pontcarral, compagnon de la Libération, nous écrit à propos de la notice nécrologique sur le général Pierre Conze parue le 29 février :

J'y lis que le général Conze est qualifié de « chef d'état-major national de la Résistance », sous mes ordres, au début de 1944. C'est là une appréciation erronée de la situation à cette époque. (...) Il n'y eut jamais, à propos de la composante militaire de la Résistance, et ce sous ce vocable, un « état-major national de la Résistance ». S'il y eut un état-major national de la Résistance, ce fut à partir du début de 1944, l'état-major national des Forces françaises de l'intérieur, qui, émanation directe du C.N.R., n'eut que deux chefs, « Pontcarral », puis « Joinville ».

Quant au général Conze, alors commandant, il faisait partie de l'ORA (Organisation de résistance de l'armée), où il eut diverses fonctions. Notamment, de la fin février 1944 au mois de mai 1944, il fut l'« adjoint du F.T.P. Barthe » au troisième bureau de l'état-major national des F.F.I.

On peut évidemment dire que, à ce titre, il était sous mes ordres, puisque j'étais le chef de cet état-major. Au mois de mai 1944, il fut repris par l'ORA, dont il devint le chef d'état-major.

En conclusion, le général Conze a donc été chef d'état-major de l'ORA, partie intégrante des F.F.I., et non pas chef d'état-major national de la Résistance, et un chef d'état-major national de la Résistance, en aucun cas, n'aurait pu m'être subordonné.

BIBLIOGRAPHIE

LES SOUVENIRS DE F.-L. CLOSON

Commissaire de la République du général de Gaulle

Après avoir décrit dans *le Temps des passions* (1) son action dans la Résistance, Francis-Louis Closon porte aujourd'hui témoignage sur les temps tumultueux de la libération. Le titre de son nouvel ouvrage, *Commissaire de la République du général de Gaulle*, est sans doute une profession de foi gaulliste mais il garde d'abord la simplicité d'un constat. L'homme de la France libre, l'organisateur des Comités de libération au prix de périlleux voyages clandestins, a exercé à Lille, de 1944 à mars 1946, cette fonction exceptionnelle que de Gaulle, en 1968, avait songé un moment à ressusciter.

Commissaire de la République, « *représentant d'un pouvoir central dont les moyens d'action seront momentanément réduits, vous rétablirez la légalité républicaine, vous ferez fonctionner les services publics avec toute l'efficacité qu'exigera l'effort de guerre...* » L'ordonnance de janvier 1944, par son caractère exorbitant, donnait un pouvoir quasi sans limite à ceux que l'on appellerait bientôt « les proconsuls de la libération ». Mais il leur fallait surtout affronter des écueils redoutables et des forces contradictoires.

Quand Francis-Louis Closon arriva à Lille, à la préfecture, en septembre 1944, il trouva un préfet installé, qui ne l'attendait point. Accueil glacial pour ce jeune homme de trente-quatre ans, nouveau venu dans une région en pleine effervescence dont il ignorait tout. L'ancien commissaire de la République dit, non sans rudesse et sans souci de ménager les uns ou les autres, comment il dut faire face. Les problèmes de l'époque étaient : l'épuration et ses cours de justice, le ravitaillement, la remise en route de la machine économique. On a beaucoup écrit sur cette période telle qu'elle a été vécue dans le Nord - Pas-de-Calais. François-Louis Closon apporte des données précises puisées dans les rapports qu'il adressait alors régulièrement au gouvernement, des documents irréfutables qui feront référence.

Il dit, sans passion, ses difficultés avec le parti communiste, dominant dans presque toute la région, pour le désarmement des milices patriotiques : il raconte comment il se rendit dans les mines, sur le carreau de Loos, pour inciter les mineurs à ne pas faire grève. N'est-ce pas M. Auguste Lecœur, alors leader du P.C., qui l'accusait, en juillet 1945, d'user de méthodes dignes de Pétain et d'Hitler pour avoir suspendu deux délégués mineurs... Mais, trois jours plus tard, Maurice Thorez, à Waziers, prononçait son fameux discours pour la bataille du charbon : « *On fait grève parce que le nez du porion ne revient pas au délégué. C'est un scandale !* » Mais oui...

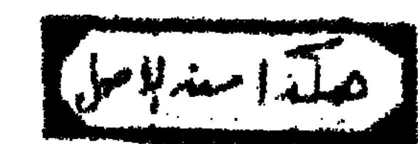
Francis-Louis Closon analyse, dans le bouillonnement d'événements parfois tragiques, les forces politiques et syndicales en présence et leur évolution. Mais il jette aussi un regard sans complaisance sur toutes les classes sociales d'une région. Rien finalement ne lui semble plus précieux, au cours de cette rude mission, que ce propos de de Gaulle revenu visiter sa ville natale : « *Closon, je suis heureux de vous savoir à Lille...* »

La conclusion assez surprenante de cette réflexion sur une très brève carrière de commissaire de la République est un plaidoyer pour « la région, cadre d'un gouvernement moderne ». On lira avec intérêt des arguments pour un débat qui est toujours d'actualité.

GEORGES SUEUR.

★ Julliard, édit., 224 pages.

(1) Presses de la Cité, 1974.



RAPHIE

DE F.-L. CLOSON

que du général de Gaulle

d'user de méthodes dignes de Pétain et d'Hitler pour avoir suspendu deux délégués mineurs... Mais, trois jours plus tard, Maurice Thorez, à Waziers, prononçait son fameux discours pour la bataille du charbon : « On fait grève parce que le nez du porion ne revient pas au délégué. C'est un scandale ! » Mais oui...

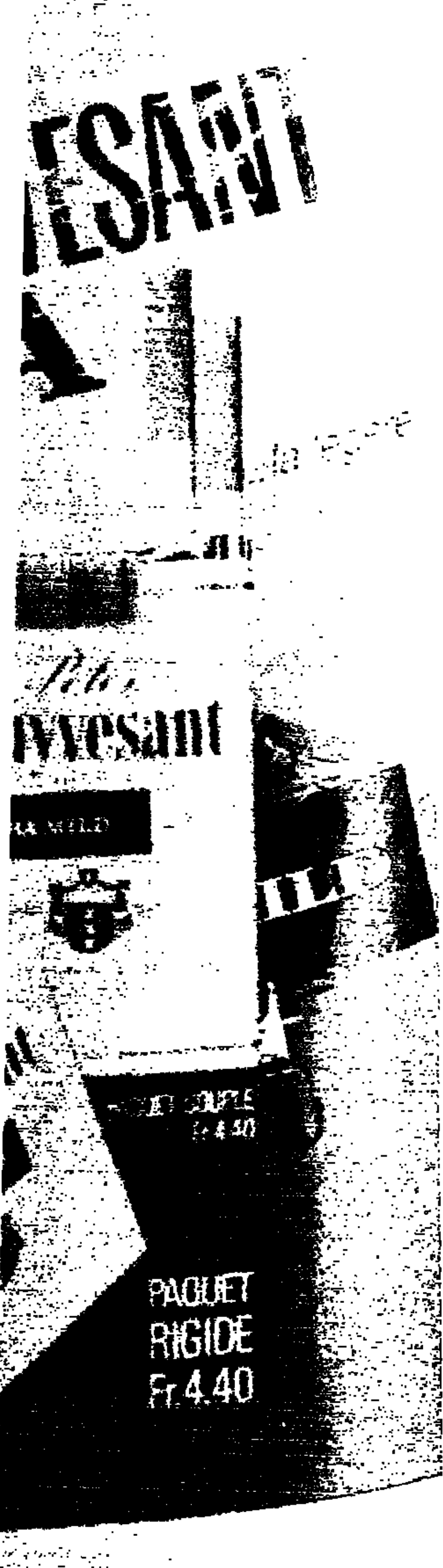
Francis-Louis Closon analyse, dans le bouillonnement d'événements parfois tragiques, les forces politiques et syndicales en présence et leur évolution. Mais il jette aussi un regard sans complaisance sur toutes les classes sociales d'une région. Rien finalement ne lui semble plus précieux, au cours de cette mission, que ce propos de de Gaulle revenu visiter sa ville natale : « Closon, je suis heureux de vous savoir à Lille... »

La conclusion assez surprenante de cette réflexion sur une très belle carrière de commissaire de la République est un plaidoyer pour la région, cadre d'un gouvernement moderne ». On lira avec intérêt ces arguments pour un débat qui est toujours d'actualité.

GEORGES SUEUR.

★ Julliard, édit., 204 pages.

(1) Presses de la Cité, 1974.



Les vins de Bordeaux à la recherche d'une politique

En ce *début de 1980, tout observateur* attentif peut constater que le vin de Bordeaux, ceux qui le produisent et ceux qui le commercialisent sont arrivés à la croisée des chemins, les uns décidés à poursuivre les efforts de ces dernières années, les autres incertains sur l'évolution des événements, le tout dans la perspective d'un ralentissement de l'économie mondiale et d'une inflation irrépressible.

C'est qu'au terme d'une décennie très agitée le monde du vin de Bordeaux semble avoir retrouvé un peu d'équilibre. Après la folle spéculation de 1972-1973 et la débâcle qui s'ensuivit, le niveau du prix a lentement remonté au point d'avoir, au bout de sept ans, presque retrouvé celui de 1973, ce qui, compte *tenu de l'érosion monétaire, signifie* qu'en francs constants les prix n'ont guère *augmenté*.

Un équilibre retrouvé

En ce qui concerne les stocks et disponibilités, tombés très bas en 1972 et en 1973, puis excédentaires jusqu'en 1976, redevenus insuffisants en 1977-1978 par suite de mauvaises récoltes, pour, enfin, *se hisser à leur niveau le plus élevé* depuis dix ans grâce au millésime 1979, abondant et de bonne qualité, on est, enfin, arrivé à un point où il devient possible de défendre une politique sans être troublé par la pénurie ou l'extrême abondance. Un seul changement, et de taille, depuis dix ans : le rapport des forces entre les parties en présence s'est profondément modifié.

La crise de 1973-1974 a dévasté le négoce, amenuisant ses ressources et entamant durablement sa capacité d'« *élever* » le vin pour lui assurer un début de vieillissement et éviter les *à-coups trop brusques en cas d'accident* météorologique. Certes les regroupements *indispensables sont quasiment terminés*, et les plaies de la crise ont été plus ou moins pansées, au prix, parfois, de lourds sacrifices : de grandes maisons anciennes et vénérables ont été vendues, d'autres, plus petites, ont émergé à la faveur des événements. Mais la secousse a été trop forte pour ne pas laisser de traces durables : le célèbre quai des Chartrons est devenu le « quai des brumes » et, jusqu'à ce jour, il n'a pas été remplacé.

A l'inverse, les propriétaires de vignobles que, depuis un temps très éloigné, le négoce tout-puissant tenait en son pouvoir, leur faisant supporter les fluctuations de la conjoncture, ont repris force et vigueur. La crise de 1973 leur a été bénéfique, la hausse des prix sur les récoltes vendues au négoce permettant aux exploitations de se rééquiper massivement. Elles en avaient bien besoin !

Du coup, les vignerons se sentent, ou *se croient*, de taille à discuter d'égal à égal avec les maisons de commerce. Ces dernières, faisant *état de l'importance* des stocks, du coût élevé de leur financement *et des pressions* de l'étranger, *qui réclame* la baisse, entendent bien imposer une *réduction des prix qui puisse relancer* une consommation qui a fléchi de 15 % en volume sur le marché intérieur (tout au moins pour les vins rouges) et de 6 % sur le marché extérieur.

Les exploitants rétorquent que leurs coûts de production montent allégrement (tracteurs, engrais, personnel) et que consentir simplement à un maintien du prix d'une année sur l'autre — ce qu'ils proposent, — équivaut déjà à une baisse, compte tenu de l'inflation.

Dans cette partie de « bras de fer » *qui s'est engagée, les négociants risquent* de l'emporter à court terme, sauf si la *récolte de 1980 est mauvaise, ce qui* relancerait les prix à la hausse ou, tout au *moins, stopperait toute velléité de baisse*. Mais ce serait, vraisemblablement, une *victoire à la Pyrrhus*, très onéreuse à terme. Les exigences d'une féroce concurrence internationale imposent une politique de qualité qui demande, à son tour, des moyens financiers puissants pour élaborer un produit de plus en plus satisfaisant, de plus en plus régulier, tout au moins pour le bas et le milieu de la gamme, et, enfin, pour pratiquer une politique de vieillissement sur place plus favorable aux consommateurs. Ceux-ci voudraient ne plus subir les à-coups de la spéculation, mais souhaiteraient que l'évolution des *prix soit plus régulière*. Sans doute les grands millésimes seront-*ils toujours recherchés mais, de grâce*, pas de coup de fusil des propriétaires trop gourmands ou des négociants trop pressés !

La région viticole de Bordeaux, *la plus* vaste du monde avec ses 100 000 hectares, ses 500 millions de bouteilles, ses variétés de vins blanc et rouge, capable de satisfaire tous les goûts, représente un atout capital pour les années à venir.

Combien donneraient les Américains *pour posséder en Californie un château* Margaux, un château Ausone, un château Pétrus et *un château* Yquem ? *Ce terroir* unique au monde, ces techniques irrem*plaçables (bien qu'exportables)*, ces milliers de châteaux ou de propriétés plus ou moins prestigieux, tout cela constitue un patrimoine prodigieux, générateur de milliers d'emplois et d'un produit qui se renouvelle chaque année, à l'inverse du pétrole.

Il y a peu d'années, on percevait une certaine gêne, et même un certain agacement, au niveau des pouvoirs publics locaux, des administrations, des notabi*lités lorsque l'on parlait de la place du* vin en Aquitaine : place à l'électronique, *à la mécanique, à l'industrie*.

Aujourd'hui, heureusement, on est quelque peu revenu *sur* cette opinion et, paraît-il, le nouveau préfet de région, M. Verger, s'intéresse fort au vignoble et à ses possibilités. Qu'il continue, et qu'il fasse école !

Pour illustrer cette étrange indifférence à une richesse nationale si évidente, notons qu'un étranger débarquant à Bordeaux ne voit nulle part, ou presque, une signalisation lui indiquant la route de Margaux, de Pauillac, de Saint-Estèphe. Tout au plus peut-il *se diriger vers* Soulac. Soulac, vous connaissez ? Un bac, je *crois, sur la Gironde... Quant à* Saint-Emilion, Pomerol, le Sauternais, rien. *C'est à croire que le vin n'intéresse plus* Bordeaux... — F.R.

Un négoce affaibli face à un «vignoble sûr de lui»

C'EST entendu : le négoce a fait la fortune des vins de Bordeaux en même temps que la sienne propre. La grandeur des « maisons » du fameux quai des Chartrons, ce « ghetto » devenu « citadelle » en témoigne, et le nom des Cruse et des Calvet est célèbre *en France comme* dans le monde. Ces maisons ont commencé par *devenir progressivement très* puissantes, au point d'exercer une véritable domination, les plus grandes d'entre elles tenant *littéralement* à la gorge les producteurs bordelais, propriétaires *de châteaux ou simples* vignerons. C'est alors que, à partir de 1960, les firmes *multinationales* commencèrent à s'intéresser au négoce bordelais, qui ne put repousser des offres trop alléchantes : Barton et Guestier passa sous le contrôle du Canadien Seagrams ; de Luze, sous celui du groupe papetier britannique Bowater ; Delor et Eschenauer furent acquis respectivement par les Anglais John Holt et Allied Breweries, tandis qu'un autre Anglais, Bass Charington, rachetait Alexis Lichine et Cie.

Vers la fin des années 60, et surtout au début des années 70, une véritable euphorie s'empara des milieux bordelais, tandis qu'une folle spéculation faisait flamber les prix. En 1972 et en 1973, on vint du monde entier — Etats-Unis, Japon, Grande-Bretagne, Suisse — acheter des bouteilles de bordeaux millésimées, les grands crus étant considérés comme un véritable placement pour se protéger contre une inflation galopante. Les prix s'élevèrent à des niveaux effarants, notamment pour la récolte de 1972, très médiocre en qualité. Mais les arbres ne montent jamais jusqu'au ciel, et la *crise du pétrole* de fin 1973 déclencha celle du vin de Bordeaux : des acheteurs sans qualification se retrouvèrent avec des *quantités de* vin invendables, qui avaient été achetées très cher.

L'euphorie puis la débâcle

Les caisses s'empilèrent dans les *entrepôts* et le marché s'effondra. Non seulement beaucoup *de spéculateurs étrangers* furent ruinés, ce que certains considérèrent *comme une bénédiction*, mais aussi un certain nombre de grandes maisons de commerce qui avaient acheté massivement, notamment du *millésime* 1972, furent prises dans la débâcle. Pour comble de malheur, en 1974, un scandale éclata à Bordeaux : la célèbre maison Cruse, fleuron du quai du Chartrons, se livrait à des coupages douteux, et un procès à grand spectacle attira l'attention des journalistes et du monde sur des pratiques peu orthodoxes, dont la révélation publique altéra passagèrement l'image de marque du vin de Bordeaux, production et négoce.

Puis les traces de la crise s'effacèrent lentement, les marges *et les fonds propres se reconstituèrent* peu à peu, mais la secousse avait été trop forte pour nombre de grandes maisons.

Les Cruse durent d'abord vendre leur Château Pontet-Canet à leur gendre, M. Tesseron, leurs stocks de vieilles bouteilles et leur filiale de Bourgogne, puis finirent par céder, l'année dernière, leur maison de négoce à M. Paul Crémieux de la Société des vins de France. La maison Ginestet, affligée d'un découvert en ban*que de près de 60 millions* de francs, qui lui coûtait plus de 7 millions de francs par an d'intérêt débiteur, dut mettre aux enchères sa propriété de Château-Margaux, qui, après maintes péripéties, échut pour 72 millions de francs à Félix Potin et à son président, M. Mentzelopoulos. Peu après, elle dut vendre également son fonds de commerce, qui fut racheté par M. Jacques Merlaut, propriétaire de la maison Bernard Taillan et du Château Chasse-Spleen, en haut Médoc.

(Lire la suite page 31.)

LES EXPORTATIONS

Une décision controversée

LE 16 avril dernier, le baron Philippe de Rothschild, propriétaire du célèbre Château-Mouton-Rothschild, l'un des quatre premiers crus classés du haut Médoc, et de deux autres châteaux *médocains* (Mouton-Baronne-Philippe et Clerc-Milon), fondateur *et animateur*, par ailleurs, de la très active maison de negoce *La Bergerie*, a annoncé la signature d'un accord avec un Américain, M. Robert Mondavi, pour mener, ensemble, une *joint venture*. Le but est de produire, d'ici à 1990, quinze mille caisses d'un excellent vin rouge produit en Californie avec l'appoint du savoir-faire bordelais. Aux termes de l'accord établi à 50 %, M. Robert Mondavi, qualifié de « plus bordelais des Californiens », apportera 15 hectares sélectionnés parmi les 450 qu'il possède dans *la célèbre vallée de Napa* (10 000 hectares au total), le meilleur *terroir de Californie pour la pro*duction de vin rouge. De son côté, le baron Philippe fournira, outre la moitié des investissements (1 million de dollars, soit 425 000 F environ pour sa part), son *know-how*, tant dans les raffinements des techniques de vinification que dans l'art délicat du vieillissement des vins rouges, point faible des exploitations californiennes, qui sont déjà arrivées à une certaine maîtrise dans l'élaboration des vins blancs secs.

Dès qu'il a été connu dans la région bordelaise, cet accord a soulevé de vives *critiques* : « *Exporter le savoir-faire bordelais aux Etats-Unis, c'est introduire le loup dans la bergerie (sans jeu de mots), c'est un véritable suicide...* » Et d'attribuer cette nouvelle et fracassante initiative au besoin *de mouvement* du baron, alerte jeune homme de soixante-dix-huit ans.

On peut, évidemment, soutenir ce point de vue et estimer que les grands crus bordelais sont irremplaçables, la poursuite des efforts à *l'exportation devant* constituer le souci principal des *producteurs*. Mais *le raisonne*ment du turbulent baron est tout autre. Sur le plan de l'exportation, il estime avoir fait son de*voir et même davantage*, puisque La Bergerie réalise à l'étranger 65 % de son chiffre d'affaires annuel de 160 millions de francs, et est devenu le premier exportateur de vins français aux Etats-Unis, avec 50 millions de francs de chiffre d'affaires. Passé maître dans l'art du *marketing*, il vend dans le monde entier son vin de marque Mouton-Cadet, élaboré à partir d'assemblages de vins bordelais.

(Lire la suite page 31.)

Ce supplément a été établi par François RENARD

Les multinationales dans le commerce

LE vin de Bordeaux a toujours attiré les étrangers. Lorsqu'un produit est bon, qu'il est cher et qu'il est intensément exporté, les acheteurs sont toujours tentés de remonter à la source, soit pour l'élaborer eux-mêmes, soit pour le commercialiser. C'est ce qui s'est produit au dix-huitième siècle, lorsque de jeunes ambitieux se lancèrent à la conquête du pactole. Dans son livre *le Vignoble bordelais*, Philippe Roudier donne comme la maison la plus ancienne celle du Hollandais Beyerman, au début du dix-huitième siècle. Puis vinrent l'Irlandais Thomas Barton, l'Anglais William Johnston, l'Allemand Jean-Henry Schyler. Au début du dix-neuvième siècle, ce fut le tour du Danois Herman Cruse, de l'Allemand Alfred de Luze, du Genevois Guillaume Mestrezat.

Cette première vague fut à l'origine des fameuses maisons de négoce du quai des Chartrons. Site placé *hors les murs* de Bordeaux, sur l'emplacement d'un ancien couvent de Chartreux, ce quartier était soumis à l'autorité de la puissante jurade de Bordeaux, qui, au nom de son grand privilège, l'avait imposé comme entrepôt à tous les négociants étrangers, passablement brimés dans ce genre de « ghetto ». L'abolition du grand privilège par Turgot, vingt ans avant la Révolution, « libéra » tous ses occupants. Le ghetto se transforma en coffre-fort et en citadelle. Les jeunes maisons devinrent très puissantes et firent souche à Bordeaux en contractant les meilleures alliances. Leurs raisons sociales, sinon les familles fondatrices, sont encore présentes : Barton et Guestier, Beyerman, Cruse, Johnston, de Luze, Mestrezat-Preller, Schroder et Schyler.

Les difficultés du vignoble et du négoce au lendemain de la seconde guerre mondiale, puis la grande crise de 1972-1973, eurent pour conséquence la vente à de puissants groupes étrangers de la plupart de ces maisons, en y ajoutant les maisons fondées ultérieurement par des Français et incitées à céder leurs intérêts.

Leur présence est importante. Qu'on en juge : Barton et Guestier (prononcez Guétier) a été racheté par le groupe canadien Seagram, de Luze par le groupe Bowater (qui vient de revendre à un autre Anglais). La maison Eschenauer est passée sous le contrôle du groupe britannique John Holt, tandis qu'Allied Breweries (G.-B.) a pris celui de Delor et qu'Alexis Lichine cédait aux brasseries britanniques Bass Charington sa maison de négoce fondée après la dernière guerre. A l'heure actuelle, cette fringale apparaît nettement calmée, les grandes maisons de commerce en difficulté ayant été rachetées par des groupes français.

Dans le vignoble, en revanche, à part quelques brillantes exceptions, la pénétration étrangère fut et reste modeste, surtout à l'heure actuelle, où un « chateau » classé devient un emplacement en or, ce qui n'a pas toujours été le cas dans le passé, loin de là.

Une présence plus discrète dans le vignoble

Leur présence est beaucoup plus discrète. Les cas les plus célèbres se comptent sur les doigts d'une main. Peu avant la seconde guerre mondiale, un Américain richissime, Clarence Dillon, vint à Bordeaux pour acheter un « château ». Initialement, il guignait, paraît-il, le château cheval-blanc, mais le temps était si mauvais au moment de s'y rendre pour le visiter qu'il resta à Bordeaux et acquit le prestigieux cru de haut-brion, dans les faubourg mêmes de la ville. Parmi ses héritiers figura l'ambassadeur Douglas Dillon, dont la fille a épousé le duc de Mouchy : retour aux sources. En 1962, les descendants du marquis Alexandre de Ségur cédèrent 76 % des parts du non moins prestigieux château latour aux Britanniques : 51 % au groupe Pearson, présidé par Lord Cowdray, et 25 % à Harveys of Bristol (Allied Breweries), à un prix approchant les 3 millions de dollars (13 millions de francs de l'époque, beaucoup plus aujourd'hui). Ailleurs, citons, en Haut-Médoc, les châteaux rausan-ségla et lascombes, détenus respectivement par les groupes anglais John Holt et Bass Charigton, tandis que le château *lagrange* appartient à une famille espagnole, les Cendoya, depuis l'avant-guerre. A Saint-Emilion, la famille autrichienne de Neipperg a acquis, il y a quelques années, les châteaux canon-la-gaffelière et la tour-figeac. Dans le Graves, smith-haut-lafitte a également été cédé à John Holt.

A noter, fait intéressant, qu'un mouvement inverse vient de se produire dans ces mêmes Graves, où M. Lucien Lurton, propriétaire par ailleurs des châteaux brane-cantenac et durfort-vivens dans le Haut-Médoc, a racheté pour environ 12 *millions* de francs le château bouscault, acquis en 1969 par l'Américain Wohlstetter et convoité par la chaîne de distribution helvétique Mövenpick, qui en offrait davantage. Les pouvoirs publics, dit-on, n'étaient guère favorables à la solution suisse. En 1976, déjà, ils s'étaient opposés à la vente, par la famille de négociants Ginestet, du célèbre château margaux au groupe canadien National Distillers. C'est le groupe français Félix Potin, on le sait, qui l'emporta avec son président, André Mentzelopoulos, Grec né à Patras, mais Parisien d'adoption et marié à une Française. On avait eu chaud ! Quant au château prieuré-lichine, il appartient à M. Alexis Lichine, aussi Français qu'Américain, et Médocain d'adoption. Sur les quelques centaines de châteaux connus ou classés, on voit que l'emprise étrangère est bien légère, et souvent bénéfique lorsqu'elle a conduit à une rénovation du vignoble et des installations comme à Château-Latour par exemple.

F. R.

LA STRUCTURE DU VIGNOBLE

Une lente diminution des surfaces

EN un quart de siècle, soit de 1954 à 1979, l'évolution des structures de production en Gironde a été la suivante : le nombre des déclarants de récolte est tombé de 56 202 à 25 561 (— 54,5 %) et la superficie totale des vignes est revenue de 131 692 hectares à 98 611 hectares (— 25 %), tandis que la superficie plantée en appellations d'origine contrôlée (A.O.C.) restait pratiquement stable à environ 75 000 hectares. Il est à noter que la surface plantée, qui s'élevait à 133 000 hectares en 1844, est passée à 188 000 hectares en 1873, pour retomber du fait des attaques du phylloxéra et revenir à 132 000 hectares en 1939.

En ce qui concerne la diminution de la superficie totale, le « décrochement » véritable commence avec les grandes gelées de l'hiver 1956, qui anéantirent une partie des ceps, bon nombre d'entre eux n'ayant pas été replantés. Conséquence logique, cette année-là, le nombre des déclarants de récolte chuta de 13 %. Après une amorce de stabilisation, la diminution reprit lentement entre 1960 et 1970 du fait d'une sorte de crise permanente, les cours étant restés pratiquement stables pendant cette période. A partir de 1977, le mouvement s'est accéléré du fait des arrachages de vignes dans le nord de la région.

Quant à la surface plantée en A.O.C., elle n'a pas varié, comme on l'a vu, la région bordelaise étant la seule où ce phénomène se soit produit : partout ailleurs, les superficies ont augmenté. Cette performance rend les vignerons bordelais fort irritables lorsque Paris et, surtout, Bruxelles leur mesurent chichement toute augmentation de superficie, alors que *« les Italiens ont pris leurs précautions »* (lisez, ont accru leurs superficies plantées). Il en résulte, en tout cas, que la part des A.O.C. dans l'ensemble du vignoble est passée de 57 % en 1954 à 76 % en 1979.

Une décision controversée

(Suite de la page 29.)

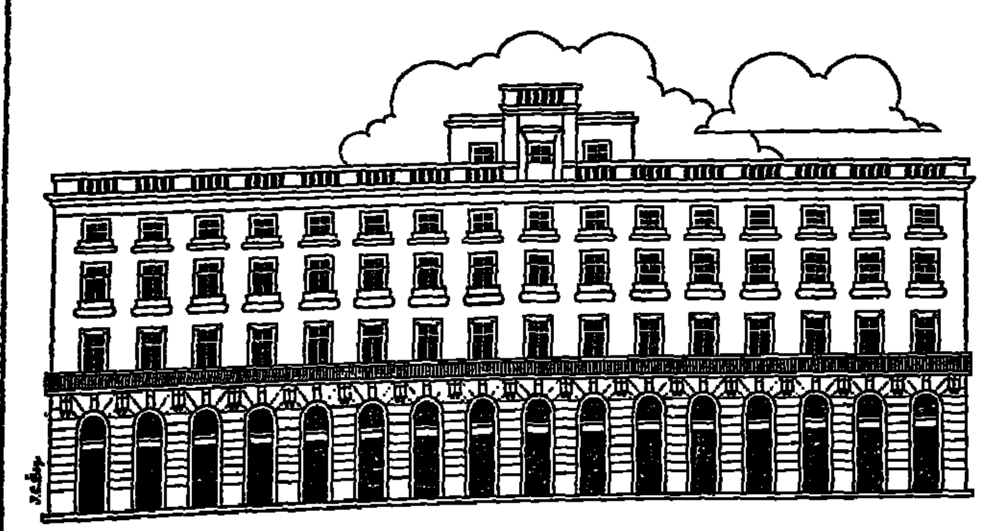
Il n'est donc pas étonnant qu'à Bordeaux le baron soit intensément jalousé, certains lui reprochant l'ambiguïté de cette marque, qui laisserait entrevoir un apparentement du vin en question avec le Château-Mouton-Rothschild. On sait que, *tout* récemment, la maison de négoce bordelaise Barton et Guestier, filiale d'un groupe anglais multinational, s'est vu interdire par la justice d'utiliser le nom de marque Pontet-Latour, *sur* la requête des propriétaires de Château-Latour (en outre, il existe, par ailleurs, un cru classé Château-Pontet-Canet).

Mais La Bergerie a été créée il y a quarante ans, et Mouton-Cadet est très connu aux Etats-Unis, *comme au fond* du Pays de Galles (l'auteur peut en témoigner). En fait, le vrai problème est ailleurs. Dans un marché américains qui peut être qualifié d'« explosif », la consommation du vin a été multipliée par six en vingt ans (12 millions d'hectolitres *en 1972, contre 2 millions* d'hectolitres en 1960). L'engouement, outre Atlantique, est devenu très *vif* pour les vins blancs secs, en attendant les vins rouges, au point que la consommation annuelle par Américain est passée en quinze ans de 2 à 7,5 litres, et *même de 24 litres* en Californie. Certes, on est loin des 98 litres des Français, des 91 litres des Italiens, et même des 24 litres des Allemands de l'Ouest, mais cette moyenne est supérieure à celle de la Grande-Bretagne (5,3 litres). Ajoutons que les trois quarts de la consommation américaine sont fournis par la Californie, qu'en 1979 la *France a perdu la* première place, en valeur, au profit de l'Italie (34 %, contre 36 % *du total des importations*, que les vins ouest-allemands progressent très rapidement, et on comprendra *que* le baron ait voulu « se placer » sur un marché aussi prometteur. A terme, le danger est que les Américains, très doués en œnologie et adoptant nos techniques propres, boivent de moins en moins de vins étrangers au profit des leurs. Et pour « *se placer* », *il n'y a qu'une* technique : être présent, au besoin en cherchant un associé disposant de terrains. Or les terrains valent cher *dans la Napa* Valley (200 000 F à 250 000 F l'hectare), et il fallait être *Moët et Chandon pour se payer* un vaste domaine il y a quelques années dans ladite vallée, pour *y produire précisément un mousseux* Chandon.

Autre raisonnement : la production des grands crus est trop réduite pour alimenter le monde entier. La production d'un grand château est de 20 000 à *40 000 caisses de 12 bouteilles*, contre 2 millions pour le whisky Chivas.

Ajoutons que cette controverse se déroule au moment où, nous l'avons vu, les vins français sont de plus en plus durement concurrencés par nos voisins italiens, ouest-allemands, espagnols, portugais (le rosé *mateus) et bientôt américains*. En Californie, on sait maintenant produire, grâce à l'œnologie, des vins blancs puissants et réguliers. Or, précisément, l'in*terprofession bordelaise* vient de lancer aux Etats-Unis, et en Californie, une opération *new wave pour* la promotion du vin blanc originaire de la Gironde. Y est-on prêt, d'abord, à assurer des livraisons « suivies » et d'une qualité régulière, sinon ce *serait lancer un prototype sans* disposer d'une production en série ? Ensuite, est-on disposé à *fournir un effort de publicité* soutenu et important ? Le budget italien est quarante fois supérieur au nôtre.

Tous ces problèmes deviennent brûlants au moment où les exportations globales de vins de *Bordeaux régressent*, en *volume*, pour la troisième année consécutive. Sans doute, augmentent-*elles en valeur du fait du redres*sement des prix. Mais, si ces derniers se stabilisent ou se tassent, qu'adviendra-t-il ? Sans doute, également, les expéditions en vrac régressent au profit des expéditions en bouteilles, mais ces dernières stagnent. Et que dire de la crise économique qui menace les Etats-Unis, et, par contrecoup, l'Europe entière ? *Sur le marché mondial* des vins, la lutte va être dure...



Source : C.I.V.B.

Un négoce affaibli face à un « vignoble sûr de lui »

(Suite de la page 29.)

C'était la fin du quai des Chartrons, devenu un véritable « *quai des brumes* ».

Cette crise, néanmoins, si elle *a mis à genoux une grande partie* du négoce et obligé les actionnaires étrangers des maisons à *reconstituer leurs fonds propres*, n'a pas été néfaste pour tout le monde, et les gens avisés en ont fait leur profit. Tout d'abord, ceux, assez rares, qui possédaient des vignobles purent assez aisément passer le cap et consolider leurs positions. Ce fut notamment le cas de M. Jean-Pierre Moueix, cet extraordinaire et étrange Corrézien, arrivé sans le *sou* en 1945 à *Libourne*, et qui, en plus d'une maison de commerce florissante, est devenu propriétaire d'une série de *châteaux*, dont la moitié du célèbre Petrus, premier cru de *Pomerol*, sans compter une splendide collection de tableaux. Ce fut aussi le cas *du baron Philippe de Rothschild*, qui s'est appuyé sur son Château Mouton-Rothschild, premier cru classé du Haut-Médoc depuis 1973, pour développer sa maison de commerce *La Bergerie* avec sa marque de bataille Mouton-Cadet.

A côté de la montée des maisons de Libourne, avec MM. Moueix et Janoueix, et de celles de Langon, avec M. Coste, des petites *maisons accroissaient leur* part de marché, tels Diprovin (M. Rivoyre) d'Ambarès, et Bernard Taillan (M. Merlaut), tandis que fusions et regroupements remodelaient profondément la physionomie de la profession. Calvet absorbait Hanappier-Peyrelongue, Dourthe (Consortium vinicole de Bordeaux et Gironde) se réunissait à Fressmann, par *exemple. Aujourd'hui*, après les cessions récentes, un peu de stabilité est revenue, encore que des opérations de grand style ne soient pas impossibles, avec la participation d'intérêts parisiens puissants. Mais une chose demeure certaine : après la crise *de 1973, le négoce n'a plus vrai*ment assez d'argent pour « élever » assez longtemps ses vins, et échapper à la nécessité inexorable de dégager des liquidités en vendant le plus rapidement possible.

Les terribles gelées de 1956

Si la crise de 1973 a profondément ébranlé le négoce et passablement amoindri ses ressources, en revanche elle a quasiment épargné les producteurs. Ils bénéficiaient d'abord de l'euphorie de 1971, 1972 et 1973, puis, après avoir vendu leur vin à des prix fabuleux, échappèrent à la débâcle *du négoce*. Pour une *fois*, le vignoble ne faisait pas les frais de la crise, comme cela s'était toujours produit auparavant ! Car il faut bien rappeler qu'au lendemain de la guerre beaucoup de domaines étaient en mauvais état, *certains même ayant for*tement réduit leur surface depuis la grande crise de 1930 sans la replanter.

En 1956, de terribles gelées détruisirent une partie des vignes, et de 1960 à 1970 les prix stagnèrent. Au début des années 70, le vignoble et les chais, passablement vieillis, avaient besoin d'améliorations urgentes. La manne qui tomba du ciel permit alors aux exploitants de se rééquiper sérieusement : plantation de nouveaux pieds de vigne, achat de matériel neuf, notamment des tracteurs ; remplacement des vieilles cuves en bois par des cuves en béton ou en acier inoxydable (bien que le bois garde ses adeptes, la question n'étant pas tranchée à ce *jour : c'est souvent une question* de bon entretien). Bien plus, les producteurs avisés purent instal*ler dans leurs chais un système* de réfrigération et les perfectionnements mis au point et préconisés par les spécialistes de l'Institut d'œnologie de Bordeaux, MM. Ribereau, Gayon et Peynaud. Ce qui leur permit de mieux contrôler les processus de vinification (fermentation alcoolique et malolactique).

Sélection rigoureuse

Enfin, de nombreux propriétaires de *crus classés*, également les plus avisés, purent se permettre, par la suite, d'opérer une sélection plus rigoureuse dans leur production, éliminant les qualités inférieures et limitant les rendements. Il est vrai que dans les années folles (et les précédentes) on avait planté un peu partout et à *tort* et à travers, notamment dans le bas Médoc (Saint-Seurin-de-Cadourne ou Begadan, par exemple). Du côté des coopératives, la situation est la même : l'équipement en chais modernes a été renforcé et la qualité améliorée avec le concours des œnologues.

C'est dire qu'aujourd'hui, face à un négoce affaibli, les producteurs peuvent se montrer plus sûrs d'eux et plus exigeants.

Un Hellène dans le Médoc

A sa fille qui, par jeu, lui posait cette question parmi d'autres, notées sur une liste, « *Quel est votre plus grand bonheur ?* », Karl Marx répondit : « *Me battre* ». A la même question, la réponse de Frédéric Engels, son disciple, fut la suivante : « *Une bouteille de château-margaux 1848* » (cité par Hubert Duyker dans son livre *les Grands Bordeaux rouges*. Le même auteur rappelle que lorsque, au titre du plan Marshall, juste après la guerre, le premier bateau contenant de la farine arriva dans un port français, une délégation américaine fut, en remerciement, invitée non à Paris mais à Château-Margaux qui, aux yeux du monde entier, symbolisait la civilisation et l'art de vivre français : la petite-fille de feu Hemingway ne se prénomme-t-elle pas Margaux ?

C'est dire qu'une certaine émotion se manifesta dans le courant de 1975, lorsqu'une rumeur insistante se mit à courir dans le vignoble et le négoce bordelais : la famille Ginestet (Pierre, le père, et Bernard, celui des fils qui dirigeait la maison de négoce), propriétaire du château depuis 1930, cherchait de toutes ses forces à le vendre. C'est que la situation était critique. Ligotée par sa politique de contrats d'exclusivité à long terme avec les viticulteurs, la maison Ginestet avait dû acheter en 1972 et en 1973 des vins de millésime médiocre à des prix fabuleusement gonflés par la spéculation, s'endettant inconsidérément à cette occasion. Cette politique, opposée à celle de la plupart des autres maisons, dont certains n'hésitèrent pas à dénoncer les contrats signés avec la production, ruina, honorablement, Bernard Ginestet, car les prix s'effondrèrent et les stocks, invendables, ne purent être écoulés, sauf à les brader. Ce fut l'asphyxie : en 1975, pour un chiffre d'affaires de 35 millions de francs, l'endettement total auprès des banques atteignait plus de 50 millions de francs, avec 7 millions de francs d'intérêt à verser tous les ans, fardeau absolument insupportable. Château-margaux, certes, demeurait rentable, mais la propriété avait servi de caution pour les banques et il fallut bien, soit trouver un partenaire avec des capitaux frais (chose rare à l'époque), soit réaliser le gage.

En 1975, Bernard et Pierre Ginestet amorcèrent des négociations avec la firme de cognac Rémy Martin, désireuse de se diversifier, qui proposa de leur reprendre le contrôle total des deux affaires (négoce et château). Le principe fut accepté, mais, faute de trouver un financement adéquat, Rémy Martin fit appel à un investisseur, le groupe nationalisé de l'Union des assurances de Paris (U.A.P.). Ce fut l'échec, les propositions des acquéreurs étant jugées « inacceptables » par les vendeurs. « *Ils voulaient traiter à un tiers de la valeur...* » Mais voici qu'arrivait le secours providentiel, à savoir le groupe canado-américain National Distillers, qui offrait 82 millions de francs pour le château seul. C'était l'aubaine, mais à Paris, les pouvoirs publics frémirent : après haut-brion et latour, un troisième grand cru classé allait-il passer en des mains étrangères, au risque de « *faire courir un danger important à l'ensemble du négoce, car le groupe anglo-saxon ne manquerait pas d'utiliser l'appellation château-margaux pour commercialiser n'importe quoi* ». Ce fut le veto officieux mais ferme. Du bout des lèvres, le Crédit agricole proposait, en novembre 1976, 60 millions de francs, aussitôt refusés. Mais l'échéance de fin d'année arrivait, avec la menace d'une mise aux enchères. *In extremis*, une autre solution « nationale » se présenta. M. André Mentzelopoulos, pour le compte de la société de distribution Félix Potin, dont il était, et est toujours, le principal actionnaire, offrit 72 millions de francs pour le château, avec ses trois récoltes en cave et ses 260 hectares, dont 80 de vigne. L'affaire fut conclue, et elle fit jaser.

Quoi, un Hellène, un Grec dans le Médoc ? Les Anglais ou les Américains, passe encore : on y est habitué depuis longtemps à Bordeaux. Et puis ils connaissent et goûtent le vin, n'est-ce pas ? Les meilleures caves sont en Angleterre, c'est bien connu. Mais que pouvait-on attendre d'un homme né à Patras, dont il a conserve l'accent un peu chantant venu d'un pays où le vin que l'on récolte sous le soleil brûlant n'a rien à voir avec le nectar délicatement mûri sous le doux climat de la Gironde. Cette affaire, c'était encore un « coup » de ce financier hors pair qu'est M. André Mentzelopoulos : dans le prix d'acquisition, considéré comme très élevé, n'y avait-il pas inclu celui de trois récoltes, 1974, 1975, 1976, pour 22 millions de francs ? Quant aux âmes peu charitables, et elle ne manquent pas à Bordeaux, elles voyaient déjà « le Grec » jouer les marquis de Carabas à Margaux, cette authentique demeure de la fin du dix-huitième siècle, avec sa colonnade de type georgien.

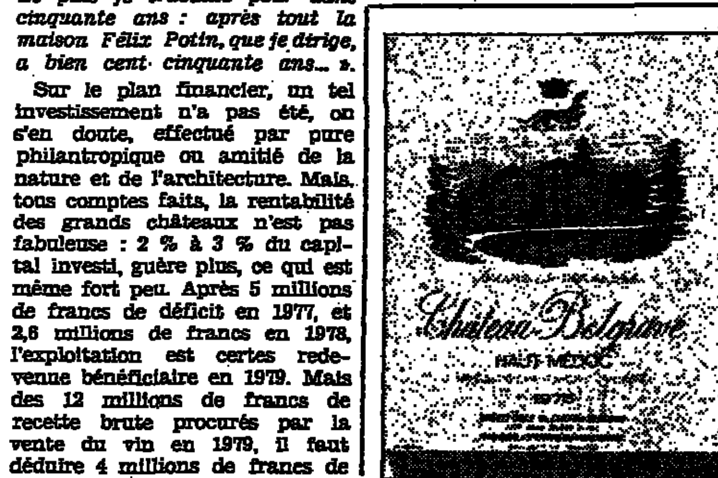
Une remise en état complète et coûteuse

En fait de marquis de Carabas, il y avait un autre rôle à jouer dans l'immédiat : celui consistant à gérer le vignoble, et ce dernier avait bien besoin qu'on s'occupe de lui. Depuis quelques années, la qualité du vin n'était plus tout à fait digne de son passé, l'auteur de l'article peut en témoigner, et certaines dégustations à l'aveugle, notamment celle organisée par Gault et Millau, semblaient l'indiquer. Préoccupés par leurs soucis financiers, les Ginestet avaient passablement négligé leur domaine. Bernard, le négociant, voyait les choses de trop haut, et Pierre, le père, avait retardé les décisions indispensables. Et puis, il n'y avait plus d'argent pour entretenir le domaine et ses vignes : à certains endroits, selon un voisin, c'était « *une honte* ». Or, le premier souci du nouveau propriétaire fut d'investir massivement (30 millions de francs depuis 1977, 40 millions de francs au total sur quatre ans) en travaux : remplacement des fils de fer, curage des fossés, drainage, replantation partielle du vignoble, devenu trop vieux, etc. M. Mentzelopoulos ne connaissait rien au métier ? « *J'apprendrai* », annonça-t-il tranquillement. Il consulta, et consulte toujours, les meilleurs experts, notamment M. Peynaud, l'un des plus célèbres spécialistes de la station d'œnologie de Bordeaux, remettant même en question les innovations potentiellement dangereuses à terme. Fallait-il, par exemple, poser des drains en plastique ? Si, dans dix ou vingt ans, la matière était attaquée par les produits de traitement, les racines de la vigne en souffriraient. D'où arrêt des travaux, recherche technique et adoption du drain en terre cuite à l'ancienne. Coût de l'opération : quatre fois le prix initial, car il a fallu fabriquer spécialement ce type de matériau. De même, quatre hectares plantés récemment furent arrachés et replantés avec un cépage plus adapté, sous le contrôle de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). Quant à la culture, elle nécessite 1 000 tonnes de fumier par an, parce qu'il convient de ne pas trop forcer sur les engrais chimiques, comme on le fait trop souvent. Mais le fumier devient rare, et le domaine doit entretenir deux cents bovins pour le fournir. Sans doute, certains experts chagrins trouvent « le Grec » trop soupçonneux, trop méfiant vis-à-vis des professionnels. Mais ces derniers, après trois ans, doivent s'incliner : M. Mentzelopoulos a fait son devoir vis-à-vis de Château-Margaux, et même au-delà, car il y avait le château lui-même, classé monument historique, et dont la réfection était devenue urgente. A ce sujet, il semble bien que le nouveau propriétaire et sa femme, Laura, une Française du Midi, aient eu un « coup de cœur » qui n'était peut-être pas prévu au départ.

Sous l'œil vigilant de l'architecte en chef des monuments historiques, M. Mastorakis, l'édifice a été rénové de fond en comble : façade débarrassée de son crépi, toiture refaite, dallages restaurés, jardins rétablis dans l'état originel, etc. Plus de mille pierres ont été changées, l'aménagement intérieur refait, etc. : c'est, véritablement, une reconstitution de patrimoine, pour laquelle il vaut mieux disposer d'un solide compte en banque. Mais « *tout cela devait être fait... Château-Margaux, c'est un diamant « blanc bleu ». Et puis je travaille pour dans cinquante ans : après tout la maison Félix Potin, que je dirige, a bien cent cinquante ans...* ».

Sur le plan financier, un tel investissement n'a pas été, on s'en doute, effectué par pure philantropique ou amitié de la nature et de l'architecture. Mais, tous comptes faits, la rentabilité des grands châteaux n'est pas fabuleuse : 2 % à 3 % du capital investi, guère plus, ce qui est même fort peu. Après 5 millions de francs de déficit en 1977, et 2,6 millions de francs en 1978, l'exploitation est certes redevenue bénéficiaire en 1979. Mais des 12 millions de francs de recette brute procurés par la vente du vin en 1979, il faut déduire 4 millions de francs de frais de culture, 3 millions de francs de frais financiers (pour les prêts bancaires contractés lors de l'acquisition), et 1,5 million de francs d'amortissements. Reste 3,5 millions de francs de bénéfice net avant impôt. Sans doute, ce bénéfice augmentera-t-il dans l'avenir, au fur et à mesure de l'amortissement des emprunts, mais il devra rémunérer un investissement global de 100 millions de francs (60 millions de francs à l'achat, déduction faite de la vente des récoltes en stocks, plus 40 millions de francs d'investissements) qui, actualisés depuis 1977, font au moins 120 millions de francs. Ce n'est donc pas un investissement très rentable au sens strict du terme, mais plutôt en placement en terre, avec un espoir raisonné de valorisation.

Placement ou pas, en tout cas, on peut bien dire aujourd'hui que « le Grec » a acquis un droit de cité à Bordeaux. Mais il y a mis le prix, et cela a quelque peu troublé les esprits en Médoc, où, le plus souvent, les châteaux sont transmis par héritage et où on n'a pas l'habitude de faire des comptes en fonction d'un investissement à rémunérer en période d'inflation.



LES CRUS CLASSÉS DU MÉDOC EN 1855

(en 1973 pour les premiers crus)

Premiers crus
(Ordre alphabétique de 1973)
(* Premier cru classé en 1855)
* CHATEAU LAFITTE-ROTHSCHILD
PAUILLAC
* CHATEAU LATOUR
PAUILLAC
* CHATEAU MARGAUX
MARGAUX
CHATEAU MOUTON-ROTHSCHILD
PAUILLAC
* CHATEAU HAUT-BRION
(seul cru de Graves classé en 1855)
PESSAC

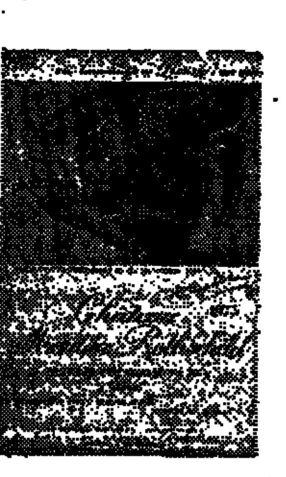
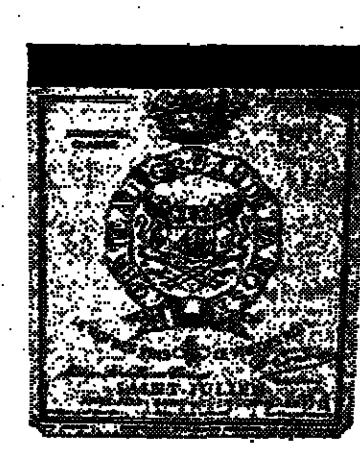
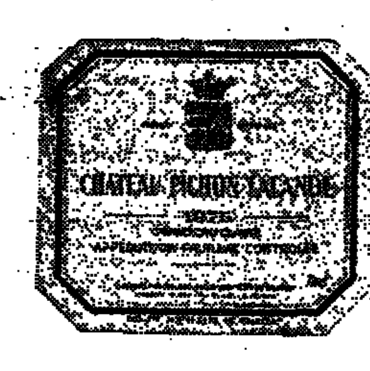
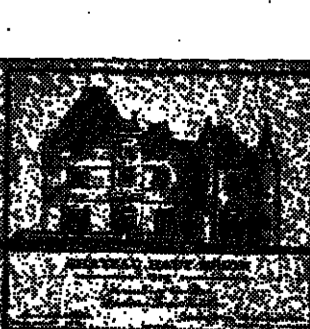
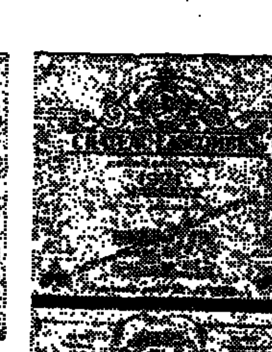
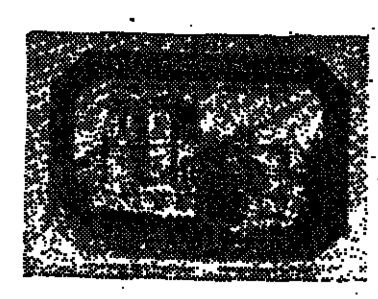
Seconds crus
CHATEAU RAUSAN-SEGLA
MARGAUX
CHATEAU RAUZAN-GASSIES
MARGAUX
CHATEAU LEOVILLE-LASCASES
SAINT-JULIEN
CHATEAU LEOVILLE-POYFERRE
SAINT-JULIEN
CHATEAU LEOVILLE-BARTON
SAINT-JULIEN
CHATEAU DURFORT-VIVENS
MARGAUX
CHATEAU GRUAUD-LAROSE
SAINT-JULIEN
CHATEAU LASCOMBES
MARGAUX
CHATEAU BRANE-CANTENAC
CANTENAC
CHATEAU PICHON-LONGUEVILLE
PAUILLAC
CHATEAU
PICHON-LONGUEVILLE-LALANDE
PAUILLAC
CHATEAU DUCRU-BEAUCAILLOU
SAINT-JULIEN
CHATEAU COS-D'ESTOURNEL
SAINT-ESTEPHE
CHATEAU MONTROSE
SAINT-ESTEPHE

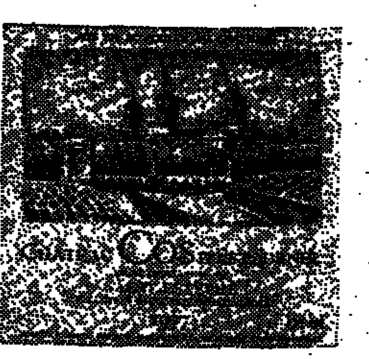
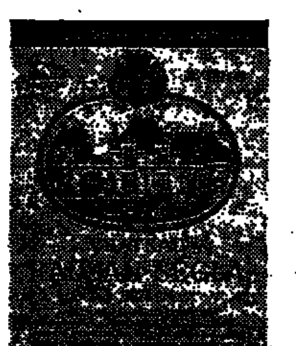
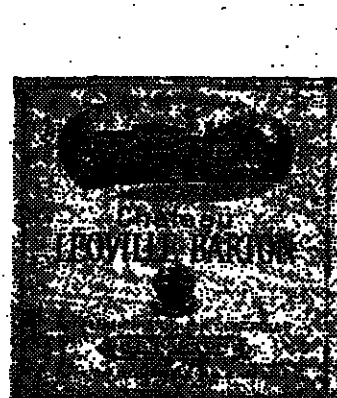
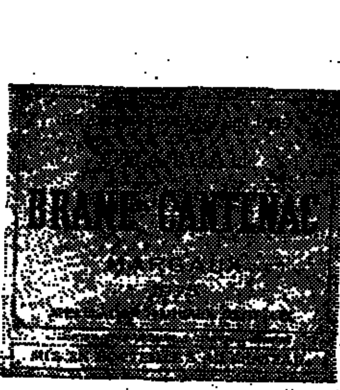
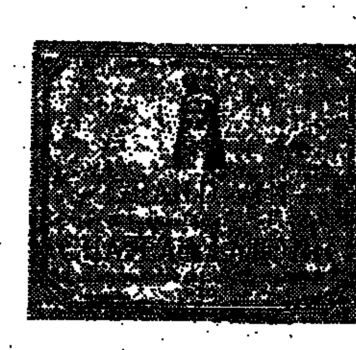
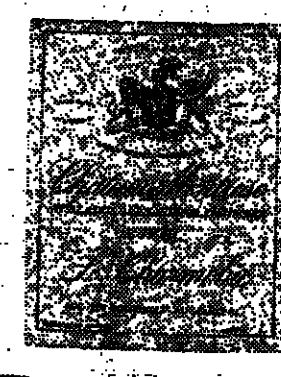
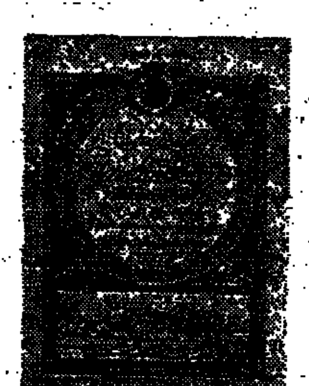
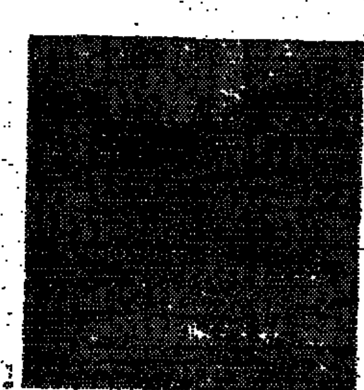
Troisièmes crus
CHATEAU KIRWAN
CANTENAC
CHATEAU D'ISSAN
CANTENAC
CHATEAU LAGRANGE
SAINT-JULIEN
CHATEAU LANGOA-BARTON
SAINT-JULIEN
CHATEAU GISCOURS
LABARDE
CHATEAU MALESCOT-SAINT-EXUPERY
MARGAUX
CHATEAU BOYD-CANTENAC
CANTENAC
CHATEAU CANTENAC-BROWN
CANTENAC
CHATEAU PALMER
CANTENAC
CHATEAU LA LAGUNE
LUDON
CHATEAU DESMIRAIL
MARGAUX
CHATEAU CALON-SEGUR
SAINT-ESTEPHE
CHATEAU FERRIERE
MARGAUX
CHATEAU
MARQUIS-D'ALESME-BECKER
MARGAUX

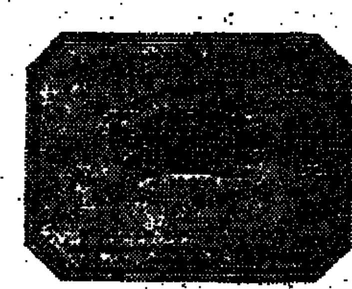
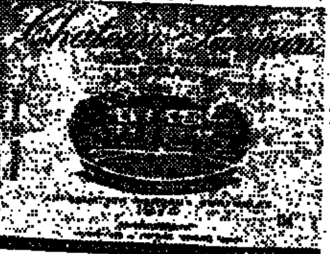
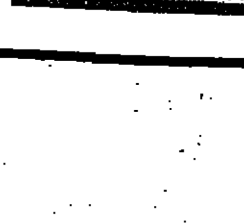
Quatrièmes crus
CHATEAU SAINT-PIERRE
SAINT-JULIEN
CHATEAU TALBOT
SAINT-JULIEN
CHATEAU BRANAIRE-DUCRU
SAINT-JULIEN
CHATEAU DUHART-MILON
PAUILLAC
CHATEAU POUGET
CANTENAC
CHATEAU LA TOUR-CARNET
SAINT-LAURENT
CHATEAU LAFON-ROCHET
SAINT-ESTEPHE
CHATEAU BEYCHEVELLE
SAINT-JULIEN
CHATEAU PRIEURE-LICHINE
CANTENAC
CHATEAU MARQUIS-DE-TERME
MARGAUX

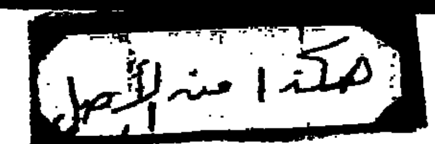
Cinquièmes crus
CHATEAU PONTET-CANET
PAUILLAC
CHATEAU BATAILLEY
PAUILLAC
CHATEAU HAUT-BATAILLEY
PAUILLAC
CHATEAU GRAND-PUY-LACOSTE
PAUILLAC
CHATEAU GRAND-PUY-DUCASSE
PAUILLAC
CHATEAU LYNCH-BAGES
PAUILLAC
CHATEAU LYNCH-MOUSSAS
PAUILLAC
CHATEAU DAUZAC
LABARDE
CHATEAU MOUTON
BARON PHILIPPE
PAUILLAC
CHATEAU DU TERTRE
ARSAC
CHATEAU HAUT-BAGES-LIBERAL
PAUILLAC
CHATEAU PEDESCLAUX
PAUILLAC
CHATEAU BELGRAVE
SAINT-LAURENT
CHATEAU CAMENSAC
SAINT-LAURENT
CHATEAU COS-LABORY
SAINT-ESTEPHE
CHATEAU CLERC-MILON
PAUILLAC
CHATEAU CROIZET-BAGES
PAUILLAC
CHATEAU CANTEMERLE
MACAU

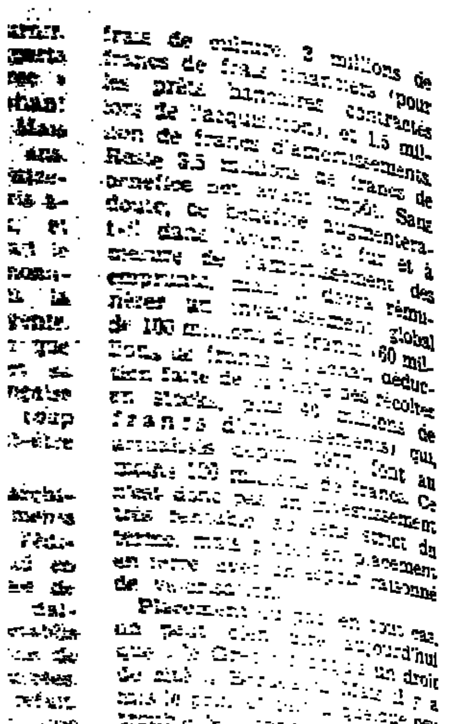
LES CRUS CLASSÉS







Où achète-t-on les vins ?

CONTRAIREMENT à la Bourgogne, où la moitié de la production est écoulée par vente directe aux particuliers, qui viennent acheter dans le vignoble, près de 80 % des vins de Bordeaux sont commercialisés par les maisons de négoce au travers des différents réseaux de distribution. La vente directe est assez peu pratiquée, les producteurs, au surplus, étant peu ou pas équipés pour la mise en œuvre de cette formule, qui exige la mise en place d'une certaine infrastructure administrative. Au surplus, dans neuf cas sur dix, le consommateur n'a pas avantage à se fournir directement chez le producteur, dont les prix sont, volontairement, alignés sur ceux du négoce, quand ils ne sont pas supérieurs. Naturellement, il y a des exceptions : certains châteaux, comme celui du marquis de Terme, à Margaux, dans le Haut-Médoc, qui vend 70 % de sa production aux particuliers ; comme le château Lascombes, également à Margaux (Château-Margaux ne le fait pas). D'autres comme celui de Cos-d'Estournel, à Saint-Estèphe (Haut-Médoc), ont mis sur pied une organisation de vente directe (Cercle d'Estournel, animé par le propriétaire, M. Bruno Prats). Par ailleurs, certaines coopératives, comme celle de Saint-Estèphe, pratiquent la vente directe sur une grande échelle, de même que les « Vignerons d'Aquitaine » à Castillon-la-Bataille. D'une manière générale, la vente directe recrute des adeptes tous les jours, mais beaucoup reculent devant son coût et le dérangement qu'elle provoque.

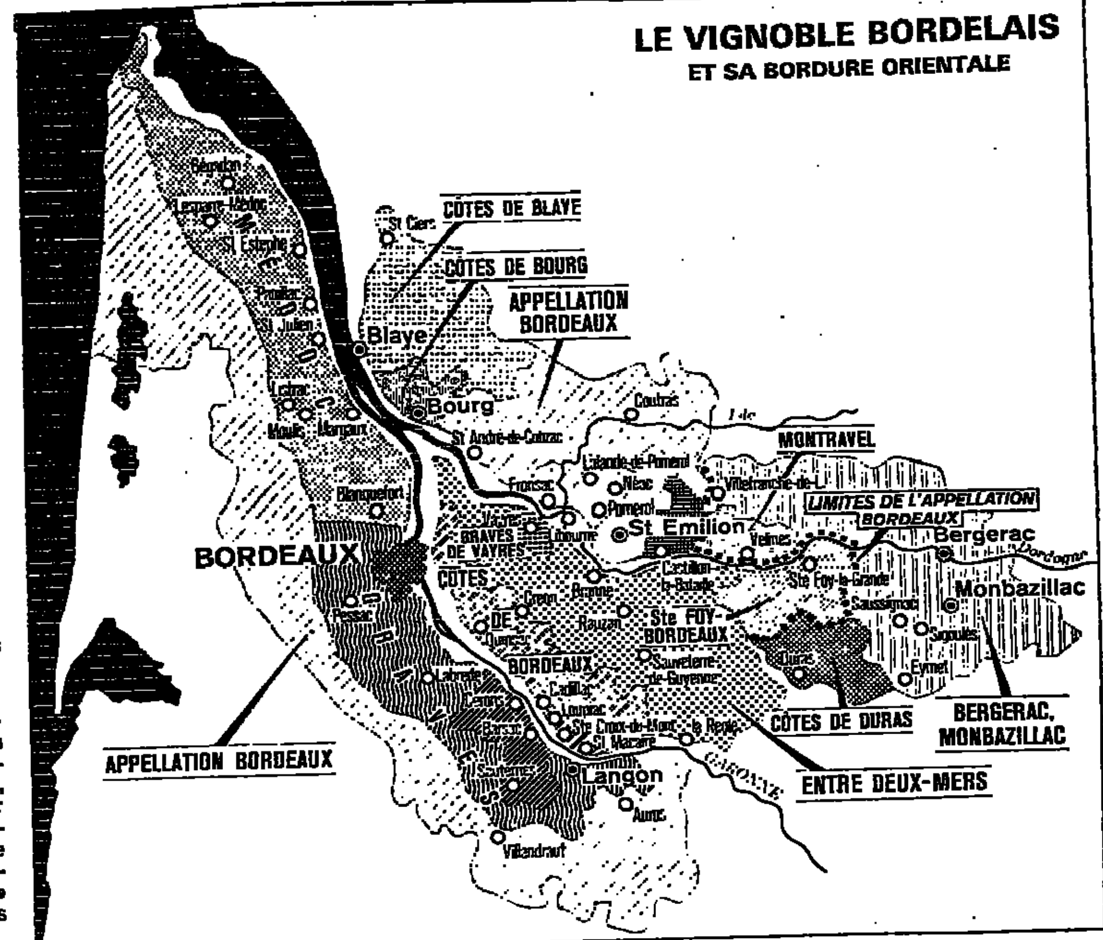
Le consommateur est donc ramené aux circuits traditionnels alimentés par le négoce. Selon une enquête du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (C.I.V.B.), la part de marché de ces circuits est la suivante : hypermarchés, 15 % à 17 % ; libres-services avec chariots, 23 % à 26 % ; petits libres-services et traditionnels, 12 % à 13 % ; circuits spécifiques et autres, 45 % à 48 %.

Les grandes surfaces font actuellement un effort certain pour accroître leurs ventes, mais les amateurs peuvent également s'adresser aux détaillants spécialisés, épiciers fins ou réseaux à l'échelon national. Le principal d'entre eux est Nicolas, qui, au travers de ses trois cent quatre-vingt-une succursales et de ses quatre mille trois cent soixante-treize concessionnaires, diffuse, outre ses vins de table, une gamme très remarquable de vins fins, dont les prix sont souvent très raisonnables (certains connaisseurs y font même de véritables « affaires », notamment dans les vieux millésimes, grâce aux achats judicieux pratiqués par la société dans les vignobles bien des années auparavant).

Parmi les autres réseaux, Peuchet et les Caves Saint-Georges sous les plus connus. Citons également ces « entrepôts » qui, depuis la crise de 1973 qui leur permit d'écouler dans des conditions satisfaisantes une partie des stocks des négociants, proposent des vins en « discount » dans la banlieue des grandes villes.

Enfin, s'y ajoutent des « cercles », « clubs » ou organisations, qui offrent à leurs membres, outre des informations régulières sur le vignoble et l'état du marché, des listes sélectionnées avec des « offres spéciales », et, le plus souvent, la possibilité d'effectuer des dégustations préalables. Citons le Savour-Club et Vin-Conseil.

Enfin, il convient de ne pas oublier les très nombreux négociants et courtiers qui démarchent directement la clientèle particulière. Certains d'entre eux sont de bon conseil, dans la mesure où ils peuvent renseigner le client sur ce qu'il convient, à leur avis, d'acheter, de boire et de faire ou de ne pas faire.



Le négoce aujourd'hui

LA profession com`'e environ q'atre cents entreprises (contre six cents en 1950) et commercialise 75 % à 80 % de la production du vignoble en réalisant un chiffre d'affaires de 4 milliards de francs environ par an, avec sept mille employés. Ses exportations s'élèvent à 1,8 milliard de francs. Sa structure s'est notablement concentrée au fil des ans : à l'heure actuelle, le chiffre d'affaires est assuré pour 80 % par cinquante maisons, chacune au-dessus de 10 millions de francs.

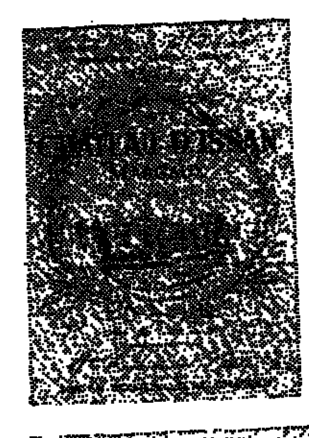
Les huit premières font plus de 100 millions de francs et représentent près de 40 % du chiffre d'affaires total, et quatre d'entre elles se hissent à plus de 200 millions de francs. La plus grosse est Castel, avec 800 millions de francs, presque au premier rang français, et le premier exportateur est la maison Cordier (par ailleurs propriétaire des châteaux Gruaud-Larose et Talbot, dans le Haut-Médoc). Pour mieux les situer, les plus importants (par ordre alphabétique, la profession est pudique !) sont : Castel, Barton et Guestier (étranger), La Bergerie (baron Philippe de Rothschild, 165 millions de chiffre d'affaires), Calvet, Consortium vinicole (Dourthe-Jauffret), Cruse, Delor, De Rivoyre-Diprovin, Lichine, Moueix, Bernard Taillan (M. Merlaut).

Les adresses utiles

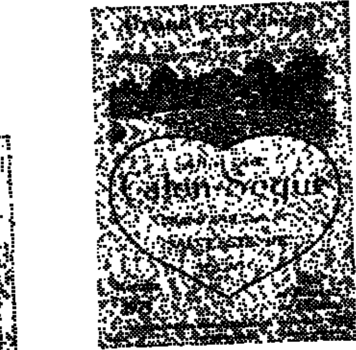
Pour obtenir des renseignements sur les vignobles, le classement des crus, les noms des négociants, on peut s'adresser au C.I.V.B., 1, cours du 30-Juillet, 33075 Bordeaux Cedex, tél. : (56) 44-37-82. Union des Grands crus, même adresse, tél. : (56) 44-45-60. Fédération des caves coopératives vinicoles de la Gironde et du Sud-Ouest, même adresse, tél. : (56) 44-77-31 et 44-77-32. Savour-Club, 30-32, rue Emile-Duclaux, 92150, Suresnes. Vin-Conseil, 3, rue Scheffer, 75016, Paris, Bordeaux Entrepôts n° 1 (M. de Wavrin), 56, rue Cristino-Garcia, 93210, La Plaine-Saint-Denis, tél. : (1) 820-86-19. Entrepôts Ney-Calberson (M. Roze), 215, rue d'Aubervilliers, Paris 75018, tél. : (1) 209-61-50.

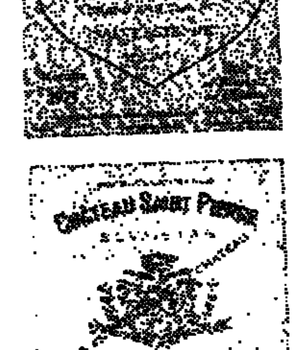
Citons, enfin, les efforts déployés par M. Jean-Pierre Bloud, dans ses caveaux de dégustation et de vente, à Paris, 89, boulevard Gouvion Saint-Cyr (dix-septième arrondissement), tél. : 574-86-70, à la ferme de Launay, à Herbeville, 78580, Maule, tél. : (3) 090-85-06, et au caveau de Chambourcy, 15, Grande Rue, 78240, Aigremont, tél. : (3) 074-03-13.

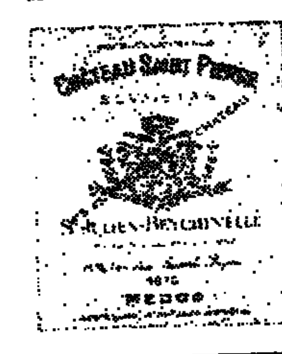
(CR)US CLASSÉS DU MÉDOC



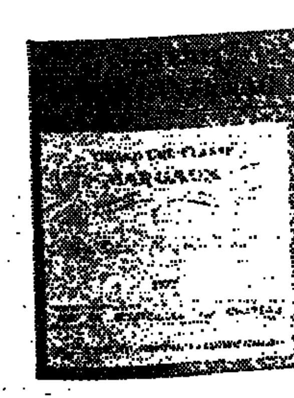


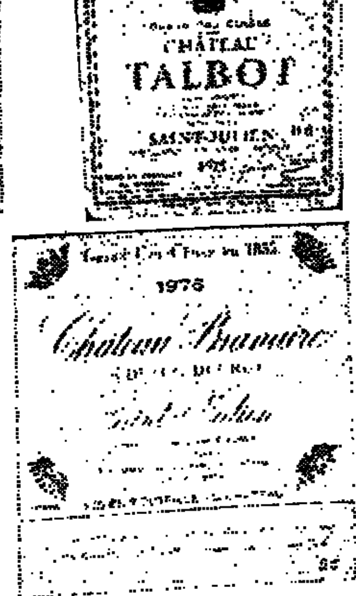


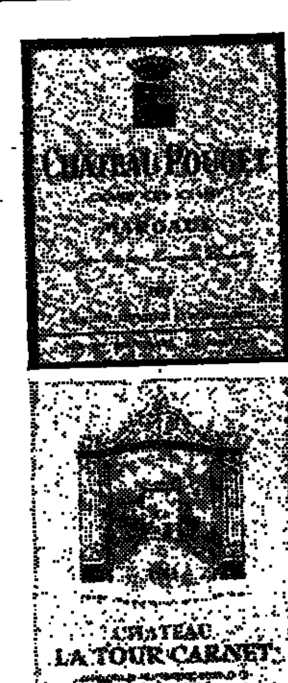




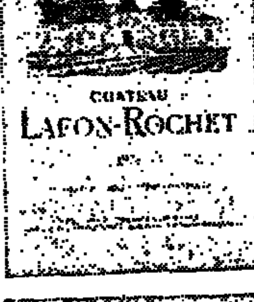




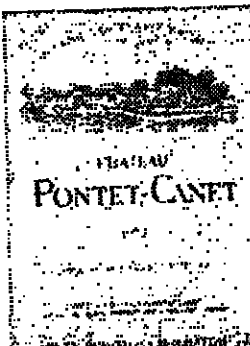


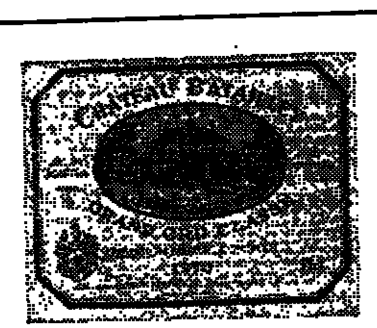


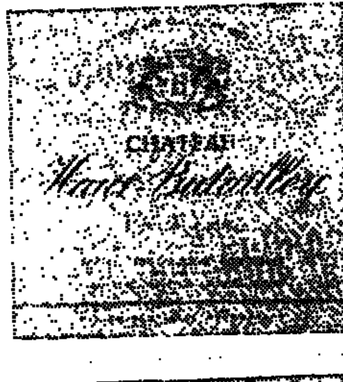


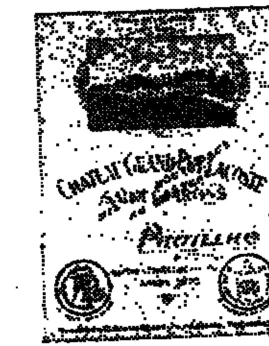


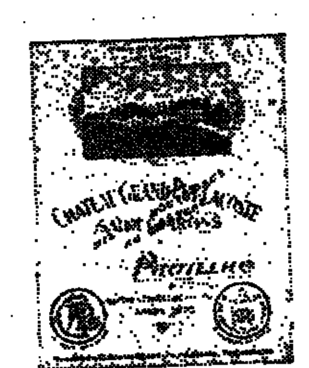








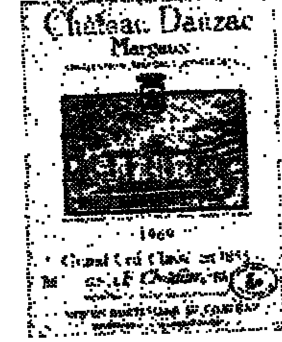


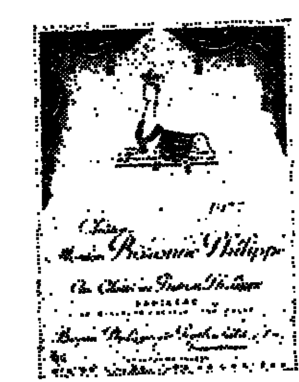


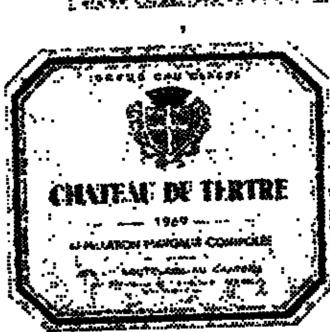


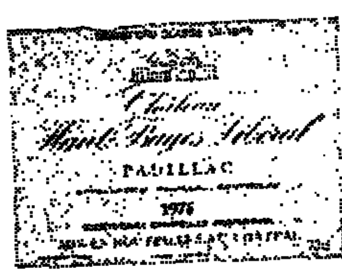


















GRACE A L'INSTITUT D'ŒNOLOGIE DE BORDEAUX

Une révolution silencieuse

DEPUIS une quinzaine d'années, et sans que la population s'en rende compte, en dehors des spécialistes et des professionnels, une révolution silencieuse est en train de se produire dans l'élaboration du vin, grâce aux travaux de l'institut d'œnologie de l'institut de Bordeaux et de ses animateurs, MM. Jean et Pascal Ribereau-Gayon et Emile Peynaud. Fondée sur des travaux conduits dès 1934, et développés après la libération, cette révolution s'est appliquée d'abord aux grands crus, dont les propriétaires en avaient le désir et les moyens, puis aux gammes moyennes et basses, notamment dans les coopératives, qui en avaient également les moyens. La première étape a été la définition et le contrôle de la maturation du raisin. Une meilleure conduite de la fermentation, grâce à la mise en œuvre de dispositifs de refroidissement sur les cuves, a permis d'éviter les accidents, et notamment les arrêts de fermentation alcoolique en cas d'élévation anormale de la température (au-dessus de 35 %) si fréquents auparavant. Désormais, aucun cru ne rate plus de cuve.

Ensuite, le progrès principal, la véritable révolution a été la découverte de la deuxième fermentation, dite malolactique, beaucoup plus lente, et qui commence plus tard, souvent après la mise en barriques, permettant d'obtenir chaque année du vin d'acidité faible, même à partir de raisins acides. Cette fermentation secondaire, qui fait « travailler » le vin par dégagement gazeux et aboutit à la qualité optimale et à la stabilité biologique, a longtemps été ignorée des vignerons, qui en constataient le déclenchement et les effets, parfois malencontreux, sur des vins qui devenaient parfois invendables. Aujourd'hui, cette fameuse fermentation, la « malo », qui permet d'obtenir soit un vin tendre, d'acidité faible, avec un arôme évolué, soit un vin « dur », ferme, d'acidité élevée, a acquis une importance primordiale.

Le comportement du consommateur

Grâce à elle, les vignerons peuvent obtenir aujourd'hui des vins moins acides, moins riches en tanin, moins durs et plus « souples », ce qui permet de les boire plus rapidement et de ne pas attendre les très longs délais nécessaires à la maturation complète d'un médoc, par exemple. Cette modification de la vinification correspond à la modification du comportement du consommateur. Celui-ci n'a plus le temps, le goût et les moyens de laisser vieillir les vins jeunes : dans les immeubles en béton, les caves sont mauvaises, et allez donc dire à un homme de trente ans : *« Le 1975, vous ne pourrez le boire vraiment qu'en 1985, 1990 ou même davantage. »*

On a parfois reproché à ces nouvelles techniques d'élaborer des vins qui ne tiendront pas au vieillissement. Et d'évoquer les grands millésimes de jadis, si somptueux au bout de trente ans. En fait, autrefois, l'empirisme et le hasard permettaient d'obtenir, parfois, des cuvées extraordinaires. Mais combien de cuvées ratées, d'années creuses, même pas millésimées. Aujourd'hui, l'œnologue ne permet certes pas de transformer une récolte médiocre en cuvée du siècle. Mais, grâce à elle, on n'a jamais fait aussi régulièrement de grands vins d'aussi constante qualité, on n'a jamais tiré aussi bien partie d'une récolte. A vrai dire, il faut admettre que, les goûts ayant changé, beaucoup de millésimes anciens, trop « durs », trop acides ou trop lourds, ne nous plairaient plus aujourd'hui, et surtout, leur irrégularité dans la qualité déconcerterait le consommateur, qui n'est pas dégustateur personnel et achète de confiance. Si la technique moderne a bien servi l'art de vivre, c'est bien dans l'œnologie, cette science appliquée à un produit, le vin, qui comporte plus de cinq cents composants chimiques dans des combinaisons jamais semblables, heureusement pour nous !

LES COOPÉRATIVES

Une puissance montante

L'ORGANISATION coopérative viticole dans le Sud-Ouest compte, en 1979, soixante-quatorze caves coopératives, dont cinquante-neuf en Gironde, neuf en Dordogne et six en Lot-et-Garonne, la plus ancienne remontant à la grande crise des années 30. Regroupées, au niveau régional, dans le cadre de la Fédération des caves coopératives de la Gironde et du Sud-Ouest, créée, en 1935, par Pierre Martin, et présidée aujourd'hui par Raymond Chandou, président de la coopérative du Fleix, en Dordogne, elles assurent 30 % de la production totale de vin. C'est dire qu'elles constituent actuellement un interlocuteur puissant vis-à-vis du négoce, d'autant que dans un souci d'harmonisation et de concertation elles ont créé un organisme de « troisième degré » pour assurer la commercialisation de leurs produits, SOVICOP, PRODUCTA, qui regroupe trente-deux caves coopératives, cinq SICA et cinq Unions. En liaison étroite avec les œnologues les plus réputées de la station œnologique de Bordeaux et du laboratoire coopératif de Coutras, qui contrôlent toutes les opérations de vinification et la sélections des vins SOVICOP, PROUDUCTA coiffent les ventes en bouteilles comme en vrac.

Sans doute le négoce bordelais reste-t-il le client privilégié des coopératives, qui pratiquent fort peu la vente directe (un très faible pourcentage), à part quelques caves privilégiées comme celle de Saint-Estèphe qui y consacre 50 % de sa production (voir ci-dessous), ou des SICA spécialisées, « Les Vignerons d'Aquitaine », à Castillon-la-Bataille, dont l'objet exclusif est la vente par correspondance à la clientèle particulière pour le compte des six caves coopératives fondatrices.

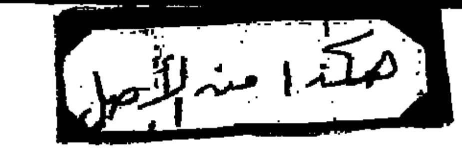
La montée en puissance des coopératives s'explique non seulement par l'importance de leur production et par leur discipline, mais aussi par l'amélioration très nette de la qualité de leurs vins, due, comme il a été dit plus haut, aux conseils efficaces des œnologues et à la modernisation des installations. Elles vendent à tout le monde, y compris à la maison de négoce La Bergerie du baron Philippe de Rothschild, qui répand dans le monde entier son mouton-cadet. Ce phénomène permet à certains Bordelais de pronostiquer que, tôt ou tard, l'Union des coopératives deviendra négociaint : déjà, elle commence à exporter directement.

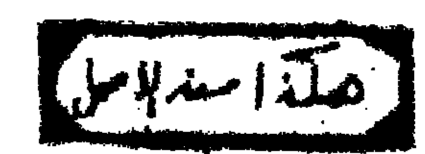
Saint-Estèphe : à l'ombre des grands crus

LORSQU'IL quitte Bordeaux en longeant la Gironde sur sa rive droite en direction de la mer, le voyageur traverse quatre célèbres zones d'appellation du haut Médoc (Margaux, Saint-Julien, Pauillac et Saint-Estèphe). Cette dernière est moins riche en « châteaux » classés que les précédentes, car on n'en trouve que cinq : les châteaux Cos-d'Estournel et Montrose (seconds crus du classement de 1855), Calon-Ségur (troisième cru), Lafon-Rochet (quatrième cru) et Clos-Labory (cinquième cru). Selon l'appréciation d'Alexis Lichine dans son dernier livre, *Vins et vignobles de France*, *« le moins caillouteux des secteurs du Médoc, celui de Saint-Estèphe en est le plus gros producteur. Des cinq châteaux figurant sur la classification de 1855, les trois premiers (Cos-d'Estournel, Montrose et Calon-Ségur) sont les plus vendus. Eux mis à part, il serait vain de miser beaucoup sur les saint-estèphe qui n'ont, d'habitude, ni la race ni la finesse des grands crus de Pauillac, Saint-Julien et Margaux. Mais ils exercent un grand attrait sur les amateurs de vins dont le goût demeure longtemps sur le palais après qu'on les a avalés. Ce sont des vins d'une belle générosité, mais hormis cos, montrose et calon, ils sont enclins à la rusticité »*. Laissons à M. Lichine la responsabilité de ses propos, pour relever un fait intéressant. Dans cette zone célèbre du haut Médoc qu'est Saint-Estèphe, moins de 20 % des vins proviennent de crus classés, contre 65 %, par exemple, à Margaux. C'est dire que les petits vignerons y sont nombreux à voisiner avec ces grands crus, dont la présence n'est pas écrasante. Parmi ces vignerons, deux cents familles cultivent 350 hectares, soit 30 % environ du vignoble, confiant leurs vendanges à une coopérative fondée en 1934, la Société de vinification de Saint-Estèphe qui, de ce fait, occupe une position fort importante et, selon toute apparence, se porte fort bien. Qu'on en juge. La coopérative a d'abord réussi à équilibrer assez remarquablement ses ventes aux différentes clientèles : 50 % livrées en citernes aux négociants, piliers traditionnels de la commercialisation des vins de Bordeaux ; 50 % expédiées directement en bouteilles (800 000), sous la marque Marquis de Saint-Estèphe. La progression de cette dernière formule a été très rapide, puisque la coopérative est passée de 49 000 bouteilles en 1964 aux 800 000 actuelles, dont un peu plus de 250 000 vont directement aux particuliers qui les achètent soit par correspondance, soit à la faveur des ventes estivales sur place, de plus en plus nombreuses. Le reste va aux grandes surfaces, pour une bonne part, et, enfin, à l'exportation (plus de 10 %), principalement au Benelux, directement ou par l'intermédiaire de Sovicop, centrale d'exportation des coopérateurs de la Gironde. Certes, il a fallu s'équiper pour les envois aux particuliers, dispositif toujours assez coûteux, mais le jeu en valait la chandelle. Cette proportion élevée de ventes directes est, d'ailleurs, exceptionnelle dans les coopératives viticoles du Bordelais.

La qualité ? Elle est surveillée par le laboratoire syndical de Pauillac et les œnologues les plus réputés de la station œnologique de Bordeaux-Talence, notamment M. Ribéreau-Gayon. Les prix ? 19 F la bouteille pour le millésime 1976, et 18 F pour le millésime 1977. La saveur ? Certes, on est loin du bouquet et de la richesse d'un cos-d'estournel, d'un montrose ou d'un calon-ségur, dont les prix, il est vrai, atteignent près du double ou du triple. Mais le produit est honnête, « bien en bouche ». Les stocks, toujours pesants lorsqu'il faut les financer à plus de 13 %, même avec le Crédit agricole ? Il n'y en a pratiquement pas, tant la demande est forte. Et pourtant... Il faudrait que le vin puisse vieillir un peu avant d'être vendu : de toute façon, le consommateur devrait attendre quatre ou cinq ans, tout au moins pour le millésime 1977. « Mais il attend rarement... » Certes, la coopérative de Saint-Estèphe a un sort assez enviable au sein du mouvement et du vignoble : pratiquement pas de concurrence, un nom de « climat » prestigieux avec ces « locomotives » que constituent les grands crus classés, des prix de vente rémunérateurs. Dans l'Entre-deux-Mers ou dans le Blayais, l'existence des coopératives est autrement difficile, les prix beaucoup moins élevés et la concurrence féroce, et certains y qualifieraient d'aristocrates leurs confrères du haut Médoc. Mais il n'importe : la Société de vinification de Saint-Estèphe (c'est ainsi qu'elle s'appelle) est une coopérative heureuse à l'ombre des grands crus. — F. R.

★ 33250 Saint-Estèphe, Gironde.

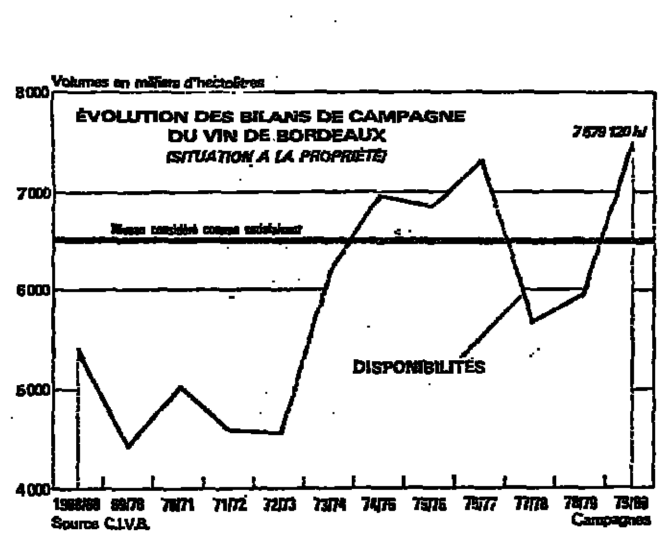




L'ÉVOLUTION DES DISPONIBILITÉS

Retour à une situation normale

La récolte de 1979 a battu pratiquement tous les records à un peu plus de 6 millions d'hectolitres, dont 75 % en appellation d'origine contrôlée, dépassant même celle, très abondante, de 1973. Elle est venue, à point *nommé, pour reconstituer des* stocks tombés assez bas après deux récoltes déficitaires en 1977 (2,5 millions d'hectolitres) et en 1978 (3,9 millions d'hectolitres), *ce qui a fait remonter le volume* des disponibilités à 7,5 millions d'hectolitres contre moins de 6 millions en 1978, le niveau considéré comme souhaitable par la profession se situant à 6,5 millions d'hectolitres environ. *On se rappelle que la chute des* disponibilités en dessous de 5 millions d'hectolitres au début des années *70* avait grandement contribué à la flambée des cours *en 1972 (et à la grave crise qui* s'ensuivit), et que, de même, en 1978, une insuffisance de ces disponibilités avait provoqué une notable remontée des cours en *1978 (voir le graphique en p. 10).* En 1979, en revanche, le gonflement observé à *7,5* millions d'hectolitres ne peut que peser sur les cours, ce qui provoque *les tensions actuelles entre* récoltants et négociants... à moins qu'un gel tardif, une « coulure » de la fleur en juin, ou un été pourri ne viennent altérer les perspectives de la récolte en 1980, ce qui *raffermirait nettement les cours, ou tout* au moins les empêcherait de baisser.



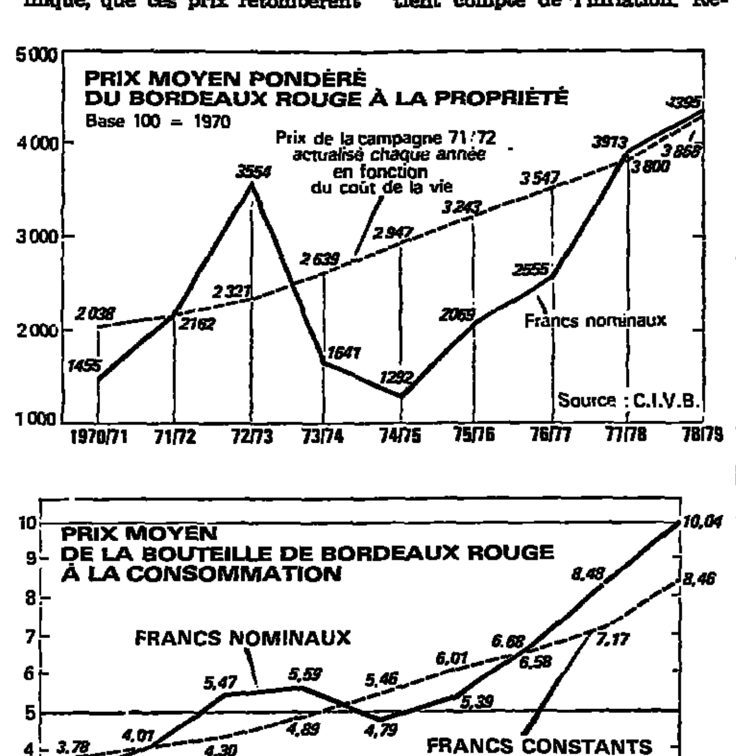
LES PRIX :

Une tendance à la baisse

APRES la *hausse* vertigineuse des années folles (1972-1973), *et* la profonde dépression qui s'ensuivit, les prix des vins, énoncés en francs courants, à Bordeaux, ont amorcé une lente remontée qui leur a fait retrouver, seulement en 1977, les niveaux atteints en 1973. Si *l'on se réfère aux graphiques, on* constate qu'en francs constants, et compte tenu de la hausse du coût de la vie, le prix moyen pondéré du bordeaux rouge à la propriété n'a pratiquement pas augmenté en huit années. Certes, des excès regrettables furent commis en 1972 et 1973, une spéculation *effrénée élevant les prix* à des niveaux si prohibitifs qu'une réaction était inévitable.

Mais la réaction fut si vive, accentuée par la crise économique, que ces prix retombèrent très *bas, notamment* au début de 1975. « Heureusement », la relative faiblesse des récoltes en 1977 et en 1978 fit baisser le niveau des disponibilités, ce qui amena une hausse continue jusqu'à la fin de 1978. Une récolte excellente en 1979, tant en qualité qu'en quantité (le record depuis *de nombreuses années*), permit une consolidation des prix, sinon en francs constants, du moins en francs courants.

Aujourd'hui, compte tenu des stocks à la propriété, des pressions d'un négoce qui n'a plus assez de ressources pour financer *ses propres stocks et* qui paie ses crédits bancaires au taux maximum (15 % à 17 %), la tendance est à la baisse en francs courants, accentuée encore si l'on tient compte de l'inflation. Re*tour* à la *normale, ou baisse* anormale, surtout au moment où les frais de culture augmentent *rapidement ? C'est tout* le débat actuel entre le négoce et le vignoble.



PRIX MOYEN
DE LA BOUTEILLE DE BORDEAUX ROUGE
À LA CONSOMMATION

FRANCS NOMINAUX
FRANCS CONSTANTS
10
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0
3.78
3,41
4,01
4,30
5,47
5,59
4,89
5,46
4,79
6,01
5,39
6.68
6,58
7,17
8,48
8,46
10,04
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
Source : C.I.V.B.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi

Pour accélérer encore le développement rapide de trois gammes de produits

cidelcem recherche

un véritable CHEF de PRODUITS
HF

Notre marché est celui de la restauration sociale et commerciale. Nous concevons, fabriquons et commercialisons des équipements de manutention et de stockage, et sommes leader européen dans notre créneau, en rapide expansion en France et à l'export.
Nous recherchons un(e) jeune diplômé(e) fonceur et imaginatif, ayant quelques années d'expérience marketing, p.ex. comme Assistant Chef de Produits Biens d'Equipement. Anglais courant nécessaire, allemand apprécié.
Ses responsabilités: promotion, gestion, animation des produits existants, définition des objectifs, assistance à la Direction Commerciale, formation vendeurs revendeurs, développement nouveaux produits et marchés.
Basé à Paris, directement rattaché à la D.G., il aura des déplacements en France et en Europe. Possibilités d'évolution rapide dans l'entreprise.
Rémunération fixe + primes sur objectifs, voiture de fonction.

sélé CEGOS — Merci d'adresser lettre man. et C.V. détaillé, sous Réf. 11589/M à D. de Larivière qui étudiera votre dossier en toute discrétion. Tél. 772.31.32. Sélé-CEGOS - 33, quai Gallieni - 92152 SURESNES.
Abidjan, Barcelone, Bruxelles, Dusseldorf, Lisbonne Londres, Lyon, Madrid, Milan, Munich, New York, Sao Paulo.

Membre de SYNTEC

Nous sommes une Société d'Assurances VIE GB et GROUPE du secteur privé.
Nous offrons à des candidats dynamiques souhaitant exercer des responsabilités d'animation commerciale, la possibilité de devenir :

INSPECTEUR DU CADRE STAGIAIRE

Après un stage rémunéré d'environ 12 mois, il leur sera confié la responsabilité d'un réseau d'Agents Généraux.

Nous recherchons également :

INSPECTEURS CONFIRMÉS

Pour les régions :
— du NORD
— de l'OUEST
dont la rémunération et le profil de carrière seront fonction de leur expérience et des résultats déjà obtenus.

Adresser curriculum vitae et photo à :
M. Gilles RISSOAN, Contrôleur Général
LE CONTINENT VIE
62, rue de Richelieu - 75002 PARIS.

Etablissement d'enseignement privé secondaire supérieur hors-contrat recherche

PROFESSEURS AGRÉGÉS

physique, chimie, biologie, mathématiques, anglais pour classes préparatoires aux grandes écoles. Non agrégés s'abstenir. Ecrire avec C.V. sous nº 4715 à Publicité MEESTERS, 113, rue de Reuilly, PARIS-12ᵉ, qui transmettra.

A. L. D.
IMPORT. STE IMMOBILIERE recherche
NÉGOCIATEURS (TRICES)
pour secteur Nord de Paris.
T. J.-L. DURAND 032-13-00

Cie du Diamant Paris. 116, Champs-Elysées, recherche CONSEILLER (E) S, min. 2 ans exp., 12.000 à 20.000 F/M. Adress. C.V. et photo s. réf. L. M. 01.

POUR FILIALE FRANÇAISE D'UNE SOCIÉTÉ ALLEMANDE
BIENS DE CONSOMMATION DURABLES

DIRECTEUR GÉNÉRAL

LA SOCIÉTÉ :
Entreprise de renommée (produits de marque) en expansion, avec des projets ambitieux notamment sur le marché français.

LA FONCTION :
couvre toute l'activité commerciale, la distribution et ce qui en découle, dont la gestion administrative et du personnel. La filiale est un centre de profit dont le responsable est le Directeur général.

LE CANDIDAT :
- il/elle, a une solide expérience, au moins sur le plan commercial, pour ce type de produit (biens d'équipements) ;
- capacité d'analyse et de synthèse pour la gestion et la conduite du personnel ;
- apte à concevoir, animer et contrôler une activité programmée.
- connaissance de l'allemand très souhaitable.

LE POSTE :
Statut cadre - Localisation PARIS - Salaire intéressant lié aux résultats.

Envoyer lettre, curriculum vitae, prétentions sous la référence 80.539 à :



G.R.E.P.

ROLAND BERGER & GREP Ass.
International Management Consultants
7, rue Marcel-Allégot, 92190 MEUDON.

---

afnor
Association Française de Normalisation
recherche son

chargé de mission RELATIONS EXTERIEURES

Ce cadre de haut niveau aura à concevoir et mettre en oeuvre, en liaison avec les directions techniques concernées le programme de promotion de la Normalisation auprès des grandes entreprises et des organismes professionnels.
- Une formation HEC ou Grande Ecole Commerciale
- une expérience concrète des réalités économiques et industrielles (5/10 ans)
- une ouverture aux problèmes techniques acquise par formation complémentaire ou sur le terrain, constitueront les meilleurs atouts.

Ce sera avant tout un homme de contact capable d'emporter l'adhésion par le dynamisme de sa conviction et d'allier à la rigueur scientifique les qualités d'une imagination féconde.

Adresser lettre manuscrite avec photo et prétentions s/réf. 4013 à AFNOR - Direction du Personnel - Tour Europe - Cedex 07 - 92080 Paris La Défense.

Responsable Administration Assurances
HF

RANK XEROX recherche son RESPONSABLE ADMINISTRATION ASSURANCES pour permettre à la société d'assurer les biens et les personnes de façon optimum.

Il aura a :
- Etudier les problèmes d'assurances,
- Préparer les éléments techniques de négociation de contrats avec les courtiers,
- Analyser les polices détectant les risques non couverts,
- Apprécier en cas de sinistre le partage des responsabilités,
- Gérer le budget assurances.

De formation supérieure (juridique de préférence) le (la) candidat (e) a acquis une expérience de 2 à 3 ans dans ce domaine. La connaissance de l'anglais serait appréciée.

Merci d'adresser votre candidature avec C.V. sous réf. C. 21 à Mireille DIAZ RANK XEROX Service Recrutement - 93607 AULNAY sous BOIS cedex.

MEDIA PA

RANK XEROX

Recherche
PROGRAMMEUR FORTRAN
pr aplicat. graphiques et électroniques. Résidence MUNICH. Bonnes connaiss. MATH. et allemand ou anglais. TEL. : (43) 81-47-83.

Importante Entreprise rech. Cadre administratif H.E.C., Sup. de Co. + DECS, expér. Audit indispensable - 297-45-95.

RÉGIONALES

MJC-COURS-69470 rech à partir du 1/09 Animateur (trice) Cycle CAPASE. Animation globale - travail avec ASS. Locale. Connaiss. milieu rural exigée. Envoyer C.V. détaillé à MJC - 69470 Cours-la-Ville avant le 25 mai.

SOCIETE D'INGENIERIE recherche
INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Exigences :
— Formation : Ingénieur grandes écoles.
— Expérience : 10 années dans la Maîtrise d'œuvre générale d'ouvrages. Domaine fonctionnel : bâtiment et infrastructure.
— Bonne connaiss. de l'anglais.
Pour poste situé à AVIGNON. Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions à : GROUPE SUD ENGINEERING 5, quai de la Charité 84800 ISLE-SUR-SORGUE.

Soc. de Prestations de Services CAMBRAI (250 personnes) recherche
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
(30 ans minimum)
Connais. informatiques apprec. Diplômes : ESC-EDHEC-DECS C.V. + photo + prétentions. Ecr. nº 8055, « Le Monde » Pub 5, r. des Italiens, Paris Cedex 09

INTERNAT.

Importante société internationale recherche pour poste Amérique latine
INGÉNIEUR MÉCANICIEN et INGÉNIEUR FORMATEUR
Connaissances espagnol exigées. Ecrire sous réf. 1.614 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS, qui transmettra.

T. R. T. TELECOMMUNICATIONS RADIOELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES recherche

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

INGENIEUR intéressé par la conception et le développement de matériels émission réception F H. Larges connaissances en transmissions hertziennes, spatiales ou sol indispensables.

INGENIEUR débutant pour études en détection radar hyperfréquences.

Adresser curriculum vitae à T.R.T., 5, avenue Réaumur, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON.

ORGANISME MUTUALISTE IMPORTANT
recherche pour son Service Informatique matériels IBM :
— un 148 installé — deux 4341 en commande télé-traitement (70 écrans)

UN RESPONSABLE ÉQUIPE SYSTÈME

PROFIL :
— Ingénieur système confirmé.
— Compétences souhaitées.
- V.M./C.M.S.
- D.O.S./V.S., V.S.A.M.
- C.I.C.S./V.S.
- V.T.A.M./N.C.P.

Adr. C.V. détaillé et prétentions sous le nº 56.536, Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

Association Tourisme Social recherche Directeur pour Village de vacances responsable :
— Gestion.
— Animation.
— Restauration.
— Maintenance équipement.
— Personnel.
Qualités requises : sens développé contacts humains, capacités d'organisation, apte au commandement, expérience en villages de vacances indispensable.

Poste à pourvoir dès mainten. Adr. C.V. très détaillé + photo à OPF (Nº 4.321), 2, rue de Sèze, Paris-9ᵉ.

CIE INTERNATIONALE D'ASSURANCES recherche
TECHNICIEN
ayant une expérience réelle des services après-vente (équipements électro-ménager) pour constituer et animer son service spécialisé.
ANGLAIS NECESSAIRE.
Ecr. avec C.V., photo et prét. sous nº 6.226 PARFRANCE 4, rue Robert-Estienne, 75008 Paris qui transmettra.

Société de renommée internationale dans son secteur d'activité
recherche
POUR SON SERVICE INFORMATIQUE SITUE À CRETEIL (94)

JEUNE HOMME
(niveau Bac ou équivalent)
— Dégagé des obligations militaires.
— Il devra être attiré par les problèmes informatiques.
— Il lui sera confié un poste

d'OPÉRATEUR DÉBUTANT
sur ordinateur IBM (travail en 3 × 8)

Formation assurée mais des notions de base en Informatique seraient appréciées.
Larges possibilités d'évolution.
Avantages sociaux divers.
Lieu de travail desservi par Métro.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions à nº 56.756, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

information divers

Pour connaître les emplois offerts outre-mer, étranger (Canada, Australie, Afrique, Amériques, Europe) demandez la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) 3, rue Montyon, Paris-9ᵉ.

ANNONCES CLASSÉES TELEPHONEES
296-15-01

travail à domicile

Demande

Ne cherchez plus les copies et sélections d'adresses, secrétaires à domicile. Pr tous renseign., joindre une envel. timbrée à Mlle B. MOREL, 7, domaine de Gerville, 91450 Soisy-sur-Seine.

Rech. frappe romans, manuscrits, essais ou thèses. Ecr. nº 6.220 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

demandes d'emploi

INDUSTRIES, ENTREPRISES, SOCIÉTÉS

Votre préoccupation

EXPORTER

Homme de contact, responsable et autonome, expérience affaires internationales, relations et négociations au plus haut niveau, pour :
— Ouverture nouveaux marchés étrangers.
— Meilleure pénétration marchés existants.
— Missions ponctuelles.
— Base : Frais + Commissions.

Ecrire sous chiffre à 18-115197, PUBLICITAS CH- 1211 GENEVE 3.

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- *JOURNALISTES (presse écrite et parlée)*

H. 38 ans. — D.E.S.S. Economie gestion, probatoire DECS, anglais, arabe, espagnol courants. Stages divers en entreprise, 10 ans d'expérience professionnelle (organisation, administration, formation).
RECHERCHE : poste de prospecteur à l'étranger ou chargé d'études pour sociétés désirant s'implanter ou exporter leurs produits alim. ou autres (Section BCO/JCB).

CADRE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL. — Femme, 47 ans. Formation : Bac + CPSS + stages gestion et commerce international, grande expérience import-export, transports, douanes, relations transitaires et clientèle. Notions d'anglais.
RECHERCHE : poste à responsabilités (Section BCO/DK).

CADRE ADMINISTRATIF. — Femme, 49 ans. Formation universitaire, anglo-amér., allemand, espagnol courants. Grande expérience professionnelle sur le plan international (gestion administrative d'entreprise, documentation, secrétariat sténo télex triling.).
RECHERCHE : poste à responsabilité en PME et/ou représenter ttes Stés étrangères désirant s'implanter sur le territoire franç. Disponibilité totale pour tous déplacements à l'étranger (Section BCO/JCB).

CADRE CHEF COMPTABLE. — Contrôle de gestion, 33 ans. ESC + Sciences Eco + informatique, anglais courant. 7 ans d'expér. polyval. en PME à vocation intern. Connaiss. sérieuses en comptabilité anglo-saxonne.
RECHERCHE : situation France - Etranger (grande disponibilité) (Section BCO/JCB).

ANPE
s'adresser à:
AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

FRANCE-ESPAGNE
DIRECTEUR COMMERCIAL
(36 ans)
Espagnol, anglais, allem., ital., Droit, Sc. P.. Bonne connaissance marché espagnol et Amérique latine (2 ans Mexique). Capable gestion administrative et commerciale d'une filiale. Ecr. nº 6.218, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris.

HOMME 49 a., AUTODIDACTE
CADRE ADMINISTRATIF
— PERSONNEL
— RECRUTEMENT
— PAIE INFORMATISEE
Libre de suite, étudie toutes propositions. Ecrire à nº 11.822, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui trans.

INGÉNIEUR MINES 39 ANS
Homme d'entreprise ayant autorité et expérience, excellent négociateur avec réseau de relations (Amérique latine, Canada, Espagne, G.-B., R.F.A.), capab. d'assurer un développement industr., rech. direction de société (filiale, moyenne entrepr.). Ecr. nº T 19.485 M, Régie Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Etudiante sérieuse, cherche emploi début juillet, mi-août. Ecr. nº 6.219 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J. F. Maquettiste-dessinatrice Bonne metteuse en pages. Très expér. en exécution, connaiss. fabrication, ch situat. de préf. dans un magazine. Tél. matin : 704-90-73.

J. F., 23 ans, niv. seconde ayant réf. ch. poste Agent Hospitalier ou emploi Centre hospitalier. Mme LARCHER, 48, avenue Maréchal-Lyautey, 78300 Poissy.

Jeune homme dégagé O.M. Bac D, Pilote avion (privé) rech. EMPLOI EN RAPPORT. Tél. 259-81-55 (entre 19 h. et 21 h.)

Hme 50 a., carrière de l'industrie de l'ameublement, actuellement en poste. Salaire 280.000 F rech. direction générale pour réalisation ambitieuse industrie ou négoce. Habitué aux relations clientèle et personnel. Facilités d'adaptation pour problèmes financiers et techn. nouv. Aucun échec en 30 ans, il me reste 10 à 15 ans pour agir en tt lieu et tout domaine. Ecr. nº 6.221 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

J. F., 35 a., spécialisée formation et suivi clientèle. Utilisateurs package, paies informatisées, maîtrisant bien législation travail, 6 ans d'expér., recherche place stable, correspondante informatique, au responsable paies. T. 346-95-11 après 19 heures.

---

29 ANS, formation socio-psycho + MARKETING, expér. PEDAGOGIQUE, étudie propos. détaillées. Ecr. nº 019579 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

OPÉRATRICE DE SAISIE
sur IBM 029 - 059 - Juki 1842 cherche place stable Tél. : 665-86-63

formation professionnelle

ORGANISME CONSEIL EN FORMATION recherche
pour faire face à son expansion

VACATAIRES SPECIALISES TOUTES ACTIVITES

et plus particulièrement
- gestion de production
- paie
- comptabilité générale et analytique

Envoyer C.V. + photo et références à :

VALENS CONSEIL
B. FREON
59 rue de Richelieu
75002 PARIS

capitaux ou proposit. com.

Homme d'affaires maghrébin cherche importateurs de grosses quantités de jeans de premier choix (tailles 28 à 46), fabriqués au Maroc, délai de livraison : un mois environ. Prix compétitif. Prix FOB port de Casablanca. Pour obtenir offre de prix détaillée, écrire M. PATRI, 6, place Piétri, Rabat, MAROC.

motos

A vendre Yamaha DTMX 2.500 km, mai 79, état neuf. prix 5.000 F. Tél. après 19 h. : 421-39-12

caravanes

Part. vend caravane Digue 1977, 4 places, 4,50 m. Tél. 962-96-41, après 18 heures.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Part. à part. vends, cause départ, Ford Taunus blanche 1976, très bon état. 73.000 km Prix 12.500 F. Tél. 295-04-74 ou 576-82-39 le soir

---

PART. vend cause départ R5 TS, janvier 79, Rouge intér. gris. 32.500 km. Pare-chocs latér. GTL. Vitres teintées. Radio FM. Reste 3 mois garantie OR. Excel. état. 24.000 F. T. 825-43-45.

Collab. Talbot vd Horizon S.X. automat., juillet 79, gris métal., int. velours. 7.000 km. Tél. bur. 562-70-20 poste 678 domicile 974-84-74

8 à 11 C.V.

Part. à part. vend, cause dép., coupé Honda Accord 1978, bleu métallisé. Tr. b. état. 32.000 km. Prix 20.000 F Tél. bureau 295-04-74, le soir : 576-82-39

Part. vend R 16 TL 79 20.000 km. Prix « Argus » 374-96-72

Part. vd ALFA ROMEO GTV 2000 mod. 79. 35.000 km, excell. état. 37.500 F. Tél. 567-93-06 heures bur.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

MARAIS 5, rue des Tournelles BEAU 2 p. 57 m2. Sur place 14 h. 30/18 h. ou Tél. 274-59-10.

MARAIS 95 m2
4 p., cuis., bains, bel immeuble. GARBI 567-22-88.

PLACE DES VOSGES (près) 130 m2, grenier aménagement à terminer. Prix : 1.200.000 F. GARBI 567-22-88.

5e arrdt.

Mº CENSIER Immeuble de caractère
2 PETITES PIECES, poutres, kitchenet., bains, w.-c., chauff. central. Prix intéressant 4e étage, sur rue, calme. 15, RUE DES LYONNAIS Mercredi, jeudi, 15 à 18 h.

CONTRESCARPE, récent, pierre de taille, 100 m2, living 30 m2 + s. à manger + 3 chbres sur jdin, tt cft, parkg possibilité, 1.150.000 F. Téléph. : 535-86-37.

RUE DE LA CLEF - 354-95-10
CARACTERE SEJOUR, CHRBE

6e arrdt.

15, RUE GUÉNÉGAUD
Ascens., tapis, escal. payés
LIV. + 2 CHAMBRES
Gde cuis., s. de bns, ch. centr. 2 expositions, ce jour et vendredi de 14 à 18 h. - 508-12-13.

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF GD STAND.
Du STUDIO au 4 P. GARAGES. Sur place 11 à 19 h - 550-21-26.

9e arrdt.

17, rue N.-DAME-DE-LORETTE 2e s/rue, 4 p. cuisine, standing 95 m2, 670.000 F. (11 à 19 h.).

11e arrdt.

REPUBLIQUE

108, rue de la Folie-Méricourt

bel immeuble en cours de ravalement, appt à rénover de 57 m2 gd sél. + chbre cuis. w-c bains placard. Prix 195.000 F. Voir le pptaire mercredi 14 h./18 h. 30.

13e arrdt.

PEUPLIERS part. vend 3-4 p., 60 m2 tout confort, état neuf, bains, cheminée, calme, verdure 350.000 F. Téléph. : 588-71-15.

14e arrdt.

SUR PARC **MONTSOURIS**
3-4 p. tt confort, bel imm. 1900. 508.000 F - 589-49-34

10e Hauteville, grand studio, étage élevé, 36 m2 + terrasse 15 m2 sud. Téléphone : 242-84-67.

Idéal placement, rue La Fayette 2 p. tt cft, bas prix vu urgence. TÉL. : 526-00-35.

Particulier vend 2 pièces, box, récent, impeccable, 17, rue Niepce, mercredi 13 h. à 17 h.

Porte de Châtillon sur Montrouge 14, rue Radiguey, T. 520-13-57. plusieurs 3 pièces, entrée, cuis., bains, w.-c. (60 m2), 265.000 F., duplex possible. Sur place 16 h. à 18 h. Sam., dim. et lundi.

15e arrdt.

PORTE DE VERSAILLES
IMMEUBLE RECENT
Séjour + 2 chambre. Parking. PRIX : 620.000 F. Téléphone 566-00-75.

16e arrdt.

Près FOCH Luxueux 3 P., bains, belle terrasse plantée, park. Prix élevé - 265-90-05.

XVIe PRÈS BOIS 220 M2
Imm. gd LUXE av. jdin privatif. Pierre BATON Tél. : 704-55-55

TROCADÉRO 100 m2 ENV.
living dble + chbre standing. 1.170.000 F, calme, 7e étage. PROMOTIC : 553-14-14.

17e arrdt.

VILLIERS Beau petit 3 pièces ensoleillé, tt confort, 5e étage sans asc. 260.000 F. - 325-77-83.

Part. vd beau 2 p. 43 m2 caract. à rénover, Mº Rome ou Villiers, rue très calme, 300.000 F à déb. Téléphone : 255-53-09 le soir.

24, rue du Capitaine-Lagache. Immeuble angle, 52 r. G.-Môquet 3 p., entrée, cuisine, bains, w-c, 55 m2, à rénover, 250.000 F. Tél. : 224-02-86 ou s/place 13 h. à 15 h. : sam., dim. et lundi.

18e arrdt.

Rue GABRIEL vue imprenable s/Paris, Studio tt cft de caract. Prix exceptionn. Tél. : 878-45-41.

20e arrdt.

AV. GAMBETTA Dans bel immeuble pierre de taille, asc. Beau **3 P.** 420.000 F - 325-75-42

78 - Yvelines

Saint-Germain-en-Laye, urgent, 5 p., 100 m2, parkg. 490.000 F. dont 135.000 F PIC 8,8 %. Téléphone : 973-71-22 ap. 19 h.

CHATOU Dans bel immeuble de caractère
GRAND APPT 120 M2
sél., s. à mang., 3 chbres, bains + chbre indépend., cave, box. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

91 - Essonne

Part. vd 5 p. DRAVEIL rés. parc. + pisc., 2 s. d'eau, 101 m2 parkg. 390.000 F. Ecr. TERNON BADANT, 23000 SAVENNES.

92 Hauts-de-Seine

Boulogne-Billancourt, 5' métro, 6e étage - Immeuble ravalé - 1 pièce avec alcôve, kitchenette, w.c., douche, téléph., moquette, placard. Entièrem. rem. à neuf. Ensoleillé. Faibles charges. Px : 85.000 F - Tél. : 621-32-82.

LA GARENNE - COLOMBES
Dans bel immeuble reste : STUDIOS ET 2 PIECES
Chf. cent. imm. Visite sur place LUNDI 28 de 15 à 17 heures, MARDI 29 de 16 à 18 heures 38, R. JULES-FERRY.

NEUILLY-SAINT-JAMES
bel appt, parfait état, environ 200 m2, triple réception 4 chambres, soleil, calme, garage. H. LE CLAIR - 562-93-54.

NEUILLY 6 pièces, 3e étage, 200 m2, tout confort.
BOURDAIS. 766-51-32

94 Val-de-Marne

FACE AU BOIS
180 M2 - 6-7 Pces - GD STAND. Immeuble récent. Balcon. Box. 1.500.000 F - Téléph. : 340-72-06.

L'HAYE-LES-ROSES
Appt 5 P. ds parc 2 ha, prox. commodités, 100 m2 + loggia, cuis. équipée, bains + douche, parking sous-sol. TÉL. 664-31-37 ou 665-89-75.

ST-MANDE 5 minutes BOIS 2 pièces, 40 m2. 280.000 F. Tél. : 278-41-64 de 10 à 12 h. ou 288-45-49 apr. 20 h.

Province

HOULGATE face Place. Prix except. 200.000 F 2-3 P. ds villa. 770-79-87 ts ls jours et 15 h.-19 heures : sur place 18, rue des Alliés.

TOULON
CAP BRUN
PORT MEJEAN
Pte résidence tr. ht stand. ds parc naturel 2 ha accès direct mer. Encore 7 appts de 117 et 153 m2. SOMECO, B.P. 594 - 83400 Hyères. Tél. (94) 65-38-30 ou sur place : 3018, av. Résistance, TOULON. Tél. (94) 41-31-14

PROVENCE PRÈS GORDES
20' AUTOROUTE CAVAILLON ds petite propriété au milieu de la nature, reste un seul studio équipé et meublé, séjour + w.-c. + douche + terrain privatif 1.000 m2. Prix 200.000 F 90 % crédit possible. CATRY. - (91) 54-92-93 jrs suiv. (42) 26-73-61 heures repas.

HAUTE-SAVOIE
Le Praz-de-Lys (1.500 m). Stat. été-hiv., près des GETS. Studios à partir de 100.000 F avec 20.000 cpt + crédit, 2 et 3 Pièces. Location par Sté spécialisée. ERIGE-VENTE, B.P. 18 84, route de Genève 74240 GAILLARD Tél. : (50) 38-52-89

VACANCES ETE-HIVER (74) : CHAPELLE-D'ABONDANCE MORZINE - LES-GETS MEGEVE - SAINT-GERVAIS THOLLON - LA CLUSAZ STUDIOS 4 PERSONNES, à partir de 145.000 F, crédit 80.000 F. — G.R.G., rue du Lac, CORZENT, 74200 Thonon. T. (50) 71-76-49.

appartem. achat

URGENT, paiement compt. chez notaire, ach. 2 à 4 Pces, Paris. Mme LEULIER, tél. : 260-64-71 ou le soir au 900-84-25.

RECH. appts 1 à 2 Pces, Paris prét. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 3e, 4e, 12e, av. ou ss travx, paiem. comptant chez notaire. Téléphoner 873-23-55, même le soir.

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

ACHÈTE COMPTANT PARIS
1 à 3 PIECES. Tél. 261-39-78

RECH. BONS QUARTIERS
2-3-4 PIECES Paie comptant
Préfère PARIS - 873-20-67

viagers

+ revenus — d'impôts expertise discrète gratuite, indexation. Etude Lodel, 35, bd Voltaire. - 355-61-58

STE spécialiste VIAGERS
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garanties Etude gratuite, discrète

LIBRE, BD VOLTAIRE. Superbe 2 pces, imm. récent, 7e ét., asc. BALCON, 125.000 F + 3.000 F Homme 72 ans. - F. CRUZ, 8, r. La Boétie - 266-19-00.

Immobilier (information)

TRANSACTIONS EN TUNISIE Sté immobilière tunisienne ch. contacts avec propriétaires (immeubles, terrains, villas, etc., en Tunisie) pour ttes transactions immobilières. Pour plus amples renseignements, contacter M. ALI, résid. d'Orsay. Tél. 705-05-27. Laisser message si absence.

locations meublées Demande

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés à Paris recherche du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. Tél. 285-11-08.

locations non meublées Demande

Paris

J.H., professeur, rech. gd 2 P., tt cft, vue agréable, av. ou ss asc. PARIS : 1.500 F mensuels env. (charges compr.). Ecrire : GHIO Daniel, 97, rue de Lille, 75007 Paris ou téléph. : 207-30-10 aux alentours de 20 heures.

PROPRIET. LOUEZ SS 24 H. VOS APPARTEM. SANS FRAIS.
261-53-88

JOURNALISTE AMERICAIN recherche
APPART. GRAND STANDING 150 M2
DUPLEX SI POSSIBLE gar. pr. ECOLE AMERICAINE SAINT-CLOUD ou ECOLE FRANCE-ELYSEES SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Ecr. ou tél. Miss Maria Bragi, av. Jonet, 29 villa Innet Rhade St-Genese, 1640 BRUXELLES Téléph. : 19 (32) 2 - 358.39.25. AGENCE S'ABSTENIR.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavill., ttes banl. Loyers garantis 5.000 F maxi. 283-57-02.

URGENT pour juin J.H. cherche
2 PIÈCES confort
sur Antony 92. Tél. 666-37-20 ou écr. nº 6 216 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

locations non meublées Offre

Paris

PLACE ITALIE, imm. récent, très belle réception, 2 chbres, 95 m2, tout confort. Parking. 3.000 F + ch. Tél. : 233-86-17.

Propriét. loue superbe 3 p., cft, 2.150 F net. 20, quai de la Marne (19e), s/place 14 à 18 h.

BUTTES - CHAUMONT, avenue Simon-Bolivar, immeuble neuf, jamais habité, studio tout cft, grand balcon, soleil, 1.100 + charges. Téléphone : 874-70-47.

Région parisienne

Particulier loue pavillon pont de Nogent-sur-Marne : 9 pièces + studio indépendant, garage, jardin d'agrément. Libre en juin - 3.500 F mensuel. Téléphone : bureau 579-97-19 ou domicile 557-55-14.

Boutiques

PLACEMENT 1er ORDRE
RUE SAINT-DENIS
MURS DE BOUTIQUE
RAPPORT 162.000 F l'an
Tél. : 325-63-00

bureaux bureaux

A EVRY CENTRE VILLE
BUREAUX DE 100 A 2000 M^2
aménagés ou bruts
libres de suite.
Elio Boulakia
Etablissement Public
d'Aménagement d'Evry
077.82.00

Votre SIEGE SOCIAL CONSTITUT. DE STES Démarches. Secrétariat, Telex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides ASPAC : 281.18.18 +

MONTEZ VOTRE PROPRE
ENTREPRISE
Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les démarches. Domiciliation de votre siège social ou location Bureau meublé av. Téléphone, Télex, Secrétar. ORGAGESCO, 21, bd St-Martin 75003 Paris. - Tél. 272-67-30

fonds de commerce

Vends région FONT-ROMEU HOTEL THERMAL 1 E. NN. SOURCES SULFUREUSES. Ecr. 9868/66 Havas, 66004 PERPIGNAN, B.P. 442.

MÉTRO BAC
Libre restaurant av. murs, gd sous-sol + appt de 2 pièces. Prix : 850.000 F. Tél. 566-00-75

PPTAIRE vend murs de boutiq. + 1er ét. occupé, loyer annuel 24.000 F environ, rue Croix-des-Petits-Champs (1er) près Louvre des Antiquaires. Tél. à part. de 14 h. 288-08-20

A VENDRE
GRENOBLE, Agence immobil., EMPLACEMENT remarquable. Excellente réputation (11 ans). Prix : 220.000 F. Ecr. nº 8099 «le Monde» Pub. 5, r. Italiens. 75427 Paris ced. 09

immeubles

Pour investisseur privé A VENDRE à Tours (37), centre ville, IMMEUBLE à but locatif 400 m2 de surface habitable (6 app. + 1 commerce. Opération de restauration secteur sauvegardé. Avantages fiscaux. Prix de revient après restauration : 1.200.000 F. J.-M. BERTIN 108, bd Béranger, 37000 Tours Tél. : (47) 20-23-71.

Vous désirez vendre VOTRE IMMEUBLE JE SUIS ACQUEREUR Tél. le matin au 747-42-97 ou écrire : NOEL AUFMAN, 21, rue Le Peletier, Paris 9e.

GRANGE-AUX-BELLES
Imm. usage industriel. Bureaux et habit. Libre de ttes occupat. surf. développée 900 m2, surf. terrain hors œuvre, 630 m2 Tél. : 766-91-80

locaux commerciaux

ASNIÈRES
65, AVENUE DE LA MARNE, A LOUER :
450 M2 BOUTIQUES
divisibles à partir de 150 m2. RENSEIGNEMENTS : 227-04-30, 790-26-94.

A VENDRE
périphérie Mulhouse (Ht-Rhin) entrepôts commerciaux avec bureaux et infrastructure moderne. Ecr. nº 8102 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens. 75427 Paris ced. 09

usines

Usine à vendre ou à louer 1.200 m2 couvert sur 2.300 m2 av. bureaux et maison, à 1 h. de Paris, autor. RN. 10- RN 20. Offres à : M.B.C., 14, r. de Chartres, 28700 SANTEUIL.

A VENDRE
MAGNIFIQUE USINE EN Z. I.
Près d'une agréable ville du Roussillon, à 3 mn d'un aéroport et à proximité de voie ferrée et autoroute.

Terrain de 13.700 m2

Bâtiment 2.000 m2 à vocation stockage ou fabrication, construction récente et qualité exceptionnelle, parfaitement équipé, très fonctionnel, conçu pour extension aisée à 6.000 m2 hauteur libre sous plafond : 5 m.

BUREAUX 800 M2 SUR 2 NIVEAUX dont 500 m2 luxueusement meublés et équipés.

Ecr. 66 HAVAS, B.P. 442 PERPIGNAN 66004

villas

CROISSY-SUR-SEINE
Calme, charmante VILLA, réc. 35 m2, 4 chbres + bureau, s. de bains, douches, tt conft. gar. JARDIN 480 M2. C'est une EXCLUSIVITE AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET - 976-05-90.

A 25 KM
PORTE ORLEANS, ferme romantique, pierre de pays, toiture petites tuiles. 2 CORPS DE BATIMENT 300 m2 habitables/ jard. de curé 380 m2 clos et planté. Px total : 760.000 F. CREDITS - Tél. 285-38-96.

91 St-Germain-lès-Corbeil
Part. vend villa 5 pièces tt cft (124 m2), chauff. central gaz, cellier + garage + tél.), sur terrain clos de 660 m2 en gazon et planté de conifères.
PRIX 530.000 F Tél. 533-78-68 ou 075-05-31

pavillons

ANDRÉSY
Part. vd pav. 7 P. 144 m2 dans village vallonné, calme, sur 420 m2, gare 8', école, piscine, tennis.
— Rez-de-ch. : entr., cuis. pour repas, salon, séjour, 1 ch., salle de bains, w.-c.,
— 1er étage : 3 chbres, 1 s. de de bains, wc, chauff. cl gaz. Garage double.
Px 605.000 F
Poss. reprise C.F. Libre fin 80. Tél. : 974-51-66

terrains

COTE D'AZUR Particul. vd à Chateauneuf-de-Grasse (près de Grasse) sup. terrain de 6.200 m2 avec permis de construire, complanté d'oliviers. Vue panoramique sur arrière pays. Exposition Sud-Ouest. Px 650.000 F. Tél. heures bur. : M. FOING, (93) 45-17-00

A vendre, terrain de W.-E. à Montiéramey, 19 km Troyes, 1.395 m2 de superficie très accessible et prox. lac de la Forêt d'Orient. Pr renseignem. Tél. (25) 81-03-25

maisons individuelles

Part. à part. Noisy-le-Roi, banlieue Ouest, 8' de Parly-2, maison ds résidence calme et verdoyante, 85 m2 comprenant liv. dble, 3 vraies ch., jard. privatif, garage tt conft. Etat impecc. Vendue cse départ. Prix 478.000 F justifié. Tél. de préférence le soir : 045-52-59.

RAMATUELLE L'ESCALET Domaine privé bord de mer VILLA AVEC PISCINE 255-04-51 ou 16 (94) 79-22-70

propriétés propriétés

PARTICULIER VEND VILLA NEUVE SITUEE A :
8 KM DE GRENOBLE
720 m ALTITUDE
VUE IMPRENABLE, PROXIMITE STATION DE SKI 8 200 m2 DE TERRAIN
300 m2 habitables, 2 niv. + mezzanine, 8 pièces + grand séjour avec cheminée, 2 salles de bains, terrasses exposées plein sud, garage 2 voitures, prestations luxueuses, marbres, poutres apparentes.
PRIX : 1.350.000 FRANCS A DEBATTRE
Ecrire à REGIE-PRESSE, sous le nº T 019.575 M, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

FORET DE RAMBOUILLET à 45 km PARIS, luxueuse maison campagne 3 ha 80 tennis terre battue, piscine. Beau parc. Impte maison de maître style normand. Pavillon indépendant personnel. Nombr. dépendances. Px net vendeur : 2.500.000 F. - Tél. 371-11-00

VIROFLAY
5 minutes R.E.R., belle demeure 14 Pièces - Petit parc. Tél. : 566-00-75.

MONTARGIS
110 KM SUD PARIS
dans gentil bourg sur parc 2 ha, traversé par rivière. Bief en eau. AUTHENTIQUE MOULIN AMENAGE avec son ancienne roue à aubes pierres apparentes, porte cochère, living room, loggia, salon, cuis., 6 chbres, bains, w.-c., en retour équerre salle jeux, communs aménagés, maison d'amis, ch. cent., tél. VENDU CAUSE DEPART URGENT. TURPIN RELAIS MIEL MONTARGIS. 16 (38) 85-22-92 et après 19 heures 16 (38) 96-22-29. VISIBLE TOUS LES JOURS.

PACY-SUR-EURE
MAGNIFIQUE DEMEURE XIXe SIECLE
ENTIEREMENT RESTAUREE
domaine de 8 HECTARES au bord de l'Eure, ancien moulin comprenant 12 pièces principales (642 m2 de surface développée). Six bâtiments annexes dont logement du gardien (77 m2) et remise (169 m2). Eau ville, électricité, téléphone, chauffage central. A 80 KM DE PARIS par autoroute de l'Ouest.
PRIX 2 275 000 F.
Visite samedi, dimanche de 10 à 12 h. et de 14 à 19 h. Tél. 16 (32) 36-16-48. En semaine tél. (1) 265-85-60.

VAL-LUNAIN Maison de campagne état neuf, séjour-salon, 4 chbres, cuis., salle d'eau, w.-c., loggia dominant séjour, chauff. central. Terrain attenant 3.000 m2 dont partie bordée par rivière Le Lunain. Prix 475.000 F T.T.C.
MICHAUD 11, rue de Paris, (77) NEMOURS - Tél. 428-12-25

BRETAGNE QUIMPERLE sur 1,4 ha parc boisé, maison 1967, F 5, tt cft., ch. central, garage, tél., mutation saisir avant juillet. 550.000 F + frais notaire. Tél. (98) 96-34-73.

manoirs

RARE. Beau manoir 16e avec tour 14e, région sud-ouest de Caen. 9 pièces. Cadre. Bon état. Tél. (31) 78-31-21.

maisons de campagne

1 heure PARIS, chalet avec jardin de 850 m2 ds domaine avec piscine, tennis, club house. Tél. : 587-25-12.

PARC NATIONAL des LANDES petite maison mitoyenne, meublée et équipée, cuisine, living, salle d'eau, hall et 3 chambres. Petite cour. A vendre 90.000 F. Rens. M. De Paepe, B.P. 434 39.109 DOLE CEDEX

GARD, à 15 km d'Uzès en bord, d'un petit village gardois ANCIENNE BERGERIE à aménag. (180 m2 habit. poss.) gros œuvre bon état, terrain attenant de 1.200 m2 eau, élect. en bordure. Px 195.000 F avec 40.000 F cpt solde crédit possible sur 15 ans. CATRY. - Tél. (66) 22-20-92.

HAUTES ALPES, site verdoyant alt. idéal 1.000 m ds joli hameau à 1 km village ts commerces et 10 km stations de ski Lure-La Croix-Haute, s/belle prairie de 1.000 m2.
BATISSE DE CARACTERE en pierres apparentes compren. splend. bergerie voûtée et deux étages de grange à aménager, garage, eau, élect., expo-sud. Vue imprenable vallée pour connaisseurs. Prix 280.000 F. CATRY. - Tél. (91) 65-15-87

30' MER REGUSSE
MAISON du XVIIIe s.
dans un hameau, en pierres, sur 2 niveaux + combles aménageables, toiture en tuiles rondes, murs en pierres, avec de gdes possibilités d'aménagement intérieur. Vue dégagée, sur 1.750 m2 de terrain plat. Eau, électr. Idéal pour résid. second. ou résidence de retraite, dans un cadre agréable, à 8 km du lac de Sainte-Croix. Prix : 250.000 F avec 50.000 F compt. 200.000 F sur 20 ans après acceptat. du dossier de créd. CATRY (94) 70-63-38.

40' MER TOURTOUR
MAISON du XVIIIe s.
Dans le village, en pierres, sur 3 étages, proche d'un square, avec la possibilité d'aménager une grande terrasse en toiture, vue dégagée, façade principale au Sud, état moyen, très grande possibilité d'aménagement. Village protégé, site exceptionnel. Prix avec 36.000 F cpt le jour de la réservation, 144.000 F le jour de l'acte sur vingt ans après acceptation du dossier de crédit. CATRY - Tél. 16 (94) 70-63-38.

domaines

Achèterait vaste Domaine boisé 250 km maximum Sud Paris. Ecrire 200, 200 ORLET, 136, av. Charles-de-Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine

fermettes

90 km Ouest par autoroute, Propriétaire vend FERME ANC. en équerre restaurée. Séjour 50 m2, 3 ch, bains, cuisine, chauffage central mazout. Gdes dépendances amén. 4.000 m2 pel. Px : 450.000 F. Visite sur place 1, 2, 3, 4 mai à Mauloup (28) Beauvilliers près Voves. Pour renseignements tél. semaine 263-83-03.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.

l'agenda du Monde

Antiquités

PART. VEND LOT MEUBLES ANCIENS XIXe, SALON 7 P., BUFFET PETRIN, TABLE RONDE, COMMODE DE TOILETTE, coffre mariage 18e. Prix à débattre Tél. M. BOLLET 668-08-39 matin.

Artisans

ENTREPRISE sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, decorat., coordination tous corps d'état. Devis gratuit T. 368-47-84 et 893-30-02.

Artisans exécution rapide maçonnerie, chauffage, plomberie, électricité, peinture, papier, moquette. Travail soigné. Prix modérés. Téléph. : 906-81-96 et 586-06-79.

Artisan peintre, papier peint, moquette, ravalement, travail soigné. Libre de suite. TEL. : 414-83-90.

Astrologie

MAURICE CALAIS Fondateur de l'Institut d'Etudes Astrologiques offre un guide de l'existence par des études honnêtes et sincères. Sur rendez-vous et par correspondance, 42, r. Albert-Thomas 75010 Paris. TEL. : 607-05-03.

Bijoux

ARFEL PROMOTION BIJOUX Remise 25 à 40 % du 25 au 30-4 38, rue Penthièvre, 8e, 562-76-66.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.

ACHAT COMPTANT bijoux brillants, argent., monnaies or, or cassé. 136, rue Legendre, 17e. Mº Brochant ouv. lundi à vend.

Carrelage

DIRECT USINES GRAND CHOIX LES PLUS BEAUX BOCAREL 8, rue La Tour-d'Auvergne, Paris-9 - Métro CADET. Téléph. : 526-65-48 et 526-13-36.

Cours

Personne de langue maternelle Américaine ayant l'expér. de l'enseignement donn. cours anglais tous niveaux. : 354-44-48.

Débarras

DÉBARRAS INTÉGRAL
Cave, grenier, appartement. Tous locaux. Tél. : 606-60-06.

Hôtes payants

30 KM PARIS
propriété grand parc av. tennis. Forêt, camp. animaux, sports. Pouvons recevoir jeunes filles françaises, étrangères ; vac. famil. sérieusem. entourée, poss. visites Paris, région France. Fin juin-15 août. T. 471-81-18.

Livres

VD ANC. REVUES : ETUDES T. moder, NEF, Fontaine Esprit T. Ronde Echo Atlas Crapouillot. TEL. : 277-68-87.

Instruments de musique

A SAISIR
PIANOS et CLAVECINS, du 5 au 15 mai, avant réaménagement et travaux, liquidation anc. stocks occasions, reprises en l'état, pianos récents d'exposition et modèles en surplus. Rem. except. Marques propos. BOSENDORFER, STEINWAY & Sons, BLUTHNER, IBACH, SCHIMMEL, PLEYEL, ERARD, SEILER, RAMEAU, etc.. Exp. entret. et gar. ass. Ts créd. pos. Vis. s/pl. : entrep. 7 bis r. Louis-Rouquier LEVALLOIS 757-19-74, du lundi au samedi inclus, de 9 h. 30 à 13 h. 30 ou Tél Agent gén. BOSENDORFER-France : D. MAGNE, 50, r. de Rome, 75008 PARIS. Téléph. : 522-30-90.

Jeunes

ANGLETERRE séjours linguistiques organisés par Associat. professeurs d'anglais. Voyage logement en famille, cours activités culturelles et sportives. 3 sem. juillet ou août : 1.995 F. U.S.A. : séjour en famille américaine, 3 sem. août : 3.380 F. APPRENDRE et VIVRE. TEL. : 350-40-71.

Moquette

MOQUETTE MOINS CHER
dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2. TEL. : 757-19-19.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 436-61-69.

Réceptions

Pour vos soirées, mariages, communions, je vous loue ma cave médiévale. Tél. : 343-58-23.

Répondeur téléphonique

Répondeurs enregistreurs avec INTERROGAT. A DISTANCE. Prix : 2.625 F H.T. CREDIT. TEL. : 551-58-91.

Transports

DEMENAGEMENTS
FID 3, rue René-Boulanger.
PARIS-10e. TELEPH. : 205-63-69. Toute la France par la route.

Troisième âge

VOTRE TROISIEME AGE dans un château historique à 40 km de Paris, autoroute nord. Château d'Ermenonville (Oise). Chambres et appartements. Pension à court ou long terme. Vacances, retraite, repos, convalescence. A partir de 160 F/jour T.T.C. 60440 ERMENONVILLE Tél. : (4) 454-01-57 et 454-00-26.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS Mer - Montagne - Campagne

LA LOUVESC Ardèche 1.050 m. Relais du Monarque ** NN Repos nature, pension 100-145 F net. Téléphone : (75) 33-50-10.

U.S.A.
Renseignements touristiques. Tél. : 260-57-15 de 10 à 17 h. Correspondance Ambassade des Etats-Unis 75382 Paris Cedex 08.

WEEK-END ET VOYAGES TOUTES DESTINATIONS en avion privé avec pilote professionnel. TEL. : 322-42-99.

IBIZA (Baléares), vieille ville, loue appt (cple av. enfants) mai, juin, juil., août. T. 380-03-98 soir.

C.E. ASSEDIC dispose places pr séjour en Corse 18 au 25-5-80 8 jrs pens. complète A.R. avion 1.346 F TTC T. Aouat 355-44-35.

CAP-D'AGDE Zone naturiste, stud. 4 pers. cft près mer, commerces, sports. Ecr. nº T 19.554 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

VACANCES EN CHARENTE
dans village international LE CHAT 33 ha. A louer pav. F3 et F4 meublés tt cft, terrasse, jardin calme, piscine, tennis, volley et pêche gratuits. Mini-golf, restaurant, bar, télévision, vélos. Ouvert toute l'année. Renseignem. LE CHAT BP 13 16220 MONTBRON. (45) 70-62-42.

LANGUEDOC-ROUSSILLON
Louons villas, appartements. Semaine et multiple de semaine Disponibilités, JUIN, JUILLET.

M.O.M. VACANCES
11430 PORT-GRUISSAN Cour du Chebeck. (68) 45-03-36. 34300 CAP-D'AGDE Les Agathines (67) 94-45-80.

ARTICLES DE PECHE Mer-Rivière AQUARIOPHILIE
PÊCHE ET LOISIRS
43, avenue du Général-Leclerc, 91610 Ballancourt - sur - Essonne. T. : 493-21-19 (Côté de la gare).

Le Monde

équipement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La mission interministérielle du Languedoc-Roussillon est prolongée jusqu'en 1982

Le gouvernement vient de donner son accord pour que l'existence de la mission interministérielle d'aménagement du tourisme du Languedoc-Roussillon, que préside M. Pierre Racine, soit prolongée jusqu'à la fin de 1982.

Au-delà de cette date, la poursuite des aménagements restant à faire et la commercialisation des stations touristiques pourront soit relever d'une autorité gouvernementale « nouvelle manière », soit d'un organisme régional *ad hoc*, dans le cadre du plan Sud-Ouest, par exemple une entente interdépartementale.

Sur la côte du Languedoc-Roussillon, huit stations sont en cours d'aménagement. La capacité d'accueil est de 185 000 lits, dont 35 000 lits « sociaux » de camping et de villages de vacances.

Les deux stations du Sud (Leucate et Barcarès) ont eu beaucoup de mal à démarrer. Leur fréquentation touristique est encore très insuffisante et elles doivent pendant plusieurs années encore recevoir l'appui prioritaire des pouvoirs publics.

Selon M. Racine, la mission interministérielle doit se fixer quatre objectifs : accroître dans les stations la part des logements locatifs pour répondre aux souhaits des grandes agences de voyages, notamment étrangères ; développer les activités de loisir et d'animation hors saison. Il s'agit de savoir vendre un « produit touristique global » avec des variantes sportives et culturelles ; élargir les efforts vers l'arrière-pays languedocien afin de créer des revenus complémentaires pour les agriculteurs et les artisans ruraux ; maintenir une forme de tutelle publique sur chacune des sociétés d'économie mixte chargées de l'aménagement des stations, d'autant plus que les concessions arrivent à leur terme dans les prochains mois et qu'il faudra les renouveler. Notons d'ailleurs que la Sebli (Société d'équipement du bitterois et du littoral) vient de mettre au point un avant-projet pour la création d'une station « nouveau style » et de « conception légère » qui serait installée à l'embouchure de l'Aude.

La mission interministérielle a investi, depuis sa création en 1963, 833 millions de francs. Les principaux investissements qui restent à faire représentent environ 50 millions (route à Agde, ports à Gruissan et Argelès, équipements à Port-Vendres, etc.). Au budget de 1980, la mission dispose de 25 millions, en autorisations de programme, et il est probable que sa dotation va diminuer progressivement dans les prochaines années... ce qui ne veut pas dire que les allégements constatés ici iront automatiquement accroître le budget de la mission d'aménagement de la côte aquitaine, qui, elle, dispose déjà de deux fois plus de crédits.

TOURISME

● Le *« Sud-Ouest en juin »*. Sur ce thème le ministère de la jeunesse, des sports et du tourisme renouvelle cette année l'opération faite en 1979 en Bretagne en l'élargissant aux trois régions du Grand Sud-Ouest.

Trente et une stations des régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon ont été sélectionnées et se sont engagées, par contrat, à offrir en juin les mêmes avantages qu'en juillet et août, a indiqué, le 29 avril, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et du tourisme. La S.N.C.F. consentira durant ce mois de juin, mais sous certaines conditions, une réduction exceptionnelle de 40 % sur le prix du voyage vers ces trente et une destinations.

M. d'Ornano présente le projet de protection de la Loire

De notre correspondant

Orléans. — *« Le président de la République souhaite que nous procédions progressivement à une reconquête des grands fleuves français. Il s'agit d'une tâche de plusieurs dizaines d'années »*, a déclaré M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, lundi 28 avril, à Tours, où il présentait les grandes lignes de l'aménagement de la Loire.

« Le moment est venu », a affirmé le ministre aux élus de la vallée de la Loire *« d'organiser les initiatives et les réalisations dans un programme coordonné de protection et d'aménagement, couvrant l'ensemble de la vallée. C'est la première fois en France qu'une telle démarche est tentée, et il est important de noter que la Loire est le premier fleuve choisi. »*

Le ministre a détaillé les propositions établies à partir du rapport Chapon (*le Monde* du 13 mars). Pour dompter le fleuve deux barrages — s'ajoutant à ceux de Villerest (Loire) et de Naussac (Lozère) en cours de construction — seront édifiés dans les hauts bassins, au Veurdre, sur l'Allier, et à Chambonchard, sur le Cher. Le renforcement des levées du fleuve sera achevé, le milieu naturel et les sites protégés, en limitant notamment les extractions de granulat. Des « plans de val » viendront compléter les documents d'urbanisme existants.

Tout cela devrait être réalisé dans les quinze ans à venir. En outre, le ministre a indiqué qu' *« aucune approche économique sérieuse »* ne montrait l'intérêt d'un retour à la navigation, sauf entre Nantes et Angers où la voie d'eau commerciale existante sera maintenue. Pour M. d'Ornano, il n'est pas non plus *« raisonnable »* d'envisager une navigation de plaisance continue. En revanche, des plans d'eau nombreux pourraient être aménagés.

Un certain nombre d'élus ont alors fait observer au ministre que l'Etat avait fait longtemps la sourde oreille à leurs propositions. *« Il est regrettable,* a déclaré M. Pierre Sudreau (majorité, député du Loir-et-Cher et maire de Blois), *qu'il ait fallu plus de quinze ans pour que nous soyons entendus par Paris. Dans nos régions, réputées pour leur calme, nous avons admis et défendu le fait nucléaire. Il est également regrettable que les pouvoirs publics et E.D.F., qui ont engagé plus de 25 milliards de francs le long du fleuve, n'aient pas su distraire une partie de ces sommes pour aménager le fleuve. »*

Les représentants du P.S. ont rappelé que l'implantation des centrales nucléaires était *« la cause de l'intérêt gouvernemental »* pour la Loire et que le problème de l'aménagement du fleuve aurait dû être posé lors de l'élaboration du programme électronucléaire. Ils ont, à nouveau, insisté sur l'absence de dimension économique du projet du gouvernement (*le Monde* du 25 avril) tout en prenant acte de la concertation promise par l'Etat. Avec le P.C., le P.S. estime nécessaire que soient débattus tous ces projets par la voie législative. D'autres élus, comme M. Royer, maire de Tours, ont insisté sur *« la vocation européenne »* du bassin de la Loire et sur la nécessité d'inclure dans le VIII[e] Plan la réalisation d'un certain nombre d'aménagements.

Comment financer ?

Le financement des barrages, autre point très attendu par les élus, et laissé en suspens dans le rapport Chapon, a été ensuite évoqué par M. d'Ornano. La participation des collectivités et de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à leur financement serait de l'ordre de 50 % du coût réel des ouvrages. *« Un ordre de grandeur à négocier »*, a précisé M. d'Ornano. L'Etat donc ne poursuivra pas l'effort « exceptionnel » qu'il a consenti pour la construction de Villerest et de Naussac (70 %). Le ministre a également indiqué que la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements pourrait être confiée à une institution interdépartementale, de préférence à un établissement public ou à une société d'économie mixte. *« Il ne s'agit pas »* a conclu M. d'Ornano *« d'un plan de développement économique du bassin mais d'un plan de base qui, en assurant la protection des riverains en réalisant des schémas d'infrastructures et d'occupation des sols, conditionnera le développement économique de la région »*.

Les conseils généraux seront appelés à délibérer sur ces projets.

RÉGIS GUYOTAT.

URBANISME

Krishna dans le Marais

DES ÉLUS DEMANDENT LE RACHAT DE L'HOTEL D'ARGENSON PAR LA VILLE DE PARIS

Le vieil et noble hôtel d'Argenson, situé à Paris, dans le Marais, 30, rue Vieille-du-Temple a été acheté par la secte Krishna, pour 4 680 000 F. Désormais, l'immeuble, desservi par un passage mal pavé, est coupé en deux. D'une part, « les Krishna », comme on dit dans le quartier, et d'autre part les neuf derniers locataires traumatisés par ces nouveaux voisins.

« C'est insupportable, affirme l'un d'eux, *toutes les deux heures, jour et nuit ils chantent et jouent de la musique. »* Les riverains de l'hôtel ont créé un comité de défense qui, avec l'appui du parti communiste de du parti socialiste, a organisé le mardi 29 avril une manifestation pour demander l'expulsion de la secte.

Cette demande a été appuyée par plusieurs élus : MM Robert Grillou (R.P.R.), Claude Quin (P.C.) et Pierre Le Morvan (P.S.), conseillers de Paris, qui sont intervenus auprès du préfet de police. Celui-ci a indiqué qu'il s'apprêtait à ordonner la fermeture de l'hôtel (*le Monde* du 23 avril). M. Quin va plus loin. Au cours de la manifestation du 29 avril, il a souhaité que cet immeuble soit inscrit à l'inventaire des Monuments historiques et *« que la Ville le rachète pour y aménager des logements et des équipements sociaux »*.

CIRCULATION

● *Contre les codes en ville.* — Le mouvement Auto défense vient, dans une lettre aux parlementaires, de protester contre les *« graves conséquences de la décision du ministère des transports de maintenir l'obligation de rouler en feux de croisement en ville dès la tombée de la nuit »*.

TRANSPORTS

108 MILLIONS DE FRANCS D'EXCÉDENTS EN 1979

La S.N.C.F. essaie de redresser ses comptes

Les comptes de la S.N.C.F. pour 1979 laissent apparaître un excédent de 108,1 millions de francs, alors que, l'an dernier, ils se soldaient par un déficit de 1 118,9 millions. L'augmentation du trafic « marchandises » explique en partie le redressement financier de la société nationale.

Faut-il crier victoire puisque, enfin, le bilan de la S.N.C.F. est bénéficiaire ? *« Il faut remonter à 1971 pour trouver une situation financière en équilibre »*, constate M. Jacques Pellssier, président de la société nationale. A son avis, les résultats de la première année d'application du contrat d'entreprise, signé avec l'Etat au mois de mars 1979, laissent bien augurer de l'avenir.

Cet incontestable redressement *financier ne doit pas dissimuler* le caractère très particulier des comptes de la S.N.C.F. qui n'est pas une entreprise comme les autres. *Au titre de compensations diverses*, la société nationale a tout de même reçu de l'Etat, l'an dernier, 11,281 milliards de francs, ce qui correspond à 28 % de ses recettes. Ainsi, la contribution aux charges d'infrastructures et de passages à niveau, *« destinée à rétablir des conditions plus équitables de concurrence entre le rail et la route »*, a augmenté de 43 % par rapport à 1978.

Quant aux efforts de la S.N.C.F. elle-même, les « marchandises », dont le trafic a progressé de 5 % par rapport à 1978 (224 millions de tonnes transportées), y ont largement contribué. D'une année sur l'autre, le tonnage kilométrique des produits de la sidérurgie acheminés par le rail a augmenté de 6,1 %, celui du charbon de 17 %, celui des véhicules routiers chargés ou vides de 19 %.

En revanche, le trafic des voyageurs est demeuré sensiblement égal à celui de 1978 : + 0,6 % (688 millions de voyageurs transportés). *« Cette pause est notamment due,* expliquent les dirigeants de la société nationale, *au rattrapage tarifaire* (les barèmes de la S.N.C.F. ont été relevés, l'an dernier, de 13 % en deux temps), *à la concurrence aérienne et à la situation économique. »*

Baisse de la première classe

A cet égard, la S.N.C.F. constate, depuis plusieurs années, une baisse de sa clientèle de première classe qui représentait 23,5 % de ses voyageurs en 1974, 18,3 % en 1978 et 17 % seulement en 1979. Ce phénomène *s'explique par une évasion de* trafic vers l'avion, une diminution de la consommation des ménages et un report de fréquentation de la première vers la seconde classe, depuis que, à la faveur de la mise en circulation des voitures Corail, il n'y a plus, entre ces deux classes, de notables différences de confort.

Pour répondre aux vœux d'une partie de sa clientèle ferroviaire, la Société nationale a décidé de modifier la composition des trains : 70 % de voitures sans compartiment et 30 % de voitures à compartiment. Cet effort de « marketing » semble avoir été couronné de succès dans le domaine tarifaire puisque les nouveaux barèmes « tricolores » qu'elle a mis en vigueur, à l'automne dernier, en faveur des personnes âgées, des couples et des familles, paraît avoir porté ses fruits : au mois de décembre 1979, 13 % des voyageurs en ont bénéficié.

Un point noir : l'exploitation du Naviplane sur la Manche. Pour des raisons techniques, cet engin a été indisponible la moitié du temps, l'an dernier ; ses résultats se soldent donc par un déficit de 33 millions de francs au lieu de 23 millions en 1978. La S.N.C.F commandera-t-elle un second exemplaire ? *« Nous ne nous engagerons dans cette voie que dans la mesure où nous aurons la certitude que cet appareil est totalement fiable »*, affirme M. Paul Gentil, directeur général de la Société nationale.

La S.N.C.F. cherche à contenir ses dépenses, mais les frais de personnel représentent plus de 57 % de ses frais d'exploitation. *« En 1979, les rémunérations des cheminots ont augmenté plus vite que le coût de la vie »*, note M. Pelissier. Le rapport Giraudet sur l'aménagement du temps de travail pourrait-il être lourd de conséquences financières pour la Société nationale ? *« Ce document est établi sur la base de textes législatifs qui ne s'appliquent pas à notre entreprise*, dit M. Gentil. *Au demeurant, la durée du travail* (la semaine de quarante heures est effective depuis le 1[er] juillet 1974) *est comparable à ce qui est proposé dans cedit rapport. »*

JACQUES DE BARRIN.

● *M. Burgard quitte la S.N.C.F.* — M. Jean-Jacques Burgard, inspecteur général des finances, secrétaire général de la S.N.C.F. depuis le 1[er] novembre 1974, qui fut précédemment secrétaire général de la Commission des opérations en Bourse (COB) depuis 1967, quitte la S.N.C.F. pour devenir délégué général de l'Association française de banques (A.F.B.) Il remplacera à ce poste M. Yves Mareille, qui fait prévaloir ses droits à la retraite.

ENVIRONNEMENT

L'élimination des déchets du Rhin

LES PAYS-BAS REFUSENT LA PROPOSITION FRANÇAISE DE CRÉER UNE SALINE EN ALSACE

Le ministère néerlandais des affaires étrangères a qualifié *« d'inacceptable »* la proposition formulée par M. André Giraud, ministre français de l'industrie, selon laquelle l'élimination des saumures alsaciennes pourrait être assurée par la construction d'une saline aux frais communs des pays riverains du Rhin (*le Monde* du 29 avril).

« Cette idée avancée par la France à chaque occasion est une manœuvre politique », a indiqué le porte-parole de La Haye. Les Néerlandais rappellent que, de toute façon, l'installation d'une saline produisant un million de tonnes par an ne résoudrait qu'un tiers de la question.

D'autre part, le procès engagé par plusieurs horticulteurs hollandais contre les mines de potasse d'Alsace, accusées de polluer le Rhin et de compromettre les activités agricoles des Pays-Bas, vient de franchir une nouvelle étape. Le tribunal de Rotterdam a désigné trois experts — un Français (le professeur Ruellan, de l'Ecole d'agriculture de Rennes), un Belge et un Néerlandais. Ceux-ci devront déterminer ce qui, dans la salinité du Rhin, revient aux mines d'Alsace et l'importance des dégâts.

RANCS D'EXCÉDENTS EN 1979

de redresser ses comptes

Baisse de la première classe

économie

L'ÉCHEC DU CONSEIL EUROPÉEN

Mme Thatcher est encouragée à l'intransigeance par les Communes et de nombreux journaux

L'échec du Conseil européen de Luxembourg a été accueilli avec stupéfaction en Irlande, où la Grande-Bretagne en est tenue pour responsable. Le ministre irlandais des affaires étrangères, M. Lenihan, en a discuté mardi avec son collègue ouest-allemand, M. Genscher. Au Danemark cet échec relance la polémique sur l'appartenance à la Communauté. Le Front national (qui a quatre députés au Parlement européen) a demandé au gouvernement d'étudier des moyens de sortir le Danemark du Marché commun si la Grande-Bretagne le quittait. Parlant mardi à TF 1, lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, a souligné que, en dépit des difficultés, la coopération politique entre les Neuf fonctionnait « très bien », que la Grande-Bretagne ne quitterait pas la Communauté et qu'elle n'avait pas l'intention de prendre des mesures illégales. « Si nous le faisons un jour, ce serait en dernier recours. J'espère que cela ne se fera jamais », a-t-il dit.

Cependant, comme l'indique notre correspondant à Londres, Mme Thatcher est encouragée à l'intransigeance par les Communes et par de nombreux journaux.

De notre correspondant

Londres. — Soutenue par les Communes unanimes, Mme Thatcher a clairement indiqué, mardi 29 avril, dans son compte rendu du Conseil européen de Luxembourg, qu'elle accentuerait sa pression sur ses partenaires européens. Elle a précisé que le gouvernement britannique refuserait son accord sur les principaux problèmes en suspens « *tant que notre problème particulier concernant le budget ne sera pas réglé* ». Le premier ministre a noté qu'il ne s'agissait pas seulement de refuser la révision annuelle des prix agricoles, mais aussi de fixer le budget global.

Apparemment, cette tactique d'obstruction lui a assuré le soutien chaleureux des Communes et de la grande majorité du public, tenté de voir en Mme Thatcher un nouveau de Gaulle, ne craignant ni l'impopularité, ni l'hostilité des étrangers dans la défense victorieuse des intérêts nationaux. A cet égard, les commentaires « au vitriol » de la presse étrangère, des journaux français notamment, sont accueillis ici avec une certaine fierté, entretenant l'insularisme traditionnel et un esprit d'intense nationalisme. « *La Grande-Bretagne isolée ? Nous l'avons été en 40...* », entend-on dire. Bref, les critiques du continent renforcent les Britanniques dans leur conviction d'avoir raison.

A dire vrai, l'approbation quasi unanime de la Chambre (seuls les libéraux ont reproché à Mme Thatcher d'avoir, par sa tactique brutale, isolé la Grande-Bretagne) semble avoir surpris le premier ministre, qui s'attendait à tort à des critiques.

Sur tous ces points elle a été vigoureusement approuvée par M. Callaghan, chef de l'opposition travailliste, la félicitant d'avoir rejeté toute formule de règlement portant seulement sur un ou deux ans. M. Callaghan insista sur la nécessité d'une solution à long terme et durable et ne manqua pas de souligner que le veto dont Mme Thatcher disposait pour s'opposer à toute augmentation des prix agricoles représentait « *un atout majeur* ».

En fait, le souci de Mme Thatcher d'arriver à un règlement permanent ne s'inspire pas seulement de considérations économiques. Elle doit tenir compte de la perspective électorale et craint que le parti travailliste ne fasse, dans deux ou trois ans, du retrait de la Grande-Bretagne de la Communauté, le principal thème de sa campagne électorale. Sur ce point, Mme Thatcher a déclaré, encore une fois, que la *Grande-Bretagne n'envisageait* pas de se retirer de la Communauté, et elle a indiqué que le non-paiement de ses contributions ne pourrait être envisagé qu'en tout dernier ressort.

Dans l'entourage de Mme Thatcher, on pense que la menace d'un « veto » pour les problèmes des prix agricoles, du mouton et de la pêche fera réfléchir les autres membres de la Communauté, et notamment les Français. On estime que le désir du gouvernement français, qui doit faire face à des revendications grandissantes de la part de ses agriculteurs, d'obtenir une augmentation des prix agricoles, est plus grand que le souci de Mme Thatcher d'arriver à un règlement rapide.

Dans ce contexte, on escompte que le gouverneemnt français reviendra sur son intention de ne pas accepter que la question de la contribution budgétaire britannique soit de nouveau placée à l'ordre du jour du prochain conseil européen, en juin à Venise. En attendant, le gouvernement de Londres compte sur M. Cossiga, chef du gouvernement italien et président des Neuf, pour mener à bien sa mission de conciliation. Les milieux officiels semblent considérer comme acquis que l'offre de compromis portant sur 850 millions de livres sera « laissée sur la table » par les partenaires de la Grande-Bretagne.

Dans l'ensemble, la presse approuve Mme Thatcher. Les journaux populaires n'y vont pas de main morte. « *Bien joué Maggie* », titre le *Daily Express*, ajoutant : « *Nous en avons assez et tant que nous ne serons pas traités équitablement, nous devons nous en aller. Cogne-leur dessus, Maggie !* »

Quelques réserves se font jour cependant dans le *Financial Times*, organe des milieux d'affaires. Certes, écrit-il, « *Mme Thatcher a un atout maître* » en s'opposant à toute augmentation des prix agricoles. Mais « *une crise permanente de la Communauté ne sert pas les intérêts britanniques. La rencontre de Luxembourg a montré qu'une négociation classique pourrait réduire le fossé entre le Royaume-Uni et ses partenaires* ».

Le *Guardian* estime que « *la fermeté de Mme Thatcher commence à payer* » et pense que la menace de certains dirigeants européens de ne plus discuter du problème du budget « *n'est pas sérieuse (...). Ils ont dit la même chose après le sommet de Dublin en novembre, et pourtant ils sont revenus avec de meilleures propositions.* »

Le *Times* (indépendant), par contre est franchement critique. Il approuve Mme Tatcher d'avoir refusé l'idée d'une négociation annuelle mais, ajoute-t-il : « *Mme Thatcher a fait l'erreur de rejeter les importantes concessions qu'on lui offrait et d'avoir provoqué l'irritation du chancelier Schmidt et du président Giscard d'Estaing. Etant donné la situation mondiale cette attitude démontre un manque de jugement, l'incapacité d'établir des priorités. Il est parfois sage d'être dur, mais il n'est jamais sage de se quereller avec des amis dans les heures de crise qui exige l'unité.* »

HENRI PIERRE.

SUIVEZ LE BŒUF... ÉTRANGER

Le « *Hilton beef* » a débarqué à Dunkerque, 13 tonnes de viande australienne débitée et préparée à Aberdeen (Grande-Bretagne). Simultanément, sur les murs du métro parisien, une publicité : « *Suivez le bœuf argentin.* » Mais la présentation du plan pluriannuel de l'élevage *prévue pour le conseil des* ministres de ce 30 avril, et qui *devait permettre de relancer* la production française, est reportée de deux semaines, à la suite de l'échec des Neuf à Luxembourg.

L'élevage français ne serait-il pas *suffisamment compétitif*, qu'il faille, pour consommer des *morceaux de choix, recourir* à l'Australie, à l'Argentine ou aux Etats-Unis ? Sauf à tenir pour nulles les conséquences sociales et politiques — économiques aussi, à plus long terme — d'une division internationale du travail fondée sur les seuls prix de revient, l'explication est ailleurs.

A l'intérieur de leur règle de jeu, celle de la Communauté économique européenne, les Français sont peu ou prou à la hauteur. Mais le premier débarquement du « Hilton beef » relève *d'un autre sport, qui se joue au* niveau mondial, selon les règles *mondiales de l'Accord général* sur les prix et le commerce (G.A.T.T.).

Pour respecter l'équilibre convenu entre grandes nations *commerçantes sur l'abaissement* des droits de douane entre les *pays où la C.E.E. exporte et* ceux d'où elle importe, la Communauté a accepté de porter de 50 000 à 73 250 tonnes le contingent de viande que les Neuf peuvent acheter sans prélèvement communautaire, c'est-à-dire sans ressources pour le budget commun de la C.E.E. Et si le tonnage supplémentaire est appelé « Hilton beef », c'est qu'il *faut approvisionner* les chaînes hôtelières américaines avec de *la viande de qualité américaine* !

Les 23 250 tonnes seront fournies *par les Etats-Unis* (10 000 tonnes), l'Australie (5 000 tonnes), l'Argentine (5 000 tonnes) et l'Uruguay (1 000 tonnes). A ces chiffres s'ajoutent 2 250 tonnes de buffles australiens pour l'Allemagne fédérale, qui ne peut, pour des raisons sanitaires, importer de bœuf !

En réalité, *ces tonnages* ne comprennent que des bons morceaux de viande désossée, correspondant à l'abattage d'un million de têtes. Et cela peut être vendu partout, et non pas seulement dans les Hilton. L'argument invoqué n'est d'ailleurs pas le bon : l'élargissement du *contingent fixé* dans le cadre du G.A.T.T. répond, en fait, aux *avances des exportateurs* mondiaux, qui craignent de voir se *réduire leur volume de* viande exportable sans prélèvement après *l'adhésion de la Grèce* dans la Communauté. Pour respecter les règles du G.A.T.T., on admet donc de modifier celle de la préférence communautaire, spécifique à la Communauté. Quelle prise a l'éleveur de bœuf charolais, *limousin ou normand* sur cet aspect du commerce mondial ?

Accessoirement se pose une autre question : si l'élargissement de la C.E.E. crée des problèmes financiers à l'Europe pour les produits dont elle regorge, et *s'il n'apporte pas de* débouchés pour les productions dont elle est déficitaire, à quoi sert-il ?

GESTE DE DÉTENTE A BRUXELLES

La Commission européenne confirme ses propositions de compromis

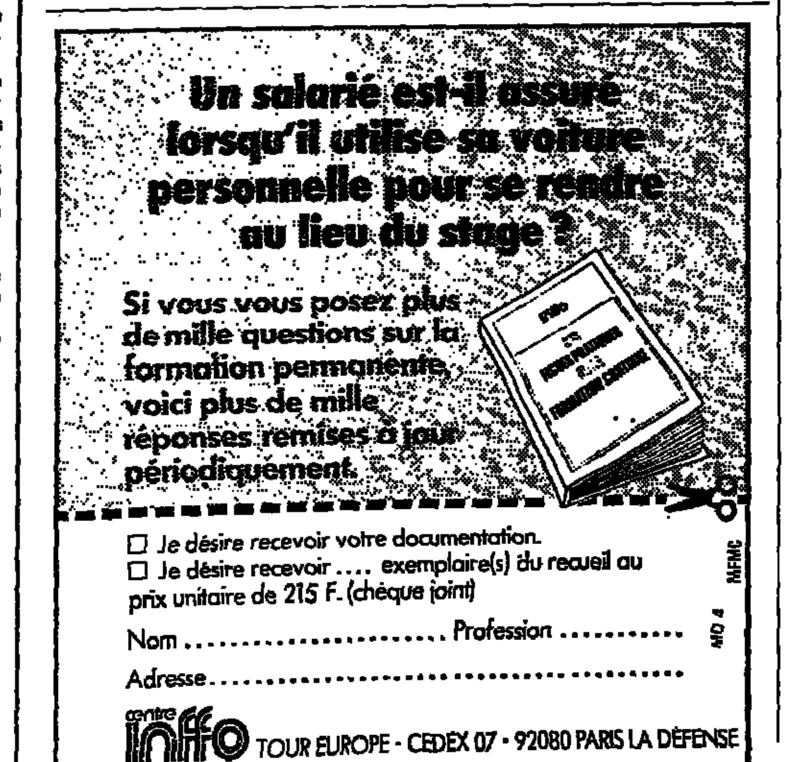
De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes) — Geste de détente sur le « *front vert* » : la Commission européenne a décidé mercredi 30 avril de confirmer les propositions de compromis qu'elle avait soumises aux ministres de l'agriculture à Luxembourg en marge du conseil européen, et qui avaient été approuvées par les pays membres à l'exception du Royaume-Uni.

Une telle réaction de sa part n'allait pas de soi : la Commission s'était résignée à *présenter* ce compromis — hausse de 5 % en *moyenne des prix communs*, taxe de coresponsabilité laitière de 2 %, pas de « super-prélèvement » laitier en 1980-1981, mise en place d'une organisation commune du marché du mouton, — lequel est contraire à la politique d'économie et de stabilisation des productions excédentaires qu'elle estime nécessaire, uniquement parce qu'elle considère comme hautement prioritaire de faciliter un arrangement d'ensemble au conseil européen.

L'accord entre les chefs de gouvernement ne s'étant pas fait, « la Commission pourrait décider de revoir ses propositions agricoles », avait indiqué le président, M. Jenkins, lundi soir à Luxembourg. Soucieuses d'éviter, en particulier à Paris, des réactions nationales que l'on pourrait ensuite regretter, et afin de contribuer à apaiser les *esprits dans les pays membres*, où l'intransigeance de Mme Thatcher est durement ressentie, elle ne l'a pas fait et maintient donc ses propositions.

Cela devrait faciliter une décision sur les prix. Il y a peu de chance, cependant, que la discussion décisive sur le « paquet » agricole ait lieu au conseil des ministres de l'agriculture des 6 et 7 mai à Luxembourg. — Ph. L.



M. Méhaignerie envisage un accord à huit ou des mesures nationales

La négociation sur les prix agricoles entre les Neuf doit reprendre le 6 mai prochain. M. Méhaignerie, le ministre français de l'agriculture a présenté à la presse trois voies pour sortir de la crise ouverte avec l'échec du sommet européen de Luxembourg :

● La Grande-Bretagne revient sur sa décision et donne le feu vert à l'adoption du compromis agricole adopté par ses huit partenaires et portant sur les prix, la taxe de coresponsabilité laitière, les aides à la production de viande, le démantèlement des M.C.M., le dossier du mouton.

● L'accord des Huit devient une décision communautaire. Les responsables de la Communauté étudient les moyens juridiques qui permettraient d'imposer cette nouveauté et s'interrogent notamment sur la validité du droit de veto que pourrait opposer Londres, et encore sur les conséquences pour l'avenir de la politique agricole commune de la remise en cause de la règle de l'unanimité.

● « *Si dans les semaines ou les mois qui viennent il n'y a pas de décision, on prendrait alors des mesures nationales, mais le danger d'éclatement serait alors grand, car ces mesures pourraient être interprétées différemment par chacun des Etats.* »

Comme on le voit, ces trois voies sont fort étroites.

Mme Thatcher a répété devant les Communes qu'il n'y aurait pas d'accord agricole sans compromis budgétaire. M. Méhaignerie lui-même ne croit guère à un retournement de la situation. Imposer à la *Grande-Bretagne* le compromis des Huit et une Europe à deux vitesses, fût-ce en créant un nouveau type de M.C.M., comme l'envisage la F.N.S.E.A. et comme M. Méhaignerie ne l'exclut pas, représente un risque au moins aussi grand que le vide actuel. Quant aux mesures nationales, M. Méhaignerie reconnaît qu'un accord des Neuf et de la commission est nécessaire à leur adoption.

La quadrature du cercle en quelque sorte. Mais, selon le ministre, le temps ne presse pas autant qu'on le dit dans les organisations professionnelles. La relative hausse des cours de la viande ces derniers temps ne rendra nécessaire, selon M. Méhaignerie, une augmentation des prix d'intervention qu'à la mi-juin, si les cours subissent une baisse, naturelle à cette époque. *Reste le problème du lait.* Pour M. Méhaignerie, des mesures nationales, en cas d'échec à Huit ou à Neuf, ne seraient prises qu'après le 15-18 mai, puisque habituellement les mesures communautaires ne sont appliquées qu'une quinzaine de jours après qu'elles aient été acceptées.

M. Deneux, le président des *producteurs de lait, estime de son* côté insuffisant le compromis arrêté par les Huit sur les prix du lait et de la viande. Pour M. Perrin, président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, « *des voies nouvelles doivent être trouvées pour permettre l'application sans délai de l'accord à huit* ».

Le R.P.R. estime que ce compromis « *ne saurait être considéré comme satisfaisant pour les intérêts agricoles français* ». Le parti gaulliste propose que « *la France soit autorisée à appliquer une augmentation supérieure à 5 %* ». L'U.D.F. remarque que la Grande-Bretagne, contrairement à l'Irlande et au Danemark, « *n'a pas su utiliser les sept ans de régime transitoire, qui lui ont été offerts pour adapter son économie. Elle le paie aujourd'hui, mais les autres n'ont pas à le payer pour elle* ».

Pour M. Jobert, « *l'Angleterre a envie de marchander, de mégoter, mais aussi de rester dans le système pour le modeler selon ses intérêts, et, d'autre part, l'Europe n'a pas la possibilité ni le goût, aujourd'hui, de sortir du schéma d'une Angleterre exigeante et quémandeuse* ».

Les réactions dans les milieux politiques français

MAURICE FAURE : l'absence de perspective politique.

« *L'intransigeance de l'Angleterre confirme son absence d'esprit communautaire et son image bien enracinée dans l'histoire de défenseur acharné de ses intérêts. Ce qui pose la question de son retrait éventuel du Marché commun. Mais l'essentiel est ailleurs. L'épisode actuel illustre le déséquilibre profond d'une Communauté qui n'a su édifier en vingt ans qu'une politique commune, la politique agricole. Ce n'est pas que l'agriculture tienne trop de place, c'est que les autres secteurs n'en tiennent pas assez, de manière que chacun se sente plus équitablement traité et concerné. Cet épisode illustre aussi le fait qu'une Communauté économique qui n'est plus sous-tendue par une perspective d'union politique est toujours fragile et donc menacée. L'économie divise au moins autant qu'elle unit, nous le voyons aujourd'hui. C'est le politique seul qui rassemble.* »

RIPOSTE : le prix d'une absence de politique européenne.

M. Georges Fillioud, député socialiste de la Drôme, écrit dans *Riposte*, quotidien « de poche » du P.S. qu'il dirige : « *L'échec que vient d'essuyer Giscard est le prix en solde de son absence de politique européenne. De son absence de volonté européenne. Ce n'est pas seulement une négociation qui a échoué, c'est toute une diplomatie de l'hésitation. (...)*

» *En dramatisant ce dernier épisode, le président de la France pensait d'abord à sa prochaine candidature devant les Français. Il n'a pas gagné et c'est l'Europe qui y perd. La France aussi, et d'abord la France agricole. Car passer un accord sur les prix à huit quand on est neuf, c'est comme s'il n'y avait pas d'accord du tout.*

» *Bien sûr, c'est la faute à la dame de fer. Mais aussi à cet homme d'argile. Il peut toujours jurer qu'on ne l'y prendra plus. Et que désormais ce sont les négociateurs qui négocieront. Il est un peu tard, docteur Giscard.* »

LA LETTRE DE LA NATION : grand merci à Mme Thatcher.

Dans la *Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., Pierre Charpy écrit, mercredi 30 avril : « *Grand merci à Mme Thatcher. Grâce à son obstination du meilleur fer, les huit autres chefs d'Etat et de gouvernement européens n'ont pas franchi les bornes du ridicule qu'ils avaient dangereusement frôlées dans la soirée de lundi à Luxembourg (...)*

» *Ne serait-il pas plus simple et moins dangereux de dire à la Grande-Bretagne que, si elle refuse les règles d'une Communauté qu'elle a acceptées pour y entrer, elle n'a qu'à en sortir ? C'est ce que Jacques Chirac et le R.P.R. ne cessent de dire depuis le début de la crise européenne. Mais il n'y a pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, surtout quand c'est le R.P.R. qui parle.* »

L'U.D.F. : intransigeance, obstination, entêtement...

M. Michel Durafour, ancien ministre délégué chargé de l'économie et des finances, signe, mercredi 30 avril, l'éditorial de la lettre d'information quotidienne de l'U.D.F. Il écrit : « *L'intransigeance, pour ne pas dire l'entêtement des Britanniques, a empêché le sommet d'aboutir à un accord unanime. (...) On peut s'interroger sur les raisons d'une telle obstination. (...) Seule la Grande-Bretagne regimbe et traîne les pieds. C'est que, contrairement à l'Irlande et au Danemark, elle n'a pas su utiliser les sept ans de régime transitoire qui lui ont été offerts pour adapter son économie. Elle le paie aujourd'hui. Mais les autres ne doivent pas payer pour elle.* »

SOCIAL

LE SMIC EST FIXÉ A 13,66 FRANCS DE L'HEURE

Le salaire minimum de croissance (SMIC) est fixé, à compter du 1er mai, à 13,66 F de l'heure au lieu de 13,37 F, soit une majoration de 2,2 %, comme l'avait indiqué « le Monde » du 26 avril. Cette majoration — décidée par un arrêté du ministre du travail du 29 avril (« Journal officiel » du 30 avril) — est due à l'application rigoureuse de l'indexation du SMIC sur les prix, lorsque la poussée inflationniste dépasse 2 % par rapport à l'indice de référence des prix retenu lors du précédent relèvement du salaire minimum.

Dans les départements d'outre-mer, les salaires individuels ne pourront pas être inférieurs à 13,66 F de l'heure (au lieu de 13,37 F) dans le département de Saint-Pierre-et-Miquelon ; 446,37 F par semaine pour quarante heures (436,76 F) dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique ; 401,03 F par semaine à la Réunion (392,38 F). Le minimum garanti passe de 8,19 F à 8,37 F en métropole et à Saint-Pierre-et-Miquelon ; de 6,98 F à 7,13 F à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Martinique, de 5,71 à 5,84 F à la Réunion.

UN 1er MAI DANS LA DISPERSION

La C.G.T. et la C.F.D.T. n'ont pas pu surmonter leurs divergences

L'ultime tentative lancée par M. André Henry, secrétaire général de la FEN, pour organiser un 1er mai unitaire, a échoué mardi soir 29 avril entre M. Henry et les chefs de file de la C.G.T., MM. Séguy et Krasucki, et de la C.F.D.T., M. Maire, accompagné notamment par M. Dobichon, secrétaire général de l'union régionale parisienne C.F.D.T.

Il n'est pas question de retomber dans les équivoques qui s'établirent entre les deux tours des scrutins de 1978 pour les élections législatives, a dit M. Maire aux journalistes à l'issue de la rencontre. « *Les travailleurs ont droit au respect. Nous voulons éviter toute illusion, tout syndicalisme-spectacle. Comme il n'y avait pas d'accord sur le fond, il était artificiel de faire croire à un vernis unitaire.* »

Pourtant, M. Henry, fort de la mobilisation constatée les 24 et 25 avril lors des deux journées organisées par la FEN, avait estimé que pouvaient être surmontées les divergences syndicales. La journée nationale de la C.G.T. le 24 avril, sans être un grand succès, avait montré une certaine pugnacité des travailleurs. Depuis plusieurs jours, divers groupements de gauche lançaient des exhortations à un 1er Mai unitaire. M. Henry a cru que sa voix serait plus forte, plus persuasive que les autres. Et il ne lui aurait pas déplu d'être l'artisan de l'unité, tant sur l'échiquier syndicalo-politique que dans le jeu de sa propre organisation.

Chacun des trois interlocuteurs était venu en déclarant écarter tout préalable. Seule, la C.G.T., conformément à sa volonté de se montrer toujours « *à la pointe des luttes* », avait annoncé dans la matinée qu'elle proposerait une grève de vingt-quatre heures pour la défense de la Sécurité sociale, quitte à se ranger ensuite à la position moins ambitieuse de ses partenaires, c'est-à-dire une journée d'action le 13 mai.

Ce fut le seul aspect positif de la rencontre au sommet. Aspect peu marquant, puisque le principe de cette manifestation était déjà acquis depuis le 14 avril.

Pour la fête du travail, il s'agissait surtout, à quarante-huit heures de l'échéance, de symboliser l'unité sur le pavé parisien. Force fut de constater que les organisations régionales C.G.T. et C.F.D.T. n'avaient en rien modifié leur attitude antérieure.

Les cégétistes entendaient « *conserver l'esprit et la nature des rassemblements et manifestations déjà fixés pour chacune d'entre elles pour ensuite réaliser une convergence unitaire des différents cortèges* ».

Pour les cédétistes, il s'agissait d'établir une déclaration commune sur les points d'accord, qui deviendrait la base des banderoles, slogans et mots d'ordre divers. Un cortège commun serait allé de la République à la Bastille, la C.F.D.T. étant prête à intégrer au rassemblement ses éléments d'animation (chanteurs, stands, etc.).

Mais les deux propositions étaient inconciliables. En termes clairs, les cégétistes ne renonçaient pas à leur mots d'ordre stigmatisant l'anti-communisme, le « consensus », etc., que les cédétistes savaient être dirigée contre eux pour une bonne part. M. Maire le dit sans nuances aux journalistes.

Au-delà de ces accents d'amertume, les trois dirigeants syndicaux évitèrent, cependant, devant la presse, de donner à leurs propos un caractère de rupture. M. Henry regretta qu'on n'ait pu « *sortir de la spirale de la division (...), les divergences entre la C.G.T. et la C.F.D.T. étant trop fortes* ».

M. Séguy rappela que son organisation avait proposé un grand rassemblement unitaire à l'issue des défilés organisés par chacun, et que les trois secrétaires généraux puissent y prendre tour à tour la parole. « *Mais la C.F.D.T.*, constate-t-il, *ne l'a pas accepté.* »

Certains militants de la C.G.T. estiment que l'attitude de leur union d'Ile-de-France s'était un peu assouplie et que la C.F.D.T. n'a pas compris la portée de l'ouverture qui lui était faite.

A travers ces subtilités ou ces erreurs d'interprétation, la cause de l'unité n'a rien gagné en cette veille du 1er mai.

Il est évident que les désaccords sur le fond entre la C.G.T. et la C.F.D.T. ne pouvaient être surmontés de façon aussi illusoire. Chacune des deux centrales doit sérieusement balayer devant sa porte. C'est d'ailleurs ce que s'apprête à faire la C.G.T. avec deux discussions internes en commission exécutive le 6 mai et en comité confédéral national à la fin du même mois. Ces débats ont été fixés à la demande de militants qui s'inquétaient de voir leur centrale transposer sur le domaine syndical tout ou partie de la tactique du P.C.F. sur le terrain politique.

JOANINE ROY.

DE MULTIPLES MANIFESTATIONS

La journée du 1er mai sera marquée, à Paris, comme en province, par des défilés séparés, à quelques exceptions près. Dans la capitale sont prévus : défilé F.O., à 10 heures, de la Bastille au mur des Fédérés : rassemblement à la même heure de l'Union dans les luttes, à Beaubourg : manifestation du groupe Marche pour l'unité, à 13 heures, à Beaubourg ; défilé C.F.D.T. du métro Sentier à la Bastille, à 14 heures ; défilé C.G.T. de la République à Richelieu-Drouot, à 14 heures.

● *M. Alain Krivine*, membre du bureau politique de la Ligue communiste révolutionnaire, a dénoncé, mardi 29 avril, au cours d'un meeting organisé salle de la Mutualité à Paris, « *le spectacle affligeant, dramatique et lamentable offert par les directions politiques et syndicales à la veille du 1er mai* ». Il a appelé « *tous ceux qui refusent la résignation face à la situation actuelle à participer massivement à la marche pour l'unité, le 1er mai, organisée par mille trois cents syndicalistes C.G.T., C.F.D.T., FEN et F.O. et plus de quarante structures syndicalistes de la région parisienne* ».

● *Le P.S.U.* indique que les militants parisiens de cette formation « *seront présents au rassemblement « pour l'union dans les luttes » organisé, de 10 heures à 12 heures, à Beaubourg, le 1er mai, et rejoindront ensuite leurs cortèges syndicaux respectifs* ».

En l'absence provisoire d'accord entre médecins et caisses d'assurance-maladie les assurés ne seront pas pénalisés

Malgré l'absence d'accord entre les caisses d'assurance-maladie et les syndicats, les assurés ne seront pas pénalisés : l'actuelle convention, qui fixe les rapports entre les médecins et la Sécurité sociale, vient à expiration le 1er mai et les assurés devaient en principe ne plus être remboursés normalement. En fait il n'en sera rien. Le ministre de la santé et de la Sécurité sociale a précisé que les remboursements des frais médicaux continueront d'être assurés dans les mêmes conditions qu'avant le 1er mai.

Les contacts entre les caisses, la Fédération des médecins de France (F.M.F.) et même le gouvernement se poursuivent en grand secret. Ils devraient aboutir à la signature d'une nouvelle convention avant la mi-mai. Selon des informations officieuses, il semble que le texte de la convention soit quasiment rédigé. Alors que certains membres du gouvernement entendaient obtenir des caisses le respect de la maîtrise des dépenses au sein d'une enveloppe rigide, ce qui impliquait une fixation presque unilatérale des honoraires par les caisses, un compromis a été négocié à Matignon afin de respecter la politique contractuelle entre caisses et syndicats médicaux.

L'institution de plusieurs catégories de médecins est maintenue : praticiens respectant et l'autodiscipline et les honoraires conventionnés, praticiens acceptant l'autodiscipline mais recouvrant toute liberté pour fixer leurs tarifs. A ces deux catégories s'ajouterait en fait une troisième : celle regroupant les médecins qui conserveront leur droit à dépassement des honoraires conventionnés.

Afin d'éviter qu'un nombre trop important de membres du corps médical s'échappent vers le secteur de liberté totale des prix, la convention prévoit, outre la perte d'avantages fiscaux et sociaux, l'impossibilité pour ces « libéraux » de revenir avant un certain temps dans le premier secteur.

Selon le pari des caisses, à peine 17 % des praticiens choisiraient cette voie, alors que selon la Confédération des syndicats médicaux français (C.S.M.F.), exclue des discussions, près de 30 % de médecins pourraient opter pour cette solution. De nouvelles modifications au texte conventionnel ne sont pas exclues, d'ici à la présentation définitive de l'accord qui, avant agrément par le gouvernement, serait soumis à l'avis de la C.S.M.F.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −		Rep. + ou Dép. −	
$ E.-U. ..	4,2020	4,2055	− 85	− 50	− 150	− 105	− 210	− 125
$ can. ...	3,5330	3,5345						
Yen (100)	1,7615	1,7675						
DM	2,3300	2,3340	+ 70	+ 100	+ 115	+ 155	+ 420	+ 505
Florin ...								
F.B. (100).	14,4920	14,5115	− 690	− 370	− 965	− 710	−1355	− 730
F.S.	2,5100	2,5155	+ 135	+ 170	+ 300	+ 350	+ 805	+ 905
L. (1 000).	4,9600	4,9655	− 200	− 115	− 380	− 270	− 965	− 755
£	9,5140	9,5230						

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 5/8	9 3/8	8 13/16	9 5/16	8 13/16	9 5/16	8 3/4	9 1/4
$ E.-U.....	35 7/8	36 5/8	13 5/16	13 13/16	13 3/4	14 1/4	13 5/8	14 1/8
Florin ...	9 7/8	10 1/2	10 3/16	10 11/16	10 1/8	10 5/8	10 1/8	10 5/8
F.B. (100).	19 1/2	20 1/2	17 1/8	18 1/8	17 1/4	18 1/4	17 1/8	18 1/8
F.S.	2 1/8	2 5/8	5 1/2	6	5 13/16	6 5/16	6 1/16	6 9/16
L. (1 000).	8 3/4	10 1/4	16 1/4	17 3/4	16 3/4	18 1/4	17 1/4	18 3/4
£	16 3/4	17 1/2	16 7/8	17 7/8	16 7/8	17 7/8	16	17
Fr. franç..	12 5/8	12 7/8	12 5/8	12 7/8	12 11/16	12 15/16	12 3/4	13

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

M. Edmond Maire chez Talbot avant des « élections libres »

« *Non à l'usine-prison* » : la présence de M. Edmond Maire a donné du relief à l'opération — distribution de tracts — menée, mardi 29 avril, par des militants cédétistes aux portes des usines Talbot à Poissy (Yvelines). Le secrétaire général de la C.F.D.T entendait attirer l'attention sur le « *défi démocratique* » que constitue l'organisation, pour la première fois, d' « *élections libres* », les 6 et 8 mai, chez Talbot, ex-Simca-Chrysler (vingt-trois mille salariés), où règnent en maîtres les « *syndicats maison* », la Confédération des syndicats libres (C.S.L., ex-C.F.T.), les autonomes et Force ouvrière. Aux dernières élections professionnelles — il n'y en a pas eu depuis 1977, — la C.S.L. a obtenu près de 67 % des voix et les autonomes 11 %.

Talbot, a assuré M. Maire, est « *une des quelques entreprises-chancres qui subsistent dans notre pays* » et, aujourd'hui, « *un souffle de liberté peut assainir Poissy* ». Pour le dirigeant cédétiste, il y a deux raisons de l'espérer. La première est que la longue bataille juridique, surtout menée par la C.G.T. (15,5 % des voix aux dernières élections, la C.F.D.T. n'en recueillant que 3 %), a été gagnée : après le rapport de M. Teitgen, conseiller d'Etat, concluant à la « collusion » entre la C.S.L. et la direction, le tribunal de Poissy a ordonné que l'organisation des élections des 6 et 8 mai (délégués du personnel et du comité d'entreprise) se fasse sous le contrôle de la justice. Soixante magistrats et juristes contrôleront les opérations de vote et le dépouillement du scrutin.

La seconde raison est le résultat des élections prud'homales de décembre : l'audience de la C.S.L. (39 % des suffrages exprimés) a fondu et des centaines de salariés n'ont pas repris la carte du « *syndicat-maison* ». Mais, pour M. Maire, la partie n'est pas gagnée d'avance : chez Talbot, constate-t-il, « *la chasse aux militants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. est toujours de règle* ». Intimidations et violences ont toujours cours et, en mars dernier, les locaux du syndicat cégétiste ont été saccagés. « *Attitudes revanchardes* » après les élections prud'homales. Il faut, a conclu le secrétaire général de la C.F.D.T., « *que cessent ces méthodes d'un autre âge* ».

M. C.

CONJONCTURE

Deux confirmations du premier ministre

● Stabilisation des cotisations sociales des employeurs

● Retrait de la contribution exceptionnelle des salariés (1 %)

« *Nous pouvons, avec de bonnes raisons, nous attendre que, dès le milieu de 1980 et au cours de l'année 1981, l'activité économique se ralentisse assez fortement dans le monde. La France n'échappera pas à cette évolution conjoncturelle internationale* » a déclaré M. Raymond Barre qui participait mardi 29 avril au congrès national du Mouvement des entreprises de taille humaine.

Après avoir pronostiqué une croissance du produit national de 2,5 % en 1980 et un déficit de la balance des paiements courants de 5 milliards de dollars en 1980 (soit d'environ 21 milliards de francs) — entraîné par la forte hausse des prix pétroliers — et des « *indices de prix élevés tout au long du premier semestre* » suivis d'une « *décélération vers l'été* », M. Barre a annoncé une intensification des économies d'énergie (« *les chefs d'entreprise doivent en avoir l'obsession* ») et des efforts de reconquête du marché intérieur. « *Toute amélioration de notre activité économique bénéficie non à notre industrie mais à celles de nos partenaires (du fait d'abondantes importations), il faut changer cette situation.* »

« *Je tiens à dire très clairement*, a poursuivi le premier ministre, *que le gouvernement ne recourra pas à une politique systématique d'endettement extérieur. Ce serait une politique de facilité que d'emprunter à tour de bras à l'étranger ; ce serait une politique contraire aux intérêts fondamentaux de la France et à son indépendance.* »

Le premier ministre a réaffirmé « *qu'il n'était pas question de revenir sur la libération des prix industriels* », mais qu'il n'y aurait « *pas de relâchement de l'encadrement du crédit* » (...) et que le gouvernement continuerait de « *manifester une vigilance très grande en matière budgétaire.*

» *Il y a une limite au déficit du budget de l'Etat : les Allemands, qui croyaient que leur économie était assez forte pour s'affranchir de cette règle, sont en train d'en mesurer l'importance. En France, l'Etat a déjà accompli un effort considérable pour limiter ses dépenses de fonctionnement et ses concours aux entreprises publiques. Il poursuivra cet effort sans céder à l'argument séduisant, mais fallacieux, selon lequel il faut faire des économies sur les dépenses de fonctionnement pour accroître les dépenses d'investissement.*

» *Le gouvernement poursuivra également avec vigueur la remise en ordre des dépenses sociales. Il est indispensable de réduire sensiblement la progression des dépenses de la Sécurité sociale. Je confirme l'engagement pris par le gouvernement de stabiliser les cotisations payées par les entreprises. Le gouvernement tiendra aussi son engagement de retirer au 1er février 1981 le point de cotisation supplémentaire mis à la charge des salariés. Ceci impose d'agir sur toutes les dépenses. Cet effort s'impose à tous, si nous voulons sauvegarder le système de protection sociale dont bénéficient les Français.* »

AFFAIRES

Le groupe Thorn-EMI va céder sa division d'électronique médicale à General Electric

Le groupe britannique Thorn-EMI, né de la fusion, en décembre, de Thorn Electrical Industries et d'EMI, a annoncé, le 29 avril, son retrait des activités médicales au profit de la société américaine General Electric. Thorn-EMI va ainsi abandonner la fabrication et la commercialisation des appareils de radiographie-tomographie à l'aide d'ordinateurs (Computerised tomography), domaine dans lequel EMI a été l'un des pionniers puisque l'inventeur du système, M. Godfrey Houmsfeld a été récompensé l'an dernier par le prix Nobel de physique pour ses scanners.

General Electric fera l'acquisition des opérations commerciales et du service après-vente d'EMI Médical, ainsi que de ses services après-vente en Amérique du Nord et tous les actifs, y compris les stocks de pièces détachées nécessaires pour la bonne marche de l'affaire. G.E. fera aussi l'acquisition de l'usine EMI de Radlett (Hertfordshire) pour la fabrication de matériel médical électronique. Enfin, un accord a été conclu entre les deux groupes qui règle le contentieux qui les opposait au sujet de la licence des scanners.

Ces accords doivent encore être soumis à l'approbation des autorités britanniques et américaines. Le département américain de la justice pourrait ainsi s'inquiéter de voir General Electric occuper une position dominante sur le marché des scanners aux Etats-Unis.

Thorn-EMI, numéro un britannique de la location de téléviseurs et de la vente d'appareillages électriques, se sépare ainsi d'un secteur d'activité dans lequel il a perdu 28 millions de livres ces deux dernières années, estimant improbable la rentabilité de ce marché étant donné la lourdeur des investissements nécessaires. Cette cession prouve les difficultés du marché du scanner (appareil qui, couplé à un ordinateur, calcule des images qui sont des coupes de l'organisme suivant des plans perpendiculaires à l'axe du corps à partir du balayage par un faisceau très fin de rayons X) de plus en plus concurrencé par la technologie des ultrasons (la filiale d'EMI, Nuclear Enterprises, continue de fabriquer ce matériel, dans son usine d'Edimbourg).

Ce tassement du marché des scanners a aussi été sensible en France, où la Générale de radiologie connaît quelques difficultés.

CTURE

...ons du premier ministre

...tisations sociales des employeurs

...contribution exceptionnelle

DIMINUTION DU DÉFICIT COMMERCIAL EN MARS

Washington *(Agefi)*. — Sous l'effet d'une reprise des exportations et d'une sensible diminution des importations de pétrole, le déficit du commerce extérieur américain est revenu à 3,18 milliards de dollars en mars, contre 5,57 milliards en février (y compris le coût de l'assurance et du fret). Les importations ont diminué de 4,9 % à 21,69 milliards et les exportations se sont accrues de 7,6 % à 18,53 milliards. Cette progression des ventes à l'étranger, imputable pour une large part aux produits agricoles, a été la plus forte depuis celle de 12,1 % qui avait été enregistrée en mars 1978.

Le déficit de mars a été le plus faible depuis celui de 2,73 milliards de dollars enregistré en novembre. Le solde négatif avait globalement atteint (sur la base C.A.F.) le montant record de 37 milliards en 1978, pour revenir à environ 30 milliards en 1979.

Les exportations de produits et denrées agricoles ont enregistré, en mars, une progression de 10,2 % pour ressortir à 3,74 milliards et les exportations de produits manufacturés se sont accrues de 3,8 % à 11,8 milliards. *Le volume des importations* de pétrole et produits pétroliers est *revenu à 232,97 millions de barils* le mois dernier (— 9,3 %), au plus bas niveau depuis novembre (219,63 millions de barils).

FAITS ET CHIFFRES

Conflits

● *A l'Agence nationale pour l'emploi*, la grève déclenchée mardi 29 avril, par les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O., en signe de solidarité à l'égard de M. Ruddy Sanchez, *chef de l'agence de* Stains (Seine-Saint-Denis) et secrétaire fédéral du syndicat C.G.T. des affaires sociales, traduit le même jour devant le conseil de discipline (*le Monde* du 29 avril), a été suivie, selon la direction, à 17,57 %. Dans la région parisienne, le mouvement de grève a été observé à 22,23 % et à 28 % dans le secteur Ile-de-France-est, où travaille M. Sanchez. Mardi, une manifestation a *eu lieu devant l'organisme* d'Issy-les-Moulineaux, avec la participation de députés communistse.

Énergie

● *Les Français sont en majorité favorables à l'énergie nucélaire.* 55 % des Français approuvent par un *« oui timide »* le développement du programme nucléaire français, alors que 42 % sont contre et 3 % sans opinion. C'est ce que révèle un sondage réalisé par la SOFRES pour l'hebdomadaire *le Pèlerin* qui le *publie dans son numéro* du 4 mai. 44 % estiment que le programme *français comporte des* risques, mais qu'il faut les accepter, 31 % estiment que les risques ne doivent pas être exagérés, 19 % enfin le jugent trop risqué et se prononcent pour son arrêt. 53 % des Français ne sont pas hostiles à l'installation d'une centrale dans leur région contre 38 % (9 % des personnes interrogées n'ayant pas d'opinion).

Étranger

GRANDE-BRETAGNE

● *Les faillites d'entreprises britanniques* augmentent depuis plusieurs mois. Durant le premier trimestre de cette année, mille *cinquante-cinq* cas ont été enregistrés, contre neuf cent trente-*six au cours des trois mois pré*cédents. — *(A.F.P.)*

● *M. Ian MacGregor*, ancien président *du géant américain* American Metal Climax (Amax), aurait accepté *de prendre la pré*sidence de la British Steel Corporation (B.S.C.), en remplacement de Sir Charles Villiers, dont le mandat de quatre ans devait expirer en septembre prochain.

M. MacGregor, qui est âgé de soixante-sept ans, est né en Ecosse mais a vécu trente-cinq ans aux Etats-Unis, où il a conduit au succès la société Amax (molybdène, aluminium, charbon). On attend de lui qu'il re*mette sur pied* la B.S.C., dont les pertes frôleront cinq cents mil*lions de livres en 1980.*

Social

● *Trois mineurs d'uranium font la grève de la faim.* — Trois ouvriers de la Compagnie française de *minerais* d'uranium de Saint-Jean-la-Fouillouse (Lozère) ont entamé, le mardi *29 avril*, une grève de la faim à la mairie de Langogne, dans les Cévennes, pour appuyer le mouvement revendicatif des deux cent cinquante mineurs, qui *réclament* des augmentations de salaires.

● *M. Gérard Nicoud libéré.* — M. Gérard Nicoud, secrétaire général du CID-UNATI, incarcéré depuis le 3 mars à la *prison de* Varces (Isère) a été libéré mercredi 30 avril, apprend-on de la direction de l'établissement pénitentiaire ; il a bénéficié d'une re*mise* de peine. *Il avait été* condamné le 15 janvier à une peine d'emprisonnement *de deux mois* par le tribunal de la Rochelle (Charente-Maritime).

Aux États-Unis

LA VINGT-TROISIÈME BANQUE AMÉRICAINE A ÉTÉ SAUVÉE DE LA FAILLITE

La First Pennsylvania Bank of *Philadelphia, vingt-troisième* banque des Etats-Unis, a été sauvée *de la faillite par le soutien conju*gué des autorités monétaires et du système bancaire américain, ont annoncé, mardi 29 avril, les responsables du contrôle des banques. L'organisme officiel, qui assure la garantie des dépôts, la Federal Deposit Insurance Corp., a accordé un prêt de 325 millions de dollars à cinq ans, auquel s'est ajouté un deuxième prêt consenti *par vingt-deux grandes banques*, à hauteur de 175 millions de dollars, soit 500 millions de dollars au total. En outre, une ligne de crédit de 1 milliard de dollars a été mise à la disposition de l'établissement défaillant par d'autres *banques*.

Les difficultés de la First Pennsylvania ..montent à 1976, lorsque *la banque finança* l'achat d'obligations à long terme avec des ressources à court terme. Par suite de l'ascension des taux d'intérêt depuis dix-huit mois et de la folle envolée de ces derniers mois, le coût de ces ressources a dépassé le rendement des placements effectués, et la banque a fini par être littéralement « asphyxiée », suivant un processus bien connu. Interrogé *sur la « stupidité »* d'un tel comportement de la part des *dirigeants* de la banque, le contrôleur de la monnaie, M. *Heimann, a répondu* : *« Ce n'est pas fréquent, mais cela arrive. » Ce sauvetage* est le troisième dans l'histoire bancaire des Etats-Unis, après celui de la Franklin National Bank de New-York et celui de la U.S. National Bank de San-Diego, en 1974 et 1975.

● *La faiblesse du dollar a fortement stimulé les investissements directs étrangers aux Etats-Unis en 1979.* — Selon une étude préliminaire du département du commerce, quelque 1 100 opérations se sont élevées au total de *12,5 milliards de dollars contre* 877 pour un peu plus de 6 mil*liards en 1978.*

En Italie

M. EGIDI RENONCE A LA PRÉSIDENCE DE L'ENI

De notre correspondant

Rome. — L'entreprise nationale des hydrocarbures (ENI) *fait de* nouveau parler d'elle, quelques *mois après le scandale sur* les commissions pétrolières illicites. *Le* président désigné, M. Egidio Egidi, vient de renoncer à sa charge, avant même que le décret de nomination ait été signé.

Le président démissionnaire estime que les accords conclus lors de sa nomination, en mars, *« n'ont pas été respectés »*. Il refuserait notamment d'avoir comme adjoint M. *Leonardo di Donna*, directeur financier de l'ENI, qui *joua un rôle important dans* le fameux contrat pétrolier avec l'Arabie *Saoudite*.

Agé de cinquante-sept ans, *M. Egidi a fait la plus grande* partie de sa carrière dans le holding d'Etat. *Il le quitta, en 1978*, quarante-huit heures après avoir été nommé président de l'AGIP (filiale pétrolière de l'EMI), pour devenir administrateur délégué d'Impresit, l'une des sociétés du groupe Fiat. On fit de nouveau appel à lui à la fin de l'année dernière, après la suspension de M. Giorgio Mazzanti, président de l'ENI. Il faut nommé successivement commissaire extraordinaire, puis président de ce holding. Son entrée en fonction *était prévue le 1er mai.* — R. S.

INSTITUTIONS SOCIALES
E LA FRANCE

DOCUMENTATION FRANÇAISE

Avis financiers des sociétés

L'ORÉAL

Présidée par M. François Dalle, président-directeur général de L'OREAL, une réunion d'information a été organisée à l'intention des analystes financiers, investisseurs et journalistes financiers.

Dans un premier temps, M. Marc Ladreit de Lacharrière, vice-président en charge de l'administration et des finances, a annoncé les résultats de L'OREAL pour 1979.

Le total des ventes consolidées hors taxes s'est élevé à 6,582 milliards de francs en 1979, contre 5,554 milliards de francs en 1978, soit une progression de 18,53 %.

A données comparables, en éliminant les variations de change et le chiffre d'affaires des sociétés entrées ou sorties de la consolidation durant l'exercice, la croissance est de 16 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution du chiffre d'affaires traduit une importante expansion de L'OREAL sur ses différents marchés dans la plupart des pays du monde. Il faut noter, en particulier, la progression de l'activité réalisée à l'étranger qui dépasse 53 % du chiffre d'affaires consolidé. Sans la division pharmacie, qui est encore peu internationale, le pourcentage d'activité réalisé à l'étranger atteint 58 %.

Le développement international de L'OREAL présente également un grand intérêt pour la collectivité nationale. En effet, le solde de la balance des paiements du groupe L'OREAL s'est encore amélioré en 1978, et la collectivité nationale a pu bénéficier d'un excédent de plus de 1 milliard 100 millions de francs, contre 850 millions de francs environ en 1978. Ces montants représentent la différence entre les sommes reçues de l'étranger à des titres divers (exportation, assistance technique, redevances, dividendes) et les fonds utilisés pour le financement d'investissements ou des achats de matières premières à l'étranger.

Les résultats ont progressé à un rythme nettement plus rapide que celui du chiffre d'affaires, le bénéfice avant impôt et participation s'est élevé à 558 millions de francs, contre 409 millions de francs en 1978. Cette amélioration des résultats est notamment due à la progression particulièrement rapide des bénéfices de nos filiales étrangères.

Quant au bénéfice net, figurant au bilan consolidé, il s'est élevé à 333 millions de francs, contre 210 millions de francs en 1978. La progression plus rapide du bénéfice net provient essentiellement de l'incidence fiscale des reports à nouveau déficitaires. L'OREAL ne bénéficiant ni du régime du bénéfice mondial ni de l'intégration fiscale.

La part du groupe s'est élevée à 308 millions de francs, et le bénéfice net par action à 74,95 francs, en supposant converties les obligations convertibles.

M. Charles Zviak, vice-président-directeur général, a souligné que, dans un environnement économique difficile, L'OREAL a donc, de nouveau, réalisé d'excellentes performances, en s'appuyant sur la qualité sans cesse accrue de ses produits et sur le dynamisme de ses hommes.

Ce nouveau pas en avant démontre que le développement international de L'OREAL joue un rôle essentiel dans la progression régulière et équilibrée des bénéfices.

M. Charles Zviak a également mis en relief l'importance que revêt la recherche pour le groupe L'OREAL qui y consacre 4 % de son chiffre d'affaires consolidé.

L'activité de la recherche dans le domaine de la cosmétique s'est traduite, en particulier, par le dépôt, au cours de 1979, de soixante-quatre brevets, ce qui représente un record. Sur les années 1976, 1977 et 1978, si l'on relève tous les brevets de toutes les sociétés accordés aux U.S.A. dans le domaine des produits d'hygiène et de beauté, on constate que L'OREAL a obtenu :

— 48 % des brevets délivrés pour la coloration capillaire ;

— 29 % sur l'ensemble de la cosmétique capillaire ;

— 23 % sur l'ensemble de la cosmétique capillaire et de la cosmétique du visage et du corps (les savons et les dentifrices ne sont pas pris en compte dans ces chiffres).

M. François Dalle a expliqué que l'amélioration des marges bénéficiaires résulte de plusieurs éléments favorables :

— *la bonne organisation des grands marchés porteurs comme ceux de la parfumerie alcoolique, des soins du cheveu, des shampooings... ;*

— *la maximalisation de nos grands produits stratégiques, aussi bien en France qu'à l'étranger, notamment : Elsève, Réponses de Garnier, Mixa bébé dans le domaine des shampooings, Magie noire, Fidji, J'ai osé, Drakkar, Anaïs Anaïs et Bien-être dans le domaine de la parfumerie alcoolique... ;*

— *le redressement des résultats de nos filiales françaises et en particulier de la SCAD et de DIPARCO, grâce aux efforts de gestion et de marketing de nos différentes affaires ;*

— *le rétablissement spectaculaire de notre filiale italienne, la SAIPO, qui, après plusieurs années déficitaires, a dégagé des bénéfices conséquents ;*

— *la vive expansion de la plupart de nos filiales étrangères, notamment dans les pays hors d'Europe.*

M. François Dalle a rappelé qu'au début de l'exercice 1980, L'OREAL et sa filiale pharmaceutique, Synthélabo, ont négocié une participation majoritaire dans la société Métabio-Joullie. Un projet de fusion de la société Synthélabo avec la société Métabio-Joullie sera soumis à l'approbation des assemblées extraordinaires des deux sociétés fin juin 1980, sur la base d'une action Métabio-Joullie pour quatre actions Synthélabo. Le groupe Synthélabo-Métabio-Joullie sera ainsi le troisième groupe pharmaceutique français avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,5 milliard de francs en 1980. Au terme de l'opération, L'OREAL conservera pratiquement au même niveau sa participation majoritaire dans Synthélabo.

M. François Dalle a également annoncé un rapprochement entre L'OREAL et la Société d'hygiène dermatologique de Vichy. Cette société est le leader européen de la dermopharmacie, c'est-à-dire de la vente des produits cosmétiques et d'hygiène à travers le canal exclusif et le conseil des pharmaciens. Les principales marques internationales de la Société d'hygiène dermatologique de Vichy sont : Vichy, Phas, Equalia, Normaderm et Effiligne. Le chiffre d'affaires consolidé a été de 415 millions de francs en 1979.

Le chiffre d'affaires du groupe L'OREAL pour 1980 sera de l'ordre de 8,5 milliards de francs, après les opérations annoncées ci-dessus.

A la suite de ces opérations, la société Gesparal continuera à détenir la majorité du capital de L'OREAL. Conformément aux accords signés en 1974, la participation de Mme Bettencourt dans le capital de Gesparal restera de 51 % et celle de Nestlé de 49 %. Il n'y aura donc aucun changement dans la composition majoritaire du capital de L'OREAL.

Enfin, le président a annoncé l'intention du conseil d'administration de proposer, au vote de l'assemblée des actionnaires, un dividende net de 19 F, soit avec l'impôt déjà versé au Trésor un revenu global de 28,50 F.

Sélection Rendement
Sélection Mobilière Diversifiée
Sélection Privée Internationale - Privinter
Sélection Valeurs Françaises

39, rue de Bassano, 75008 Paris - Tél. 720.92.00

Situation au 31.3.1980	Sélection Rendement	Sélection Mobilière Diversifiée	Sélection Privée Internationale Privinter	Sélection Valeurs Françaises*
Vocation de la Sicav	obligations	Actions et obligations	50 % actions étrangères	60 % actions françaises
Valeur de l'action (F)	134,19	181,90	125,44	141,18
Dernier coupon net payé (F)	11,00	8,45	4,28	—
Actif net (MF) :	318,61	220,08	127,96	228,21
Actions françaises	5,72 %	32,97 %	7,95 %	60,50 %
Actions étrangères	0,76 %	27,99 %	34,02 %	2,97 %
Obligations	86,75 %	31,37 %	42,11 %	33,42 %
Liquidités	6,77 %	7,67 %	15,92 %	3,11 %

* Possibilité de déduire du revenu imposable jusqu'à 5 000 F par an les sommes nouvelles investies en actions de cette Sicav.

DELALANDE S.A.

Le conseil d'administration de Delalande S.A., dans sa séance du 25 avril 1980, a arrêté les comptes de l'exercice 1979 et a décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le 20 juin 1980, à 11 heures, au siège social.

Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'est élevé à 533 millions de francs, soit une expansion de 9 %. Il se répartit comme suit : pharmacie France, 48 % ; pharmacie étranger, 22 % (total pharmacie, 70 %) ; chimie (ventes hors groupe), 8 % ; parfumerie-cosmétique, 18 % ; vétérinaire, 4 %. Les ventes à l'étranger représentent 38 % du chiffre d'affaires total. Pour les sociétés françaises du groupe, l'excédent des rentrées sur les sorties de devises atteint 49 millions de francs.

L'effort de recherche et de développement s'est encore accru. Le groupe y a consacré en 1979 un montant total de 71,8 millions de francs. Le budget du centre de recherche s'est élevé à 21 % du chiffre d'affaires des filiales pharmaceutiques françaises. Pour l'ensemble du groupe, les frais de recherche et de développement représentent 13,5 % du chiffre d'affaires total consolidé.

Le résultat brut d'exploitation avant frais financiers et amortissements ressort à 45,5 millions de francs, en diminution de 7,7 % par rapport à 1978. La marge brute d'autofinancement s'élève à 20,9 millions de francs, contre 24,4 millions de francs en 1978. Les amortissements de l'exercice s'élèvent à 23,7 millions de francs, en augmentation de 17 %, et les frais financiers à 21,2 millions de francs. Il en résulte que l'exercice se solde par une perte nette consolidée de 2 780 000 francs, contre un bénéfice de 4 194 000 francs en 1978.

Ce résultat confirme la situation qui avait été pressentie en cours d'année et qui a caractérisé 1979 : tandis que le groupe accroissait son effort en recherche pharmaceutique, ses activités traditionnelles, médicament en France et chimie fine, n'ont pas apporté toute la contribution prévue au financement de cet effort. Néanmoins, poursuivant le développement de sa diversification cosmétique, le groupe a tenu à procéder comme prévu à l'investissement commercial que représente le lancement de la nouvelle ligne « Vigny ».

Les médicaments de prescription sont en France les seuls produits industriels dont les prix ne soient pas libérés. Leur coût augmentant dans la mesure de l'inflation et de l'augmentation des frais de personnel, les laboratoires français ont vu leur marge s'effriter d'autant plus qu'ils entendaient continuer à financer une recherche propre afin de sauvegarder leur avenir et leur indépendance. Les difficultés de l'industrie pharmaceutique se sont en outre répercutées en amont sur l'activité de la filiale chimique Finorga. Cependant les pouvoirs publics ont déclaré qu'ils s'orienteraient vers une politique plus industrielle qui permettrait de financer dans des conditions moins anormales la recherche et la fabrication des produits pharmaceutiques.

La situation médiocre de la pharmacie en France et en Italie a été partiellement compensée par l'excellente performance de la filiale allemande, dont le chiffre d'affaires atteint 75 millions de francs, et par les bons résultats de la filiale anglaise.

La politique de diversification en parfumerie et en cosmétique adoptée par le groupe s'est trouvée plus que jamais justifiée. Le chiffre d'affaires de cette division marque une croissance de 24 % en un an, pour s'établir à 95 millions de francs.

La vente des eaux de Cologne et des produits de toilette Mont Saint-Michel a poursuivi sa progression. Le lancement de la ligne « Vigny » de produits de soins a été réalisé avec succès dans la grande distribution en France et en Belgique. Un élargissement des activités de parfumerie aux Etats-Unis est envisagé.

Pour restaurer la rentabilité du groupe à court terme, il a été décidé dès le début de 1980 de modérer l'accroissement de l'effort financier de recherche, de différer les investissements industriels non immédiatement indispensables, mais de maintenir l'expansion des activités de parfumerie et de cosmétique en France et à l'étranger.

La réévaluation légale de l'actif immobilisé, qui apparaît dans le bilan au 31 décembre 1979, a dégagé un écart de réévaluation global de 34 millions de francs.

Les comptes de la société holding Delalande S.A. se soldent par un bénéfice net de 1 990 627 francs, que le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de reporter à nouveau après dotation à la réserve légale. L'objectif immédiat est de réaliser les conditions d'une reprise de la croissance en pharmacie et d'une expansion rapidement rémunératrice des activités cosmétiques.

Dans le cadre de l'autorisation qui lui avait été donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 1978, le conseil d'administration a décidé de procéder à l'émission d'une deuxième tranche de cinq mille actions nouvelles de 100 F chacune, dont la souscription sera réservée au personnel des sociétés françaises du groupe au titre de la loi du 27 décembre 1973.

Pour le premier trimestre 1980, le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 154 614 000 francs, soit une expansion de 19 % par rapport à la même période de 1979. La division cosmétique apporte une contribution importante à cette croissance.

Rapport annuel
de la Société Générale de Banque
Generale Bankmaatschappij



	au 31.12.78 FB	au 31.12.79 FB	% progression
Total du bilan	748.088.083.773	856.501.589.992	+ 14,5
Dépôts et bons de caisse	433.408.487.195	477.166.741.920	+ 10,1
Dépôts des banquiers	249.032.446.734	299.866.158.939	+ 20,4
Crédits au secteur privé	428.859.917.113	498.242.993.411	+ 16,2
Effets et fonds publics	203.397.272.694	220.475.266.979	+ 8,4
Frais généraux hors impôts des sociétés	20.058.845.971	21.847.672.387	+ 8,9
Bénéfice de l'exercice	1.791.922.855	1.990.166.309	+ 11,1

Le cash flow brut de l'exercice est passé de FB 5.301 millions à FB 5.477 millions (+ 3,32%). Après amortissements et prélèvement pour impôt des sociétés, le solde bénéficiaire de l'exercice s'élève à FB 1.990 millions (+ 11,1%).

L'Assemblée Générale du 22 avril 1980 a décidé la mise en paiement d'un dividende net de précompte mobilier de FB 225 aux 5.559.142 actions existantes, contre FB 220 à 5.004.312 actions l'année précédente.

Quelques faits marquants de l'exercice 1979

En Belgique

☐ Renforcement des fonds propres : conversion de 80% de l'emprunt convertible émis en 1969 et émission d'un nouvel emprunt convertible de FB 2,5 milliards.

☐ Progression importante des crédits au secteur privé (+ 16,2%), en particulier dans la gamme des formules de crédit-jeunes, de prêts personnels et plan-logements, ainsi que des crédits d'investissement aux PME.

☐ Extension des moyens de paiements électroniques - 130 guichets automatiques Mr Cash à fin 1979 et élargissement des possibilités offertes.

☐ Emission d'emprunts privés : 8,5 milliards émis pour le seul secteur de l'énergie.

☐ Prise ferme de FB 69 milliards d'emprunts des pouvoirs publics et participation importante aux crédits en devises à ces mêmes pouvoirs.

☐ Traitement de près de 208 millions d'écritures comptables (+ 6,8%).

Activités internationales

☐ Renforcement des moyens d'action des filiales et affiliations à concurrence de FB 1,2 milliard.

☐ Aide au commerce extérieur : Financements de fournitures d'équipements industriels belges et de prestations d'ingénierie à concurrence de FB 17 milliards - Crédits de cadre pour un montant de FB 11 milliards.

☐ Management d'eurocrédits : 28e position dans la liste mondiale des banques.

☐ Emissions internationales : 15e position dans la liste mondiale des banques.

☐ Inauguration de la succursale de Tokyo - Ouverture de nouveaux bureaux de représentation en Italie (Milan), en Espagne (Madrid) et à New-York - Création de la Belgian-American Securities Inc. à New-York - Ouverture d'une banque d'affaires à Hong Kong : la Belgian Finance Cy Ltd.

☐ Succès de la formule "Garantie Forfaitaire de Paiement" pour les PME exportatrices.

☐ Mise sur pied de plusieurs missions commerciales, notamment à Singapour, dans le Pays de Galles et en Norvège et présence de la Banque à l' "Asean-EEC Conference on Industrial Cooperation" à Jakarta.

☐ Obtention du rating le plus favorable pour l'émission de papier commercial aux U.S.A.

Emploi

Engagement de 536 nouveaux collaborateurs, dont 441 sont des jeunes de moins de 25 ans. Effectif total : 15.840 personnes.

Total du bilan consolidé au 31.12.79 :
FB 1.014 milliards (+16,13%)

Le rapport complet peut être obtenu à la Société Générale de Banque, Generale Bankmaatschappij, Service Relations Publiques, Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles - Belgique.

Notre filiale en France

BANQUE BELGE (France) - Rue Volney, 12 - 75.002 PARIS J. LOUETTE, Directeur, Succursale à Lille.

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE LA BANQUE DE L'UNION OCCIDENTALE (B.U.O.), FILIALE DE LA BANQUE WORMS, ET LA BANQUE NATIONALE DU CANADA

La Banque de l'Union occidentale « B.U.O. », filiale de la Banque Worms, et la Banque nationale du Canada sont convenues de renforcer leur coopération pour leurs opérations sur la place de Paris.

Sous réserve de l'agrément des autorités concernées, un accord de principe a été conclu aboutissant à la fusion de la Banque de l'Union occidentale « B.U.O. » et de la Banque nationale du Canada (France).

Une fois les diverses modalités de l'accord accomplies, la Banque Worms gardera plus de 50 % du capital de la Banque de l'Union occidentale « B.U.O. » dans laquelle la Banque nationale du Canada détiendra 40 %.

Le bureau de représentation « Europe » de la Banque nationale du Canada restera dans l'immeuble du 47, de l'avenue George-V, devenu siège de la Banque de l'Union occidentale « B.U.O. ».

Ainsi seront réunies les meilleures conditions pour une présence plus efficace et plus rentable de la Banque nationale du Canada à Paris et un concours plus actif de la Banque de l'Union occidentale « B.U.O. » au développement des relations économiques entre la France et le Canada, plus particulièrement avec le Québec, où la Banque nationale du Canada occupe une place très importante.

HACHETTE

La Société ARISTA Corporation, filiale d'Hachette aux Etats-Unis, spécialisée dans la distribution auprès des écoles primaires de programmes d'enseignement de l'anglais, langue maternelle, d'enseignement des mathématiques, etc., signale un accroissement sensible de son chiffre d'affaires qui est passé de U.S. $ 1,7 million au cours de l'exercice avril 1976-mars 1977 à 5,5 millions en 1979 (6,5 millions prévus pour 1980).

Entre 1976-1977 et 1978-1979 également, les résultats avant impôts ont évolué de U.S. $ 110,000 à U.S. $ 613,000. Si l'exercice 1979-1980 a marqué un certain tassement, dû aux préoccupations liées à la cession et au contexte américain, 1980 devrait retrouver le taux de progression antérieur.

La Société ARISTA Corporation, créée en 1973, et installée à Concord en Californie, à une quarantaine de kilomètres de San Francisco, a été achetée par Hachette en septembre 1979.

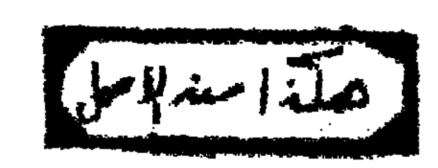
Sa force de vente — qui est un de ses principaux atouts — est susceptible de distribuer auprès du marché scolaire d'autres produits. Elle couvre l'ensemble du territoire des Etats-Unis.

CESSATION DE GARANTIE

Par suite de la cessation des activités de transactions sur immeubles et fonds de commerce exercées par Mme Paule Pasquet — Agence de Passy — 16, rue Eugène-Manuel, 75016 Paris, la garantie financière qui lui était accordée par la Banque Hervet, succursale République, 26-28, boulevard de Magenta, 75010 Paris, depuis le 10 juillet 1978 dans le cadre de la loi 70-9 du 2 janvier 1970 et du décret 72-678 du 20 juillet 1972 pour les opérations ci-dessus indiquées, prendra fin trois jours après la publication du présent avis conformément à l'article 44 dudit décret.

Toutes les créances visées à l'article 39 du même décret qui ont pour objet un versement ou une remise faits antérieurement à la date de cessation de garantie restent couvertes par la Banque Hervet à condition d'être produites par le créancier dans un délai de trois mois à compter de la présente publication.

Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes qui seraient dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de Mme Paule Pasquet.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

30 AVRIL

Légers progrès

Et pourtant elle monte ! Le premier ministre a beau prédire, quasiment à coup sûr, des temps difficiles et un ralentissement général, les valeurs françaises continuent à monter lentement : + 0,6 % en cette veille de 1er mai, qui s'ajoute aux 0,6 % de mardi et de 0,4 % de lundi. En voilà pour plus de 1,5 % en trois jours !

Parmi les hausses les plus remarquées (P.L.M., + 7 %, Compagnie bancaire, + 5 %), on a noté celle de l'Oréal, (+ 4,5 %) qui a gagné plus de 8 % en deux jours, sur l'annonce de résultats brillants. (Voir d'autre part).

Parmi les baisses, on relève celles des Chargeurs Réunis (— 5 %), de La Hénin (— 4 %), des Presses de la Cité, qui ont reperdu du terrain après leur avance de la veille.

Une fois de plus, ces variations sont dépouillées d'une grande partie de leur signification en raison de la maigreur du volume des transactions.

Mais il n'empêche que le marché est plutôt bien orienté, malgré les nuages qui obscurcissent l'horizon.

Pour expliquer, après coup, cette bonne orientation, les familiers de la corbeille mettent en avant une série d'arguments qui valent ce qu'ils valent, le ralentissement de l'économie a déjà été anticipé, les Sicav Monory ont toujours un peu d'argent à placer. Un facteur technique, toutefois, peut raisonnablement être pris en compte : près de 10 milliards de francs de dividendes vont être distribués en 1980, et une part appréciable d'entre eux seront réemployés en achats de titres.

Ajoutons qu'en Bourse, les ventes sont peu abondantes, et on aura peut-être l'explication d'une reprise lente qui étonne bien des observateurs.

Sur le marché de l'or, le kilo a pris 1 000 F à 73 500 F et le napoléon a perdu 2 F.

LONDRES

LA REPRISE S'ACCENTUE

Le marché accentue sa reprise, notamment dans les pétroles et les industrielles. Les mines d'or sont irrégulières.

Or (ouverture) (dollars) 519 25 contre 513 75

VALEURS	CLOTURE 29-4	COURS 30 4
Beecham	118 .	119 ...
British Petroleum	332 ...	334 ...
Courtaulds	66 ..	68 ..
*De Beers	8 55	8 88
Imperial Chemical	362 .	365 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	378 .	368 ...
Shell	344 ...	349 ...
Vickers	120 ..	128 ...
War Loan 3 1/2 %	30 5/8	31 1/4
*West Driefontein	72 3/4	73 3/4
*Western Holdings	61 ...	62 ...

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

EXXON. — Le bénéfice net trimestriel a plus que doublé : 1 925 millions de dollars contre 955 millions.

MOET-HENNESSY. — Bénéfice net comptable pour 1979 : 87,4 millions de francs contre 88,92 millions. Dividende global : 10,50 F. Avec l'acompte déjà payé en février, le revenu global s'élève à 19,50 F (+ 24 %).

RUCHE PICARDE. — Bénéfice net pour 1979 hors plus-values : 24,26 millions de francs contre 17,74 millions. Dividende global : 18 F contre 9 F.

METALLURGIQUE NAVALE DUNKERQUE - NORMANDIE. — Bénéfice net pour 1979, 8,7 millions de francs. Dividende global inchangé de 8,55 F.

CREDIT GENERAL INDUSTRIEL — Résultat net pour 1979 : 16,4 millions de francs, en diminution de 14 % du fait de la loi Scrivener sur le crédit à la consommation. Dividende global : 27 F (+ 12,5 %).

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Louvre, c. 25	1 p. 2	22 ..
Société générale, bon	1 p. 20	2 ..
Verilude, c. 25	1 p. 4	28 ..

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 30-4 ...... 12 1/2 %

NEW-YORK

Nouvelle amélioration

Wall Street a encore monté mardi 29 avril, l'indice Dow Jones gagnant plus de 5 points à 811,09, mais le volume d'affaires a été si maigre (28 millions de titres échangés) que cette progression ne revêt guère de signification. Une fois de plus, les opérateurs ont été plus sensibles à la baisse des taux d'intérêt qu'aux premiers signes d'une récession qui pourrait être profonde. L'indécision règne dans les milieux financiers, certains analystes estimant que le marché pourrait se maintenir et d'autres pronostiquant une baisse de 100 points de l'indice Dow Jones dans les prochains mois en raison du ralentissement de l'économie, très net au niveau des dépenses de consommation : ventes au détail, automobiles. Les investissements, en revanche, n'ont pas encore faibli et même se maintiennent vigoureusement si on en juge par les commandes de machines-outils.

VALEURS	COURS 28 4	COURS 29 4
Alcoa	54 3/4	55
A.T.T.	52 5/8	52 3/4
Boeing	37 1/2	37 3/8
Chase Manhattan Bank	38 3/8	38 1/2
Du Pont de Nemours	36 .	36 1/4
Eastman Kodak	49 7/8	50 1/8
Exxon	60 1/4	60 3/8
Ford	24 ...	24
General Electric	47 3/8	47 3/8
General Foods	26 7/8	27 1/8
General Motors	44 5/8	45 ...
Goodyear	11 7/8	12 ..
I.B.M.	54 3/8	54 3/4
I.T.T.	26 1/4	26 1/8
Kennecott	27 3/4	27 7/8
Mobil Oil	72	70 3/4
Pfizer	39 1/2	33 7/8
Schlumberger	107 ...	107 1/2
Texaco	35 3/4	35 3/4
U.A.L. Inc.	13 7/8	14 1/8
Union Carbide	39 1/8	38 1/2
U.S. Steel	17 3/4	18 5/8
Westinghouse	22 3/8	22 5/8
Xerox	54	53 5/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	25 avr.	28 avr
Valeurs françaises	101,7	102,3
Valeurs étrangères	101,6	101,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,6	104

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29-4	30-4
1 dollar (en yens)	Clos	238 30

BOURSE DE PARIS - 30 AVRIL - COMPTANT

VALEURS	% de nom.	% du coupon
3 %		1 746
5 %	47 35	1 230

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.G.	195 ..	185 .
U.A.P.	557 .	558 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail Immob.	324	310 ..
Loca-Expansion	132 .	132 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immobanque	161 50	161 ..
Cie Lyon. Imm.	138 90	134

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S. Magnant	62 ..	65
M.I.G.	178	175 ..
O.F.P.-Om.F.Paris	320 ..	330 ..
Publicis	562	556 ..
Sataa	74 20	. ..
Sellier-Leblanc	272 50	273 ..
Waterman S.A.	220 .	225 ..
Brass. du Maroc.	228	
Brass. Ouest-Afr.	69 60	69 50
A.E.G.	..	..
Akzo	47 ..	49 .
Alcan Alum	234	201 ..
Algemeine Bank	625	628 ..
Am. Petrofina	167 ..	161 ..
Arbed	290 ..	. ..
Asturienne Mines	61	62 ..
Bco Pop. Espanol	55 .	55 ..
B. N. Mexique	34 60	34 50
B. Regl. Inter	34200	34100
Barlow-Rand	36 20	34 50
Bell Canada	63 90	63 80
Blyvoor	59	59 50
Bowater	16	15 60
Bowring C. I.	13 60	13 60
British Petroleum	32 50	32 50
Br. Lambert (GBL)	185	190 .
Caland Holdings	50	49 .
Canadian-Pacif.	134 40	131 80
Cockerill-Ougrée		.
Cominco	214 60	218 ..
Commerzbank	382 .	382 .
Courtaulds	. ..	6 55
Dart. Industrie	155 .	156 ..
De Beers (port.)	38 70	. ..
Dow Chemical	133 .	132 ..
Dresdner Bank	397	.. ..
E.M.I.	10 10	
Est-Asiatique	37 40	37 60
Femmes d'Auj.	90 .	98 ..
Finsutremer	110 .	107 ..
Finsider		
Foseco	13 90	13 90
Gen Belgique	198 30	197 .
General Mining	71 ..	70 .
Gevaert	155 .	154
Glaxo	22 ..	21 80
Goodyear	51	56
Grace and Co.	145	148 ..
Gulf Oil Canada	534	531 ..

SICAV

1re catégorie	9866 86	9654 95

29/4	Emission frais inclus	Rachat net
Actions France	148 71	141 97
Actions Sélec.	174 58	166 58
Aedificandi	216 71	206 88
A.G.F. 5000	172 99	164 29
Agfimo	272 52	260 18
A.L.T.O.	164 82	157 35
Amérique Gestion	189 56	180 96
Bourse-Invest.	170 41	162 68
C.I.P.	450 03	429 62
Convertibles	131 88	125 14
Convertimo	146 82	140 16
Croiss. Immobil.	224 50	214 41
Drouot-France	154 97	147 94
Drouot Invest.	300 28	286 66
Energie	166 88	159 31
Epargne-Croiss.	619 41	591 32
Epargne-Industr.	285 14	272 21
Epargne-Inter	296 41	282 97
Epargne-Oblig.	128 99	123 14
Epargne-Unie	406 19	387 77
Epargne-Valeur	223 76	213 61
Et. Croissance	196 91	187 03
Financière Privée	427 92	408 52
Foncier Investiss.	415 81	396 95
France-Epargne	222 34	212 26
France-Garantie	228 09	223 62
France-Invest.	200 97	191 86
Fr.-Obl. (nouv.)	317 36	302 97
Fructidor	151 41	144 64
Fructifrance	286 86	273 95
Gestion Mobilière	238 86	228 03
Gestion Rendem.	341 47	325 99
Gest. Sél. France	245 52	234 77

* Cours précédent

HORS COTE

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1896	4,5 % 1973	1988	1999 50	2000	1998 50
3825	C.N.E. 3 %	4200	4197	4196	4165
355	Afrique Occ.	354	355	357	356
505	Air Liquide	512	510	512	514
96	Als. Part. Ind.	93 60	93 50	93 50	92
455	Als. Superm.	450	448	448	448

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1230	Elf-Aquitaine	1249	1253	1250	1241
235	— (certific.)	243	244	248	239 50
248	E. J. Lefebvre	249	250	258	255
124	E. Sau.-Duval	115	113	113	115
810	Essilor	823	822	823	820
270	Esso S.A.F.	284 50	284 90	285	282
320	Eurafrance	315	315	315	316

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
163	Navig. Mixte	150	149	149	149
43	Nobel-Bozel	42 50	42 10	42 40	41 30
34	Nord-Est	34 30	34 50	34 60	34 10
80	Nouvel. Gal.	75	75	74 90	73 50
228	Olida-Caby	223	221 30	221 80	220
181	Opfi-Paribas	181	181	181	180 30
153	Paris-France	153	153	153	150 10

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
770	Tél. Electr.	792	800	802	798
120	— (obl.)	120 3	120 50	120 50	120 10
186	Thomson-Br.	194	196	195	193
210	— (obl.)	216	215 50	215 50	215 50
300	U.I.S.	304	3 4	304	300
161	U.C.B.	170	160	160	166 80
161	Un. F. Banques	163 50	154	154	153 80

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
169	Gen. Motors	184	186 20	186	186 60
45	Goldfields	46 30	45	44 95	45
81	Harmony	86 80	85 95	85 70	87 60
4 15	Hitachi	4 31	4 44	4 44	4 40
270	Hoechst Aktl.	266 50	266 80	265 80	264 10
35	Imp. Chem.	34 2	34 10	34	33 80
91	Inco Limited	93 10	91 10	91 10	91 10
38	De Beers	38 20	38 80	38 80	38 35
575	Deuts Bank	582	583	583	581
245	Dome Mines	262	268	266	27.
149	DuPont Nem.	161	154	164	164
200	East Kodak	207 50	203	210 10	207 30
104	East Rand	112 50	112 80	111	110
92	Ericsson	91	91 8	91 80	92 80
245	Exxon Corp.	253	259 80	260 80	
94	Ford Motor	102	102 50	1.2 50	104 50
220	Free State	231	232	230 5	232
194	Gen. Electr.	198 50	20.	201	199 50
590	Siemens A G	600	6 5	606	600
34	Sony	34 70	34 50	34 50	33 30
240	Unilever	239	239	239	234
53	Union Corp.	53	53	53	54 30
105	U. Min. 1/10	106	104	105	105
166	Unit. Techn.	175 20	179	179	179
215	West Driet.	309	311 80	311 80	311 80
148	West Deep	146 80	151 5	150	150
285	West Hold.	289 50	294	295	297 90
215	Xerox Corp.	223	223 10	223 20	222
2 50	Zambia Corp	2 51	2 53	2 51	2 50

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30.4	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 192	4 203	4 070	4 280
Allemagne (100 DM)	233 280	233 400	227	239
Belgique (100 F)	14 530	14 48.	13 900	14 600
Pays-Bas (100 fl.)	210 540	211 320	205	216
Danemark (100 krd)	74 800	74 560	71	78
Norvège (100 k)	85 070	85 180	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 597	9 543	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	4 964	4 966	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	260	261 600	245	257
Suède (100 krs)	98 780	99 910	96 ...	101 500
Autriche (100 sch.)	32 665	32 685	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 935	5 982	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 485	8 530	8 300	9 300
Canada ($ can. 1)	3 543	3 542	3 420	3 650
Japon (100 yens)	1 757	1 762	1 650	1 750

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/4
Or fin (kilo en barre)	72200	73250 ..
Or fin (en lingot)	72500 .	73500 ..
Pièce française (20 fr.)	683	681 .
Pièce française (10 fr.)	399 90	397
Pièce suisse (20 fr.)	533	532 10
Pièce latine (20 fr.)	508	511
Souverain	670 10	670 90
Pièce de 20 dollars	2830 40	2880 .
Pièce de 10 dollars	1375	1370 .
Pièce de 5 dollars	... .	820
Pièce de 50 pesos	3100 ..	3000 50
Pièce de 10 florins	546 ..	545 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 30 avril 1980 a été tiré à 565 021 exemplaires.

A B C D E F G

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Giscard d'Estaing souhaite que le conseil européen retrouve son rôle d'impulsion et d'orientation

Le président de la République a réuni le conseil des ministres, mercredi 30 avril, au palais de l'Elysée. Au terme de la séance a été rendu public le communiqué officiel.

Le président de la République a informé le conseil des ministres des résultats du conseil européen, des 27 et 28 avril 1980, à Luxembourg.

Les discussions sur la réduction de la contribution budgétaire nette de la Grande-Bretagne ont fait apparaître que la demande britannique, en raison de son ampleur et de sa durée, ne pouvait pas recevoir une solution compatible avec les règles communautaires actuelles. Les discussions sur ce point seront poursuivies par le conseil des ministres de la C.E.E.

Les propositions soumises au *conseil des ministres de l'agriculture* concernant la fixation des prix agricoles pour la prochaine campagne et l'organisation du marché de la viande de mouton ont reçu l'accord de huit délégations. Le conseil des ministres a confirmé l'accord donné par le ministre de l'agriculture. Le gouvernement va demander que ces augmentations de prix soient mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Le président de la République a rappelé que le conseil européen était une instance d'impulsion et d'orientation de la politique européenne, et qu'il convient de lui rendre ce rôle que les discussions récentes lui ont fait perdre.

● SÉCURITÉ ET LIBERTÉ.

Le *conseil des ministres* a adopté un projet de loi renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes.

Ce texte entend répondre à diverses nécessités : certitude de la peine, promptitude de la procédure, garanties nouvelles des libertés, protection des victimes.

Il vise en premier lieu à restaurer la certitude de la peine applicable aux auteurs d'actes graves de violence, sans pour autant renoncer aux principes fondamentaux de la politique pénitentiaire, et en particulier à l'individualisation de la peine. Il adapte les pénalités légales à la gravité réelle des faits, en corrigeant ce qu'avaient d'excessif certaines dispositions de notre code pénal. Il se présente comme une œuvre de vérité, en réduisant le double décalage qui s'est instauré, d'une part entre la peine théorique prévue par le code et la peine prononcée par le juge, d'autre part, entre la peine prononcée et la peine réellement effectuée par le condamné.

En second lieu, il s'agit de porter remède à un défaut souvent dénoncé de la justice pénale : son excessive lenteur. C'est ainsi qu'ont été prévues de nouvelles procédures pour saisir le juge, propres à accélérer le cours de la justice, à éviter des instructions inutiles, et à réduire la durée de la détention provisoire.

Le projet contient des dispositions qui assurent des garanties supplémentaires aux justiciables et apportent une nouvelle contribution à la protection des personnes. A l'exemple de la procédure connue sous le nom d'« hebeas corpus », c'est le juge seul qui pourra décider du placement en détention ; l'actuelle procédure des flagrants délits, qui remonte à 1863, est supprimée. C'est le juge également qui contrôlera la détention des étrangers en instance d'expulsion, ainsi que le placement des personnes soignées pour troubles mentaux dans des établissements privés.

Enfin, d'autres mesures tendent à assurer une meilleure protection des témoins et des jurés, et à améliorer la situation des victimes.

● SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET LES ASSURÉS.

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la sécurité sociale ont présenté une communication sur l'amélioration et la simplification des relations entre la Sécurité sociale et les assurés.

Un programme systématique de rationalisation des procédures sera mis en œuvre, au cours des prochaines semaines, dans le triple souci :

— de faciliter les relations des usagers avec les diverses caisses de Sécurité sociale et d'améliorer la qualité du service qu'elles rendent ;

— d'alléger les obligations imposées à certains employeurs ;

— de simplifier l'organisation et les méthodes de travail des caisses et de favoriser une gestion économe.

Les premières mesures, qui seront prises après consultation des caisses nationales concernées et avec leur concours, sont les suivantes :

1) *Dans les domaines communs* à l'ensemble des « branches » (maladie, allocations familiales, vieillesse), l'action d'ores et déjà entreprise en vue de réduire les délais de liquidation et de paiement des prestations sera poursuivie ; en outre, l'information du public sera améliorée par la multiplication des antennes mobiles d'accueil et des services de renseignements ; par la création dans une région d'expérience d'un centre polyvalent de renseignements et d'orientation de Sécurité sociale par téléphone ainsi que par le lancement d'une campagne systématique de révision des imprimés ;

2) Pour l'assurance-maladie de la Sécurité sociale, deux mesures ont *été décidées dans leur principe*, qui concernent :

— L'allègement des formalités d'ouverture du droit aux prestations ;

— La suppression de l'envoi aux caisses primaires des ordonnances à l'appui des feuilles de soin, l'examen de ces ordonnances par le contrôle médical des caisses étant désormais effectué par sondages ;

3) Dans les autres branches de la Sécurité sociale, d'autres mesures ont été décidées :

— La pension de vieillesse sera liquidée par une caisse régionale choisie par l'assuré, et non plus obligatoirement par celle de son dernier lieu de travail ;

— Les déclarations à établir par les employeurs des gens de maison seront simplifiées ;

— Une expérience sur le paiement mensuel des rentes d'accidents du travail sera menée dans une caisse de Sécurité sociale.

La décision d'étendre cette procédure à toute la France sera prise ultérieurement au vu des résultats de cette expérience ;

4) Enfin, en ce qui concerne les demandeurs d'emploi, l'allègement des procédures d'affiliation à la Sécurité sociale est en cours. Une inscription à l'Agence nationale pour l'emploi n'est plus nécessaire pour le maintien des droits à la Sécurité sociale.

[Le projet de mensualisation des retraites, qui a été examiné, n'a pas été retenu momentanément en raison de difficultés d'application : mise en place d'un programme informatique, avance de trésorerie plus importante, gestion plus onéreuse].

⁂

Le conseil s'est, en outre, occupé des relations entre la presse et la poste, et du Fonds monétaire.

LE RÉACTEUR PÉGASE TRANSFORMÉ EN CENTRE PROVISOIRE DE STOCKAGE DE MATIÈRES RADIOACTIVES

Par décret, paru au « Journal officiel du 27 avril, le Commissariat à l'énergie atomique a reçu l'autorisation de créer sur le site nucléaire de Cadarache (Bouches-du-Rhône) une installation provisoire de stockage des combustibles irradiés, de substances et de matériels radioactifs.

Ce nouveau centre de stockage sera réalisé à partir de certains éléments — piscine, bassin de stockage, — du réacteur de recherche « Pégase », qui a cessé définitivement de fonctionner en 1975 après douze ans d'utilisation consacrée, notamment, au développement des combustibles de la filière graphite-gaz. Le coût des travaux engagés pour adapter ces installations se montera au total à 10,5 millions de francs : 8 millions de francs pour le démantèlement du réacteur, et 2,5 millions de francs pour l'aménagement des bâtiments conservés. Une fois terminé, ce centre de stockage servira à regrouper provisoirement des combustibles irradiés d'origines diverses, avant qu'ils ne soient envoyés vers les centres de retraitement.

La mise en service de cette installation, baptisée elle aussi Pégase, devrait avoir lieu dans le courant du second semestre 1980, après accord du Service central de sûreté des installations nucléaires. Elle n'est pas sans soulever quelques protestations. En février 1979, le conseil municipal des Corbières, dans les Alpes de Haute-Provence, avait demandé le rejet du projet.

A l'Assemblée nationale

LA COMMISSION DES FINANCES REFUSE LE TICKET MODÉRATEUR D'ORDRE PUBLIC

La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 30 avril, un amendement au projet de loi « portant diverses dispositions d'ordre économique et financier », qui prévoit la suppression du ticket modérateur de sécurité sociale.

Cet amendement, présenté par deux députés R.P.R., MM. Bernard Pons et Arthur Dehaine, a été approuvé par les socialistes et par les communistes. Seuls les représentants de l'U.D.F. ont voté contre. MM. Pons et Dehaine estiment que le décret de janvier 1980, qui institue un ticket modérateur d'ordre public (qui interdit, à partir du 1er mai, aux mutuelles et aux compagnies d'assurance de rembourser totalement les frais de santé, afin de faire supporter aux malades au moins 5 % des dépenses) « porte atteinte à la liberté individuelle » et constitue « une restriction grave au principe de la mutualité ».

Les représentants de l'U.D.F. se sont étonnés que cet amendement ait été présenté par M. Pons qui, disent-ils « a présidé, en 1979, une commission de contrôle sur la gestion de la sécurité sociale, dont le rapport statue clairement sur la nécessité, le maintien et l'application d'un ticket modérateur d'ordre public ».

APRÈS TRENTE-SEPT JOURS DE GRÈVE

Un protocole d'accord est mis au point entre la C.F.D.T., les entreprises de nettoiement du métro parisien et la R.A.T.P.

De retour de leur congé du 1er mai, les Parisiens utiliseront probablement un métro en voie de retrouver sa propreté coutumière. Mercredi 30 avril, à 6 h. 30, après huit heures de discussion sous la présidence de l'inspecteur du travail, direction de la R.A.T.P., patrons des douze entreprises de nettoiement, délégation syndicale ont réussi à rédiger un projet de protocole d'accord. Le 1er mai, symbole des luttes ouvrières, devrait toutefois être le trente-neuvième et dernier jour de cette longue grève.

La C.F.D.T., en effet, a décidé de ne pas soumettre ce protocole à l'assemblée générale quotidienne des grévistes du 30 avril. Elle veut avoir le temps de préparer sérieusement la discussion et le vote. Les neuf cents travailleurs, en grève depuis le 24 mars, se prononceront donc jeudi 1er mai, à 10 heures, à la Bourse du travail. S'ils acceptent les propositions patronales, ils reprendront le travail le 2 mai au matin.

Les responsables de la C.F.D.T., en tout cas, portent une « *appréciation positive* » sur le projet de protocole, « *qui comprend une avancée significative* ». Le salaire minimum net mensuel, qui était de 2 350 francs avant la grève, sera de 2 537 francs au 1er avril, ce qui était acquis dès le vendredi 25 avril. Mais, d'ores et déjà, des augmentations sont prévues, par le biais d'amélioration des primes particulières aux nettoyeurs du métro. Ces augmentations viendront s'ajouter à celles qui sont liées à l'évolution du coût de la vie. Ainsi, en francs constants (d'avril 1980), le salaire minimum net mensuel sera de 2 569 francs au 1er juillet et de 2 600 francs au 1er octobre. La R.A.T.P. s'est aussi engagée à ce que, dans le cadre de la révision des marchés, ce salaire soit, toujours en francs constants, de 2 650 francs au 1er avril 1981 et de 2 800 francs au 1er juillet 1982. La Régie a aussi confirmé la garantie d'emploi, d'ici à 1983, pour les neuf cents balayeurs. Ceux-ci auront accès aux douches et aux restaurants, jusqu'alors réservés à son personnel statutaire.

En revanche, patrons et R.A.T.P. ont refusé le paiement des jours de grève. Ils ont simplement accepté de verser une avance de 1 400 francs remboursable en six mois et d'envisager des heures supplémentaires ou des primes exceptionnelles compensant le surcroît de travail rendu nécessaire par la remise en état des couloirs du métro.

Compte tenu des augmentations accordées et de la solidarité financière qui s'est déjà manifestée, et dont la C.F.D.T. souhaite qu'elle continue (les fonds sont à adresser à la F.G.T.E.-C.F.D.T., compte chèque postal 16 887 22 Y Paris), il faudra un peu plus de six mois aux neuf cents travailleurs immigrés pour récupérer ce qu'ils auront perdu en trente-neuf jours de grève.

Th. B.

L'ORÉAL ABSORBE LES LABORATOIRES VICHY

Le groupe L'Oréal, troisième fabricant mondial de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, va absorber les Laboratoires Vichy (société d'hygiène dermatologique), sous forme d'un apport de titres rémunéré par une augmentation de capital de L'Oréal. Les Laboratoires Vichy sont les chefs de file européens de la dermopharmacie, c'est-à-dire de la vente de produits cosmétiques et d'hygiène à travers le canal exclusif et le conseil des pharmaciens.

Leur chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 415 millions de francs en 1979 et a été réalisé à 60 % dans le secteur des produits pour les soins du visage, les principales marques étant Vichy, Phas et Equalia. La firme, qui emploie mille cent quatre-vingts personnes et a dégagé un bénéfice net après impôts de 15,6 millions de francs.

Son entrée dans le groupe de L'Oréal intervient trois mois après celle de Metabio-Joullié, septième groupe pharmaceutique français, qui est venu renforcer le potentiel de la filiale Synthélabo et lui donner une dimension certaine dans le domaine de la recherche. Cette entrée va porter à plus de 7 milliards de francs le chiffre d'affaires consolidé de L'Oréal.

La grève de l'E.G.F.

DES PERTURBATIONS DANS LE MÉTRO PARISIEN

La grève nationale de vingt-quatre heures déclenchée par les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de l'E.G.F. a entraîné, ce mercredi 30 avril, des perturbations dans la distribution du courant et, par voie de conséquence, dans le trafic du métro parisien.

Entre 10 heures et 10 h. 30 — heure de pointe — la consommation d'électricité a été réduite de 20 %. Ces délestages ont provoqué une réduction du trafic du métro parisien, qui n'était assuré mercredi matin qu'à 50 %, celui du R.E.R. étant normal.

Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. ont lancé ce mouvement de grève pour appuyer des revendications sur les salaires et la durée du travail et pour s'opposer à deux propositions de loi sur le droit de grève et les activités sociales à l'E.G.F.

NOUVELLES BRÈVES

● *La durée du travail : un « oui » réservé du C.N.P.F. à M. Giraudet.* — Dans un communiqué publié mercredi matin 30 avril, le C.N.P.F. « *considère que, même si sur certains points le rapport de M. Giraudet* (sur la réduction et l'aménagement de la durée du travail) soulève *des objections, il constitue une base positive au règlement des questions relatives à la durée du travail. Les solutions préconisées devraient être retenues sans remise en cause. En ce qui le concerne, le C.N.P.F. confirme les accords qu'il a donnés à M. Giraudet. Dans ces conditions, des discussions pourraient être prochainement engagées en vue de la mise en œuvre de ces solutions* ».

● *Attentat à Corbara : trois gendarmes blessés.* — Les auteurs de l'attentat à l'explosif commis le mardi matin 29 avril à Corbara (Haute-Corse), au cours duquel trois gendarmes ont été blessés dont un très grièvement, se sont comportés « comme des criminels », a estimé M. Philippe Loiseau, préfet de Haute-Corse. Dans un communiqué, celui-ci affirme que l'« *inconscience imbécile de ce geste a eu les conséquences que tout le monde redoutait* ». « *Il est temps, ajoute-t-il, que ces gens prennent conscience qu'en continuant à utiliser l'explosif comme moyen d'expression, ils jouent avec la vie d'autrui, cet avertissement ne concerne pas seulement ceux qui les manipulent, mais aussi ceux qui les couvrent ou les excusent.* »

● *Me Nuri Albala*, secrétaire général de l'Association française d'amitié et de solidarité avec le peuple d'Iran (120, rue de Rivoli, Paris 75004), déclare que l'opération de Tabas « *ne pouvait pas aboutir à la libération des otages, et tel n'était manifestement pas son but. En réalité, elle s'est faite au moment où il devient clair que la ligne anti-impérialiste défendue par Khomeiny est largement majoritaire en Iran... La détention d'otages en violation des lois internationales est condamnable : les Etats-Unis, par cette aventure, ne cherchaient nullement la libération des otages, tout comme ils avaient rejeté jusqu'ici toutes les formules proposées pour parvenir pacifiquement à cette libération : ils refusent obstinément d'admettre publiquement, officiellement, ce que tout le monde sait : à savoir l'aide constante qu'ils ont apportées au chah dans les innombrables crimes commis par celui-ci contre le peuple d'Iran. Simultanément, ils se sont opposés par tous les moyens à la demande légitime du peuple iranien de juger l'ex-chah.* »